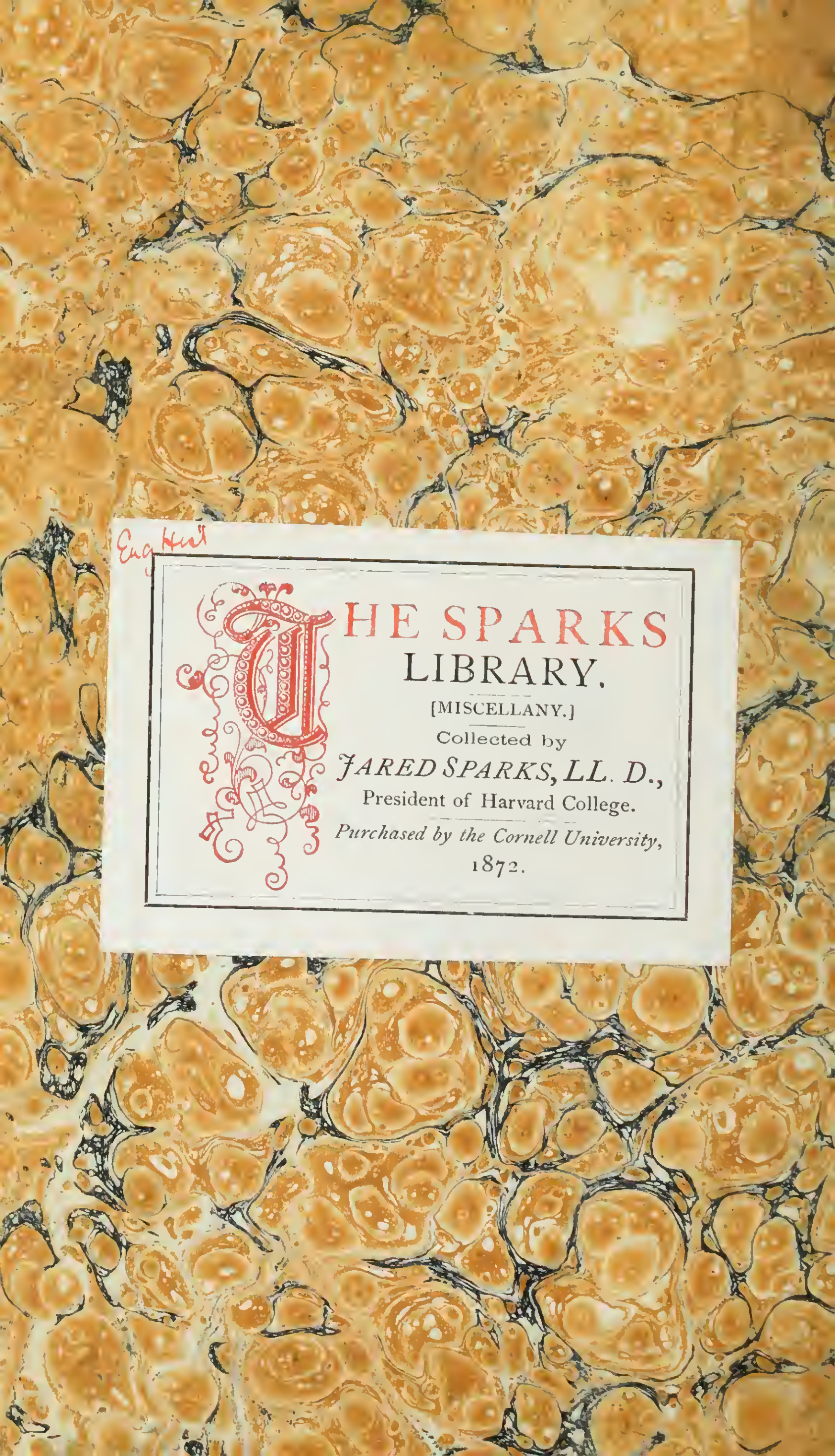




Eng Hist
THE SPARKS
LIBRARY.
[MISCELLANY.]
Collected by
JARED SPARKS, LL. D.,
President of Harvard College.
Purchased by the Cornell University,
1872.





HISTOIRE

DE LA CONQUÊTE

DE L'ANGLETERRE

PAR LES NORMANDS.

« Les gens de Normandie habitent encore parmi nous,
« et y demeureront à jamais. Des Normands descendent
« les hauts personnages de ce pays, et les hommes de basse
« condition sont fils des Saxons. »

Chronique de Robert de Glocester.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER
RUE DE SEINE N° 14.

HISTOIRE

DE LA CONQUÊTE

DE L'ANGLETERRE

PAR LES NORMANDS,

DE SES CAUSES ET DE SES SUITES JUSQU'A NOS JOURS,
EN ANGLETERRE, EN ÉCOSSE, EN IRLANDE ET SUR LE CONTINENT:

PAR AUGUSTIN THIERRY.

. . . . The folk of Normandie
Among us woneth yet, and shalleth evermore.
Of Normans beth these high men thath beth in this land,
And the low men of Saxons. . . .

ROBERT OF GLOCESTER'S CHRONICLE.

SECONDE ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE,

AVEC ATLAS.

TOME SECOND.

PARIS,

A. SAUTELET ET C[IE], LIBRAIRES,

PLACE DE LA BOURSE.

M DCCC XXVI.

HISTOIRE

DE LA CONQUÊTE

DE L'ANGLETERRE

PAR LES NORMANDS.

LIVRE IV.

DEPUIS LA BATAILLE DE HASTINGS JUSQU'A LA PRISE DE CHESTER, DERNIÈRE VILLE CONQUISE PAR LES NORMANDS.

1066 -- 1070.

PENDANT que l'armée du roi des Anglo-saxons 1066
et l'armée de l'envahisseur étaient en présence, quelques nouveaux vaisseaux, partis de Normandie, avaient traversé le détroit pour venir rejoindre la grande flotte stationnée dans la rade de Hastings. Ceux qui les commandaient abordèrent, par erreur, à plusieurs milles de distance vers le nord, dans un lieu qui portait le nom de Rumen-ey, aujourd'hui Romney. Les habitants

1066. de la côte accueillirent les Normands comme des ennemis, et il y eut un combat où les étrangers furent vaincus [1]. Guillaume apprit leur défaite peu de jours après sa victoire, et, pour épargner un semblable malheur aux recrues qu'il attendait encore d'outre-mer, il résolut de s'assurer, avant tout, la possession des rivages du sud-est. Au lieu donc de s'avancer vers Londres, il rétrograda vers Hastings, et y demeura quelque temps, pour essayer si sa seule présence ne déterminerait pas la population de la contrée voisine à se soumettre volontairement. Mais, personne ne venant pour demander la paix, le vainqueur se remit en route, avec les restes de son armée et des troupes fraîches qui, dans l'intervalle, lui étaient arrivées de Normandie [2].

Il côtoya la mer, du sud au nord, dévastant tout sur son passage [3]. A Romney, il vengea, par l'incendie des maisons et le massacre des habitants, la déroute de ses soldats; de Romney il marcha vers Douvres, la place la plus forte de toute la côte, celle dont il avait tenté autrefois

1. Quos illuc errore appulsos fera gens, adorta prælio, fuderat. (Guill. pictav. pag. 204.)

2. Cum intellexisset quod eum adire noluerunt. (Chron. sax. frag. ed. Lye.)

3. Spoliavit totum istum tractum. (Ibid.)

de devenir maître, sans péril et sans combat, par 1066.
le serment qu'il surprit à Harold. Le fort de Douvres, récemment achevé par le fils de Godwin dans de meilleures espérances, était situé sur un rocher baigné par la mer, naturellement escarpé, et qu'on avait encore taillé de toutes parts, avec beaucoup de travail et de peine, pour le rendre uni comme un mur. On ne connaît point les détails du siège fait par les Normands; tout ce que les historiens nous apprennent, c'est que la ville de Douvres fut incendiée, et que, soit par terreur, soit par trahison, ceux qui gardaient la forteresse la rendirent [1]. Guillaume passa huit jours à Douvres pour y construire de nouvelles murailles et de nouveaux ouvrages de défense, puis, changeant de direction dans sa route, il cessa de longer la côte, et marcha vers la ville capitale.

L'armée normande s'avançait par la grande voie romaine que les Anglais nommaient Wethling-street, la même qui avait figuré tant de fois, comme limite commune, dans les partages de territoire entre les Saxons et les Danois [2]. Ce che-

1. Armigeri exercitus nostri, prædæ cupidine, ignem injecerunt. (Guil. pictav. pag. 204.)

2. Voyez livre II, page 123 et passim.

1066. min conduisait de Douvres à Londres par le milieu de la province de Kent; les conquérants en parcoururent une partie sans que personne leur disputât le passage; mais, dans un lieu où la route se rapprochait de la Tamise, près d'une forêt propre à cacher une embuscade, un grand corps de Saxons armés s'offrit subitement à leur vue. Il était commandé par deux prêtres, Égelsig, abbé du monastère de Saint-Augustin, à Canterbury, et l'archevêque de Canterbury, Stigand, le même qui avait sacré le roi Harold [1]. On ne sait précisément ce qui se passa dans cette rencontre, s'il y eut un combat suivi d'un traité entre les deux armées, ou si la capitulation fut conclue avant qu'on en vînt aux mains. L'armée de Kent, à ce qu'il paraît, stipula pour tous les habitants de la province, qui promirent de ne point résister davantage aux conquérants, sous la condition de demeurer, après la conquête, aussi libres qu'ils l'étaient auparavant [2].

En traitant ainsi pour eux seuls, et en séparant leur propre destinée de la destinée nationale, les hommes de Kent (s'il est vrai toutefois qu'ils aient conclu ce pacte), firent une chose

1. Chron. Willelmi Thorn. pag. 1786.
2. Ibid.

plus nuisible à la cause commune qu'avantageuse 1066.
pour eux-mêmes ; car aucun acte du temps ne prouve que l'étranger leur ait tenu parole, et les ait distingués des autres Anglais, dans ses lois et ses mesures oppressives. L'archevêque Stigand, soit qu'il eût pris part à cette capitulation, soit qu'il s'y fût opposé en vain, conjecture plus conforme à son caractère fier et audacieux [1], quitta la province où l'on déposait les armes, et alla vers Londres, où personne encore ne songeait à se soumettre. Les habitants de cette grande ville et les chefs qui s'y étaient réunis avaient résolu de livrer une seconde bataille, qui, bien préparée et bien conduite, devait, selon toute apparence, être plus heureuse que la première [2].

Mais il fallait un chef suprême, sous le commandement duquel toutes les forces et toutes les volontés fussent ralliées, et le conseil national qui devait nommer ce chef tardait à rendre sa décision, agité et divisé qu'il était par des intrigues et des prétentions diverses. Aucun des frères du dernier roi, hommes capables de tenir

1. Magnanimus enim erat valde et inæstimabilis præsumptionis. (Chron. Gervasii cantuariensis, p. 161.)
2. Chron. saxon. frag. ed. Lye.

1066. dignement sa place, n'était revenu du combat de Hastings; Harold laissait deux fils encore très-jeunes et trop peu connus du peuple; il ne paraît point qu'on les ait proposés alors comme candidats à la royauté. Les candidats les plus puissants en renommée et en fortune étaient Edwin et Morkar, beaux-frères de Harold, chefs de la Northumbrie et de la Mercie. Ils avaient pour eux le suffrage de tous les hommes du nord de l'Angleterre; mais les citoyens de Londres, les habitants du sud, et quelques autres, leur opposaient le jeune Edgar, neveu du roi Edward, qu'on surnommait Etheling, ou l'Illustre, parce qu'il descendait de plusieurs rois [1]. Ce jeune homme, d'un caractère faible, et sans réputation acquise, n'avait pu balancer, un an auparavant, la popularité de Harold; il balança celle des fils d'Alfgar, et fut soutenu contre eux par Stigand lui-même, et par l'archevêque d'York, Eldred [2].

Parmi les autres évêques, plusieurs ne voulaient pour roi ni Edgar, ni les compétiteurs d'Edgar, et demandaient qu'on se soumît à l'homme qui venait avec une bulle du pape et

1. Guil. pictav. pag. 205. — Will. malmesb. pag. 102.
2. Chron. sax. frag. ed. Lye.

un étendard béni[1]. Les uns agissaient en cela 1066. par un scrupule aveugle d'obéissance au pouvoir religieux, d'autres par lâcheté politique, d'autres enfin, étrangers d'origine, et gagnés d'avance par le prétendant étranger, jouaient le rôle pour lequel ils avaient été payés soit en argent soit en promesses. Cependant ils ne prévalurent point, et la majorité du grand conseil national arrêta son choix sur un Saxon, mais sur celui qui était le moins propre à commander dans des circonstances difficiles, sur le jeune neveu d'Edward. Il fut proclamé roi, après beaucoup d'hésitations, durant lesquelles un temps précieux fut perdu en disputes inutiles[2]. Son avénement ne rallia point les esprits divisés; Edwin et Morkar, qui avaient promis de se mettre à la tête des troupes rassemblées à Londres, rétractèrent cette promesse et se retirèrent dans leurs gouvernements du nord, emmenant avec eux les soldats de ces contrées sur lesquels ils avaient tout crédit. Ils espéraient follement pouvoir défendre les provinces septentrionales séparément du reste de l'Angleterre. Leur dé-

1. Episcopos non habebant assertores. (Will. malmesb. pag. 102.)—Fordun, pag. 698.

2. De die in diem tardius et deterius. (Chron. saxon frag. ed. Lye.)

1066. part affaiblit et découragea ceux qui restèrent à Londres auprès du nouveau roi ; l'abattement, fruit des discordes civiles, succéda au premier élan de volonté et d'enthousiame excité par l'invasion étrangère [1].

Pendant ce temps, les troupes normandes approchaient par plusieurs points, et parcouraient en divers sens les provinces de Surrey, de Sussex et de Hants, pillant, brûlant les villes et les hameaux, massacrant les hommes en armes ou sans armes [2]. Cinq cents cavaliers s'avancèrent jusqu'au faubourg méridional de Londres, engagèrent le combat avec un corps de Saxons qui se présenta devant eux, et incendièrent, dans leur retraite, tous les bâtiments de la rive droite de la Tamise [3]. Guillaume jugeant, par cette épreuve, que les citoyens n'étaient point encore décidés à renoncer à toute défense, au lieu de s'approcher de Londres et d'en faire le siège, se porta vers l'ouest et alla passer la Tamise au gué de

1. Ita Angli qui, in unam coeuntes sententiam, potuissent patriæ reformari ruinam.... (Will malmesb. pag. 102.)

2. Villas cremare hominesque interficere non cessabat. (Roger. de Hoved. p. 450.)

3. Cremantes quidquid ædificiorum citra flumen invenêre. (Guil. pictav. p. 205.) — Ordericus Vitalis, p. 503.

Wallingford, dans la province de Berks. Il établit 1066.
dans ce lieu un camp retranché, et y laissa des troupes pour intercepter les secours qui pourraient venir des provinces occidentales; puis, se dirigeant vers le nord-est, il alla camper lui-même à Berkhamsted, dans la province de Hertford, pour interrompre également toute communication entre Londres et la contrée du nord, et prévenir le retour des fils d'Alfgar, s'ils se repentaient de leur inaction [1]. Par cette manœuvre, la grande ville saxonne se trouva cernée de tous côtés; de nombreux corps d'éclaireurs en ravageaient les environs et en arrêtaient les approvisionnements, sans engager aucun combat décisif. Plus d'une fois les habitants de Londres en vinrent aux mains avec les Normands; mais, par degrés, ils se fatiguèrent et furent vaincus, moins par la force de l'ennemi que par la crainte de la famine, et par la pensée décourageante qu'ils étaient isolés de tout secours [2]. Le roi Edgar, les archevêques Stigand et Eldred, Wulfstan, évêque de Worcester, plusieurs autres prêtres, des chefs du haut rang, et les prin-

1. Guill. pictav. p. 205.—Oderic. Vital. p. 503.

2. Videntes demum se diutius stare non posse. (Guill gemeticensis, pag. 288.)

1066. cipaux citoyens de la ville, obéissant à la nécessité, dit une chronique saxonne contemporaine, vinrent au camp normand de Berkhamsted, et y firent leur soumission, pour le malheur du pays [1]. Ils livrèrent des ôtages à l'étranger, lui firent des serments de paix et de fidélité, et, en retour, il leur promit d'être doux et clément pour eux. Alors il marcha vers Londres, et, malgré sa promesse, laissa tout dévaster dans son chemin [2].

Sur la route de Berkhamsted à Londres, se trouvait un riche monastère appelé l'abbaye de Saint-Alban, construit près des vastes ruines d'une ancienne ville municipale romaine [3]. En approchant des terres de ce couvent, Guillaume remarqua avec surprise de grands abattis d'arbres disposés pour intercepter le passage, ou pour le rendre difficile. Il fit venir devant lui l'abbé de Saint-Alban, nommé Frithric : « Pourquoi, lui demanda le conquérant, as-tu fait « couper ainsi tes bois? — J'ai fait mon devoir,

1. Se submiserunt propter necessitatem, quod maximum erat in damnum factum. (Chron. saxon. frag. ed. Lye.)

2. Promisit quod fidus dominus esset, attamen vastaverunt omne quod pertransibant. (Ibid.) — Roger. Hoved. pag. 450.

3. Verulamium.

« répondit le moine saxon; et si tous ceux de 1066.
« mon ordre eussent agi de même, comme ils le « pouvaient et le devaient, peut-être n'aurais-tu « pas pénétré aussi avant dans notre pays [1]. » Guillaume n'alla point jusqu'à Londres, mais, s'arrêtant à la distance de quelques milles, il fit partir un fort détachement de soldats chargés de lui construire au sein de la ville une forteresse pour sa résidence [2]. Pendant qu'on hâtait ces travaux, le conseil de guerre des Normands discutait, dans le camp près de Londres, les moyens d'achever promptement la conquête commencée avec tant de bonheur [3]. Les amis familiers de Guillaume disaient que pour rendre moins âpres à la résistance les habitants des provinces encore libres, il fallait que, préalablement à toute invasion ultérieure, le chef de la conquête prît le titre de roi des Anglais [4]. Cette proposition était sans doute la plus agréable au duc de Normandie; mais toujours circonspect, il feignit

1. Chron. Jo. Speed. pag. 436.

2. Præmisit Londoniam qui munitionem in ipsa construerent urbe, moraturus interim per vicina. (Guil. pictav. pag. 205.)

3. Consulens cominatos e Normannia. (Ibid.)

4. Rebellem quemque minus ausurum, facilius conterendum. (Ibid.)

1066. d'y être indifférent et dissimula son désir, de crainte de paraître à ses compagnons de fortune trop ambitieux d'une dignité qui devait l'élever au-dessus d'eux-mêmes, comme au-dessus des vaincus, et détruire l'espèce d'égalité et de fraternité militaire qui, dans le camp, les rapprochait de leur chef. Guillaume fit des excuses modestes et demanda au moins quelques délais, disant qu'il n'était pas venu en Angleterre pour faire sa propre fortune, mais celle de tout le peuple normand; que d'ailleurs, si Dieu voulait qu'il devînt roi, le temps de prendre ce titre n'était pas arrivé pour lui, parce que trop de provinces et trop d'hommes restaient encore à soumettre [1].

La majorité des capitaines de race normande inclinait à prendre à la lettre ces scrupules hypocrites, et à décider qu'en effet il n'était pas temps de faire un roi, lorsqu'un chef de bandes auxiliaires, Aimery de Thouars, à qui la royauté de Guillaume devait porter moins d'ombrage qu'aux natifs de Normandie, prit vivement la parole, et, dans le style d'un flatteur et d'un soldat à gages, s'écria : « C'est trop

1. Res adhuc turbidas esse, rebellare nonnullos. (Guil pictav. p. 205)

« de modestie que de demander à des gens de 1066.
« guerre s'ils veulent que leur seigneur soit roi ; « on n'appelle point les soldats à des discussions de cette nature, et d'ailleurs nos débats « ne servent qu'à retarder ce que nous souhaitons « tous de voir s'accomplir sans délai [1]. » Ceux d'entre les Normands qui, après les feintes excuses de Guillaume, auraient osé opiner dans le même sens que leur duc, furent d'un avis tout contraire lorsque le Poitevin eut parlé, de crainte de paraître moins fidèles et moins dévoués que lui au chef commun. Ils décidèrent donc unanimement qu'avant de pousser plus loin la conquête le duc Guillaume se ferait couronner roi d'Angleterre par le petit nombre de Saxons qu'il avait réussi à effrayer ou à corrompre.

Le jour de la cérémonie fut fixé à la fête de Noël, alors prochaine. L'archevêque de Canterbury, Stigand, qui avait prêté le serment de paix au vainqueur dans son camp de Berkhamsted, fut invité à venir lui imposer les mains et à le couronner, suivant l'ancien usage, dans l'église du monastère de l'Ouest, en anglais

1. Ad hujusmodi disceptationem raro aut nunquam milites acciti sunt... Non est diu trahendum nostra deliberatione quod.... (Guil. pictav. p. 205.)

1066. West-mynster, près de Londres. Stigand refusa d'aller bénir un homme couvert du sang des hommes, et envahisseur des droits d'autrui [1]. Mais Eldred, l'archevêque d'York, plus circonspect et mieux avisé, disent certains vieux historiens [2], comprenant qu'il fallait s'accommoder au temps et ne point aller contre l'ordre de Dieu, par qui s'élèvent les puissances [3], consentit à remplir ce ministère envers l'étranger menaçant [4]. L'église de l'Ouest fut préparée et ornée comme aux anciens jours où, d'après le vote libre des meilleurs hommes de l'Angleterre [5], le roi de leur choix venait s'y présenter pour recevoir l'investiture du pouvoir qu'ils lui avaient remis. Mais cette élection préalable, sans laquelle le titre de roi ne pouvait être qu'une vaine mo-

1. Ille vero cruento viro et alieni juris invasori manus imponere recusavit. (Guil. neubrigensis Hist. ed. Hearne, pag. 3.) — Jo. Brompton, p. 961. — Eadm. Hist. pag. 6. — Chron. Th. Wikes, pag. 21.

2. Vir bonus et prudens. (Chron. Walteri Hemingford. pag. 457.)

3. Acutius intelligens cedendum esse tempori, et divinæ nequaquam resistendum ordinationi. (Ibid.) — Guil. neubrig. pag. 3.

4. Spirantem adhuc minarum et cædis in populum. (Ibid.)

5. Tha bestan menn. (Chron. saxon. passim.)

querie et une insulte amère du plus fort, n'eut 1066
point lieu pour le chef normand. Il sortit de son camp, et marcha entre deux haies de soldats jusqu'au monastère, où l'attendaient quelques Saxons craintifs ou bien affectant une contenance ferme et un air de liberté, dans leur lâche et servile office. Au loin, toutes les avenues de l'église, les places, les rues du faubourg, étaient garnies de cavaliers en armes [1], qui devaient, selon d'anciens récits, contenir les rebelles, et veiller à la sûreté de ceux que leur ministère appellerait dans l'intérieur du temple [2]. Deux cent soixante chefs de guerre, état-major des conquérants, y entrèrent avec leur duc [3].

Quand s'ouvrit la cérémonie, Geoffroy, évèque de Coutances, demanda en langue française, aux Normands, s'ils étaient tous d'avis que leur général prît le titre de roi des Anglais, et, en même temps, l'archevêque d'York demanda aux Anglais, en langue saxonne, s'ils voulaient le Normand pour roi. Alors il s'éleva dans l'église des acclamations si bruyantes, qu'elles reten-

1. Circa monasterium in armis et equis præsidio dispositi. (Guil. pictav. pag. 206.)

2. Ne quid doli et seditionis oriretur. (Orderic. Vital. pag. 503.)

3. Monastic. anglican.

1066. tirent hors des portes jusqu'à l'oreille des cavaliers qui remplissaient les rues voisines. Ils prirent ce bruit confus pour un cri d'alarme, et, selon leurs ordres secrets, mirent aussitôt le feu aux maisons [1]. Plusieurs s'élancèrent vers l'église, et, à la vue de leurs épées nues et des flammes de l'incendie, tous les assistants se dispersèrent, les Normands aussi-bien que les Saxons [2]. Ceux-ci couraient au feu pour l'éteindre, ceux-là pour faire du butin dans le trouble et dans le désordre [3]. La cérémonie fut suspendue par ce tumulte imprévu, et il ne resta pour l'achever en hâte que le duc, l'archevêque Eldred, et quelques prêtres des deux nations. Tout tremblants, ils reçurent de celui qu'ils appelaient roi, et qui tremblait lui-même comme eux, le serment de traiter le peuple anglo-saxon aussi bien que le meilleur des rois que ce peuple avait jadis élus [4].

Dès le jour même, la ville de Londres eut lieu

1 Flammam ædibus imprudenter injecerunt. (Guil. pictav. pag. 206.)

2. Multitudo virorum ac mulierum celeriter basilica egressa est. (Orderic. Vital. pag. 503.)

3. Ut in perturbatione sibi prædas dirigerent. (Ibidem.)

4. Trepidantes, super regem vehementer trementem, officium vix peregerunt. (Ibid.)

d'apprendre ce que valait un tel serment dans la bouche d'un étranger vainqueur; on imposa aux citoyens un énorme tribut de guerre et l'on emprisonna leurs ôtages[1]. Guillaume lui-même, qui ne pouvait croire au fond que la bénédiction d'Eldred et les acclamations de quelques lâches eussent fait de lui un roi d'Angleterre dans le sens légal de ce mot, embarrassé pour motiver le style de ses manifestes, tantôt se qualifiait faussement de roi par succession héréditaire, et tantôt, avec toute franchise, de roi par le tranchant de l'épée[2]. Mais s'il hésitait dans ses formules, il n'hésitait pas dans ses actes, et se rangeait à sa vraie place par l'attitude d'hostilité et de défiance qu'il gardait vis-à-vis du peuple; il ne s'aventura point encore au milieu de Londres, malgré ses garnisons et les retranchements crénelés qu'on lui avait construits à la hâte. Il sortit pour attendre dans la campagne voisine que ses ingénieurs eussent donné plus de solidité à ces ouvrages, et jeté les fondements de deux autres forteresses, pour réprimer, dit un auteur nor- 1066.

1. Tributum imposuit hominibus valde sævum. (Chron. saxon. frag. ed. Lye.)

2. Ego Willelmus rex hæreditario jure factus.—In ore gladii regnum adeptus sum Anglorum. (Hickesii Thesaur. linguarum septentrionalium.)

1066. mand, l'esprit mobile d'une population trop nombreuse et trop fière[1].

Durant les jours que le nouveau roi passa à sept milles de Londres, dans un lieu appelé Barking, les deux chefs saxons dont la fatale retraite avait causé la soumission de la grande ville, effrayés de la puissance nouvelle que la possession de Londres et le titre de roi donnaient à l'envahisseur, vinrent du nord lui prêter le serment que les chefs anglais avaient coutume de prêter à leurs anciens rois[2]. Toutefois la soumission d'Edwin et de Morkar n'entraîna point celle des provinces qu'ils avaient gouvernées, et l'armée normande ne se porta point en avant pour aller occuper ces provinces; elle resta concentrée autour de Londres et sur les côtes du sud et de l'est les plus voisines de la Gaule. Le soin de partager les richesses du territoire envahi l'occupait alors presque uniquement. Des commissaires parcouraient toute l'étendue de pays où l'armée avait laissé des garnisons; ils y faisaient un inventaire exact des propriétés de toute espèce, publiques et particulières; ils les inscrivaient et

1. Contra mobilitatem ingentis ac feri populi. (Guil. pictav. pag. 208.)

2. Ibi ad obsequium ejus venerunt. (Ibid.)

les enregistraient avec soin et en grand détail; 1066.
car la nation normande, dans ces temps reculés, se montrait déjà, comme on l'a vue depuis, extrêmement prodigue d'écritures, et d'actes, et de procès-verbaux[1].

On s'enquérait des noms de tous les Anglais morts en combattant, ou qui avaient survécu à la défaite, ou que des retards involontaires avaient empêchés de se rendre sous les drapeaux. Tous les biens de ces trois classes d'hommes, terres, revenus, meubles, étaient saisis[2] : les enfants des premiers étaient déclarés déshérités à tout jamais; les seconds étaient également dépossédés sans retour, et eux-mêmes, disent les auteurs normands, sentaient bien qu'en leur laissant la vie, l'ennemi faisait assez pour eux[3]; enfin les hommes qui n'avaient point pris les armes furent aussi dépouillés de tout, pour avoir eu l'intention de les prendre : mais, par une grace spéciale, on leur laissa l'espoir qu'après de

1. Cum rex ipse regisque proceres loca nova perlustrarent, facta est inquisitio diligens. (Dialogus de Scaccario in notis ad Math. Paris.)

2. Spes omnis terrarum et fundorum atque redituum præclusa est. (Ibid.)

3. Magnum namque reputabant frui vitæ beneficio sub inimicis. (Ibid.)

1066. longues années d'obéissance et de dévouement à la puissance étrangère, non pas eux, mais leurs fils, pourraient peut-être obtenir des nouveaux maîtres quelque portion de l'héritage paternel[1]. Telle fut la loi de la conquête, selon le témoignage non suspect d'un homme presque contemporain et issu de la race des conquérants[2].

L'immense produit de cette spoliation universelle fut la solde des aventuriers de tout pays qui s'étaient enrôlés sous la bannière du duc de Normandie. Leur chef, le nouveau roi des Anglais, retint premièrement, pour sa propre part, tout le trésor des anciens rois, l'orfévrerie des églises et ce qu'on trouva de plus précieux et de plus rare dans les magasins des marchands[3]. Guillaume envoya une portion de ces richesses au pape Alexandre avec l'étendard de Harold, pour prix de l'étendard béni qui avait triomphé à Hastings[4]; et toutes les églises d'outre-mer où l'on avait

1. Cum tractu temporis, devotis obsequiis, gratiam dominorum possedissent, sine spe successionis, filii tantum (pro voluntate dominorum) possidere cœperunt. (Dialogus de Scaccario in notis ad Math. Paris.)

2. Ricardus Nigellus, Richard Lenoir, ou Noirot, évêque d'Ély au douzième siècle.

3. Guil. pictav. pag. 206.

4. Romanæ ecclesiæ sancti Petri pecuniam in auro atque argento ampliorem quam dictu credibile sit. (Ibid.)

chanté des psaumes et brûlé des cierges pour le 1066.
succès de l'invasion, reçurent en récompense, des croix, des vases et des étoffes d'or[1]. Après la part du roi et des prêtres, on fit la part des soldats, selon leur grade et les conditions de leur engagement. Ceux qui, au camp sur la Dive, avaient fait hommage pour des terres, alors à conquérir, reçurent celles des Anglais dépossédés[2]; les capitaines eurent de vastes domaines, des châteaux, des bourgades, des villes entières, les simples vassaux eurent de moindres portions[3]. Quelques-uns prirent leur solde en argent; d'autres avaient stipulé d'avance qu'ils auraient une femme saxonne, et Guillaume, dit la Chronique normande, leur fit prendre, par mariage, de nobles dames, héritières de grands biens, dont les maris étaient morts dans la bataille. Un seul parmi les hommes de guerre venus à la suite du conquérant ne réclama ni terres, ni or, ni femme, et ne voulut rien accepter de la dépouille des vaincus. On le nommait Guilbert fils de Richard;

1. Mille ecclesiis Franciæ. (Guill. pictav. p. 206.)
2. Chron. de Norm. Inter script. rer. francic. t. XIII.
3. Dona chastels, dona citez,
Dona terres as vavassers....
(Wace, Roman de Rou.)

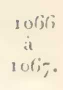
Le mot *vassal* était alors synonyme d'homme de guerre. *Hardi et noble vassal.... Vassaument*, pour bravement.

1066. il dit qu'il avait accompagné son seigneur en Angleterre parce que tel était son devoir, mais que le bien volé ne le tentait pas; qu'il retournerait en Normandie pour y jouir de son héritage, héritage modique, mais légitime, et que, content de son propre lot, il n'enleverait rien à autrui [1].

1066 à 1067. Le conquérant employa les derniers mois de l'hiver qui termina l'année 1066 à faire une sorte de promenade militaire dans les provinces alors envahies. Il est difficile de déterminer exactement le nombre de ces provinces et l'étendue de pays que les troupes étrangères occupaient et parcouraient librement. Toutefois, en examinant avec soin les récits des contemporains, on trouve des preuves, tout au moins négatives, que les Normands ne s'étaient point avancés, dans la direction du nord-est, au-delà des rivières dont l'embouchure forme le golfe de Boston, et vers le sud-ouest, au-delà des terres montagneuses qui bordent la province de Dorset. La ville d'Oxford, située presque à distance égale de ces deux points opposés, sur la ligne droite tirée de l'un à l'autre, ne s'était point encore rendue; mais peut-être cette frontière idéale avait-elle été

1. De rapina quicquam possidere noluit, suis contentus, aliena respuit. (Orderic. Vital. pag. 606.)

dépassée soit au nord soit au midi d'Oxford. Il est également difficile de le nier ou de l'affirmer, et de fixer à un instant précis la limite d'un envahissement toujours graduel.



Tout l'espace de terre occupé en réalité par les garnisons de Guillaume, et possédé par lui autrement que d'une manière nominale, en vertu de son titre de roi, fut en peu de temps hérissé de citadelles et de châteaux-forts[1]; tous les indigènes y furent désarmés et contraints de jurer obéissance et fidélité au nouveau chef imposé par la lance et l'épée. Ils jurèrent, mais au fond de leur cœur ils ne croyaient pas que l'étranger fût légalement roi de l'Angleterre; et, à leurs yeux, le véritable roi, c'était encore le jeune Edgar, tout déchu et tout captif qu'il était. Les moines du couvent de Péterborough, dans la province de Northampton, en donnèrent une preuve remarquable. Ayant perdu leur abbé Leofric, à son retour de la bataille de Hastings, ils choisirent pour lui succéder leur prieur, nommé Brand, et, comme c'était leur coutume de faire approuver par le chef du pays l'élection des chefs de leur couvent, ils envoyèrent Brand vers

1. Ædificaverunt castella passim per hanc regionem. (Chron. saxon. frag. ed. Lye.)

1066 à 1067. Edgar. Ils firent cette démarche, parce que tous les habitants de la contrée pensaient, dit la chronique du monastère, qu'Edgar redeviendrait roi [1]. Le bruit en parvint bientôt aux oreilles du roi Guillaume, et sa colère fut au comble. « Depuis « ce jour, poursuit le narrateur contemporain, « tous les maux et toutes les douleurs ont fondu « sur notre maison ; que Dieu daigne avoir pitié « d'elle [2] ! »

Cette prière d'un moine pouvait être alors celle de tout habitant des provinces conquises, car chacun y avait largement sa portion de douleurs et de misères : pour les hommes, c'étaient l'indigence et la servitude ; pour les femmes, c'étaient les affronts et les violences, plus cruelles que tout le reste. Celles qui ne furent pas prises par *mariage* le furent par *amours,* comme on disait dans le langage des vainqueurs, et devinrent le jouet des soldats étrangers, dont le dernier et le plus vil était seigneur et maître dans la maison du vaincu. « D'ignobles écuyers, d'im« purs vagabonds, disent les vieux historiens, « disposaient à leur volonté des jeunes filles les

1. Hujus enim regionis incolæ arbitrabantur eum regem fore. (Chron. sax. Gibson, pag. 173.)

2. God hit gemiltse ! (Ibid.)

« plus nobles[1], et ne leur laissaient qu'à pleurer 1066
« et à souhaiter la mort. Ces misérables effrénés à 1067.
« s'émerveillaient d'eux-mêmes ; ils devenaient « fous d'orgueil et de surprise de se voir si « puissants, d'avoir des serviteurs plus riches « que n'avaient jamais été leurs pères[2]. Tout ce « qu'ils voulaient, ils se le croyaient permis ; ils « versaient le sang au hasard, arrachaient le « morceau de pain de la bouche des malheu- « reux, et prenaient tout, l'argent, les biens, la « terre...[3]. »

Tel fut le sort qui s'étendit sur les hommes de race anglaise à mesure que la bannière aux trois lions avança sur leurs campagnes et fut arborée dans leurs villes. Mais cette destinée, partout également dure, prit des apparences diverses selon la diversité des lieux. Les villes ne furent point frappées comme les campagnes ; telle ville ou telle campagne le furent différemment de

1. Nobiles puellæ despicabilium ludibrio armigerorum patebant, et ab immundis nebulonibus oppressæ, dedecus suum plorabant. (Orderic. Vital. p. 523.)

2. Unde sibi tanta potestas emanasset, ut clientes ditiores haberent quam eorum in Neustria fuerant parentes. (Ibid.)

3. A buccis miserorum cibos abstrahentes. (Willelm. malmesb.)

1066 à 1067. telle autre : autour d'un fond commun de misères, si l'on peut s'exprimer ainsi, il y eut des formes variées, et cette multiplicité d'accidents qu'offrent toujours les choses humaines. Par exemple, à Pevensey, lieu de débarquement de l'armée, les soldats normands partagèrent entre eux les maisons des vaincus[1]. Ailleurs ce furent les habitants eux-mêmes qu'ils se distribuèrent corps et biens; et, dans le bourg de Lewes, selon un registre authentique[2], le roi Guillaume prit soixante bourgeois produisant chacun trente-neuf sous de rente; un certain Asselin eut plusieurs bourgeois payant seulement quatre sous de rente, et Guillaume de Caen eut deux bourgeois de deux sous (ce sont les propres mots du registre[3].)

La ville de Douvres, à demi consumée par l'incendie, devint le partage d'Eudes, évêque de Bayeux, qui ne put, disent les vieux actes, en calculer au juste la valeur, parce qu'elle était trop dévastée[4]. Il en distribua les maisons à ses guerriers et à ses gens; Raoul de Courbespine

1. Doomesday-book, tom. I, pag. 26.

2. Ibid.

3. Vills de Cahainges, II burgenses de II sol. (Ibid.)

4. Pretium ejus non potuit computari quantum valebat. (Extracta ex D. B. apud scriptores. Ed. à Gale, p. 759.)

en reçut trois avec le champ d'une femme pauvre[1]; Guillaume, fils de Geoffroy, eut aussi trois maisons et l'ancien hôtel-de-ville ou la halle commune des bourgeois[2]. Près de Colchester, dans la province d'Essex, Geoffroy de Mandeville occupa seul quarante manoirs ou habitations entourées de terres en culture[3]; quatorze propriétaires saxons furent dépossédés par Engelry, et trente par un certain Guillaume. Un riche Anglais se remit, pour sa sûreté, au pouvoir du Normand Gaultier, qui en fit son tributaire[4]; un autre Anglais devint serf de corps sur la glèbe de son propre champ[5].

1066 à 1067.

Dans la province de Suffolk, un chef normand s'appropria les terres d'une Saxonne nommée Édithe la belle[6], peut-être la même que cette Édithe au cou de cygne, l'ancienne maîtresse du roi Harold. La cité de Norwich fut réservée tout

1. Doomesday-book, tom. I, p. 9.

2. Vills, fil. Gaufredi III, in quibus erat Gihalla burgensium. (Extracta à Gale, pag. 759.)

3. Dugdale's baronage.

4. Submisit se in manu Walterii pro defensione sui. (Doomesday-book, tom. II, pag. 36.)

5. Quidam liber homo qui modo effectus est unus de villanis. (Ibid. tom. I, p. 1.)

6. Edeva faira. (Ibid. p. 285.)

1066 à 1067. entière pour le domaine privé du conquérant; elle avait payé aux rois saxons trente livres et vingt sous d'impôt, mais Guillaume exigea par an soixante-dix livres, un cheval de prix, cent sous au profit de sa femme, et en outre vingt livres pour le salaire de l'officier qui y commandait en son nom[1]. Une forte citadelle fut bâtie au sein de cette ville habitée par des hommes d'origine danoise, parce que les vainqueurs craignaient qu'elle n'appelât et ne reçût du secours des Danois qui croisaient souvent près de la côte[2]. Dans la ville de Dorchester, au lieu de cent soixante-douze maisons qu'on y avait vues du temps du roi Edward, on n'en comptait plus que quatre-vingt-huit, le reste était un monceau de ruines; à Warham, sur cent treize maisons, soixante-deux avaient été détruites[3]; à Bridport, vingt maisons disparurent de même, et la misère des habitants fut telle, que, plus de vingt années après, pas une seule n'avait été rebâtie[4]. L'île

1. Modo reddit LXX lib. pensas regi, et C. solidos de gersumâ reginæ, et asturconem, et XX libras blancas comiti. (Doomesday-book, tom. II, p. 56)

2. Danos in auxilium citius recipere potest. (Guil. pictav. pag. 208.)

3. Doomesday-book.

4. Ibid. — Extracta à Gale, pag. 764.

de Wight, près de la côte du sud, fut envahie par Guillaume fils d'Osbert, sénéchal du roi normand, et devint une portion de ses vastes domaines en Angleterre; il la transmit à son fils, puis à son petit neveu Baudoin, appelé en Normandie Baudoin de Reviers, et qu'en Angleterre on surnomma Baudoin de l'île[1]. 1066 à 1067.

Près de Winchester, dans la province de Hants, se trouvait cette abbaye de Hida, dont le chef, accompagné de douze de ses moines et de vingt hommes d'armes, était allé à la bataille de Hastings et n'en était point revenu[2]. La vengeance que le conquérant exerça contre ce monastère fut mêlée d'une sorte de plaisanterie; il prit sur les domaines du couvent douze fois la portion de terre suffisante pour solder et entretenir un homme d'armes, ou, selon le langage du temps, douze fiefs de chevaliers, avec une portion de capitaine, ou un fief de baron, comme rançon du crime des treize hommes qui avaient combattu contre lui[3]. Un autre fait qu'on peut citer

1. Insulam Vectam conquisivit. (Monast. anglic. t. II, pag. 905.)

2. Voyez livre III, page 309.

3. Pro abbate baroniam unam, et pro singulis monachis qui cum abbate in bellum processerant, singula feoda militum. (Monast. anglic. tom. I, pag. 210.)

1066 à 1067. parmi les *joyeusetés* de la conquête, c'est qu'une jongleresse, appelée Adeline, figure sur le rôle de partage dressé pour la même province, comme ayant reçu fief et salaire de Roger, l'un des comtes normands [1].

Dans la province de Hertford, un Anglais avait racheté sa terre par le paiement de neuf onces d'or [2], et cependant, pour échapper à une dépossession violente, il fut obligé de se rendre tributaire d'un soldat appelé Vigot [3]. Trois guerriers saxons, Thurnoth, Waltheof et Thurman, associés en fraternité d'armes, possédaient auprès de Saint-Alban un manoir qu'ils avaient reçu du chef de l'abbaye, à condition de la défendre par l'épée, s'il en était besoin. Ils remplirent fidèlement cet office contre les envahisseurs normands; mais, vaincus par le nombre et contraints de fuir, ils abandonnèrent leur domaine. Ce domaine échut alors à Robert de Toënes, l'un des cavaliers normands qui, portant un cygne sur leur écu, formaient une confrérie de braves

1. Et Adelina joculatrix unam virgatam quam Rog. comes dedit ei. (Doomesday-book, tom. II, p. 38.)

2. Terram suam emit a W. rege novem uncias auri (Ibid. tom. I, pag. 137.)

3. Ibidem.

sous le nom de soldats du cygne[1]; mais Robert et ses gens eurent bientôt à défendre leur nouvelle propriété contre les trois Saxons, qui, à la tête d'une bande d'amis, les attaquèrent subitement, et brûlèrent leurs propres maisons. Ils combattirent jusqu'au moment où, enveloppés par l'ennemi plus nombreux, ils furent saisis et pendus comme rebelles, selon la loi de la conquête[2].

1066 à 1067.

Ces faits, pris au hasard entre des milliers d'autres qu'il serait fastidieux d'énumérer, suffisent pour que le lecteur se figure les scènes tristes, mais variées, qu'offraient en même temps plusieurs provinces anglaises du sud et de l'est, tandis que le roi normand s'installait dans la tour de Londres. Cette forteresse, construite à l'un des angles du mur de la ville, vers l'orient, près de la Tamise, reçut alors le nom de tour palatine, nom formé d'un vieux titre romain que Guillaume portait en Normandie, conjointement avec ceux de duc ou de comte. Deux autres forteresses, bâties à l'occident, et confiées à la garde des Normands Baynard et Gil-

1. Ab illis famosis militibus qui a cycni nomine intitulabantur. (Math. Paris. Vitæ abbatum Sancti Albani, pag. 46.)

2. Capti perierunt. (Ibid.)

1066 à 1067. bert Monfichet, prirent chacune le nom de leurs gardiens [1]. La bannière aux trois lions fut arborée sur le donjon de Guillaume, et, sur les deux autres, flottèrent celles de Baynard et de Montfichet. Mais ces capitaines avaient tous deux juré d'en faire descendre leurs drapeaux, et d'y élever le drapeau de Guillaume, leur chef, leur duc, leur seigneur, à son premier commandement, à son commandement proféré avec colère ou sans colère, soutenu par grande ou petite force, pour cause de délit ou sans délit, comme disent les actes du siècle [2]. Avant de faire, au bruit des trompettes, leur première entrée dans leurs tours, avant de les garnir de leurs hommes de service, ils avaient mis leurs mains entre les mains du roi normand, et s'étaient reconnus eux-mêmes pour ses hommes de service et de foi. Ils avaient promis, en un mot, de subir, comme un arrêt juste et légal, leur sentence de dépossession, si jamais ils se rangeaient volontairement contre leur seigneur, et séparaient leur bannière de la sienne.

Ce qu'ils jurèrent au chef de la conquête,

1. Castellum Baynardi, Baynard castle. (Maitland's History of London.)

2. Ducange, notes sur Joinville.

d'autres le leur jurèrent aussi, et d'autres encore 1066
firent à ces derniers le même serment de foi et à 1067.
d'hommage. Ainsi la troupe des conquérants, quoique éparse et disséminée sur le territoire des vaincus, resta unie par une grande chaîne de devoirs, et garda la même ordonnance que sur ses vaisseaux de transport ou derrière ses redoutes de Hastings. Le subalterne devait foi et service à son supérieur militaire, ou à celui dont il avait reçu soit des terres, soit de l'argent en fief. Sous cette condition, les mieux partagés dans les divers pillages, dans les différents gains de l'invasion, donnèrent ou prêtèrent une part de leur superflu à ceux qui avaient eu moins de bonheur : les capitaines donnèrent aux simples hommes d'armes, ou les *barons* aux *chevaliers ;* les gens d'armes donnèrent à leurs *écuyers* ou à ceux qui, soit à cheval, soit à pied, les assistaient dans le combat; enfin les *écuyers* donnèrent à leurs propres *valets* [1] et *sergents*, ou servants d'armes. Généralement les riches donnèrent aux pauvres ; mais les pauvres devinrent bientôt riches, par les profits de la conquête; et ainsi, parmi ces classes de combattants, ces ordres, ces rangs militaires que le langage du temps

1. Vasleti, valecti, servientes, servientes ad arma.

1066 à 1067. distinguait[1], il y eut de grandes fluctuations, parce que les chances de la guerre portaient rapidement les hommes des derniers rangs vers les premiers.

Tel qui avait passé la mer avec la casaque matelassée et l'arc de bois noirci du piéton, parut, sur un cheval de bataille, et ceint du baudrier militaire, aux yeux étonnés des nouvelles recrues qui passèrent la mer après lui. Tel était venu pauvre chevalier, qui bientôt leva bannière, comme on s'exprimait alors, et conduisit une compagnie dont le cri de ralliement était son nom. Les bouviers de Normandie et les tisserands de Flandre, avec un peu de courage et de bonheur, devenaient promptement en Angleterre de hauts hommes, d'illustres barons, et leurs noms, vils ou obscurs sur l'une des rives du détroit, étaient nobles et glorieux sur l'autre.

« Voulez-vous savoir, dit un vieux rôle en « langue française, quels sont les noms des grands « venus d'outre-mer avec le conquérant Guil-« laume-bâtard *à la grande vigueur*[2]? Voici

1. Conte, baron et chevalier; conte, baron et vavassor. (Anciennes poésies normandes.)

2. Les nons des grandz delà la mer
Ke vindrent od le conquérour,
William bastard de graunt vigour.
(Chron. Jo. Brompton, pag. 963.)

« leurs surnoms comme on les trouve écrits, mais 1066
« sans leurs noms de baptême, qui souvent man- à 1067.
« quent ou sont changés : c'est Mandeville et Dan-
« deville, Omfreville et Domfreville, Bouteville
« et Estouteville, Mohun et Bohun, Biset et
« Basset, Malin et Malvoisin..... » Tous les noms
qui suivent sont pareillement rangés de façon à
soulager la mémoire par la rime et l'allitération.
Plusieurs listes du même genre et disposées
avec le même art se sont conservées jusqu'à
nos jours; on les trouvait jadis inscrites sur de
grandes pages de vélin dans les archives des
églises, et décorées du titre de *livre des conquérants*[1]. Dans l'une de ces listes, les noms
sont disposés par groupes de trois : Bastard,
Brassard, Baynard; Bigot, Bagot, Talbot; Toret,
Trivet, Bouet; Lucy, Lacy, Percy[2]..... Un autre
catalogue des conquérants de l'Angleterre, longtemps gardé dans le trésor du monastère de la
Bataille, contenait des noms d'une physionomie
singulièrement basse et bizarre, comme Bonvilain et Boutevilain, Trousselot et Troussebout,
l'Engayne et Longue-Épée, l'OEil-de-bœuf et

1. Tous les grants seignors après nommés, comme il est escrit en le livre des conquérors. (Lelandi Collectanea, pag. 202.)

2. Hearne, coll. script. angl.

1066 à 1067. Front-de-bœuf[1].... Enfin plusieurs actes authentiques désignent comme chevaliers normands en Angleterre, un Guillaume le charretier, un Hugues le tailleur, un Guillaume le tambour[2]; et, parmi les surnoms de cette chevalerie rassemblée de tous les coins de la Gaule, figurent un grand nombre de simples noms de villes et de pays : Saint-Quentin, Saint-Maur, Saint-Denis, Saint-Malo, Tournai, Verdun, Fismes, Châlons[3], Chaunes, Étampes, Rochefort, La Rochelle, Cahors[4], Champagne, Gascogne... Tels furent ceux qui apportèrent en Angleterre les titres de noble et de gentilhomme, et les y implantèrent à main armée pour eux et pour leurs descendants[5].

Les valets de l'homme d'armes normand, son écuyer, son porte-lance, furent gentilshommes;

1. Collection des historiens de Normandie, p. 1023.

2. Monast. anglic. tom. II.

3. Devenu par corruption *Chaloner*.

4. Devenus par corruption *Rochford*, *Rokely*, *Chaworth*, etc. D'autres noms véritablement français ont été défigurés de diverses manières, comme de la Haye, *Hay*, de la Souche, *Zouch;* Du saut-de-chevreau, *Sacheverell*, etc.

5. Ces deux mots, maintenant anglais, sont de pure extraction normande, et n'ont aucun équivalent dans l'ancienne langue anglo-saxonne.

ils furent des hommes nobles et considérables 1066
auprès du Saxon autrefois riche, autrefois noble à 1067.
lui-même, maintenant courbé sous l'épée de l'étranger, expulsé de la maison de ses aïeux, n'ayant pas où reposer sa tête[1]. Cette noblesse naturelle et générale de tous les vainqueurs croissait en raison de l'autorité ou de l'importance personnelle de chacun d'eux. Après la noblesse du roi normand, la plus haute, unique entre toutes les autres, venait celle du gouverneur d'une province, appelé *comte* en langue normande; après la noblesse du comte venait celle de son lieutenant, appelé *vice-comte* ou *vicomte;* et ensuite celle des gens de guerre, suivant leurs grades, *barons*, *chevaliers*, *écuyers* ou *sergents*, nobles inégalement, mais tous nobles par le droit de leur victoire commune et de leur naissance étrangère.

Avant de marcher à la conquête des provin- 1067.
ces du nord et de l'ouest, Guillaume, toujours prévoyant, voulut déposer en lieu sûr le butin qu'il avait enlevé dans les provinces déjà conquises, et trouva que ses nouvelles richesses ne seraient nulle part mieux en sûreté que dans

1. Non habentes ubi reclinarent caput. (Forduni Historia, p. 698.)

1068. son propre pays. Avant de mettre à la voile pour retourner en Normandie, il confia la lieutenance de son pouvoir royal à son frère Eudes, et à Guillaume, fils d'Osbert. A ces deux vice-rois furent adjoints d'autres chefs de marque, comme aides et comme conseillers : Hugues de Grantmesnil, Hugues de Montfort, Gaultier Giffard et Guillaume de Garenne[1]. Ce fut à Pevensey que se rendit le nouveau roi, afin de s'embarquer au lieu même où il était venu aborder six mois auparavant ; plusieurs vaisseaux l'y attendaient, ornés de voiles blanches et pavoisés en signe de joie et de triomphe[2]. Un grand nombre d'Anglais s'y étaient rendus par son ordre, pour passer le détroit avec lui. On remarquait parmi eux le roi Edgar, l'archevêque Stigand, Frithric, abbé de Saint-Alban, les deux frères Edwin et Morkar, et Waltheof, fils de Siward, qui n'avait pu combattre à la journée de Hastings. Ces hommes, et plusieurs autres que le vainqueur emmenait aussi, devaient lui servir d'ôtages et de garants du repos des Anglais, et il espérait d'ailleurs que privée, par leur absence, de ses chefs les plus puissants et les plus

1. Guill. pictav. pag. 209.
2. More veterum, albis velis adornatæ. (Ibid.)

populaires, cette nation serait moins remuante 1067
et moins hardie à se soulever [1].

Dans le port où pour la première fois il avait mis le pied en Angleterre, le conquérant distribua des présents de toute espèce à ceux de ses gens d'armes qui repassaient la mer, afin, dit un auteur normand, que nul d'entre eux, à son retour, ne pût dire qu'il n'avait pas gagné à la conquête [2]. Guillaume, si l'on en croit le même auteur, son chapelain et son biographe, apporta en Normandie plus d'or et plus d'argent qu'on n'en avait jamais vu dans toute la Gaule [3]. Les monastères et le clergé des églises rivalisèrent d'efforts et de zèle pour fêter le vainqueur des Anglais, et ni moines ni prêtres, dit l'historien, ne restèrent sans récompense [4]. Guillaume leur donna de l'or en monnaie, en vases et en lingots, et surtout des étoffes brodées qu'ils étalèrent dans leurs églises, où elles faisaient l'ad-

1. Ut obsides quorum salus.... ut gens tota minus ad rebellionem valeret, spoliata principibus. (Guil. pictav. pag. 209.)

2. Ut opimum fructum victoriæ secum omnes percepisse gauderent. (Ibid.)

3. Quantum ex ditione trium Galliarum vix colligeretur. (Ibid. pag. 210.)

4. Quam pietatem ipse confestim lucro multiplici recompensavit. (Ibid. pag. 211.)

1067. miration des voyageurs[1]. Il paraît que, dans ce siècle, la broderie à l'aiguille était un art où excellaient les femmes anglaises; la navigation de ce pays, déjà fort étendue, y portait aussi beaucoup d'objets précieux inconnus dans le nord de la Gaule[2]. Un parent du roi de France, nommé Raoul ou Raulfe, vint avec une suite nombreuse à la cour tenue par le roi Guillaume dans la solennité pascale. Les Français, non moins que les Normands, considéraient avec une curiosité mêlée de surprise les vases ciselés, d'argent et d'or, apportés d'Angleterre, et surtout les coupes à boire des Saxons, faites de grandes cornes de buffle décorées de métal aux deux extrémités[3]. Ils s'émerveillaient de la beauté et de la longue chevelure des jeunes Anglais ôtages ou captifs du Normand[4]. « Ils « remarquèrent, dit l'historien, ces choses et

1. Voluptuosum est ea perspectare hospitibus maximis. (Guill. pictav. p. 211.)

2. Anglicæ nationis fœminæ multum acu et auri textura, viri egregie in omni valent artificio. Inferunt et negociatores qui longinquas regiones adeunt... (Ibid.)

3. Curiosi hi cum Normannis cernebant vasa aurea et argentea... aut cornibus bubalinis... (Ibid.)

4. Crinigeros alumnos plagæ aquilonalis... nec enim puellari venustati cedebant. (Ibid.)

« beaucoup d'autres également nouvelles pour 1067.
« eux, afin de les raconter dans leur pays [1]. »

Pendant que cet appareil de fête était déployé sur l'une des rives du détroit, sur l'autre, l'insolence des vainqueurs se faisait sentir à la nation subjuguée. Les chefs qui gouvernaient les provinces conquises de l'Angleterre accablaient à l'envi les indigènes, soit gens de haut rang, soit gens du peuple, d'exactions, de tyrannies et d'outrages. L'évêque Eudes et le fils d'Osbert, orgueilleux de leur nouvelle puissance, méprisaient les plaintes des opprimés, et leur refusaient toute justice [2]; si leurs hommes d'armes pillaient les maisons ou ravissaient les femmes des Anglais, ils les approuvaient, et punissaient le malheureux atteint par ces injures, qui osait en gémir tout haut [3]. L'excès de la souffrance poussa les habitants de la côte de l'est à tenter de s'affranchir des Normands, à l'aide d'un secours étranger. Eustache, comte de Boulogne, le même qui, sous le règne d'Edward, avait occa-

1. Guill. pictav. p. 211.

2. Nimia cervicositate tumebant et clamores Anglorum despiciebant. (Orderic. Vital. pag. 507.)

3. Armigeros suos immodicas prædas et incestos raptus facientes vi tuebantur. (Ibid.)

1067. sioné tant de tumulte chez les Anglais[1], était alors en discorde et en inimitié avec Guillaume, qui retenait son fils prisonnier. Eustache était renommé pour son habileté militaire, et d'ailleurs son ancienne parenté avec le roi Edward le faisait presque regarder alors comme un allié naturel par la nation anglo-saxonne, moins dédaigneuse dans sa misère.

Les habitants du pays de Kent envoyèrent donc un message à Eustache, et lui promirent de l'aider à prendre Douvres, s'il voulait faire une descente et les secourir contre les Normands. Eustache y consentit, et aborda près de la rade de Douvres à la faveur d'une nuit obscure. Tous les Saxons de la contrée voisine se levèrent en armes; Eudes de Bayeux et Hugues de Montfort, les deux commandants de la ville, s'étaient rendus au-delà de la Tamise avec une partie de leurs soldats. Si le siège eût pu durer seulement deux jours, les habitants des provinces voisines seraient venus en grand nombre se réunir aux assiégeants[2] : mais Eustache et ses hommes essayèrent mal à propos d'enlever le château de Douvres

1. Pridem inimicissimus. (Guill. pictav. pag. 212.) Voyez livre III, pages 219 et 220.

2. Auctior hostium numerus ex ulterioribus accederet, si biduana obsidio fieret. (Orderic. Vital. p. 508)

à l'improviste; ils éprouvèrent une résistance inespérée de la part des Normands, et se découragèrent après ce seul effort. Un faux bruit de l'approche d'Eudes, qui revenait, disait-on, avec le gros de ses troupes, les frappa d'une terreur panique. Eustache fit sonner la retraite; ses hommes d'armes se précipitèrent en désordre vers leurs vaisseaux, et la garnison normande, les voyant dispersés, sortit de la ville pour les poursuivre. Plusieurs tombèrent, en fuyant, du haut des rochers escarpés sur lesquels la ville de Douvres est assise. Le comte ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval, et les insurgés saxons regagnèrent leurs maisons par des chemins détournés [1]. Telle fut l'issue de la première tentative faite en Angleterre pour renverser la domination normande; Eustache se réconcilia peu de temps après avec le duc de Normandie; et, oubliant ses alliés d'un jour, brigua les richesses et les honneurs que leur ennemi avait à donner [2]. 1067.

Dans la province de Hereford, au-delà de la grande chaîne de montagnes qui avait autrefois

1. Angli per diverticula plura evaserunt. (Orderic. Vital. p. 508.—Guil. pictav. p. 212.)

2. Guillelm. pictav. pag. 212. — Ordericus Vitalis, pag. 508.

1067. protégé l'indépendance des vieux Bretons, et qui pouvait servir encore de rempart à celle des Anglais, habitait, avant l'invasion, sur des terres qu'il avait reçues de la munificence du roi Edward, un Normand appelé Richard, fils de Scrob. C'était un de ces hommes que les Saxons avaient exceptés de la sentence d'exil rendue en l'année 1052 contre tous les Normands vivant en Angleterre. Pour prix de ce bienfait, le fils de Scrob, au débarquement de Guillaume, devint chef d'intrigues pour la conquête, établit des intelligences avec les envahisseurs, et se mit à la tête de quelques corps de soldats originaires de la Gaule, et demeurés, depuis le règne d'Edward, dans les châteaux voisins de Hereford. Il se cantonna avec eux dans ces châteaux, et, faisant des sorties fréquentes, il entreprit de forcer les villes et les bourgades voisines à se soumettre au conquérant. Mais la population de l'ouest refusa, disent de vieux récits, d'obéir à la conquête [1], et, sous la conduite du jeune Edric, fils d'Alfric, se leva pour repousser les attaques du fils de Scrob et de ses hommes d'armes.

Le jeune chef saxon eut l'art d'intéresser à sa cause plusieurs chefs des tribus galloises, jusque-

1. Conquæstui parere. (Monast. anglic. t. II, p. 221.)

là ennemies mortelles des habitants de l'Angleterre[1]. Ainsi, la terreur des Normands réconciliait pour la première fois les Cambriens et les Teutons de la Bretagne, et faisait ce que n'avait pu faire, en d'autres temps, l'invasion des payens danois. Soutenu par les habitants du pays de Galles, Edric prit avec succès l'offensive contre Richard fils de Scrob, et ses soldats, auxquels les chroniques du temps donnent le nom de châtelains de Hereford[2]. Trois mois après le départ du roi Guillaume pour la Normandie, il les chassa du territoire qu'ils occupaient, pilla leurs cantonnements, et délivra tout le pays voisin de la rivière de Lugg[3]. Au sud de cette contrée, sur les côtes qui bordent le long golfe où se jette la Saverne, et au nord, sur les terres voisines des montagnes, il n'y avait encore, dans ce temps, ni postes militaires établis par les Normands, ni châteaux forts bâtis ou possédés par eux. La conquête, si l'on peut s'exprimer ainsi, n'y était point encore parvenue; ses lois n'y régnaient point, son roi n'y était nullement reconnu, non plus que 1067.

1. Accitis sibi in auxilium regibus Wallanorum. (Florentius Wigorn. p. 635.)

2. Herefordenses castellani. (Florent. Wigorn. p. 635.) — Chron. saxonic. frag. ed. Lye.

3. Ad pontem amnis Lugge. (Ibid.)

1068. dans toute la partie septentrionale de l'Angleterre, depuis le golfe de Boston jusqu'à la Twed.

Au centre, les coureurs ennemis parcouraient librement les campagnes; mais beaucoup de villes fermées ne s'étaient point rendues, et même, dans le pays où l'invasion paraissait accomplie dans toute sa rigueur, les conquérants n'étaient pas sans alarmes; car des messagers, partis des contrées où l'indépendance régnait encore, allaient secrètement de ville en ville rallier les amis du pays, et relever les courages abattus par la rapidité de la défaite [1]. Sous les yeux de l'autorité étrangère, disparaissait chaque jour quelqu'un des hommes le plus en crédit parmi le peuple; ceux qui, dans la première terreur, s'étaient rendus au camp de Guillaume, et lui avaient prêté le serment de paix et de soumission, étaient invités, par des adresses patriotiques, à rompre leur pacte avec l'étranger, et à suivre le parti des gens de bien et des braves [2]. Un chef saxon, nommé Kox [3], reçut de semblables messages, au nom de la vieille liberté anglaise, et n'en tint

1. Regionatim de pravis conspirationibus tractant. (Guill. pictav. pag. 212.)

2. Ut, extraneos deserens, optimorum hominum suæ nationis voluntatem sequeretur. (Ibid.)

3. Coxo comes. (Ibid.)

aucun compte; irrités de son refus, les conjurés 1067
lui envoyèrent des ordres, puis des menaces; et, comme il persistait toujours dans son amitié pour les vainqueurs, les menaces furent exécutées, et il périt dans une émeute, malgré la protection étrangère[1]. Les historiens normands le célèbrent comme un martyr de la foi jurée, digne d'être cité partout comme exemple, et dont la gloire doit vivre d'âge en âge[2].

La nouvelle de cette agitation et de ces manœuvres énergiques, parvenue à Guillaume dans sa province de Gaule, le força de précipiter son retour en Angleterre. Il s'embarqua au port de Dieppe, au mois de décembre, par une nuit froide, et, à son arrivée, il mit dans les places fortes de la province de Sussex de nouveaux gouverneurs, choisis en Normandie parmi les hommes auxquels il se fiait le plus. Il trouva dans Londres une fermentation sourde qui semblait présager quelque mouvement prochain; craignant que ses trois châteaux-forts, avec leurs tourelles garnies de machines, ne fussent

1. Ut liberatem a proavis traditam defenderet.... Ille popularium odium perpeti, quam fidei integritatem temerare, maluit. (Guill. pictav. pag. 212.)

2. Morte occidit immerita, et quam deceat propagari, ut vivat laus ejus, atque per exemplum oriatur. (Ibid.)

1067. pas capables de le protéger contre une insurrection populaire, il résolut d'en prévenir ou d'en éloigner le moment, et déploya sa ruse, cette ruse de renard que les vieux historiens lui attribuent[1], pour assoupir l'esprit patriotique qu'il désespérait de briser. Il célébra en grande pompe à Londres les fêtes de Noël, et, rassemblant autour de lui plusieurs des chefs et des évêques saxons, il les accabla de fausses caresses; il se montrait plein d'affabilité, et donnait à tous venants le baiser de bienvenue[2] : s'ils demandaient, il accordait; s'ils conseillaient, il écoutait : tous furent dupes de ces artifices[3].

Après avoir ainsi gagné une partie des gens en crédit, le roi Guillaume se tourna vers le peuple; une proclamation, écrite en langue saxonne, et adressée aux habitants de Londres, fut publiée en son nom, et lue à haute voix dans les églises et sur les places de la ville. « Apprenez tous, y « disait-il, quelle est ma volonté. Je veux que, « tous tant que vous êtes, vous jouissiez de vos

1. Calliditate regis vulpina. (Math. Paris. Vitæ abbat. Sancti Albani, pag. 30.)

2. Dulciter ad oscula invitabat. (Orderic. Vital. p. 509.)

3. Si quid orabant concedebat, si nuntiabant aut suggerebant auscultabat; desertores hac arte reducuntur. (Ibid.)

« lois nationales comme dans les jours du roi « Edward; que chaque fils hérite de son père, « après les jours de son père, et que nul de mes « hommes ne vous fasse tort[1]. » A cette promesse, quelque peu sincère qu'elle fût, l'effervescence se calma dans Londres; le soulagement présent rendit les esprits moins disposés à courir les chances périlleuses d'une grande opposition au pouvoir. Exemptés pour un moment des trois fléaux que la conquête avait apportés en Angleterre, de l'expropriation, des violences, et des lois étrangères, les habitants de la grande cité saxonne se séparèrent de la cause de ceux qui souffraient, et, calculant le gain et la perte, résolurent de se tenir en repos. On ne sait combien de temps ils jouirent des nouvelles concessions du vainqueur; mais ils le laissèrent alors s'éloigner impunément de Londres, avec l'élite de ses soldats, pour aller subjuguer les provinces encore libres. 1067.

Le roi normand se dirigea d'abord vers le sud-ouest, et, traversant les hauteurs qui séparent les provinces de Dorset et de Devon, il marcha 1068.

1..... And ic will thæt æle cyld beo his fæder irfnome æfter his fæder dæge. (Maitland's History of London, pag. 28.)

1068. contre Exeter[1]. C'est dans cette ville que, après la bataille de Hastings, s'était réfugiée la mère de Harold, appelée Ghitha ou Édithe; elle y avait rassemblé les débris de ses richesses, qu'elle consacrait à la cause du pays pour lequel son fils était mort. Les citoyens d'Exeter étaient nombreux et pleins de zèle patriotique : l'histoire contemporaine rend d'eux ce témoignage que, jeunes ou vieux, ils haïssaient à la mort les envahisseurs d'outre-mer[2]. Ils fortifiaient leurs tours et leurs murailles, faisaient venir des hommes d'armes de toutes les provinces voisines, et enrôlaient, à prix d'argent, les navigateurs étrangers qui se trouvaient alors dans leur port. Ils envoyaient aussi des messages aux habitants des autres villes, pour les inviter à se confédérer avec eux[3], se préparant de toutes leurs forces contre le roi de race étrangère, avec lequel jusqu'à ce moment, disent les chroniques, ils n'avaient rien eu à démêler[4].

1. Et tunc profectus est ad Defna-scire. (Chron. saxon. frag. ed. Lye.)

2. Infestissimi mortalibus gallici generis. (Order. Vital. p. 510.)

3. Alias quoque civitates ad conspirandum instigabant. (Ibid.)

4. Contra regem alienigenam, cum quo antea de nullo negotio egerant. (Ibid.)

L'approche des soldats de l'invasion fut annoncée de loin aux habitants d'Exeter par la nouvelle de leurs ravages; car tous les lieux par où ils passèrent furent entièrement dévastés[1]. Ils s'arrêtèrent à la distance de quatre milles, et c'est de là que Guillaume envoya aux citoyens l'ordre de se soumettre, et de lui prêter le serment de fidélité. « Nous ne jurerons point fidé- « lité, répondirent-ils, à celui qui se prétend roi, « et ne le recevrons point dans nos murs; mais, « s'il veut recevoir, comme tribut, l'impôt que « nous donnions à nos rois, nous consentirons « à le lui payer[2]. — Je veux des sujets, répliqua « Guillaume, et n'ai point pour habitude de les « prendre à de telles conditions[3]. » Les troupes normandes approchèrent, ayant pour avant-garde un bataillon d'hommes de race anglaise, qui s'étaient réunis aux étrangers, par force, ou par misère, ou par envie de s'enrichir en pillant leurs compatriotes[4]. L'on ne sait par suite de 1068.

1. Permisit semper vastari omne quod pertransibant. (Chron. saxon. frag. ed. Lye.)

2. Neque sacramentum regi faciemus. (Orderic. Vital. pag. 510.)

3. Non est mihi moris ad hanc conditionem habere subjectos. (Ibid.)

4. Primos in ea expeditione Anglos eduxit. (Ibid.)

1068. quelle intrigue les chefs et les magistrats d'Exeter vinrent, avant le premier assaut, trouver le Normand, lui livrer des ôtages et lui demander la paix. Mais, à leur retour, les citoyens, loin de remplir l'engagement qui venait d'être conclu avec le roi étranger, tinrent les portes de la ville fermées, et se préparèrent de nouveau à combattre [1].

Guillaume investit la ville d'Exeter, et faisant avancer à la vue des remparts l'un des ôtages qu'il avait reçus, il lui fit crever les yeux [2]. Le siège dura dix-huit jours; une grande partie de l'armée normande y périt : de nouveaux renforts survinrent au conquérant, et ses mineurs sapèrent les murs; mais l'opiniâtreté des citoyens se montrait invincible. Ils eussent peut-être lassé Guillaume, si les hommes qui les commandaient n'avaient été lâches une seconde fois. Quelques historiens racontent que les habitants d'Exeter se rendirent au camp de l'étranger, en appareil de suppliants avec leurs prêtres portant à la main les Missels et les vases sacrés [3]. La chronique saxonne contempo-

1. Concives nihilominus machinantur hostilia quæ cœperant. (Orderic. Vital. pag. 510.)

2. Unus ex obsidibus prope portam oculis privatus est. (Ibid.)

3. (Ibid.)

raine ne prononce que ces seuls mots, tristes par leur brièveté même : « Les citoyens rendirent « la ville, parce que les chefs les trompèrent[1]. » 1068.

Un grand nombre de femmes, échappées au massacre qui suivit la reddition d'Exeter[2], s'enfuirent, avec la mère du dernier roi de race anglaise, dans la ville de Bath, que l'ennemi ne possédait pas encore ; de là elles gagnèrent la côte de l'ouest, et, faute d'un chemin plus direct, s'y embarquèrent pour la Flandre. Plus de cent maisons avaient été détruites dans le siège, et leurs débris servirent aux Normands à bâtir un château-fort qu'ils nommèrent *Rouge-Mont*, parce qu'il était situé sur une colline de terre rougeâtre[3]. Ce château fut donné en garde à Baudoin fils de Gilbert Crespin, appelé aussi Gilbert de Brionne, qui eut pour son partage comme conquérant, et pour son salaire, comme vicomte de la province de Devon, vingt maisons à Exeter et cent cinquante-neuf manoirs dans la province[4].

1. Illi urbem ei tradiderunt eo quod thani eos deceperunt. (Chron. saxon. frag. ed. Lye.)

2. Multorum bonorum virorum uxores. (Ibid.)

3. Extracta ex libro censuali, vulgo Doomesday-book, apud. script. collect. a Gale, pag. 765.

4. Dugdale's baronage.

1068. Il s'était formé, dans cette campagne, une alliance défensive entre les Anglo-saxons, et les vieux Bretons de la Cornouaille. Après la prise d'Exeter, ces deux populations, devenues amies, furent enveloppées dans la même ruine, et le territoire de l'une et de l'autre fut partagé par les vainqueurs. L'un des premiers noms inscrits sur les rôles de ce partage fut celui de la femme du conquérant, de Mathilde, fille de Baudoin comte de Flandre, que les Normands appelaient *la Reine*, titre inconnu aux Anglais, qui n'employaient, dans leur langage, que les noms de dame ou d'épouse[1]. Mathilde obtint, pour sa part de conquête, toutes les terres d'un riche Saxon appelé Brihtric[2]. Cet homme, si l'on en croit de vieux récits, n'était point inconnu d'elle, et, dans un de ses voyages en Flandre, comme ambassadeur du roi Edward, il avait encouru le ressentiment de la fille du comte Baudoin, en refusant de l'épouser. Ce fut Mathilde elle-même qui demanda au roi son mari, de lui adjuger,

1. *Se Hlafdige, se Cwene.* De *hlafdige,* en supprimant les aspirations, on a fait *lafdye* et *ladvy*, enfin *lady*. *Cwene*, *cween*, ou *queen*, signifie proprement une femme.

2. Infrascriptas terras tenuit Brictric, et post regina Matildis. (Doomesday-book. tom. II, p. 100.)

avec tous ses biens, l'Anglais qui l'avait dédaignée ; et elle satisfit à la fois sa vengeance et son avarice, en s'appropriant les biens, et en faisant emprisonner l'homme dans la forteresse de Winchester[1]. 1068.

C'est probablement à la suite de cette première invasion dans l'ouest que furent conquises et partagées les côtes de Sommerset et de Glocester. Quelques faits prouvent que cette conquète et ce partage ne se firent point sans résistance. Selon la tradition du pays, le monastère de Winchcomb perdit alors toutes ses possessions, parce que les moines de ce lieu, imprévoyants et mal avisés, dit un ancien narrateur, avaient pris le parti de s'opposer au roi Guillaume[2]. Leur abbé, Godric, fut enlevé par les soldats normands et emprisonné à Glocester, et le couvent, odieux aux vainqueurs, fut donné en garde à Égelwy, chef de l'abbaye d'Évesham, que des annales contemporaines surnomment Égelwy le circonspect[3], l'un de ces hommes que les esprits fai-

1. Cum eum haberet exosum, tempore oportuno reperto, ipsum Wintoniam fecit adduci.... ejus honorem vero, quoad vixit, occupavit. (Monast. angl. t. I. p. 154.)
2. Minus caute de futuris prospicientes, elegerunt pro viribus resistere. (Manast. anglic. tom. I, pag. 190.)
3. Ægelwig circumspectus abbas. (Chron. sax. frag.)

1068. bles louaient de ne point tramer de rébellions, et d'avoir la crainte de Dieu et du roi institué par Dieu même[1]. Dès la première défaite de la nation anglaise, Égelwy avait juré fidélité sincère à l'étranger pour qui Dieu se déclarait. Quand la conquête vint à s'étendre sur le pays de l'ouest, il sollicita une part dans l'expropriation de ses compatriotes, et, imitant les conquérants ses amis, chassa plusieurs Anglais de leurs domaines[2]; à d'autres il vendit, à prix d'or, sa protection auprès des Normands, et, quand les Normands les eurent tués, il hérita de leurs biens[3]. Ce caractère et ces actions le firent distinguer par le roi Guillaume, qui l'aima et l'honora beaucoup[4]; il gouverna, selon le gré du vainqueur, les moines rebelles de Winchcomb, jusqu'à ce qu'un étranger, appelé Galand, vînt d'outre-mer pour remplir encore plus convenablement cet office.

Ainsi le domaine de l'indépendance anglaise allait se retrécissant dans l'ouest; mais les vastes

1. Deo servantes fidem, et constitutum ab ipso venerantes regem. (Orderic. Vital. pag. 509.)

2. Monast. anglic. tom. II, pag. 132.

3. Suam eis protectionem contra Normannos spondebat. (Ibid.)

4. Ibid. tom. I, pag. 151.

provinces du nord offraient encore un asile, une 1068.
retraite et des champs de bataille pour les amis du pays. Là se rendaient ceux qui n'avaient plus ni terre ni famille, dont les frères étaient morts, dont les filles avaient été ravies, ceux enfin qui aimaient mieux, disent les vieilles annales, traîner une vie dure et pénible, que de subir un esclavage inconnu à leurs pères [1]. Ils marchaient de forêt en forêt, de lieu désert en lieu désert, jusqu'à la dernière ligne des forteresses bâties par l'étranger [2]; quand ils avaient franchi cette enceinte de la servitude, ils retrouvaient la vieille Angleterre, et s'embrassaient en liberté. Le repentir amena bientôt vers eux les chefs qui, désespérant les premiers de la cause commune, avaient donné le premier exemple de la soumission volontaire [3]. Ils s'échappèrent du palais où le conquérant les retenait captifs sous de fausses apparences d'affection, les appelant ses grands amis, ses amis particuliers [4], et se servant de leur

1. Vitam feralem ducere malentes quam patribus incognitum subire dominium. (Math. westmonast. p. 115.)

2. Loca deserta et nemorosa petentes. (Ibid.)

3. Normannis cessisse pœnitentes. (Math. west. pag. 225.)

4. Tanquam domesticos et speciales amicos. (Math. Paris. Vitæ abbat. pag. 30.)

1068. présence à ses fêtes et à ses cours, comme d'un prétexte pour frapper le peuple, qui ne pliait pas devant un roi qu'environnaient ses chefs nationaux. C'est ainsi qu'Edwin et Mokar partirent pour la contrée du nord; les vœux des pauvres, disent les historiens anglais de race, les accompagnèrent dans leur fuite, et les prêtres et les moines firent pour eux de fréquentes oraisons[1].

Aussitôt que les fils d'Alfgar furent arrivés dans leurs anciens gouvernements de Mercie et de Northumbrie, de grands signes de mouvement patriotique se manifestèrent dans ces deux pays, depuis Oxford jusqu'aux rives de la Tweed. Aucun Normand n'avait encore passé l'Humber, et un petit nombre d'entre eux avait pénétré au cœur de la Mercie. Ce pays communiquait librement, par sa frontière du nord-ouest, avec la population galloise, qui, oubliant ses anciens griefs contre les Saxons, fit cause commune avec eux contre les nouveaux envahisseurs. Le bruit se répandit que les chefs anglais et gallois avaient tenu ensemble un grand conseil sur les montagnes, et que, d'un accord unanime, ils avaient résolu de délivrer leur île de la domination nor-

1. Clericis et monachis crebra pro illis fiebat oratio. (Orderic. Vital. pag. 511.)

mande; qu'ils envoyaient partout des agents et des députés pour exciter ouvertement ou en secret l'indignation et la révolte[1]. C'était au-delà du cours de l'Humber que devait se former le grand camp de l'Indépendance; on lui donnait la cité d'York pour premier boulevard; on préparait des retranchements derrière les lacs et les marais du nord[2]. Beaucoup d'hommes avaient fait serment de ne plus dormir à l'abri d'un toit jusqu'au jour de la victoire; ils couchaient en plein air ou sous des tentes, et les Normands, par une sorte de dépit, les appelaient sauvages[3]. De ce nombre était le jeune Edric, fils d'Alfric, qui avait si énergiquement soutenu la cause saxonne dans la province de Hereford. 1068

On ne peut savoir combien de projets d'affranchissement, bien ou mal conçus, furent formés et détruits dans ce temps. A peine l'histoire daigne-t-elle citer quelques-uns des hommes qui préférèrent les dangers à la servitude, et la même

1. Fit ex consensu omnium pro vindicanda libertate pristina procax conspiratio, et obnixa contra Normannos conjuratio. (Orderic. Vital. p. 511.)

2. Seditiosi sylvas, paludes, æstuaria in munimentis habent. (Ibid.)

3. Unde quidam eorum a Normannis silvatici cognominabantur. (Ibid.)

1068. force qui déjoua leurs efforts en a étouffé la mémoire. Seulement, un chroniqueur normand dénonce avec des reproches amers une conspiration dont l'objet fut, selon lui, d'attaquer à l'improviste, par toute l'Angleterre, les soldats des garnisons étrangères, le premier jour du grand jeûne, lorsque, suivant la dévotion du siècle, ils se rendraient en pénitents dans les églises, nu-pieds et sans armes[1]. L'historien, en louant Dieu de la découverte de cette *machination abominable*, regrette que les chefs du complot se soient dérobés, en fuyant, à la vengeance du *grand vainqueur*[2]. Ils prirent la fuite, à ce qu'il paraît, vers les contrées septentrionales, où bientôt se rendit auprès d'eux un nouveau fugitif, le jeune Edgar, roi légitime d'Angleterre, suivant les maximes du temps, par l'élection du peuple et la consécration de l'église. Il partit avec sa mère Agathe, ses deux sœurs Marguerite et Christine, un chef appelé Merlsweyn, et beaucoup d'autres gens de bien, comme s'exprime la Chronique saxonne[3]. Tous

1. In capite jejunii, nudis vestigiis, incautos ubique perimerent. (Ex Guil. gemet. ap. script. franc. t. XI, pag. 630.)

2. Magni debellatoris. (Ibid.)

3. Fela godra manna. (Chron. sax. frag. ed. Lye.)

ensemble passèrent la frontière, qui, depuis la 1068.
défaite du roi Egfrith par les Pictes et les Scots,
séparait le pays des Anglais de l'ancien territoire
d'Albanie[1].

Les invasions des pirates danois, qui s'éten- 750 à
dirent aussi bien au nord qu'au sud de la Tweed, 842.
n'avaient point déplacé cette frontière. Le seul résultat politique de la domination exercée quelque temps par les Danois sur le peuple mêlé de Pictes, de Bretons et de Saxons, qui habitait entre le Forth et la Tweed, fut d'ajouter à ce mélange de différentes races d'hommes un nouvel accroissement de population germanique. De là vint qu'au sud du Forth, et surtout vers l'est, l'idiome prépondérant fut le langage teutonique, parsemé de mots galliques et bretons, et plus rapproché, dans ses formes grammaticales, du dialecte danois que du dialecte anglo-saxon. Vers le temps où ce changement s'opérait par degrés au sud de l'Albanie, dans le nord, une révolution plus rapidement accomplie réunit en un seul état, et sous la même autorité, les Pictes de la côte orientale et les Scots des montagnes de l'ouest, jusque-là séparés comme nations et régis par des chefs indépendans. Leur rapprochement

1. Voyez livre I, page 99, et livre II, passim.

750 à 842. ne se fit pas sans quelque violence; car ces deux peuples, quoique vraisemblablement de même origine, quoique parlant un langage peu différent [1], et naturellement portés à se confédérer contre un adversaire commun, étaient rivaux en temps de paix.

Les Scots, chasseurs des montagnes, menant une vie plus active que leurs voisins de la plaine, se croyaient plus nobles qu'eux, et les appelaient par dérision, *mangeurs de pain de froment* [2]. Malgré ce mépris apparent pour le blé, les chefs des Scots avaient l'ambition d'étendre sur les plaines, où croissaient des moissons, le pouvoir qu'ils exerçaient sur le pays des rochers et des lacs. Ils poursuivirent long-temps ce projet par la force et par l'intrigue; mais la nation des Pictes leur résista jusqu'à l'époque où elle fut affaiblie par les incursions et les victoires des Danois [3]. Kenneth fils d'Alpin, roi de l'Albanie occidentale, saisissant l'occasion, descendit alors sur les terres des Pictes, pour en faire la conquête. Les *mangeurs de pain* furent vaincus,

1. L'historien Bede, au huitième siècle, distingue l'idiome des Pictes de celui des Scots.

2. Fir na Cruinneachd. (Jamieson's Popular songs, tom. II.)

3. Forduni, Scotorum Historia, pag. 668.

et la plus grande partie d'entre eux se soumit à l'autorité de Kenneth; les autres tentèrent, en se retirant au nord, de conserver un roi de leur nation et de leur choix [1]; mais ils n'y réussirent point, et Kenneth, roi des Scots ou Écossais, devint chef de l'Albanie entière, qui depuis lors fut appelée Écosse. La nation des Pictes perdit son nom en s'incorporant avec les Scots; mais il ne paraît pas que cette fusion ait eu lieu à des conditions inégales, comme il serait sans doute arrivé si les vainqueurs et les vaincus eussent été de race différente. Les vaincus n'eurent à subir aucun esclavage, aucune dégradation politique; et la servitude de la glèbe, fruit ordinaire des conquêtes étrangères dans le moyen âge, ne s'établit point en Écosse. Bientôt il n'y eut plus au nord du Forth qu'un seul peuple, et ce fut de bonne heure une tentative infructueuse que de rechercher les traces de l'idiome qu'avaient parlé les Pictes, au temps de leur indépendance. Les rois des vainqueurs, désertant leur pays natal, vinrent habiter parmi les vaincus à Dumferline et à Scone. Ils transportèrent avec eux la pierre consacrée sur laquelle, d'après l'usage antique,

842.

1. Sub spe resistendi, novum ab eis regem creatum, sequebantur. (Forduni, Scotorum Historia, pag. 663.)

842 à 1068. ils devaient se placer, le jour de leur inauguration, pour prêter serment au peuple, et à laquelle une ancienne superstition nationale attachait le destin de la race des Scots.

Au temps de l'invasion des Normands en Angleterre, il ne restait plus la moindre trace de l'ancienne séparation des Galls d'Écosse en deux populations distinctes; la seule division nationale qui se remarquât dans le royaume d'Écosse, était celle des hommes parlant la langue gallique, qu'on appelait aussi erse, c'est-à-dire irlandaise[1], et des hommes issus de colonies teutoniques, dont l'idiome était à la fois intelligible pour les Anglais, les Danois et tous les Germains du continent. Cette population, la plus voisine de l'Angleterre, bien qu'appelée écossaise par les Anglais, avait beaucoup plus d'affinité avec ce dernier peuple (à cause de la ressemblance des langues et de la communauté d'origine) qu'avec les Écossais de race gallique. Ces derniers, qui joignaient à une fierté un peu sauvage des habitudes d'indépendance, provenant de leur organisation en clans ou en tribus séparées, étaient souvent en querelle avec la population teuto-

1. Irse, Irshe, Irish, nom saxon des habitants d'Iraland.

nique des plaines du sud, et même avec les rois 842
d'Écosse. Les rois trouvaient presque toujours à
les Écossais méridionaux disposés à les servir 1068.
dans leurs projets contre la liberté des clans;
et ainsi l'inimitié instinctive de ces deux races
d'hommes, fruit de la diversité d'origine et de
langage, tournait au profit du despotisme royal.
Cette expérience, faite plus d'une fois par les
successeurs de Kenneth fils d'Alpin, excita en
eux une grande affection pour les habitants des
basses-terres d'Écosse[1], et en général pour les
hommes d'origine anglaise; ils préféraient ces
étrangers aux hommes issus des mêmes ancêtres
qu'eux; ils favorisaient de tout leur pouvoir les
Écossais de nom aux dépens des Écossais de race,
et recevaient, avec une bienveillance empressée,
tous les émigrants d'Angleterre.

C'est par suite de ce penchant politique que 1068.
le roi d'Écosse Malcolm, surnommé Kenmore,
accueillit, comme des hôtes bien-venus, le jeune
Edgar, ses sœurs, et ses amis[2]. Il salua Edgar
comme le véritable et légitime roi des Anglais,
lui offrit un asile sûr, et des secours pour relever
sa fortune. Il donna à tous les chefs dépossédés,

1. Lowlands of Scotland.

2. Forduni, Hist. Scotor. p. 411.

1068. qui accompagnaient leur roi, des commandements et des domaines, que peut-être il enleva despotiquement à ses hommes de race bretonne et gallique; et, comme il était encore sans épouse, il prit pour femme une des sœurs d'Edgar, la plus jeune, appelée Marguerite. Marguerite ne savait point la langue gallique; elle eut souvent besoin d'interprète pour parler aux chefs des tribus du nord et de l'ouest, et aux évêques de ces contrées; alors c'était le roi Malcolm, son mari, qui se chargeait de cette fonction[1]. Malcolm s'énonçait également bien dans les deux idiomes; mais, peu de temps après son règne, les rois d'Écosse dédaignèrent de parler et d'apprendre la langue des anciens Scots, celle du peuple dont eux-mêmes descendaient, et dont le pays tirait son nom.

La nouvelle de l'alliance formée entre les Saxons et le roi d'Écosse, et des rassemblements hostiles qui se faisaient au nord de l'Angleterre, détermina Guillaume à ne pas attendre une attaque et à prendre vivement l'offensive[2]. Son

1. Anglicam enim linguam æque ut propriam didicerat. (Forduni, Scot. Hist. p. 412.) Ellis's metrical romances, préface.

2. Nuntiatum est regi quod populus ex aquilone se con-

premier fait d'armes, dans cette nouvelle expédition, fut le siège de la ville d'Oxford. Les citoyens résistèrent au roi étranger, et l'insultèrent même du haut de leurs murs; mais une partie du rempart de la ville s'écroula, sapée par les Normands, qui entrèrent d'assaut par cette brèche et se vengèrent des habitants par le massacre et l'incendie[1]. Sur sept cent vingt maisons, près de quatre cents furent détruites[2]. Les religieux du couvent de Sainte-Frideswide, suivant l'exemple des moines de Hida et de Winchcomb, prirent les armes pour défendre leur monastère, et en furent tous expulsés, après la victoire des Normands[3]. La ville de Warwic fut prise ensuite, puis celle de Leycester, qui fut détruite presque de fond en comble[4], puis celle de Derby, où le tiers des maisons fut renversé[5]. Après le siège et la prise de Nottingham, une forte cita- 1068.

gregaverunt et voluerunt ipsi resistere si veniret, profectus itaque est. (Chron. saxon. frag. ed. Lye.)

1. Civibus ferro flammaque necatis. (Math. Paris. pag. 4.)

2. Doomesday-book.

3. Spoliati bonis suis et sedibus expulsi suis. (Monast. anglic. tom. I, pag. 984.)

4. Destructa civitate Leycestriæ cum castello et ecclesia. (Ibid. pag. 312.)

5. Doomesday-book.

1068. delle y fut bâtie et confiée à la garde du Normand Guillaume Peurel ou Peverel. Ce Guillaume eut, pour sa part de conquête, cinquante-cinq manoirs dans la province de Nottingham, et, dans la ville même, quarante-huit maisons de marchands, douze maisons de gens de guerre, et huit maisons de cultivateurs anglais[1]. Il établit sa demeure dans la contrée de Derby, sur un rocher à pic, au haut duquel son château paraissait presque suspendu en l'air, comme le nid d'un oiseau de proie[2].

De Nottingham, les troupes normandes se dirigèrent à l'est, sur Lincoln, qu'elles forcèrent de capituler et de livrer des ôtages. Cent soixante-six maisons y furent détruites, pour servir d'emplacement aux forteresses, et aux autres retranchements dont la garnison étrangère s'entoura avec plus de soin et d'art qu'ailleurs[3]; car, dans cette ville, dont la population était d'origine danoise, les conquérants redoutaient, comme à

1. Villelmus Peurel habet XLVIII dom. mercator. et XII domus equitu. et VIII bord. (Doomesday-book, tom. II, p. 285.)

2. Ce lieu se nomme aujourd'hui *The Peak*, le Pic, et l'on y voit encore les ruines de la forteresse de Peverel.

3. De prædictis Wastis mansuris ppt. castellum destructæ fuerunt CLXVI; reliquæ LXXIII Wastatæ sunt extra metam castelli. (Doomesday-book, t. II. p. 336.)

Norwich, une attaque des Danois d'outre-mer[1]. 1068.
Parmi les ôtages de Lincoln, emprisonnés dans les forteresses normandes pour garantie du repos de la province, se trouvait un jeune homme nommé Thurgot, Danois de race, qui parvint à se faire ouvrir les portes, en gagnant ses gardiens à prix d'argent[2]. Il alla secrètement au port de Grimsby, à l'embouchure de l'Humber, trouver des marchands norwégiens dont le vaisseau était près de mettre à la voile. Par un hasard fâcheux, ce vaisseau avait été retenu pour le passage de certains ambassadeurs que le conquérant envoyait dans le Nord, afin de dissuader les rois de ce pays de prendre intérêt à la cause des Saxons, et de leur prêter secours. Les Norwégiens n'hésitèrent point à sauver le jeune fugitif, et le cachèrent au fond de leur navire, si bien que les inspecteurs normands de la côte, qui en firent la visite au moment du départ, ne s'aperçurent de rien[3]. Les ambassadeurs s'embarquèrent, et, quand on eut perdu la terre de vue, l'ôtage se montra tout à coup à leur grand

1. Guill. pictav. pag. 308.

2. In Lincolniensi castro incarceratus fuerat inter alios Anglorum obsides. (Anglia sacra, tom. I, p. 786.)

3. In navi exactores regis scrutinia fecerunt. (Roger de Hoved. pag. 465.)

1068. étonnement. Ils voulurent que les matelots retournassent à terre, afin de rendre, disaient-ils, au roi Guillaume son fugitif[1]; mais les Norwégiens, se moquant d'eux, répondaient : « Le vent « est trop bon, le vaisseau va trop bien; ce serait « dommage de perdre l'occasion. » La querelle s'échauffant de part et d'autre, on en vint à prendre les armes; mais la force était du côté des matelots, et, à mesure que le navire avança en pleine mer, les Normands devinrent plus traitables[2].

Partis de la ville de Lincoln, que, par une espèce d'euphonie française, ils appelaient *Nicole*[3], les soldats de l'invasion marchèrent sur York, et, dans le lieu où se rapprochent les rivières dont la jonction forme le grand fleuve de l'Humber, ils rencontrèrent l'armée confédérée des Anglo-saxons et des Gallois. Là, de même qu'au combat de Hastings, par la supériorité de leur nombre et de leur armure, ils chassèrent l'ennemi de ses positions vainement défendues pied-à-pied[4]. Un grand nombre d'Anglais périrent,

1. Cum fugitivo regis. (Rog. de Hoved. pag. 465.)

2. Quantoque magis terræ appropinquabant, tanto magis illis se humiliabant. (Ibid.)

3. Chartæ apud Monast. anglican.

4. Seditiosi audacia et veribus fisi... profligati... (Guil. Gemet. ap. script. rer. franc. tom. XI, pag. 630.)

le reste chercha un refuge au dedans des murailles d'York; mais les vainqueurs, les suivant de près, firent brèche aux murs et entrèrent dans la ville, massacrant tout, disent les chroniques, depuis l'enfant jusqu'au vieillard[1]. Les débris de l'armée patriotique, ou (si l'on veut parler comme parlent les historiens normands) de l'armée des factieux et des sicaires[2], descendirent, sur des bateaux, le courant du fleuve de l'Humber[3]; ils remontèrent ensuite au nord vers le pays des Écossais ou vers les territoires anglais voisins de l'Écosse. Là se fit le ralliement des vaincus d'York, « là se retirèrent, dit un vieux chroniqueur, Edwin et Morkar, les nobles chefs, ainsi que d'autres hommes de grande distinction, des évêques, « des clercs, des gens de tout état, tristes de voir « leur cause la plus faible, mais ne se résignant « point à l'esclavage[4] ». 1068.

Les vainqueurs bâtirent une citadelle au sein de la ville d'York, qui devint ainsi une place forte normande, et le boulevard de la conquête

1. Tam ferro quam igne, a puero usque ad senem. (Guil. Gemet. apud script. rer. franc. tom. XI, p. 630.)

2. Sicarii vero... (Ibid.)

3. Per Humbre fluvium, navibus effugerunt. (Ibid.)

4. Videntes suam partem inferiorem, et servire renuentes. (Math. westmon. p. 225.)

1068. au nord. Ses tours garnies de cinq cents hommes complètement armés, accompagnés de plusieurs milliers d'écuyers et de servants d'armes, menacèrent le pays des Northumbriens. Cependant l'invasion ne continua point alors sur ce pays, et il est même douteux que la province d'York ait été occupée dans sa largeur, depuis l'Océan jusqu'aux montagnes. La capitale, soumise avant son territoire, était le poste avancé des conquérants, et un poste encore périlleux; ils y travaillaient jour et nuit à tracer leurs lignes de défense; ils forçaient le pauvre Saxon échappé au massacre, à creuser des fossés, et à réparer pour l'ennemi les ruines que l'ennemi avait faites. Craignant d'être assiégés à leur tour, ils rassemblaient de toutes parts et entassaient dans leurs donjons des provisions et des vivres. Dans ce temps, l'archevêque d'York, Eldred, celui qui avait prêté son ministère au sacre du roi étranger, vint dans sa métropole, pour la célébration d'une solennité religieuse[1]. A son arrivée, il envoya chercher, sur ses terres situées non loin d'York, des vivres pour son usage; et ses domestiques, menant des chevaux et des chariots

1. Morabatur in una solemnitate Eboraci. (Chron. Thomæ. Stubbs. pag. 1703.)

chargés de blé et d'autres provisions, rencon- 1068.
trèrent par hasard, à l'une des portes, le vicomte ou le gouverneur normand de la ville, entouré d'un grand cortège. « Qui êtes-vous, leur demanda « le Normand, et à qui portez-vous ces denrées? « — Nous sommes, répondirent-ils, les servi- « teurs de l'archevêque, et ces choses sont pour « l'usage de sa maison[1]. » Le vicomte, se souciant peu de l'archevêque et de sa maison[2], fit signe aux gens d'armes qui l'escortaient de conduire chevaux et chariots à la citadelle d'York, et de déposer les provisions dans les magasins normands.

Quand le pontife, ami des conquérants, se sentit frappé par la conquête, il s'éleva au fond de son ame une indignation que cette ame calme et prudente n'avait point éprouvée jusqu'alors. Eldred partit aussitôt pour le quartier du roi, et se présenta devant lui, en habits pontificaux, tenant son bâton pastoral[3]; Guillaume se leva pour lui offrir, selon l'usage du temps, le baiser de paix; mais le prélat saxon se tint à l'écart, et dit : « Écoute-moi, roi Guillaume : tu étais

1. Servi, inquiunt, archiepiscopi sumus. (Chron. Thom. Stubbs, pag. 1703.)

2. Parvipendens archiepiscopum et famulos ejus. (Ibid.)

3. Cum baculo pontificali, stola circumdatus. (Ibid.)

1068. « étranger, et malgré cela, Dieu voulant punir « notre nation, tu obtins, au prix de beaucoup « de sang, le royaume d'Angleterre; alors je t'ai « consacré roi, je t'ai couronné et béni de ma « propre main; mais aujourd'hui je te maudis, « toi et ta race, parce que tu l'as mérité, t'étant « fait le persécuteur de l'Église de Dieu et l'op-« presseur de ses ministres[1]. »

Le roi normand écouta, sans aucun trouble, l'impuissante malédiction du vieux prêtre; il modéra même l'indignation de ses flatteurs, qui, frémissant de colère, et tirant à demi leurs épées, demandaient à le venger de l'insolence du Saxon[2]. Il laissa Eldred, en paix et en sûreté, retourner vers son église d'York; mais cette aventure mit dans le cœur de l'archevêque un grand chagrin, et peut-être le remords d'avoir contribué à l'établissement de la domination étrangère[3]. Ses rêves d'ambition détruits par une seule expérience, et la triste conviction que lui-même n'était exempt

1. Audi, inquit, Willelme rex, cum esses alienigena.... Nunc autem, quia ita meruisti, pro benedictione maledictionem tibi imponam. (Chron. Thom. Stubbs. pag. 1703.)

2. Frementes, minisque et terroribus adversus eum insurgentes. (Ibid.)

3. Ibid.—Ex ægritudine animi. (Willelm. malmesb. Vitæ pontif. pag. 27.)

ni des outrages de l'étranger, ni de la servitude 1068.
publique, le firent tomber dans une maladie lente qui, par degrés, mina ses forces. Un an après, lorsque les Saxons, ralliés de nouveau, s'avancèrent pour attaquer la ville d'York, le chagrin d'Eldred et sa langueur redoublèrent, et, comme s'il eût craint plus que la mort la présence des hommes demeurés fidèles au pays, il pria Dieu, disent les chroniques, de le retirer de ce monde, pour ne pas voir la ruine totale de sa patrie et la destruction de son église[1].

La guerre était encore aux extrémités de l'Angleterre, l'agitation était partout; on s'attendait que les fugitifs d'York reviendraient, par terre ou par mer, tenter quelque nouvel effort. L'ennui de cette lutte, sans terme visible, commença dès lors à se faire sentir aux soldats et même aux chefs de l'invasion. Plusieurs, se croyant assez riches, résolurent de renoncer aux fatigues; d'autres trouvèrent que les terres des Anglais ne valaient pas la peine et les dangers au prix desquels on les obtenait; d'autres voulaient revoir leurs femmes qui les accablaient de messages, et les conjuraient de revenir près d'elles et près

1. Valde tristis effectus, precibusque ad Deum effusis ne ecclesiæ suæ destructionem nec patriæ videret desolationem. (Chron. Th. Stubbs, p. 1703.)

1068. de leurs enfants[1]. Le roi Guillaume fut vivement alarmé de ces dispositions; il offrit, pour réchauffer le zèle, plus qu'il n'avait donné encore, et promit, pour le moment où la conquête serait achevée, des terres, de l'argent, des honneurs en abondance[2]; il fit répandre des soupçons de lâcheté sur ceux qui demandaient leur retraite et abandonnaient leur seigneur, dans le péril, au milieu des étrangers[3]. Des sarcasmes amers furent dirigés contre les femmes normandes empressées de rappeler auprès d'elles leurs protecteurs et les pères de leurs enfants[4]. Mais, malgré toutes ces manœuvres, Hugues de Grantmesnil, comte de la province de Norfolk, son beau-frère Onfroy du Tilleul, gardien du fort de Hastings, et un grand nombre d'autres partirent, laissant leurs terres et leurs honneurs pour aller, comme disaient les courtisans de Guillaume, se mettre sous le servage de leurs dames, et veiller sur leur honneur comme époux, aux dépens de leur

1. Crebris nunciis a viris suis flagitabant ut cito reverterentur. (Orderic. Vital. pag. 512.)

2. Terras cum redditibus et magnis potestatibus. (Ibid. pag. 512.)

3. Regem inter exteros laborantem. (Ibid.)

4. Sæva libidinis face urebantur.... lascivæ conjuges. (Ibid.)

loyauté comme vassaux[1]. Ce départ fit une grande impression sur l'esprit du nouveau roi. Prévoyant pour l'avenir de plus grandes difficultés qu'il n'en avait éprouvé encore, il renvoya en Normandie sa femme Mathilde, pour l'éloigner du péril, et pour être lui-même tout entier aux soins de la guerre[2]. De nouveaux événements ne tardèrent pas à justifier ses inquiétudes. 1068.

L'un des deux fils du roi Harold, appelés Edmund et Godwin, vint d'Irlande, où tous les deux s'étaient réfugiés, soit après la bataille de Hastings, soit après la prise d'Exeter, et amena au secours des Anglais soixante vaisseaux et une petite armée[3]. Il entra dans l'embouchure de l'Avon, et mit le siège devant Bristol; mais, ne pouvant s'en emparer, il remonta sur ses navires, côtoya le rivage du sud-ouest, et alla débarquer dans la province de Sommerset. A son approche, tous les habitants du pays se soulevèrent contre les Normands, et l'insurrection s'étendit aux provinces de Devon et de Dorset. L'alliance des Bretons de la Cornouaille avec leurs voisins Saxons 1069.

1. Famulari lascivis dominabus suis. (Orderic Vital. p. 512.)

2. Bellicis turbinibus undique insurgentibus admodum occupatus. (Ibid, apud script. rer. francic. t. XI, p. 241.)

3. Cum sexaginta navibus. (Guill. Gemet. Ibid.)

1069. se renouvela, et ils attaquèrent ensemble le corps de troupes étrangères stationné dans ces contrées, sous le commandement d'un certain Dreux de Mont-aigu[1]. On envoya, pour renfort, à ce Normand les Anglais auxiliaires, qui avaient trouvé plus facile de se joindre à l'ennemi que de lui résister, et, comme au siége d'Exeter, ils furent placés à l'avant-garde, pour essuyer les premiers coups. Ils étaient conduits par Ednoth, ancien grand-officier du roi Harold[2], dont Guillaume avait envie de se défaire, en l'envoyant contre les insurgés : car c'était sa politique, dit un vieux historien, de mettre ces étrangers aux prises les uns avec les autres, pensant y trouver son avantage, de quelque côté que fût la victoire[3]. Ednoth périt avec beaucoup des siens, l'insurrection subsista, et le fils de Harold retourna en Irlande, pour en ramener son frère avec de nouvelles troupes.

Edmund et Godwin, naviguant ensemble et

1. Exoniensis comitatus habitatores, coadunata turba ex cornu Britanniæ. (Orderic. Vital. pag. 514.)

2. Eadnoth stallere (aulæ præfectus). (Chron. saxon. frag. ed. Lye.)

3. Dum alienigenæ alterutros confoderent, ingens sibi levamen providens utrilibet vincerent. (Will. malmesb. pag. 194.)

doublant le long promontoire qui porte le nom 1069.
de Fin-du-pays, entrèrent, cette fois, par l'embouchure de la rivière de Tavy, au sud de la province de Devon[1]. Ils s'aventurèrent imprudemment sur ce territoire où les Normands cantonnés dans les provinces du sud avaient rassemblé toutes leurs forces, pour opposer une barrière à l'insurrection de l'ouest. Deux chefs, dont l'un était Brian, le fils d'Eudes, duc de la Petite-Bretagne, les attaquèrent à l'improviste et tuèrent plus de deux mille hommes, anglais, bretons ou irlandais. Les fils du dernier roi saxon remontèrent sur leurs vaisseaux, et mirent à la voile, ayant perdu toute espérance[2]. Pour achever de détruire les révoltés de Dorset et de Sommerset, l'évêque de Coutances, Geoffroi, vint avec les garnisons de Londres, de Winchester et de Salisbury. Il saisit beaucoup d'hommes armés, ou suspects d'avoir pris les armes, et les mutila cruellement soit des membres, soit au visage[3].

Cette déroute et la retraite des auxiliaires venus d'Irlande n'abattit point entièrement l'effervescence des populations de l'ouest. Le mou-

1. *Lands-end.*— Chron. sax. frag. ed. Lye.

2. Chron. sax. frag. ed. Lye.

3. Captos mutilaverunt. (Orderic. Vital. pag. 514.)

1069. vement commencé au sud s'était prolongé sur toute la frontière du territoire gallois; les habitants de la contrée voisine de Chester, contrée encore libre de toute invasion, descendirent jusqu'à Shrewsbury, et, se joignant aux soldats du jeune Edric, que les Normands appelaient le sauvage, ils refoulèrent les étrangers vers l'est [1]. Les deux chefs Brian et Guillaume, qui avaient battu les fils de Harold et réduit les hommes de Devon et de Cornouailles, s'avancèrent alors du côté du sud; et le roi lui-même, parti de Lincoln, vint du côté de l'orient, avec l'élite de ses gens d'armes. Il rencontra près de Stafford, au pied des montagnes, le plus grand corps d'armée des insurgés, et le détruisit dans un seul combat [2]. Les autres capitaines normands marchèrent sur Shrewsbury; et cette ville, ainsi que les campagnes qui l'avoisinent retombèrent sous la loi de l'étranger; les habitants rendirent leurs armes; quelques braves seulement, qui voulurent les garder, se retirèrent sur les dunes de la mer ou sur la cime des montagnes. Ils continuèrent de

1. Gualli et Cestrenses præsidium regis apud Scrobesburiam obsiderunt, quibus incolæ civitatis, cum Edrico cognomento Guilda (Wild) aliisque ferocibus Anglis, auxilio fuerunt. (Orderic. Vital. pag. 514.)

2. Orderic. Vital. p. 514.

guerroyer, péniblement et sans avantage, contre les petits corps isolés, dressant, à l'entrée des bois et dans les vallées étroites, des embûches pour le soldat égaré, ou le coureur aventureux, ou le messager qui portait l'ordre des chefs; mais les grandes routes, les cités, les bourgs, s'ouvrirent aux bataillons ennemis. La terreur remplaça l'espoir dans le cœur des vaincus, ils s'évitèrent au lieu de s'unir, et tout le pays du sud-ouest rentra encore une fois dans le silence. 1069.

Au nord, la cité d'York était toujours l'extrême limite de la conquête; les soldats normands qui occupaient cette ville ne cherchaient point à s'avancer au-delà, et même leurs excursions sur la contrée au sud d'York n'étaient point sans danger pour eux. Hugues fils de Baudry, vicomte ou gouverneur de la ville, n'osait descendre jusqu'à Selby et passer la rivière d'Ouse, sans se faire suivre d'une nombreuse escorte. Les soldats normands n'étaient plus en sûreté dès qu'ils s'éloignaient des rangs et quittaient leurs armes, car des troupes d'insurgés, aussitôt ralliées que dissoutes, harcelaient continuellement les corps de troupes en marche, et même la garnison d'York[1].

1. Comitabatur eum non modica militiæ multitudo....

1069. Guillaume Malet, collègue du fils de Baudry dans le commandement de cette garnison, alla jusqu'à déclarer, dans ses dépêches, que sans de prompts secours il ne répondait plus de son poste[1]. Cette nouvelle, portée au quartier du conquérant, y causa une grande alarme. Lui-même partit en hâte, et arriva devant la ville d'York au moment où les citoyens, ligués avec les gens du plat pays, assiégeaient la forteresse normande. Il les attaqua vivement avec des forces supérieures, n'épargna personne, disent les chroniques[2], dispersa ceux qu'il ne tua pas, et jeta les fondements d'un second château-fort, dont il confia les travaux et la garde à son confident le plus intime, à Guillaume fils d'Osbert, son sénéchal et son maréchal pour la Normandie et l'Angleterre[3].

Après son départ, les Anglais se rallièrent encore et firent à la fois le siège des deux châteaux; mais ils furent repoussés avec perte, et

fecit hoc, illis partibus, Anglorum indomita ferocitas et invicta constantia, qui, semper ad vindictam suam in Gallos insurgentes.... (Ex Historia monast. Selbeiensis, apud Labbæum, tom. I, pag. 602.)

1. Denunciavit se defecturum, nisi maturum fessis conferat auxilium. (Orderic. Vital. pag. 512.)

2. Nec ulli pepercit. (Ibid. p. 512.)

3. Ibid.

les Normands achevèrent en sûreté leurs nouveaux ouvrages de défense[1]. Assuré de la possession d'York, le conquérant reprit l'offensive, et tenta de reculer jusqu'à Durham les limites du pays subjugué; ce fut un certain Robert, surnommé Comine ou de Comines, qu'il chargea de cette expédition hasardeuse. Robert partit fastueusement, avec le titre anticipé de comte du Northumberland[2]. Son armée était peu considérable, mais sa confiance en lui-même était grande, et s'accrut au-delà de toute mesure quand il se vit presque au terme de sa route sans avoir trouvé de résistance. Déjà il apercevait les tours de Durham, que les étrangers appelaient la forteresse des rebelles du nord[3], lorsque Egelwin, l'évêque saxon de la ville, accourut au-devant de lui, et l'avertit d'être prudent et de craindre une surprise[4]. « Qui m'atta- « querait? répondit Comine. Nul de vous, je pense, « ne l'osera[5]. » Les Normands entrèrent dans 1069.

1. Orderic. Vital. p. 512.

2. Donavit Roberto comitatum in Northanhymbrorum terra. (Chron. saxon. Gibson, pag. 174.)

3. Guill. Gemet. pag. 290.

4. Insidias præmonuit. (Aluredus beverlacensis, p. 127, 128.)

5. Dicens eos talia præsumere non audere. (Chron. Walt. Hemingford, pag. 458.)

1069. Durham et y massacrèrent quelques hommes sans armes, comme pour insulter et défier les Anglais[1]; les soldats campèrent sur les places, et leur chef prit la maison de l'évêque.

La nuit vint, et alors les habitants des rives de la Tyne allumèrent, sur toutes les hauteurs, des feux qui leur servirent de signaux; ils se rassemblèrent en grand nombre et firent diligence vers Durham. Au point du jour, ils étaient arrivés devant les portes, qu'ils forcèrent[2], et les Normands furent assaillis de toutes parts, au milieu des rues, dont ils ignoraient les détours[3]. Ils cherchèrent à se rallier dans la maison épiscopale, où était le quartier de leur comte, y firent des barricades, et la défendirent quelque temps, tirant leurs flèches d'en haut sur les Saxons. Mais ceux-ci terminèrent le combat en mettant le feu à la maison, qui fut brûlée tout entière avec les hommes qui s'y étaient renfermés[4]. Robert Comine fut du nombre. Il avait amené avec lui douze cents cavaliers complète-

1. Occisis nonnullis. (Alured. beverl. pag. 128.)

2. Tota nocte festinantes, Dunelmum in diluculo per portas irrumpunt. (Ibid.)

3. Imparatos ubicumque locorum interficiunt. (Ibid.)

4. Sed cum non ferrent jacula defendentium, domum cum habitantibus concremârunt. (Ibid.)

ment armés, mais on ne sait pas au juste combien 1069
de gens de service et de fantassins les accompagnaient[1]. Cette terrible défaite produisit une telle impression sur les Normands, que des troupes nombreuses, envoyées pour tirer vengeance du massacre, s'avancèrent jusqu'à Elfertun, aujourd'hui Northallerton, à égale distance d'York et de Durham, et qu'arrivées à ce point, elles refusèrent de passer outre, saisies d'une terreur panique. Le bruit courut qu'elles avaient été frappées d'immobilité par une force surnaturelle, par la puissance d'un saint appelé Cuthbert, dont le corps reposait à Durham, et qui protégeait sa dernière demeure[2].

Les Northumbriens, qui remportèrent cette grande victoire, étaient fils d'anciens colons danois, et il n'avait point cessé d'exister entre eux et la population du Danemark des relations d'amitié réciproque, fruits de leur commune origine. Du moment qu'ils se virent menacés par l'invasion normande, ils adressèrent aux Danois des demandes de secours, au nom de l'ancienne fraternité de leurs ancêtres, et de sem-

1. Chron. saxon. Gibson pag. 174.

2. Ex Chronico Sanctæ-Crucis Edimburg. apud Angliam sacram. tom. I. pag. 159.

1069. blables sollicitations parvinrent aussi aux rois du Danemark de la part des habitants anglo-danois d'York, de Lincoln et de Norwich [1]. Une foule de réfugiés saxons plaidaient la cause de leur pays auprès des peuples septentrionaux, les pressant avec instance d'entreprendre la guerre contre les Normands, qui opprimaient une nation de la grande famille teutonique après avoir tué son roi, proche parent de plusieurs chefs du nord [2]. Guillaume, qui, de sa vie, n'avait su prononcer un seul mot de la langue septentrionale que ses aïeux avaient parlée jadis, prévit, dès le commencement, cette alliance naturelle des Anglais avec les Danois, et c'est ce qui lui fit bâtir tant de forteresses sur les côtes orientales de l'Angleterre. Il envoya aussi, plusieurs fois, à Swen, roi de Danemark, des ambassadeurs accrédités, des négociateurs habiles, des évêques à la parole insinuante, avec de riches présents, pour lui persuader de demeurer en paix [3]. Mais l'homme du nord ne se laissa point

1. Angli Svenum (Danorum regem) de auxilio sollicitant. (Script. rer. danic. tom. III, p. 254.)

2. Ad ulciscendam consanguinei necem, Haroldi scilicet a Francigenis interempti, et Angliam pristinæ libertati restituendam. (Ibid.)

3. Legatos misit cum exeniis. (Chron. Henrici Knyghton,

séduire, et ne consentit point, disent les chroniques danoises, à laisser le peuple anglais en servitude sous un peuple de race et de langue étrangère. Il rassembla sa flotte et ses soldats[1]. Deux cent quarante vaisseaux partirent pour la Bretagne, conduits par Osbeorn, frère du roi Swen, et par ses deux fils Harold et Knut. A la nouvelle de leur départ, les Anglais comptaient avec impatience les jours qui devaient s'écouler jusqu'à l'arrivée de ces enfants de la Baltique, autrefois si terribles pour eux, et prononçaient avec amour des noms que leurs pères avaient maudits[2]. L'on attendait pareillement des troupes enrôlées à prix d'argent sur les côtes de l'ancienne Saxe et de la Frise[3], et les Saxons réfugiés en Écosse promettaient aussi quelques secours. Encouragés par leur victoire, les habitants du Northumberland faisaient de fréquentes excursions, au sud de leur pays, sur les canton- 1069.

apud script. rer. danic tom. III, pag. 253.) — Torfæi, Hist. Norwegiæ.

1. Audientes Daci Angliam esse subjectam Romanis seu Francigenis, graviter sunt indignati, arma parant, classem aptant. (Script. rer. danic. tom. III. p. 254.)

2. Voyez livre II, passim.

3. Frisia pro anglicis opibus copias mittebat (Orderic Vital. p. 513.)

1069. nements des étrangers[1]. Le gouverneur de l'un des châteaux d'York fut tué dans une de ces rencontres[2].

Ce fut dans l'intervalle des deux fêtes de la Vierge Marie, en automne, que les fils du roi Swen, Osbeorn son frère, et cinq autres chefs danois de haut rang, abordèrent en Angleterre[3]. Ils tentèrent hardiment une descente sur la partie des côtes la mieux gardée, celle du sud-est; mais, successivement repoussés de Douvres, de Sandwich et de Norwich, ils remontèrent vers le nord et entrèrent dans le golfe de l'Humber, comme faisaient jadis leurs aïeux, mais sous de tout autres auspices[4]. Dès que le bruit de leur approche se fut répandu dans les lieux d'alentour, de toutes parts, les chefs de race anglaise, tous les Anglais en masse, sortirent des bourgs, des maisons, et des champs, pour faire amitié avec les Danois et se joindre à eux[5]. Le jeune roi Edgar, Merlsweyn, Gospatric, Siward Beorn, et

1. Diversos excursus crebrò agitantes, Danorum præstolantes adventum. (Ex Guillelmo Gemet. apud script. rer. francic. tom. XI, pag. 530.)

2. Orderic. Vital. pag. 512.

3. Math. westmonast.—Math. Paris. pag. 5.

4. Orderic. Vital. pag. 513.

5. Chron. saxon. frag. ed. Lye.—Math. Paris. pag. 5.

beaucoup d'autres réfugiés, accoururent promp- 1069.
tement de l'Écosse. On vit arriver aussi Waltheof, fils de Siward, échappé comme Edwin et son frère, du palais du roi Guillaume : il était encore très-jeune, et se faisait remarquer, de même qu'autrefois son père, par une taille élevée et une grande vigueur de corps[1].

Les Saxons se placèrent à l'avant-garde, les Danois formèrent le corps d'armée, et c'est dans cet ordre qu'ils marchèrent sur York, les uns à cheval, les autres à pied, dit la Chronique saxonne, tous remplis de joie et d'espoir[2]. Des messagers les devancèrent pour avertir les citoyens que leur délivrance approchait, et bientôt la ville fut investie de toutes parts. Dans le huitième jour du siége, les Normands qui gardaient les deux châteaux, craignant que les maisons voisines ne fournissent aux assaillants des matériaux pour combler les fossés, mirent le feu aux maisons[3]. L'incendie gagna rapidement,

1. Nervosus lacertis, robustus pectore et procerus toto corpore. (Math. westmonast. p. 226.)— Voy. livre III, pag. 244.

2. Equitantes et iter facientes cum immenso agmine, valde exultantes. (Chron. saxon. frag. ed. Lye.)

3. Timentes ne domus quæ prope castella erant, adjumento Danis ad fossas implendas essent. (Alured. beverl. pag. 128.)

1069. et ce fut à la lueur des flammes que les insurgés et leurs auxiliaires, aidés par les habitants, pénétrèrent dans la ville et forcèrent les étrangers de se renfermer dans l'enceinte de leurs citadelles; le même jour, les deux citadelles furent emportées d'assaut [1]. Il périt dans ce combat décisif plusieurs milliers d'hommes de France, comme s'expriment les chroniques anglaises [2]. Waltheof, placé en embuscade à l'une des portes des châteaux, tua, de sa propre main, à coups de hache, beaucoup de Normands qui cherchaient à s'enfuir [3]. Il poursuivit cent chevaliers jusque dans un petit bois voisin, et, pour s'éviter la peine d'une plus longue course, il fit mettre le feu au bois, où les cent chevaliers furent tous brûlés. Un Danois, guerrier et poète à la fois, composa sur ce fait d'armes un chant où il vantait le chef saxon d'être brave comme Odin, et le félicitait d'avoir servi aux loups d'Angleterre un bon repas de cadavres nor-

1. Dani et Nordhymbri eodem die castella fregerunt. (Alured. beverl. pag. 129.)

2. Multos centenos hominum francorum necârunt. (Chron. saxon. frag.)— Multa millia. (Math. Paris. p. 5.)

3. Singulos egredientes per portam decapitavit. (Script. rer. danic. tom. III, pag. 299.)

mands [1]. Les vainqueurs firent grâce de la vie aux deux commandants d'York, Gilbert de Gand et Guillaume Malet, à la femme et aux enfants de ce dernier, et à un petit nombre d'autres qui furent emmenés sur la flotte danoise. Ils renversèrent de fond en comble, peut-être imprudemment, les fortifications bâties par l'étranger, afin d'effacer tout vestige de son passage [2]. Le jeune Edgar, redevenu roi dans York, conclut, suivant l'ancienne coutume saxonne, un pacte d'alliance avec les citoyens [3], et ainsi fut relevée pour quelques moments la royauté nationale des Anglo-saxons. Son domaine et le pouvoir d'Edgar s'étendaient de la Tweed à l'Humber; mais Guillaume, et avec lui l'esclavage, régnaient encore sur tout le pays du sud, sur les plus belles provinces, les plus riches et les plus grandes villes. 1069.

L'hiver approchait; les navires des Danois se mirent en station dans le golfe de l'Humber, aux bouches de l'Ouse et de la Trent. Leur armée et celle des Saxons libres attendaient le

1. Torva tuenti appositus est cibus
Alni equo (lupo) ex cadaveribus Francorum.
(Snorre Heimskringla, tom. III.)

2. Chron. saxon. Gibson. pag. 174.

3. Cives cum eo fœdus iniverunt. (Ibid. frag. ed. Lye.)

1069. retour de la belle saison pour s'avancer vers le midi, faire rétrograder les conquérants, et confondre le roi Guillaume, comme disent les historiens du siècle[1]. Guillaume ne fut pas sans alarmes. La nouvelle de la prise d'York et de la déroute complète des siens l'avait transporté de douleur et de colère; il avait juré de ne point quitter sa lance qu'il n'eût tué tous les Northumbriens[2]; mais, modérant sa promptitude, il voulut d'abord essayer la ruse, et envoya des messagers habiles à Osbeorn, le frère du roi Swen, commandant supérieur de la flotte danoise. Il promit à ce chef de lui faire tenir en secret une grande somme d'argent, et de lui laisser prendre librement des vivres pour son armée, sur toute la côte orientale, s'il voulait, à la fin de l'hiver, mettre à la voile et s'éloigner sans combat[3]. Le Danois, tenté par l'avarice, fut infidèle à sa mission et traître envers les alliés de son pays; à son grand déshonneur, disent les chroniques, il promit tout ce que demandait le roi Guillaume[4].

1. Ut Guillelmum regem confunderent. (Math. westmonast.)— Math. Paris. pag. 5.

2. Juravit se omnes Nortymbrenses una lancea peremptorum. (Roger. de Hoved. p. 431.)

3. Ut sine pugna discederet, peracta hieme. (Florent. Wigorn. p. 635.)

4. Non sine magno dedecore. (Ibid.)

Guillaume ne se borna point à cette seule 1069.
précaution; après avoir enlevé sans bruit aux Saxons libres leur principale force, il se tourna vers les Saxons de la contrée soumise, fit droit à quelques-unes de leurs plaintes, modéra l'insolence de ses hommes de guerre et de ses agents[1], amollit par de minces concessions l'esprit faible du grand nombre, donna quelques bonnes paroles, et, en retour, se fit prêter de nouveaux serments et livrer de nouveaux ôtages[2].
Alors il marcha sur York, à grandes journées, 1070.
avec ses meilleures troupes. Les défenseurs de la ville apprirent en même temps l'approche de la cavalerie normande et le départ des vaisseaux danois. Tout délaissés qu'ils étaient, et déchus de leurs meilleures espérances, ils résistèrent encore, et se firent tuer par milliers sur les brèches de leurs murailles[3]. Le combat fut long et la victoire chèrement achetée. Le roi Edgar se vit contraint de fuir, et ceux qui purent s'échapper comme lui le suivirent jusqu'en Écosse. Malcolm, roi de ce pays, les reçut de nouveau avec bienveillance, et ouvrit un asile aux hommes de

1. Compescens elationem suorum. (Math. westmon.)
2. Fœdere cautius cum omnibus confirmato. (Ibid.)
3. Ibid. Flores historiarum.

1070. tout état qui émigraient du nord de l'Angleterre[1].

Pour la seconde fois maître d'York, le conquérant ne s'y arrêta point, et fit continuer vers le nord la marche rapide de ses bataillons. Les étrangers se précipitèrent sur la terre de Northumbrie avec la frénésie de la vengeance[2]; ils incendièrent les champs en culture aussi-bien que les hameaux et les villes, et massacrèrent les troupeaux comme les hommes[3]. Cette dévastation fut opérée avec une sorte d'étude et sur un plan régulier, afin que les braves du nord, trouvant leur pays inhabitable, fussent contraints de l'abandonner, et de se disperser en d'autres lieux. Ils se retirèrent, soit dans les montagnes qui tenaient encore leur nom de l'asile qu'y avaient jadis trouvé les Cambriens, soit à l'extrémité des côtes de l'est, dans des marécages impraticables et sur les dunes de l'Océan. Là ils se firent brigands et pirates contre l'étranger, et furent accusés, dans les proclama-

1. Omnes Anglos profugos libenter recipiebat. (Math. Paris. pag. 4.)

2. In Nordhymbriam efferato properavit animo. (Alured. beverl. pag. 127.)

3. Totius regionis urbes, vicos, et agros, et oppida conteri, et fruges jussit igne consumi. (Math. Paris. pag. 4.)

tions du conquérant, de violer la paix publique 1070.
et de se livrer à un genre de vie infâme[1]. Les Normands entrèrent pour la seconde fois dans Durham; et leur sommeil n'y fut plus troublé, comme l'avait été celui de Robert Comine.

Avant leur entrée dans cette ville, qui était pour eux la clef de tout le pays septentrional, l'évêque de Durham, Egelwin, le même qui avait donné à Robert des avertissements si mal suivis, s'était réuni aux principaux habitants pour s'enfuir, dit un ancien poète anglais, dans des lieux où ne pourraient les atteindre ni Normand, ni Bourguignon, ni brigand, ni vagabond[2]. Emportant avec eux, selon la superstition du siècle, les ossements de ce saint Cuthbert, dont les Normands eux-mêmes croyaient avoir éprouvé la redoutable puissance, ils gagnèrent, vers le nord, à l'embouchure de la Tweed, un lieu appelé Lindisfarn-ey, et plus vulgairement l'Ile

1. Cum adhuc in sua ærumna armis atque fuga auderent, in maritimorum præsidiorum remotiora se receperunt, inhonestas opes pyratico latrocinioque sibi contrahentes. (Ex Guill. Gemetic. apud script. rer. francic. t. XI, pag. 630.)

2. Sithed thei dread nothing of thefe ne of feloun
That were with the kyng, Norman ne Burgoloun.

Robert Brunne's Chronicle, p. 77.

1070. sainte[1], espèce d'île plus peuplée de reliques que d'hommes, qui, deux fois le jour, à la marée montante, était entourée par les eaux, et deux fois aussi, quand la mer baissait, se trouvait rejointe à la terre-ferme. La grande église de Durham, abandonnée et restée sans gardiens, devint l'asile des Saxons blessés, pauvres et malades; ils y couchaient sur la pierre nue au nombre de plusieurs milliers, épuisés de misère et de faim[2].

L'armée conquérante, dont les corps de bataille couvraient un espace de cent milles, traversa dans tous les sens ce territoire pour la première fois envahi par elle, et les traces de son passage s'y imprimèrent profondément. Les vieux historiens racontent que, depuis l'Humber jusqu'à la Tyne, il ne resta pas une pièce de terre en culture, pas un seul village habité[3]. Les monastères qui avaient échappé aux ravages des payens danois, celui de Saint-Pierre auprès de la Wear, celui de Whitby, qu'habitaient des

1. Halig-ealand. (Alured. beverl. p. 129.)

2. Spelunca erat pauperum, debilium, ægrotantium, qui illic declinantes, fame ac morbo deficiebant. (Alured. beverl. pag. 129.)

3. Nusquam villa inhabitata. (Ibid.)

femmes, furent profanés et incendiés[1]. Au sud 1070.
du cours de l'Humber, si l'on en croit les mêmes narrateurs, le ravage ne fut pas moins terrible. Ils disent qu'entre York et la mer orientale, tout être vivant fut mis à mort, depuis l'homme jusqu'à la bête[2], tout, excepté ceux qui se réfugièrent à Beverley, dans l'église de Saint-Jean l'archevêque. C'était un saint de race anglo-saxonne, et, à l'approche des conquérants, un grand nombre d'hommes et de femmes accoururent, avec ce qu'ils avaient de plus précieux, autour de l'église dédiée à leur bienheureux compatriote, afin que, se souvenant dans le ciel qu'il était né Saxon, il les protégeât, eux et leurs biens, contre la fureur de l'étranger.

Le camp des Normands était alors à sept milles de Beverley, et le bruit s'y répandit que l'église de Saint-Jean était le refuge des riches et le dépôt des richesses du pays. Quelques éclaireurs aventureux se détachèrent, sous la conduite d'un certain Toustain, pour courir les premiers au pillage[3]. Ils entrèrent à Beverley sans

1. Jo. Brompton, p. 966. — Will. malmesb. p. 271.

2. Ab homine usque ad pecus periit quicumque repertus est ab Eboraco usque ad mare orientale. (Alured. beverl. pag. 129.)

3. Quidam milites rapinis assueti. (Ibid. p. 127.)

1070. résistance, marchèrent vers le cimetière où se pressait la foule effrayée, et franchirent les barrières, sans s'inquiéter du saint saxon plus que des Saxons qui l'invoquaient. Toustain, le chef de la bande, parcourant des yeux les groupes d'Anglais, aperçut un vieillard richement vêtu et portant des bracelets d'or, suivant la mode de sa nation[1]. Il galopa contre lui l'épée nue; le vieillard effrayé s'enfuit dans l'église, et Toustain l'y poursuivit; mais à peine eut-il passé les portes, que son cheval, glissant sur le pavé, s'abattit et le froissa dans sa chute[2]. A la vue de leur capitaine à demi mort, les autres Normands tournèrent bride, et, l'imagination frappée, ils coururent pleins d'effroi au camp raconter ce terrible exemple du pouvoir de Jean de Beverley. Au passage de l'armée, nul n'osa s'exposer de nouveau à la vengeance du bienheureux, et le territoire de son église, si l'on en croit la légende, resta seul couvert d'habitations et de fruits au milieu du pays dévasté[3].

Guillaume, poursuivant les débris des Saxons

1. Auream in brachio armillam ferentem. (Alur. bev.)

2. Infra valvas ecclesiæ insequitur pæne fugiendo extinctum, sed equus... (Ibid.)

3. Nec terra aliqua erat culta, excepto solo territorio beati Joannis Beverlaci. (Jo. Brompton, p. 966.)

libres, alla jusqu'aux pieds de la grande muraille 1070.
romaine, dont les restes se prolongent encore de l'est à l'ouest, depuis l'embouchure de la Tyne jusqu'au golfe de Solway. Il retourna ensuite vers York, où il fit apporter de Winchester la couronne, les bâtons dorés, les manteaux doublés de fourrures, et tous les autres insignes de la royauté des Anglais; il les étala en grande pompe durant les fêtes de la Nativité, comme pour donner un démenti aux hommes qui avaient combattu, quelques mois auparavant, pour le roi Edgar et leur pays[1]. Il n'y avait plus personne capable de relever cet affront; un dernier rassemblement de braves fut dispersé sur les bords de la Tyne[2], et telle fut, dans la contrée du nord, la fin de la résistance, la fin de la liberté selon les Anglais, celle de la rébellion selon les Normands[3].

Sur les deux rives de l'Humber, la cavalerie du roi étranger, ses comtes, ses baillis[4], voya-

1. Ex civitate Guenta jubet adferri coronam aliaque ornamenta regalia et vasa. (Orderic. Vital. p. 515.)

2. Hostile collegium in angulo quodam regionis paludibus undique munito. (Ibid.)

3. Seditionum tempestate parumper conquiescente. (Guill. gemetic. apud script. rer. francic. t. XI, p. 630.)

4. *Ballivi*, en français du temps *bails* ou *baillifs*, nom

1070. gèrent désormais librement par les chemins et par les villes. La famine, comme une fidèle compagne de la conquête, suivit leurs pas; dès l'année 1067, elle avait désolé quelques provinces, les seules qui alors eussent été envahies, mais en 1070, elle s'étendit sur l'Angleterre entière[1], et se montra dans toute son horreur sur les terres nouvellement conquises. Les habitants de la province d'York et du territoire au nord d'York, après s'être nourris de la chair des chevaux morts que l'armée normande abandonnait sur les routes, mangèrent de la chair humaine[2]. Plus de cent mille personnes de tout âge périrent de misère dans cette contrée[3]; « C'était un affreux spec-
« tacle, dit un vieux annaliste, que de voir sur
« les chemins, sur les places publiques, à la porte
« des maisons, les cadavres humains rongés de
« vers, car il ne restait personne pour les couvrir
« d'un peu de terre[4]. » Cette détresse du pays

générique pour désigner un officier public, un fonctionnaire.

1. Normannis Angliam vastantibus, per totam Angliam, maxime per Northumbriam fames prævaluit. (Florent Wigorn. pag. 636.)

2. Ut homines carnem comederent humanam. (Ibid.)

3. Orderic. Vital. pag. 515.

4. Neque enim supererat qui ea humo cooperiret, omnibus extinctis vel gladio vel fame. (Roger. Hoved. p. 451.)

conquis n'était que pour les indigènes, et le soldat étranger y vivait dans l'abondance ; il y avait pour lui, au sein de ses forteresses, de vastes amas de vivres et de bled, et on lui en envoyait d'outremer au prix de l'or enlevé aux Anglais. Bien plus, la famine l'aidait à dompter entièrement les vaincus, et souvent, pour les restes du repas d'un des plus vils goujats de l'armée normande, le Saxon, naguère illustre parmi les siens, maintenant flétri par la faim, venait se vendre, lui et toute sa famille, en servitude perpétuelle[1]. L'acte de vente s'inscrivait sur les pages blanches de quelque missel, où l'on peut retrouver aujourd'hui, à demi effacés, et servant de thème à la sagacité des antiquaires, ces monuments des misères d'un autre âge.

1070.

Le territoire situé, d'un côté au nord, et de l'autre au sud de l'Humber, tout ravagé qu'il était, fut divisé entre les conquérants avec le même ordre qui avait présidé aux partages des terres méridionales. On fit plusieurs lots des maisons ou plutôt des ruines d'York ; car, dans les deux sièges qu'avait soufferts cette ville, elle avait été tellement dévastée, que, plusieurs siècles

1. Plures in servitutem se vendiderunt dummodo qualitercumque miserabilem vitam sustentarent. (Rog. Hoved.

1070. après, les fondements des anciens faubourgs se voyaient encore en rase campagne, à plus d'un mille de distance[1]. Le roi Guillaume prit la plus grande partie des habitations qui restaient debout[2]; les capitaines normands se partagèrent le reste, avec les églises, les boutiques des marchands, et jusqu'aux bancs du marché à la viande, dont ils perçurent le loyer[3]. Guillaume de Garenne eut vingt-huit villages dans la seule province d'York, et Guillaume de Percy plus de quatre-vingts manoirs[4]. La plupart de ces domaines, dans le rôle dressé quinze ans plus tard, portent pour qualification ces simples mots : *terre en friche*[5]. Tel fonds qui, au temps du roi Edward, avait produit 60 livres de rente, en

1. Constans fama est aliquot villas esse uno ab Eboraco milliario, ubi ante tempora Willelmi Nothi termini erant suburbanarum ædium. (Lelandi Collectanea, t. IV, pag. 36.)

2. Extracta ex Doomesday-book, apud scrip. ed. à Gale, pag. 774.

3. Comes de Moritonio habet ibi XIV mansiones et XI bancos in macello et ecclesiam Sanctæ-Crucis. (Doomesday-book, tom. II, pag. 298.)

4. Ancient tenures of land, pag. 6.

5. Omnia nunc wasta. (Doomesday-book, t. II, p. 309.) — Modo omnino sunt wasta. (Ibid.) — Ex maxima parte wasta. (Ibid.)

produisait moins de 5, entre les mains du chef 1070.
ou du soldat étranger; et, sur tel domaine où deux Anglais d'un rang élevé avaient vécu à l'aise, on ne trouva plus, après la conquête, que deux pauvres laboureurs esclaves, rendant à peine à leur seigneur normand la dixième partie du revenu des anciens cultivateurs libres[1].

De grands espaces de pays au nord d'York furent le partage du Bas-Breton Allan, que les Normands appelaient Alain, et que ses compatriotes, dans leur langage celtique, surnommaient Fergan, c'est-à-dire le Roux[2]. Cet Alain construisit un château-fort et des ouvrages de défense auprès de son principal manoir, appelé Gilling, sur une colline escarpée qu'entourait presque de toutes parts la rivière rapide de Swale. Cette forteresse, dit un vieux récit, était destinée à le protéger, lui et les siens, contre les invasions des Anglais déshérités[3]. Comme la plupart des autres capitaines de l'armée conquérante, il baptisa d'un nom français le château

1. Duo taini tenuêre; ibi sunt duo villani cum una carruca, valuit 40 sol. modo 4 sol. (Doomesday-book. p. 315.)

2. Dictum Refum vel Fergaunt. (Ex veteri Charta, apud script. rer. francic. tom. XII, pag. 568.)

3. Pro tuitione suorum contra infestationem Anglorum tunc ubique exhæredatorum. (Ibid.)

1070. qui devint sa demeure, et l'appela Riche-mont, à cause de sa situation élevée, d'où il dominait le pays d'alentour [1].

Toute l'île formée par l'Océan et les rivières, à la pointe la plus orientale de l'Yorkshire, fut le partage de Dreux Bruère, capitaine d'auxiliaires flamands. Cet homme épousa une parente du roi Guillaume, et la tua dans un accès de colère; mais, avant que le bruit de cette mort se fût répandu, il alla trouver le roi, et le pria de lui donner de l'argent en échange de ses terres, parce qu'il avait envie de retourner en Flandre. Guillaume fit compter au Flamand la somme qu'il demandait, et ne sut qu'après son départ pourquoi il était parti [2]. Alors l'île de Holderness devint la propriété d'Eudes de Champagne, qui prit dans la suite pour épouse la sœur maternelle du conquérant. Quand la femme d'Eudes eut accouché d'un fils, il fit remarquer au roi que son île était peu fertile, qu'elle ne produisait que de l'avoine [3], et le pria de lui octroyer une terre capable de porter du bled, pour qu'on

1. Et nominavit dictum castrum *Riche-mont* suo idiomate gallico, quod latine sonat divitem montem. (Script. rer. franc. t. XII, 568, et Monast. anglic. t. I, p. 877.)
2. Dugdale's baronage, pag. 60.—Monast. anglican.
3. Nec gignebat nisi avenam. (Ibid. t. I, p. 796.)

pût en nourrir l'enfant[1]. Le roi Guillaume, disent 1070.
les anciens actes, lui fit don du bourg entier de Bytham, dans la province de Lincoln.

Non loin de cette même île de Holderness, sur les bords de l'Humber, Gamel fils de Quetel, venu de Meaux en France avec une troupe d'hommes nés dans la même ville, prit une certaine étendue de terre où il établit sa demeure et celle de tous ses compagnons[2]. Ces hommes, voulant attacher à leur nouvelle habitation un souvenir de leur ville natale, lui donnèrent le nom de Meaux, et ce nom fut pendant plusieurs siècles celui d'une abbaye fondée au même lieu[3]. Gamel, chef des aventuriers de Meaux, et possesseur du principal manoir de leur petite colonie, s'entendit avec les chefs normands qui occupaient les terres voisines, pour que les limites de leurs possessions respectives fussent invariablement déterminées. Il eut plusieurs conférences ou plusieurs *parlements*, comme on

1. Unde alere posset nepotem suum. (Monast. anglic. t. I, p. 796.)

2. Qui in conquæstu Normannorum de quadam civitate Galliæ, Meldis latine sed *Meaux* gallice nuncupata, exeuntes. (Ibid. tom. I, p. 792.)

3. Post dictum conquæstum, ipsum locum inhabitantes, nomen de *Meaux* ei imposuerunt, in memoriam pristinæ civitatis. (Ibid.)

1070. disait alors, avec Basin, Sivard, Francon, et Richard d'Estouteville. Tous, de commun accord, mesurèrent leurs portions de terre et y établirent des bornes, « afin, dit le vieux récit, que « leur postérité ne trouvât rien à débattre, et « que la paix qui existait entre eux se transmît « à leurs héritiers[1]. »

Le grand domaine de Pontefract, lieu où les troupes normandes avaient passé à gué le fleuve de l'Aire, fut le partage de Guilbert de Lacy, lequel, suivant l'exemple de presque tous les autres capitaines normands, y construisit un château-fort[2]. Il paraît que ce Guilbert franchit le premier, avec ses bandes, les montagnes à l'ouest d'York, et qu'il envahit la contrée voisine de Lancaster, qui formait alors une portion de la province de Chester. Toujours est-il certain qu'il s'appropria, dans cette contrée, une terre immense, dont le chef-lieu était à Blackburn, et qui s'étendait, vers le sud et vers l'est, jusqu'aux frontières de l'Yorkshire. Pour former ce grand domaine, il expulsa, suivant une vieille tradition, tous les propriétaires anglais de Blackburn, de

1. Ex communi consilio, terminos inter se distinguentes, ad auferenda certamina posterorum. (Monast. anglic. t. I, p. 394.)

2. Ibid. pag. 859.

Rochdale, de Tollington, et de tout le voisinage. 1070.
Avant la conquête, disait la tradition, tous ces propriétaires étaient libres, égaux en droits et indépendants les uns des autres; mais, après l'invasion des Normands, il n'y eut plus, dans toute la contrée, qu'un seul maître et des fermiers à terme [1].

Le roi Guillaume, avec ses corps d'élite, ne s'était avancé que jusqu'à Hexham; ce furent ses capitaines qui, pénétrant plus loin, conquirent le reste du pays de Northumbrie vers le nord et vers l'ouest. La contrée montagneuse du Cumberland fut réduite en comté normand; un certain Renouf Meschines en prit possession, et la terre de bruyères et de marais, qu'on appelait Westmoreland, fut aussi rangée sous le pouvoir d'un gouverneur étranger [2]. Ce comte partagea entre ses gens d'armes les riches domaines et les belles femmes du pays. Il donna les trois filles de Simon fils de Thorn, propriétaire des deux manoirs d'Elreton et de Todewiks, l'une

1. Vulgaris opinio tenet et asserit quod quot fuerant villæ vel mansæ seu maneria hominum, tot fuerant domini, quorum nullus de alio tenebat... post conquæstum autem in unum dominium omnia sunt redacta. (Monast. anglic. tom. I, pag 859.)

2. Ibid. pag. 140.—Voyez livre II, pag. 157.

1070. à Onfroy, son homme d'armes; l'autre à Raoul, dit Tortes-mains; et la troisième à un écuyer nommé Guillaume de Saint-Paul [1]. Dans la Northumbrie proprement dite, Ives de Vescy prit le bourg d'Alnwick, avec la petite fille et tout l'héritage d'un Saxon mort en combattant [2]. Robert de Brus obtint, par conquête, disent les vieux actes, plusieurs centaines de manoirs et le péage du port de Hartlepool, dans la province de Durham [3]. Enfin, pour citer un dernier trait de ces usurpations territoriales, Robert d'Omfreville eut la forêt de Riddesdale, qui appartenait à Mildred, fils d'Akman; en signe d'investiture de ce domaine, il reçut du roi Guillaume l'épée que celui-ci portait à son entrée dans le Northumberland, et jura sur cette épée de s'en servir pour purger le territoire de loups et d'ennemis de la conquête [4].

Quand les Northumbriens, après avoir chassé

1. Datæ et disponsatæ... et cum eis in hæreditate totum manerium de Elreton... (Monast. anglic. t. I, p. 858.)

2. Tradidit filiam cujusdam... qui fuit occisus in bello cum Haroldo rege. (Ibid. tom II, pag. 592.)

3. Per conquæstum. (Ibid. p. 148.)—Apud Hartlepool portum maris, et de qualibet navi 8 den. (Ancient tenures, pag. 146.)

4. Ibid. pag. 15.

Tostig, le frère de Harold, dans une insurrection 1070.
nationale, eurent choisi pour chef Morkar, le frère d'Edwin, Morkar avait mis, de leur aveu, à la tête du pays situé au-delà de la Tees, le jeune Osulf, fils d'Edulf [1]. Osulf garda son commandement jusqu'au jour où les étrangers eurent passé la Tyne; alors il fut contraint de fuir comme les autres dans les forêts et les montagnes. Le vainqueur mit à sa place un certain Saxon appelé Copsig, homme que les habitants de la Northumbrie avaient chassé avec Tostig, qui avait à se venger d'eux, et que, par cette raison même, le nouveau roi leur donna pour chef [2]. Copsig s'installa dans son poste sous la protection des conquérants; mais, après avoir exercé quelque temps son office, il fut assailli dans sa maison par une troupe de déshérités conduite par ce même Osulf dont il avait reçu la dépouille. Le serviteur de l'étranger prenait son repas, sans s'attendre à rien, quand les Saxons tombèrent sur lui, le tuèrent, et se dispersèrent aussitôt [3].

Ces traits d'audace et de vengeance, dont les

1. Monast. anglic. tom. I, p. 41.

2. Rex Willelmus comitatum Osulfi tradidit Copsio, qui sub Tostio totius comitatus curam gerebat. (Ibid.)

3. Convivantem... manibus Osulfi obtruncatur. (Simeo dunelmensis, p. 38. Script. ed. a Seldeno.)

1070. historiens ne citent qu'un petit nombre, durent certainement se reproduire alors en beaucoup de lieux; mais, quelque nombreux qu'ils fussent, ils ne pouvaient sauver l'Angleterre. Une force immense, régulièrement conduite et régulièrement distribuée, se jouait des efforts vertueux, mais impuissants, des amis de l'indépendance. Les braves eux-mêmes, les grands chefs dont le nom seul ralliait beaucoup d'hommes, perdirent courage et capitulèrent de nouveau. Waltheof, Gospatric, Morkar et Edwin, s'abaissant devant la fortune, et jetant l'épée de la liberté, firent leur paix avec les vainqueurs. Ce fut sur les bords de la Tees qu'eut lieu cette réconciliation si fatale à la cause saxonne. Le roi Guillaume établit, durant quinze jours, son camp sur les rives de ce fleuve, et là il reçut les serments de Gospatric et de Waltheof. Gospatric, qui était absent et qui se soumit par message, obtint le gouvernement de la Northumbrie, vacant par la mort de Copsig, avec le titre étranger de comte [1]. Waltheof mit sa main nue dans la main du roi normand, et devint comte des deux provinces de Huntingdon et de Northampton [2]. Il

1. Monast anglic. tom. I, p. 41.

2. Datis dexteris. (Orderic. Vital. pag. 515.)—Willelm. malmesb. pag. 184.—Chron. saxon. frag. ed. Lye.

épousa Judith, l'une des nièces de son nouvel 1070.
ami; mais, comme le montrera la suite de cette histoire, le lit de la femme étrangère fut plus dur pour le chef saxon que la pierre nue où il avait craint de dormir en gardant sa foi à son pays. Bientôt le roi Edgar lui-même vint, pour la seconde fois, abjurer son titre national et les droits qu'il tenait du peuple[1]. C'était un homme doué de peu de vigueur d'ame, que le torrent des circonstances et l'exemple d'autrui entraînaient soit dans le bien soit dans le mal. Il ne sut pas demeurer plus fidèle au Normand qu'à l'Angleterre, et lorsque le vent de la résistance se leva de nouveau, Edgar s'enfuit de nouveau en Écosse, au bruit des imprécations des étrangers, qui l'accusaient de violer sa foi[2]. Le peuple anglais, indulgent dans sa misère, lui pardonnait ses inconstances, et, délaissé par lui, l'aimait encore : « Il « était jeune et beau, disent les vieilles chro- « niques, et descendait de la vraie race, de la « meilleure race du pays[3]. »

1. Et misericordiam postulans impetravit, et pacem cum eo fecit. (Math. Paris. p. 5.)

2. Facto ad Scotos transfugio, jusjurandum maculavit. (Ibid.)

3. That beste kund that Engeland hadde to be kyng. (Robert of Glocester's chronicle, p. 377.)

1070. Après la conquête des terres du nord, celle des provinces du nord-ouest, voisines du territoire gallois, paraît s'être bientôt accomplie. Edric, surnommé le Sauvage, n'arrêta plus les bandes normandes qui débordaient de tous côtés, et cessa de troubler, par ses incursions, leurs établissements, jusque-là précaires, aux environs du vieux retranchement d'Offa. Enfin, Raoul de Morte-mer fit prisonnier le jeune chef de partisans, et, sur l'avis de son conseil de guerre, le dépouilla de tous ses biens, pour avoir, dit un ancien récit, refusé d'obéir à la conquête, quoique sommé, par plusieurs fois, d'obéir[1]. L'armée normande, qui réduisit la population des marches galloises, ne s'arrêta pas à la tranchée d'Offa, mais, passant cette antique frontière, à l'est de Shrewsbury, elle pénétra sur le territoire des Cambriens. Ce fut le commencement de la conquête du pays de Galles que, depuis lors, poursuivirent sans relâche les conquérants de l'Angleterre[2]. La première forteresse normande élevée sur les terres galloises fut bâtie

1. Et quia idem Edricus noluit conquæstui parere.... (Monast. anglic. tom. II, p. 221.)

2. Postquam Normanni, bello commisso, Anglos sibi subjugarunt, Walloniam suo imperio... (Gesta Stephani regis, p. 930.)

à seize milles de Shrewsbury, par un capitaine 1072.
nommé Baudoin. Les habitants du lieu l'appelaient, en langue cambrienne, *Tre Faldwin*, ou Le château de Baudoin ; mais le nom que les Normands lui conservèrent fut celui de Mont-gomery, par égard pour Roger de Mont-Gomery, comte de la province de Shrop et de tout le pays conquis sur les Gallois[1].

La ville de Shrewsbury, fortifiée d'une citadelle bâtie sur l'emplacement de cinquante et une maisons, fut rangée dans le domaine du roi Guillaume[2]. Il y fit percevoir les impôts pour le compte de son échiquier[3] (c'est ainsi que les Normands appelaient ce que les Romains avaient nommé fisc). Les agents du conquérant n'exigèrent pas de plus grands tributs que la ville n'en avait payé dans le temps de l'indépendance anglaise; mais une réclamation authentique des habitants montre de quelle valeur était pour eux cette modération apparente. « Les habitants « anglais de Shrewsbury (ce sont les paroles du

1. Pennant's Tour in Wales, tom. II, p. 348.

2. Quamvis castellum comitis occupaverit LI mansuras. (Extracta ex Doomesday-book apud script. Gale. p. 773.)

3. Ce nom vient d'une table à cases et à compartiments sur laquelle on comptait les sommes d'argent, pour faciliter le calcul.

1070. « rôle), disent qu'il leur est bien lourd de payer « intégralement l'impôt qu'ils payaient dans les « jours du roi Edward, et d'être taxés pour au- « tant de maisons qu'il en existait alors ; car cin- « quante et une maisons ont été rasées pour le « château du comte, cinquante autres sont dé- « vastées au point d'être inhabitables, quarante- « trois Français occupent des maisons qui payaient « dans le temps d'Edward, et de plus, le comte « a donné à l'abbaye qu'il a fondée trente-neuf « bourgeois qui autrefois contribuaient avec les « autres[1]. »

Ces monastères fondés par les Normands dans les villes ou les campagnes de l'Angleterre, se peuplaient de moines venus d'outre-mer à la suite des troupes étrangères. Chaque nouveau ban de soldats était escorté d'un nouveau ban de clercs tonsurés, qui venaient au pays des Anglais pour *gaaingner*, comme on disait alors. Dès l'année 1068, l'abbé de Saint-Riquier en Ponthieu, s'embarquant au port de Wissant pour aller en

1. Dicunt angligenæ burgenses de Sciropesberie multum grave sibi esse.... et XLIII francigenæ burgenses teneant mansuras geldantes. T. R. E. et abbatiæ quam fecit ibi comes dederit ipse XXXIX burgenses, olim cum aliis geldantes similiter. (Extracta ex Doomesday-book apud script. Gale, p. 773.)

Angleterre, rencontra plus d'une centaine de religieux et d'abbés de tous les ordres, avec une foule de militaires et de marchands, qui tous attendaient, comme lui, le moment de passer le détroit[1]. Des bénédictins de Séez en Normandie, pauvres et manquant de tout, vinrent s'établir dans une vaste habitation que leur donna Roger de Mont-Gomery, et y reçurent, pour garnir leur table, la dîme de toute la venaison prise dans la province de Shrop[2]. Des moines de Saint-Florent, à Saumur, émigrèrent pour venir occuper une église échue, par droit de conquête, à l'Angevin Guillaume de Brause[3]. Dans la province de Stafford, auprès de Stone, sur la Trent, se trouvait un petit oratoire où deux nonnes et un prêtre saxon passaient leurs jours à prier en l'honneur d'un saint du lieu appelé Wolfed : tous les trois furent tués par un certain Enisant, soldat de l'armée conquérante, et « cet Enisant, « dit la vieille légende, tua le prêtre et les deux 1070.

1. Ubi fuerunt cum illo tam abbates quam monachi plusquam centum, præterea militarium virorum et negotiatorum plurima multitudo, qui omnes in Angliam transvehi cupiebant. (Ex chronico Sancti Richarii, apud script. rer. francic. tom. XI, p. 133.)

2. Pennant's Tour in Wales, t. II, p. 402.

3. Monast. anglic.

1070. « nonnes, afin que sa sœur, qu'il amenait, pût « avoir leur église [1] »

Depuis que la conquête prospérait, ce n'étaient plus seulement de jeunes soldats ou de vieux chefs de guerre, mais des familles entières, hommes, femmes et enfants, qui émigraient de presque tous les coins de la Gaule pour chercher fortune en Angleterre; ce pays était devenu, pour les gens d'outre-mer, comme sont les terres nouvellement découvertes, où l'on va pour coloniser, et qui appartiennent à tout venant. « Hoël le Breton, dit « un ancien acte, et sa femme Célestrie vinrent « tous deux à l'armée de Guillaume-bâtard, et re- « çurent en don de ce même bâtard le manoir « d'Elinghall, avec toutes ses dépendances [2]. » Suivant un vieux dicton en rimes, le premier seigneur de Cognisby, nommé Guillaume, était arrivé de Basse-Bretagne, avec son épouse Tifaine, sa servante Maufa et son chien Hardi-gras [3]. Il se

1. This Enysan slue the nuns and prest alsoe
Becanse his sister shoulde have this churche soe.
(Ibid. tom. II, pag. 126.)

2. Quidam Hoël nomine et Celestria uxor ejus venerunt in exercitu Willelmi bartard in Angliam. (Monast. anglic. tom. III, pag. 54.)

3. William de Cognisby
Came out of Britanny
With his wife Tiffany,

faisait des fraternités d'armes, des sociétés de gain 1070.
et de perte, à la vie et à la mort, entre les hommes qui s'aventuraient ensemble aux chances de l'invasion [1]. Robert d'Oily et Roger d'Ivry vinrent à la conquête comme frères ligués et fédérés par la foi et le serment [2]; ils portaient des vêtements pareils et des armes pareilles : ils partagèrent par moitié les terres anglaises qu'ils conquirent. Eudes et Picot, Robert Marmion et Gaultier de Somerville firent de même [3]. Jean de Courcy et Amaury de Saint-Florent jurèrent leur fraternité d'armes dans l'église de Notre-Dame à Rouen; ils y firent vœu de servir ensemble, de vivre et de mourir ensemble, de partager ensemble leur solde et tout ce qu'ils gagneraient par leur bonne fortune et leur épée [4]. D'autres, au moment du départ, se défirent de tous les biens qu'ils possédaient dans

And his maid Maufas,
And his dogge Hardigras.

(Hearne, præfatio ad Forduni Histor. pag. 170.)

1. Fortunarum participes. (Monast. anglic. tom. II, pag. 136.)

2. Fratres jurati et per fidem et sacramentum confœderati venerunt ad conquæstum Angliæ. (Ibid.)—Gloss. de Ducange, tom. III, pag. 688.

3. Monsieur Galtere of Somerville, sworn brodir. (Monast. anglic. tom. II, pag. 199.)

4. Vi gladii et fortuna. (Ibid.)

1070. leur pays natal, comme étant peu de chose au prix de ce qu'ils espéraient conquérir. C'est ainsi que Geoffroy de Chaumont, fils de Gédoin, vicomte de Blois, fit don à sa nièce Denise des terres qu'il avait à Blois, à Chaumont et à Tours. « Il partit pour la conquête, dit l'histoire con-« temporaine, et revint ensuite à Chaumont, avec « un immense trésor, de grandes sommes d'ar-« gent, une grande quantité d'objets rares, et « les titres de possession de plus d'un riche do-« maine[1]. »

Il ne restait plus à envahir que la contrée voisine de Chester, et cette ville était la seule des grandes cités d'Angleterre qui n'eût pas entendu retentir le pas des chevaux de l'étranger. Après avoir passé l'hiver dans le nord, le roi Guillaume entreprit, en personne, cette dernière expédition[2]; mais, au moment de partir d'York, de grands murmures s'élevèrent dans son armée. La réduction du Northumberland avait fatigué les vainqueurs, et ils prévoyaient, dans l'invasion

1. Qui ducem adire deliberans, totum nepti suæ reliquit... Auri et argenti copias multas, terræque possessiones amplissimas. (Gesta Ambasiensium dominorum, apud script. rerum francic. tom. XI, p. 258.)

2. Movet expeditionem contra Cestrenses et Guallos. (Orderic. Vital. p. 515.)

des bords de la mer de l'ouest et de la rivière de 1070.
Dée, de plus grandes fatigues encore. Des récits exagérés sur la difficulté des lieux et l'opiniâtreté des habitants de ces territoires circulaient parmi les soldats[1]. Le mal du pays se fit sentir aux Angevins et aux Bretons auxiliaires, comme, dans l'année précédente, il avait attaqué les Normands. Eux, à leur tour, se plaignirent tout haut de la dureté du service et demandèrent, en grand nombre, leur congé pour repasser la mer[2]. Guillaume ne pouvant réussir à vaincre l'obstination de ceux qui refusaient de le suivre, fit semblant de la mépriser. Il promit à qui lui serait fidèle du repos après la victoire, et de grands biens pour salaire de ses peines[3]; ensuite il traversa, par des chemins jusque-là impraticables pour les chevaux, la chaîne de montagnes qui s'étend, du sud au nord, dans toute la longueur de l'Angleterre, entra en vainqueur dans la ville de Chester, et, selon sa coutume, y bâtit une forteresse. Il fit de même à Stafford[4]; à Salisbury, dans son retour vers le sud, il distribua abondamment des

1. Locorum asperitatem et hostium terribilem ferocitatem. (Orderic. Vital. p. 515.)
2. Servitiis, ut dicebant, intolerabilibus. (Ibid.)
3. Victoribus requiem promittit. (Ibid.)
4. Ibid. pag. 516.

1070. récompenses à ses gens de guerre[1]. Puis il se rendit à Winchester dans sa citadelle royale, la plus forte de toute l'Angleterre, et qui était son palais de printemps, comme celle de Glocester était son palais d'hiver, et son palais d'été la Tour de Londres ou le couvent de Westminster près de Londres[2].

Les corps de troupes que commandait un Flamand nommé Gherbaud restèrent pour la garde et la défense de la nouvelle province conquise; Gherbaud fut le premier capitaine qui porta le titre de comte de Chester. Pour soutenir ce titre et maintenir son poste, il fut exposé à de grands périls, tant de la part des Anglais que de la part des Gallois qui le harcelèrent long-temps[3]. Il s'ennuya de ces fatigues et repartit pour son pays. Alors le roi Guillaume donna le comté de Chester à Hugues d'Avranches, fils de Richard Gois, qu'on surnommait Hugues-le-Loup, et qui portait une tête de loup peinte sur son écu. Hugues-

1. Præmia militibus largissime distribuit. (Orderic. Vital. pag. 516.

2. Ter gessit suam coronam (cynehelm) singulis annis; ad pascha eam gessit in Winceaster, ad pentecosten in Westminster, ad natales in Gleaweceaster. (Chron. saxon. Gibson, pag. 190.)

3. Magna ibi difficilia tam ab Anglis quam a Guallis adversantibus pertulerat. (Orderic. Vital. pag. 522.)

le-Loup et ses lieutenants passèrent la rivière de Dée, qui formait, à l'extrémité de la tranchée d'Offa, la limite septentrionale des terres galloises. Ils conquirent le pays de Flint, qui devint une partie du comté normand de Chester, et bâtirent un fort à Rhuddlan[1]. L'un de ces lieutenants, Robert d'Avranches, changea son nom en celui de Robert de Rhuddlan, et, par une fantaisie contraire, Robert de Malpas ou de Maupas, gouverneur d'un autre château-fort bâti sur une colline élevée, donna son propre nom à ce lieu, qui le porte encore aujourd'hui. « Tous les « deux, dit un ancien historien, ainsi que d'autres « chefs féroces, versèrent comme l'eau le sang « des Gallois[2]. » Ils leur livrèrent un combat meurtrier près des marais de Rhuddlan, lieu déjà noté comme funeste, dans la mémoire du peuple cambrien, à cause d'une grande bataille perdue contre les Saxons vers la fin du huitième siècle. Un singulier monument de ces deux désastres nationaux subsistait encore, il y a peu d'années, dans le pays de Galles: c'était un air triste, sans paroles, mais qu'on avait coutume d'appliquer à 1070.

1. Pennant's Tour in Wales, tom. II, p. 10.

2. Cum Roberto de Malopassu et aliis proceribus feris multum Gua llorum sanguinem effudit. (Orderic. Vital. pag. 522.)

1070 à 1071. beaucoup de sujets mélancoliques : on l'appelait l'air des marais du Rhuddlan[1].

De vieux récits disent que quand Hugues-le-Loup se fut installé, sous le titre de comte, dans la province de Chester, il fit venir de Normandie l'un de ses anciens amis appelé Nigel ou Lenoir, et que Lenoir amena avec lui cinq frères : Houdard, Édouard, Volmar, Horsuin et Volfan[2]. Hugues leur distribua des terres dans son comté; il donna à Lenoir le bourg de Halton, près de la rivière de Mersey, et l'institua son connétable et son maréchal héréditaire, c'est-à-dire que toutes les fois que le comte de Chester irait en guerre, Lenoir et ses héritiers, en allant, devaient marcher à la tête de toute l'armée, et se trouver les derniers au retour. Ils eurent, pour leur part du butin pris sur les Gallois, toutes les bêtes à quatre membres[3]. En temps de paix, ils eurent droit de justice, pour tous les délits, dans le district de Halton, et firent leur profit des amendes; leurs

1. Morfa Rhuddlan. (Cambro-briton. tom. II.)

2. Et cum isto comite Hugone, venit quidam miles Nigellus nomine, qui dixit secum quinque fratres. (Monast. anglic. tom. II, pag. 905.)

3. De præda perquisita in Wallia omnia animalia diversorum colorum intra quatuor membra. (Monast. anglic. tom. II, pag. 187.)

serviteurs jouissaient du privilège d'acheter avant 1070 à 1071.
qui que ce fût dans la ville de Chester, à moins que les serviteurs du comte ne se fussent présentés les premiers[1]. Outre ces prérogatives, Lenoir le connétable obtint, pour lui et pour ses héritiers, l'intendance des chemins et des rues, aux foires de Chester, le péage des marchés sur toute la terre de Halton, tous les animaux trouvés errants dans ce district[2], et enfin le droit d'étalage ou la liberté de vendre en toute franchise, sans taxe et sans péage, toute espèce de marchandises, excepté le sel et les chevaux[3].

Houdard, le premier des cinq frères, devint à peu près pour Lenoir ce que Lenoir était pour le comte Hugues; il fut sénéchal héréditaire de la connétablie de Halton. Lenoir, son seigneur, lui donna, pour son service et son hommage (ce sont les formules du temps[4]), les terres de Weston et d'Ashton. Il eut, comme profits de guerre, tous les taureaux conquis sur les Gallois[5], et le meilleur bœuf pour récompense de l'homme

1. Emant ministri sui ante omnes in civitate, nisi comitis ministri prævenerint. (Monast. anglic. t. II, p. 187.)
2. Omnia animalia fugitiva, gallice *Wayes*. (Ibid.)
3. Præter sal et equos. (Ibid.)
4. Pro hommagio et servitio suo. (Ibid.)
5. Adventagia guerræ. (Gloss. de Ducange.)

1070 à 1071. d'armes qui portait sa bannière[1]. Édouard, le second frère, reçut du connétable deux journées de terre à Weston[2]; deux autres, Volmar et Horsuin, reçurent ensemble un domaine dans le village de Runcone, et le cinquième, appelé Volfan, qui était prêtre, obtint l'église de Runcone[3].

Ces détails bizarres sont en eux-mêmes peu mémorables, mais ils peuvent aider le lecteur à se figurer les scènes variées de la conquête, et à revêtir de leur couleur originale les faits de plus grande importance. Tous les arrangements d'intérêt, tous les partages de possessions et d'offices qui eurent lieu dans la province de Chester, entre le gouverneur normand, le premier lieutenant de ce gouverneur et les cinq compagnons du lieutenant, donnent une idée vraie et naïve des transactions du même genre qui se faisaient en même temps dans toutes les provinces d'Angleterre. Quand désormais le lecteur rencontrera les titres de comte, de connétable, de sénéchal, quand il entendra citer, dans le cours de cette histoire, les droits de juridiction, de marché,

1. Et latori vexilli sui meliorem bovem. (Monast. anglic. tom. II, pag. 187.)

2. Duas bovatas terræ in Weston. (Ibid.)

3. Quintus vero frater fuit sacerdos, et ipsi dedit ecclesiam de Runcone Nigellus; ex Normannia venerant. (Ibid.)

de péage, les profits de guerre ou de justice, 1070
qu'il se rappelle Hugues d'Avranches, Lenoir son à
ami, et les cinq frères qui vinrent avec Lenoir; 1071.
alors, peut-être, quelque réalité lui apparaîtra sous ces titres et ces formules qui, si on les envisage abstractivement, n'ont qu'un sens vague et incertain. Il faut pénétrer jusqu'aux hommes, à travers la distance des siècles; il faut se les représenter vivants et agissants sur le pays où la poussière de leurs os ne se retrouverait pas même aujourd'hui, et c'est à dessein que beaucoup de faits locaux, que beaucoup de noms ignorés ont été placés dans ce récit. Que l'imagination du lecteur s'y attache; qu'elle repeuple la vieille Angleterre de ses envahisseurs et de ses vaincus du onzième siècle; qu'elle se figure leurs situations, leurs intérêts, leurs langages divers, la joie et l'insolence des uns, la misère et la terreur des autres, tout le mouvement qui accompagne la guerre à mort de deux grandes masses d'hommes. Il y a déjà sept cents ans que ces hommes ne sont plus; mais qu'importe à l'imagination? pour elle, il n'y a point de passé, et l'avenir même est du présent.

LIVRE V.

DEPUIS LA FORMATION DU CAMP DU REFUGE DANS L'ÎLE D'ÉLY, JUSQU'AU SUPPLICE DU DERNIER CHEF SAXON.

1070 -- 1076.

1070 à 1071. TOUT le pays des Anglo-saxons était conquis, de la Twed au cap de Cornouailles, de la mer de Gaule à la Saverne, et la population vaincue était traversée dans tous les sens par l'armée de ses conquérants. Il n'y avait plus de provinces libres, plus de masses d'hommes organisées militairement. On trouvait seulement quelques débris épars des armées et des garnisons détruites, des soldats qui n'avaient plus de chefs, et des chefs que personne ne suivait. La guerre se continuait contre eux par la persécution individuelle; les plus considérables étaient jugés et condamnés solennellement; le reste était livré à la discrétion des soldats étrangers, qui en faisaient des serfs

pour leurs domaines[1], ou bien les massacraient avec des circonstances qu'un ancien historien refuse de détailler comme incroyables et dangereuses à raconter[2]. Ceux auxquels il restait quelques moyens de s'expatrier, se rendaient vers l'ouest, dans les ports du pays de Galles, pour s'y embarquer, et aller, selon l'expression des vieilles annales, promener leur douleur et leur misère à travers les royaumes étrangers[3]. Une troupe de ces fugitifs, réunie sous la conduite de Siward, ancien chef de la province de Glocester, se dirigea vers le midi, côtoya l'Espagne, et alla en Sicile, offrir ses services à l'empereur grec Alexis[4]. Alexis enrôla les émigrés saxons dans un corps de troupes germaniques, soldées depuis longtemps par l'empire, sous le nom tudesque de Wærings, ou sous un nom grec qui signifiait Porte-haches[5]. Ils y conservèrent l'armure et la

1070 à 1071.

1. Nobiles morti destinavit, mediocres autem militibus suis in servitutem. (Ex Chronico anglo-sax.)—Sancti Germani, apud script. rer. francic. tom. XII, p. 216.

2. Cum id dictu sciamus difficile, et ob nimiam crudelitatem fortassis incredibile. (Historia Eliensis, p. 5, 6.)

3. Per extera regna vagi, dolentes.... (Forduni Hist. pag. 698.)

4. Torfœi, Hist. Norweg. tom. II, pag. 387.

5. Πελεκυφόροι *Wæring* signifie un homme d'armes; les Grecs écrivaient βάραγγοι (Histor. Bizant. t. XI, p. 43.)

1070 à 1071. langue de leur patrie, et reçurent des terres dans l'Ionie, où une ville fut bâtie par eux[1]. Par une destinée bizarre, ces hommes chassés de leur terre natale par l'invasion des Gallo-normands combattirent, sous les drapeaux de leur nouvel hôte, contre d'autres Gallo-Normands envahisseurs de l'Apulie[2], et, à la bataille de Durazzo, que perdit Robert Guiscard ou Guichar, aventurier et conquérant comme Guillaume, les exilés de l'Angleterre formèrent le premier rang de l'armée impériale grecque.

D'autres chefs et d'anciens riches qui ne purent ou ne voulurent pas traverser la mer, se retirèrent dans les forêts, avec leurs clients et leurs familles[3]. Les grandes routes, où passaient les convois normands, furent infestées par leurs bandes armées; ils enlevaient par ruse aux conquérants ce que les conquérants avaient enlevé par force, et se faisaient ainsi payer la rançon de leurs héritages, ou vengeaient, par l'assassinat, le massacre de leurs compatriotes[4]. Ces ré-

1. Orderic. Vital. pag. 508.

2. Normannis legionibus quæ Pelasgis adversabantur, oppositi sunt. (Ibid.)

3. Cum familia sua ad sylvas fugientibus. (Math. Paris. Vitæ abbat. Sancti Albani, pag. 29.)

4. Pro amissis patrum suorum prædiis et occisis compatriotis. (Orderic. Vital, pag. 512.)

fugiés sont appelés brigands par les historiens 1070
amis de la conquête[1], et ces historiens les traitent, à
dans leurs récits, comme des hommes librement 1071.
et méchamment armés contre un ordre de société légitime. « Il se commettait chaque jour, « disent-ils, une foule de vols et d'homicides « causés par la scélératesse naturelle aux indi« gènes, et par les immenses richesses de ce « royaume[2] »; mais les indigènes croyaient avoir le droit de reprendre ces richesses qu'on leur avait ôtées; et s'ils devenaient brigands, ce n'était, selon eux, que pour rentrer dans leurs propres biens. L'ordre contre lequel ils s'insurgeaient, la loi qu'ils violaient, n'avaient à leurs yeux aucune sanction : aussi le mot anglais *Outlaw*[3] (mis hors la loi, bandit ou brigand) perdit, dès lors, dans la bouche du peuple subjugué, son ancien sens défavorable. Au contraire, les vieux récits, les légendes et les romances populaires des Anglais, ont répandu une sorte de teinte poétique sur le personnage du banni, sur la vie errante et libre qu'il mène sous les

1. Latrones, latrunculi.

2. Propter immensas regni hujus divitias et propter innatam indigenis crapulam. (Lelandi collectanea, p. 42.)

3. Ut-lage, selon l'orthogr. saxonne. en latin *Utlagus.*

1070 à 1071. feuilles des bois[1]. Dans ces romances, l'homme mis hors la loi est toujours le plus gai et le plus brave des hommes[2]; il est roi dans la forêt, et ne craint point le roi du pays[3].

Ce fut surtout la contrée du nord, celle qui avait le plus énergiquement résisté aux envahisseurs, qui devint le pays du vagabondage en armes, dernière protestation des vaincus[4]. Les vastes forêts de la province d'York étaient le séjour d'une bande nombreuse qui avait pour chef un homme appelé Sweyn, fils de Sigg[5]. Dans les contrées du centre et près de Londres, jusque sous les murs des châteaux normands, on vit se former aussi plusieurs troupes de ces hommes qui, reniant jusqu'au bout l'esclavage, disent les vieux historiens, prenaient le désert pour demeure[6]. Leurs rencontres avec les conquérants étaient toujours sanglantes, et quand ils apparaissaient dans quel-

1. ...Mery and free
Under the leaves seo green.
(Ancient Ballad of Robin Hood.)

2. More mery a man than I am on
Was not in Cristante. (Ibid.)

3. Ibidem passim.

4. Monast anglic. tom. I, pag. 381.

5. Quidam princeps latronum. (Hist. monasterii Selebeiensis apud biblioth. Labbæi, p. 603.)

6. Jugum renuentibus servitutis. (Math. Paris. Vitæ abbat. pag. 29.)

que lieu habité, c'était un prétexte pour l'étranger d'y redoubler ses vexations; il punissait les hommes sans armes du trouble que lui causaient les gens armés, et ces derniers, à leur tour, faisaient quelquefois des visites redoutables à ceux qu'on leur signalait comme amis des Normands. Ainsi une terreur perpétuelle régnait sur le pays. Au danger de périr par l'épée de l'homme d'outre-mer, qui se croyait un demi-dieu parmi des brutes, qui ne comprenait ni la prière, ni les raisons, ni les excuses proférées dans l'idiome des vaincus, se joignait encore celui d'être regardé comme traître ou comme suspect par les Saxons indépendants, frénétiques de désespoir comme les Normands l'étaient d'orgueil[1]. Aussi nul habitant n'osait s'aventurer dans le voisinage de sa propre maison; la maison de chaque Anglais qui avait juré la paix et donné des ôtages au conquérant était close et fortifiée comme une ville en état de siège[2]. Elle était remplie d'armes de toute espèce, d'arcs, de flèches, de haches, de massues, de poignards, et de fourches de fer; les portes étaient

1070 à 1071.

1. Vecordes e superbia efficiebantur. (Orderic. Vital. pag. 522.)

2. Domus cujuslibet pacifici quasi municipium obsidendum. (Math. Paris. Vitæ abbat. p. 29.)

1070 à 1071. munies de verroux et de barricades. Quand venait l'heure du repos, au moment de tout fermer, l'ancien de la famille se levait, et prononçait à haute voix les prières qui se faisaient alors sur mer aux approches de l'orage; il disait: « Que le « Seigneur nous bénisse et nous aide; » tous les assistants répondaient *Amen*[1]. Cette coutume subsista en Angleterre plus de deux siècles après la conquête[2].

Dans la partie septentrionale de la province de Cambridge, il y a une vaste étendue de terres basses et marécageuses, coupées en divers sens par des rivières. Toutes les eaux du centre de l'Angleterre, qui ne coulent pas dans le bassin de la Tamise ou dans celui de la Trent, vont se jeter dans ces marais, qui, au temps de l'arrière-saison, débordent, couvrent le pays, et se chargent de vapeurs et de brouillards. Une partie de cette contrée humide et fangeuse s'appelait et s'appelle encore l'île d'Ély; une autre s'appelait l'île de Thorneye; une troisième, l'île de Crowland. Ce sol, presque mouvant, impraticable pour la cavalerie et pour les soldats pesamment armés,

1. Preces quasi imminente in mari tempestate... (Math. Paris. Vitæ abbat. p. 29.)

2. Quæ consuetudo usque ad nostra tempora perduravit. (Ibid.)

avait plus d'une fois servi de refuge aux Saxons 1070
dans le temps de la conquête danoise[1]; sur la fin à 1071.
de l'année 1069, il devint un point de réunion pour quelques bandes de partisans formées de divers côtés contre les Normands[2]. D'anciens chefs déshérités s'y rendirent successivement avec leur clientèle, les uns par terre, les autres, sur des vaisseaux, par l'embouchure des rivières. Ils y élevèrent des retranchements de terre et de bois, et y établirent une grande station armée, qui prit le nom de *Camp du refuge*[3]. Les étrangers hésitèrent d'abord à les attaquer au milieu des joncs et des saules, et leur laissèrent ainsi le temps d'envoyer des messages dans le pays et hors du pays, et d'avertir, en beaucoup de lieux, les amis de la vieille Angleterre. Devenus forts, ils entreprirent la guerre de parti sur terre et sur mer, ou, pour parler comme les conquérants, la piraterie et le brigandage[4].

Chaque jour, au camp de ces brigands, de ces

1. Voyez livre II, tome Ier, page 194.

2. Ad insulam Heliensem et insulam Torneyæ fugientes. (Ingulfus croyl. pag. 905.) — Th. Rudborne, in Anglia sacra, tom. I, p. 256.

3. Castra refugii. (Ibid.) — Math. westmonast.

4. Piratæ maris et latrones regionis. (Monast. anglic tom. I, pag. 381.)

1070 à 1071. pirates pour la bonne cause, se rendait quelque Saxon de haut rang, laïc ou prêtre, apportant avec lui les derniers débris de sa fortune, ou la contribution de son église. Egelric, évêque de Lindisfarn, et Sithric, chef d'un couvent du Devonshire, y vinrent, ainsi que beaucoup d'autres. Les Normands les accusaient d'outrager la religion et de déshonorer la sainte Église, en se livrant à un genre de vie criminel et infâme[1], mais ces reproches intéressés ne les arrêtaient pas. L'exemple des prélats insurgés encouragea beaucoup d'hommes, et l'ascendant qu'ils exerçaient sur les esprits, pour le bien comme pour le mal, devint favorable à la cause patriotique. Les gens d'église, jusque-là trop peu ardents pour elle, s'y rallièrent avec plus de zèle. Plusieurs d'entre eux, il est vrai, s'étaient généreusement dévoués; mais la masse avait appliqué au conquérant le précepte apostolique de la soumission aux puissances[2]. La conquête les avait, en général, moins maltraités que le reste de la nation; toutes leurs terres n'avaient pas été prises; l'asile de leurs habitations n'avait pas été partout violé. Dans les vastes

1. Piraticam aggressus, religionem polluit, ecclesiam infamavit. (Will. malmesb. Vitæ pontific. p. 256.)

2. Precepto Domini apostoli dicentis: *Deum timite, regem honorificate.* (Orderic. Vital, p. 509.)

salles des monastères, où les espions normands 1070
ne pénétraient point encore, les Saxons laïcs pou- à 1071.
vaient se rassembler en grand nombre, et, sous prétexte de vaquer aux exercices de dévotion, converser et conspirer librement. Ils apportaient avec eux l'argent qu'ils avaient soustrait aux perquisitions des vainqueurs, et le laissaient en dépôt, dans le trésor du saint lieu, pour le soutien de la cause nationale ou pour la subsistance de leurs fils, si eux-mêmes périssaient dans les combats. Quelquefois l'abbé du couvent faisait briser les lames d'or et détacher les pierres précieuses dont les rois saxons avaient orné jadis les autels et les reliquaires, disposant ainsi de leurs dons pour le salut du pays qu'eux-mêmes avaient aimé durant leur vie. Des messagers braves et fidèles transportaient le produit de ces contributions communes, à travers les postes normands, jusqu'au camp des réfugiés[1]; mais ces manœuvres patriotiques ne restèrent pas long-temps secrètes.

Le roi Guillaume, d'après le conseil de Guillaume fils d'Osbert, son sénéchal, ordonna bientôt des perquisitions dans tous les couvents de

1. Ad cujus mandatum Egfridus, cum thesauris illius ecclesiæ, in Eliensem insulam advenit. (Anglia sacra, pag. 610.)

1070 à 1071. l'Angleterre, et fit prendre tout l'argent que les riches anglais y avaient placé en dépôt, ainsi que la plupart des vases, des reliquaires et des ornements précieux [1]. On enleva aussi des églises, où elles avaient été déposées, les chartes qui contenaient les fausses promesses de clémence et de justice faites naguère par le roi étranger, quand il était encore incertain de sa victoire. Cette grande spoliation eut lieu dans le carême qui, suivant l'ancien style du calendrier, termina l'année 1070; et aux octaves de Pâques,
1071. arrivèrent en Angleterre, d'après les demandes adressées antérieurement par Guillaume, trois légats du siège apostolique. C'étaient Ermenfroy, évêque de Sienne, et les cardinaux Jean et Pierre. Le conquérant fondait de grands desseins sur la présence de ces chargés d'affaires de son allié le pape de Rome, et il les retint auprès de lui toute une année, les honorant, dit un vieux

1. Pecuniam quam ditiores Angli, propter illius austeritatem et depopulationem in eis deposuerant, auferri præcipit. (Hist. Eliensis, pag. 516.) Permisit devastari omnia monasteria. (Chron. sax. frag. ed. Lye.) Calicibus et feretris non pepercit. (Anglia sacra, tom. I, p. 257.) Cum chartis in quarum libertatibus Angli confidebant, et quas rex in arcto positus, observaturum se juraverat. (Math. westmon. Flores Hist. p. 226.)

historien, à l'égal des anges de Dieu [1]. Au milieu de la famine qui faisait périr les Anglais par milliers, des fêtes brillantes furent célébrées dans le palais fortifié de Winchester. Là, les prêtres romains, plaçant de nouveau la couronne sur la tête du roi normand, effacèrent la vaine malédiction qu'Eldred, l'archevêque d'York, avait prononcée contre lui [2]. 1071.

Après les fêtes, il y eut à Winchester une grande assemblée des conquérants, laïcs ou prêtres, qui s'étaient fait une grande fortune en prenant les biens des Anglais [3]. Les évêques saxons furent sommés d'y comparaître, au nom de l'autorité de l'église romaine, par des circulaires dont le style hautain pouvait leur présager d'avance l'issue que ce grand concile, comme on l'appelait, devait avoir pour eux. « Bien que, l'église de « Rome, disaient les envoyés, ait droit de veiller « sur la conduite de tous les chrétiens, il lui ap-

1. Audiens et honorans eos tanquam angelos Dei. (Orderic. Vital, pag. 516.)

2. Cardinales ecclesiæ romanæ coronam ei imposuerunt. (Ibid.)—In regem anglicum confirmaverunt... (Vita Lanfranci, ap. script. rer. franc. tom. XIV, p. 32.) — Voyez liv. IV, tome II, page 74.

3. Plusieurs prélats de Normandie y assistaient. (Voy. Wilkins concilia.)

1071. « partient plus spécialement de s'enquérir de vos « mœurs et de votre manière de vivre, à vous, « qu'elle a instruits dans la foi du Christ, et de « réparer la décadence de cette foi que vous tenez « d'elle. C'est pour exercer sur vos personnes « cette salutaire inspection que nous, ministres « du bienheureux Pierre l'apôtre, représentants « autorisés de notre seigneur le pape Alexandre, « nous avons résolu de tenir avec vous un con- « cile, pour nous informer des mauvaises choses « qui pullulent dans la vigne du Seigneur, et y « planter les choses utiles au bien des corps et « des ames [1]. »

Le sens réel de ces paroles mystiques était que le nouveau roi, d'accord avec le pape, avait résolu de destituer en masse tout le haut clergé de race anglaise, et que les légats venaient donner une sorte de couleur religieuse à cette opération politique. Telle était leur mission, et le premier prélat qu'ils frappèrent fut l'archevêque de Canterbury, Stigand, celui qui avait marché en armes à la rencontre de l'étranger, et refusé de le sacrer roi. C'était là son véritable crime, mais l'arrêt qui le dégrada de la dignité épiscopale fut

1. Quæ in vinea Domini Sabaoth male pullulant recenseamus, et animarum ac corporum utilitati profutura plantemus. (Wilkins concilia, p. 323.)

motivé sur d'autres causes, sur des prétextes 1071.
plus honnêtes, comme s'exprime un vieux historien [1]. Son ordination fut déclarée nulle, en conséquence de trois griefs purement ecclésiastiques : d'abord, parce qu'il avait pris l'archevêché de Canterbury du vivant de l'archevêque Robert, exilé par le peuple anglais ; ensuite, parce qu'il avait célébré la messe avec le *pallium* de ce même Robert ; et enfin, parce qu'il avait reçu son propre pallium du pape Benoît, déclaré antipape, dégradé et excommunié par un compétiteur victorieux [2].

Quand l'ami du roi Harold et de son pays eut été, selon le langage ecclésiastique, frappé, comme un arbre stérile, par la hache de correction [3], les terres qui lui restaient furent saisies et partagées entre le roi, la reine, et l'évêque de Bayeux, frère du roi [4]. Ceux des évêques anglais

1. Honestam de illo voluit habere ultionem. (Chron. Walteri Hemingford. p. 458.)

2. Quem sancta Romana Ecclesia excommunicavit. (Florent Wigorn. pag. 636.) Voyez liv. III. tom. I[er], pag. 190.

3. Infructuosam arborem securis animadversionis canonicæ succidit. (Walter. Hemingford. p. 458.)

4. Doomesday-book, t. I, p. 142, 176, 288.—Tom. II, pag. 142.

1071. sur le compte desquels on ne trouva rien à objecter canoniquement n'en furent pas moins frappés de même. Alexandre, évêque de Lincoln, Égelmar, évêque de l'Est-anglie, Égelric, évêque de Sussex, d'autres prélats et les abbés des principaux monastères furent déposés presque à la fois [1]. Au moment où l'on prononçait à quelqu'un d'entre eux sa sentence, on le contraignait de jurer sur l'Évangile qu'il se regardait comme déchu de sa dignité légitimement et à tout jamais, et que, quel que fût le successeur qu'on lui donnerait, il ne ferait rien pour le décréditer en protestant contre lui [2]. Ensuite chaque évêque dégradé était conduit soit dans une forteresse, soit dans un monastère qui devait lui servir de prison. Ceux qui avaient été autrefois moines, on les recloîtrait de force dans leurs anciens couvents, et l'on publiait officiellement que, dégoûtés du monde et du bruit, il leur avait plu d'aller revoir les vieux compagnons de leur jeunesse [3].

1. Historia Eliensis, p. 516.

2. Se episcopatum non amplius habiturum, nec successori calumniam aut damnum illaturum, jurejurando firmavit. (Lanfranci opera, p. 300.)

3. Dehinc ad monasterium ubi nutritus fuerat ab infantia repedavit. (Ibid.)—Alderedus abbas Abendoniæ in

Plusieurs membres du haut clergé saxon trouvèrent moyen de se dérober à leur sort ; l'archevêque Stigand et l'évêque de Lincoln s'enfuirent tous les deux en Écosse ; Égelsig, abbé de Saint-Augustin, s'embarqua pour le Danemark, et y resta, quoiqu'il fût réclamé, comme *fugitif du roi*, par un rescrit du conquérant [1]. Égelvin, évêque de Durham, sur le point de partir aussi pour l'exil, maudit solennellement les oppresseurs de son pays, et les déclara séparés de la communion des chrétiens, suivant les formules graves et sombres par lesquelles cette séparation se prononçait [2]. Mais le bruit de ses paroles frappa en vain les oreilles du roi normand : Guillaume avait des prêtres pour démentir les prêtres saxons, comme il avait des épées pour briser les épées saxonnes. 1071.

Ce moine, d'origine lombarde, nommé Lanfranc, dont il a été fait mention plus haut [3], le

captione ponitur. (Anglia sacra, t. I, p. 168.) — Custodiæ mancipatus usque ad finem vitæ. (Hist. Eliensis, pag. 516.)—In ergastulo carceris ferro adstrictus. (Ibid. pag. 512.)

1. Script. rer. danicar. tom. III, p. 256.

2. Zelum Dei habens, oppressores vinculo excommunicationis innodavit. (Math. westmonast. p. 226.)

3. Livre III, tom. Ier, pag. 253.

1071. même qui avait dirigé en partie, à Rome, la conspiration tramée contre le peuple anglais, vivait encore en Normandie, fort renommé pour son savoir, et toujours également chéri du pape et du nouveau roi [1]. Ce fut lui que les légats d'Alexandre II proposèrent pour remplacer Stigand dans l'archevêché de Canterbury, et le conquérant n'objecta rien contre ce choix, espérant beaucoup de l'habileté de Lanfranc pour faire prospérer la conquête. La reine Matilde et les grands de Normandie hâtèrent vivement son départ; il fut accueilli avec joie par les Normands d'Angleterre, qui le célébraient hypocritement comme un instituteur envoyé par Dieu même, pour réformer les mauvaises mœurs des Anglais [2]. Lanfranc fut nommé archevêque par élection du roi et des barons étrangers, contre l'ancienne coutume de l'église anglo-saxonne, où les prélats étaient choisis par le corps du clergé, et les abbés par les moines [3]. Cet usage était un de ceux que la conquête ne pouvait laisser subsister, et tout le pouvoir religieux, aussi bien que

1. Vita Lanfranci apud script. rer. francic. tom. XIV, pag. 31.—Lanfranci opera omnia, p 299.

2. Divinitus Anglis institutor datus. (Ord. Vit. p. 520.)

3. Regis et omnium optimatum ejus benevola electione. (Ibid. pag. 519.)—Anglia sacra, tom. I, pag. 785.

le pouvoir civil, devait passer des indigènes aux 1071.
conquérants.

Lorsque Lanfranc, créature des conquérants, fit son entrée dans la métropole qu'ils lui donnaient à régir, il ne put s'empêcher d'être saisi d'un sentiment de tristesse, en voyant l'état où eux-mêmes l'avaient réduite. L'église du Christ, à Canterbury, était dévastée par le pillage et l'incendie, et le nouvel archevêque trouva son autel presque enterré sous les décombres [1]. Aux fêtes de la Pentecôte, il y eut un second concile tenu à Windsor, et Thomas, l'un des chapelains du roi, fut nommé archevêque d'York, à la place du saxon Eldred, qui était mort de chagrin. Thomas, de même que Lanfranc, trouva son église métropolitaine détruite par le feu, avec tous ses ornements, ses chartes, ses titres et ses privilèges; il trouva le territoire de son diocèse tout ravagé, et les Normands qui l'habitaient, si attristés par le spectacle de leurs propres dévastations, qu'ils hésitaient à s'établir sur les terres qu'ils avaient prises [2]. Thomas se mit en posses-

1. Cum Cantuariam primo venisset, et ecclesiam Salvatoris quam regere susceperat, incendio atque ruinis pæne nihili factam invenisset, mente contristatus est. (Eadmeri Historia novorum, p. 7.)

2. Quando archiepiscopatum suscepit, civitas Eboraca

1071. sion de tous les domaines de l'église d'York; mais nul homme, Normand ou Saxon, ne voulut les prendre à ferme, soit par dégoût, soit par terreur [1].

1071 à 1072. Le pape envoya à Lanfranc son propre pallium, en signe d'investiture, et l'accabla de messages flatteurs : « Je vous désire, lui disait-il, et « ne me console de votre absence qu'en pensant « aux heureux fruits que l'Angleterre va recueillir « par vos soins [2]. » C'est ainsi que, regardées de loin, les hideuses opérations de la conquête prenaient des couleurs agréables. La mission de Lanfranc en Angleterre, sa mission spéciale et avouée, c'était de faire servir la religion à l'asservissement des Anglais, et d'étouffer le peuple vaincu, comme dit un historien, sous les embrassemens mutuels de la royauté et du sacerdoce [3]. Pour atteindre plus sûrement ce but, le

et tota regio circa a Normannis ferro et flamma penitus fuit destructa.... incensa quoque metropolis ecclesia.... cuncta circumcirca hostili vastatione invenit depopulata. (Chron. Thomæ Stubbs, pag. 1708.)

1. Ipsis etiam Normannis in tantum animus defecerat, ut terras et honores qui eis offerebantur, recipere non auderent. (Ibid.)

2. Lanfranci opera. Epistolæ, p. 337.

3. Dum regnum et sacerdotium in nostrum detrimen-

nouvel archevêque de Canterbury suggéra au 1071
conquérant un nouveau plan de constitution à 1072.
ecclésiastique, plan aussi favorable à l'ambition du prélat qu'à la stabilité de la conquête. « Il « faut, disait Lanfranc au roi Guillaume, qu'il « n'y ait en Angleterre qu'un seul chef religieux, « pour que la royauté que vous avez conquise « se maintienne dans son intégrité. Il faut que « l'église d'York, l'église du pays des rébellions, « quoique régie par un Normand, devienne su-« jette de celle du pays de Kent; il faut surtout « que l'archevêque d'York ne jouisse point de la « prérogative de sacrer les rois d'Angleterre, « de crainte qu'un jour, soit de force, soit de « bon gré, il ne prête son ministère à quelque « Saxon ou Danois, élu par les Saxons en ré-« volte [1]. »

L'église de Kent ou de Canterbury avait été, comme on l'a vu plus haut, la première église fondée par les missionnaires venus de Rome, au milieu des Saxons encore payens [2]. Sur cette pri-

tum mutuos commutarent amplexus. (Chron. Gervasii cantuar. p. 1333.)

1. .... Unus ab illius provinciæ indigenis et ab eboracensi archiepiscopo rex crearetur. (Thomæ Stubbs, pag. 1706.)

2. Voyez livre I, tome Ier, page 68.

1071 à 1072. mauté dans le temps s'était établie l'idée vague d'une sorte de prééminence hiérarchique, mais sans qu'il en résultât pour l'église de Kent, ni pour ceux qui la gouvernaient, aucune suprématie effective. Le siège métropolitain d'York était resté l'égal de l'autre, et tous deux exerçaient conjointement la haute surveillance sur les évêchés de l'Angleterre [1]. C'est cet ordre de choses que l'archevêque Lanfranc entreprit de réduire à l'unité absolue, chose nouvelle, disent les historiens du siècle, chose inouïe avant le règne des Normands [2]. Il évoqua d'anciens privilèges et des actes ambigus de différens papes qui s'étaient plu à témoigner leur tendresse pour l'église de Canterbury, fille aînée de la papauté en Bretagne. Il établit comme axiome que la loi devait découler d'où avait découlé la foi, et que de même que le pays de Kent était sujet de Rome, parce qu'il en avait reçu le christianisme, par une raison semblable, le pays d'York devait être

1. Duo metropolitani, non solum potestate, dignitate et officio, sed suffraganeorum numero pares. (Thomæ Stubbs, p. 1706.)

2. Ut Britannia uni quasi primati subderetur.... nova res huic nostro sæculo et a tempore quo in Anglia Normanni regnare cœperunt, Anglis inaudita. (Eadmeri Hist. pag. 3.)

hiérarchiquement soumis à celui de Kent [1]. 1071 à 1072.
Thomas, l'archevêque normand d'York, dont une pareille politique tendait à ruiner l'indépendance personnelle, fut assez peu dévoué à la cause de la conquête pour entreprendre de s'opposer à cette nouvelle institution [2]. Il pria son collègue Lanfranc de citer quelques titres authentiques à l'appui de ses prétentions. C'était une demande embarrassante : mais le Lombard l'éluda, en assurant que les actes en bonne forme et les titres ne lui manqueraient point si, par malheur, tout n'avait péri, quatre ans auparavant, dans l'incendie de son église [3]. Cette réponse évasive termina le différend, grace à certains avertissements officiels que reçut le rival du confident du roi Guillaume : car on lui signifia que si, en vue de la paix et de l'unité du royaume, il ne se résignait pas à recevoir la loi

1. Sicut Cantia subjicitur Romæ, quod ex ea fidem accepit, ita Eboracum subjiciatur Cantiæ. (Lafranci opera omnia, pag. 378.)

2. Eboracensis ecclesiæ antistes adversum me palam murmuravit, clam detraxit, et calumniam suscitavit. (Lanfranci epist. in Wilkins concil. p. 326.)

3. In ea combustione atque abolitione quam nostra ecclesia ante quadriennium perpessa est. (Lanfranci opera, pag. 301.)

1071 à 1072. de son collègue de Canterbury, et à reconnaître que le siége d'York n'avait jamais été l'égal de l'autre siége métropolitain, lui et tous ses parents seraient bannis de l'Angleterre [1]. Thomas n'insista plus, et fit son devoir de fidèle enfant de la conquête; il renonça, entre les mains de Lanfranc, à tout le pouvoir que ses prédécesseurs avaient exercé au sud de l'Humber, et, faisant profession solennelle d'obéissance et de fidélité, ne garda plus que le nom d'archevêque; car Lanfranc, sous le titre de primat, en réunit seul tous les droits [2]. Selon le langage des vainqueurs, il devint, par la grace de Dieu, le père de toutes les églises, et, selon le langage des vaincus, toutes tombèrent sous son joug, et devinrent ses tributaires [3]. Il en chassa qui il voulut; il y mit des Normands, des Français, des Lorrains, des hommes de tous pays et de toutes races, pourvu qu'ils ne fussent pas An-

1. Propter unitatem et pacem regni... suî suorumque expulsionem de Anglia comminatus est. (Th. Stubbs, pag. 1706.)

2. Th. Rudborne, in Anglia sacra, tom. I, pag. 253. —Ad universis Angliæ episcopis, prius ab aliis sacratis, professionem exegit. (Chron. Henrici Knyghton, p. 2347.)

3. Dispositione divina. (Lanfranci opera, pag. 306.)— Omnes Angliæ subjugavit ecclesias et tributarias effecit. (Gervas. cant. pag. 1333.)

glais[1]; et il est à remarquer que dans la dé- 1071
possession générale des anciens prélats de l'An- à 1072.
gleterre, on épargna les hommes de naissance étrangère naturalisés dans le pays. Tels étaient Hermann, Guis, et Walter ou Gaultier, tous trois Lorrains, qui conservèrent les évêchés de Wells, de Sherborn et de Hereford.

La plupart des évêchés et des abbayes de l'Angleterre furent employés, comme l'avaient été naguère les biens des riches, la liberté des pauvres et la beauté des femmes, à payer les dettes de la conquête. Un certain Remi, natif de Fécamp, reçut l'évêché de Dorchester, et ensuite celui de Lincoln, pour solde d'un navire et de soixante bateaux qu'il avait fournis au conquérant[2]. Cet homme, et les autres prélats venus d'outre-mer, comme un arrière-ban de milice, pour mettre, en quelque sorte, la dernière main à l'invasion, et accomplir ce que les soldats n'avaient pu ou n'avaient osé faire, expulsèrent

1. Alienigenæ de quacumque alia natione quæ sud cœlo est... tantum tunc Anglos abominati sunt. (Ingulf. croyl. apud script. oxonienses, p. 7.)

2. Voyez liv. III, p. 286.— Episcopatum, si vinceret, pactus. (Will. malmesb. Gestæ pontific. pag. 290.) — Episcopatum a W[o]. post rege facto emerat. (Eadmeri, pag. 7.)

1071 à 1072 partout les moines qui, selon une coutume particulière à l'Angleterre, vivaient sur les terres des églises épiscopales; et le roi Guillaume les en remercia, pensant, dit un contemporain, que des moines de race anglaise ne pouvaient lui souhaiter que du mal[1]. Une nuée d'aventuriers partis de la Gaule vint fondre sur les prélatures, les archidiaconats, les doyennés de l'Angleterre[2]. La plupart affichèrent dans leur nouvel état l'immoralité la plus déhontée : l'un d'eux fut tué par une femme à qui il voulait faire violence[3]; d'autres se rendirent célèbres par leur gloutonnerie et leurs débauches[4]. Robert de Limoges, évêque de Litchfield, pilla le monastère de Coventry; il prit les chevaux et les meubles des religieux qui l'habitaient, ouvrit, par effraction, leurs cassettes, et finit par faire abattre leur maison, pour bâtir avec les matériaux un palais épiscopal, dont l'ameublement fut payé par la fonte

1. Eadmeri, p. 10.—Monachorum anglicanorum sibi semper mala increpantium. (Ingulf. croyl. pag. 913.)

2. Dabantur laïcis, pro famulatu, episcopatus et abbatiæ, ecclesiarum præposituræ, archidiaconatus et decaniæ. (Orderic. Vital. p. 623.)

3. Henrici Knyghton. p. 2348.

4. Lautitiarum appetentissimus, uno et ipso immani commisso infamis. (Will. malmesb. ed. Gale, p. 377.)

des ornements d'or et d'argent qui décoraient 1071
l'église[1]. Ce même Robert fit un décret pour à
interdire aux clercs saxons l'usage des aliments 1072.
nourrissants et des livres instructifs, de crainte, dit l'historien, que la bonne nourriture et la littérature élevée ne leur donnassent trop de force et de hardiesse contre leur évêque[2].

Les évêques normands dédaignèrent, presque tous, d'habiter dans les anciens chefs-lieux des diocèses qui étaient, pour la plupart, de petites villes, et se transportèrent dans des lieux où il y avait soit de meilleures terres à prendre, soit une plus nombreuse population à rançonner : c'est ainsi que Coventry, Lincoln, Chester, Salisbury, Thedford, devinrent des villes épiscopales[3]. En général, la passion du gain se montra, chez les prêtres de l'invasion, plus âpre que

1. Arcas eorum fregisti, equos et omnes proprietates quas habebant rapuisti. Domos eorum destruxisti. (Epist. Lanfranci ad Robert. Cestr. episc. Lanfranci opera, p. 315.) —Ex una trabe ecclesiæ corrosit 500 marcas argenti. (Anglia sacra, tom. I, p. 445.)

2. Monachos loci illius agresti victu cibavit, et non nisi triviali litteratura permisit informari, ne deliciæ aut litteræ redderent monachos contra episcopum elatos. (Henric. Knyghton. ed. Selden. p. 2352.)

3. Scriptores oxonienses, pag. 73.—Lanfranci opera, pag. 357.—Notæ ad chron. saxon.

1071 à 1072. chez les soldats mêmes; leur tyrannie, mêlée de lâcheté, était plus dégoûtante encore que la brutalité des hommes d'épée[1]. Les abbés normands maniaient aussi l'épée, mais contre des moines sans armes, et plus d'un couvent anglais fut le théâtre d'exécutions militaires : dans celui que gouvernait un certain Turauld ou Torauld, venu de Fécamp, l'abbé avait pour coutume de crier : *A moi, mes hommes d'armes*, toutes les fois que ses religieux ou ses subordonnés lui résistaient en quelque point de discipline ecclésiastique. Ses exploits belliqueux devinrent même si célèbres, que le conquérant se crut obligé de l'en punir, et que, par un genre de châtiment bizarre, il l'envoya régir le couvent de Peterborough, dans la province de Northampton, poste dangereux à cause du voisinage du grand camp de refuge des Saxons, mais fort convenable, disait Guillaume, à un abbé si bon soldat[2]. Délivrés de ce chef redoutable, les moines n'en furent pas plus heureux, car ils reçurent à sa place un certain Guérin de Lire, qui, selon les paroles d'un ancien récit,

1. Stipendiarii, non monachi sed tyranni, intrudebantur. (Orderic. Vital. p. 523.)

2. Quia magis se agit militem quam abbatem. (Will. malmesb. ed Gale, p. 372.)

prit dans leurs bourses jusqu'au dernier écu, 1071
pour se faire un renom auprès de ceux qui na- à 1072.
guère l'avaient vu pauvre[1]. Ce Guérin fit déterrer de l'église les cadavres des abbés de race anglaise, ses prédécesseurs, et jeter leurs ossements hors des portes[2].

Pendant que de pareils traits avaient lieu en Angleterre, la renommée allait publiant au dehors, par la plume des clercs salariés, ou qui souhaitaient de l'être, que Guillaume le puissant, le victorieux, le pieux, civilisait ce pays, jusque-là barbare, et y ranimait le christianisme, auparavant fort négligé[3]. La vérité, toutefois, ne fut par entièrement étouffée : les plaintes des opprimés parvinrent même jusqu'à Rome; et, dans cette cour romaine, que les historiens du temps accusent d'être si vénale[4], il se trouva,

1. Idoneus monachorum marsupia evacuare, undecumque nummos rapere, ut apud eos, qui eum olim pauperem vidissent, compararet jactantiam. (Anglia sacra, t. II, pag. 41.)

2. Omnium ossa, conglobata ut acervum ruderum, ecclesiæ foribus alienavit. (Ibid.)

3. Cujus insulæ rex effectus (Willelmus) barbaros illius mitigavit mores, cultumque christianæ religionis, qui in ea modicus erat, ampliavit. (Hist. fragm, apud rer. francic. script. t. XI, p. 162.)

4. Cum fama Romanos nota cupiditatis asperserit. (Ra-

1071 à 1072. par hasard, quelques hommes consciencieux, qui dénoncèrent la révolution opérée en Angleterre, comme odieuse et contraire aux lois ecclésiastiques. La dégradation en masse des évêques et des principaux abbés saxons, et l'intrusion des Normands furent vivement blâmées[1]; mais la mort d'Alexandre II, et l'avènement, sous le nom de Grégoire VII, de ce moine Hildebrand, qui, selon ses propres paroles, avait déjà encouru la note d'infamie, en favorisant l'invasion de l'Angleterre, réduisirent presque au silence les accusateurs de la nouvelle Église, fondée par la conquête normande[2]. Sa légitimité canonique cessa d'être mise en question, et deux individus seulement, Thomas, l'archevêque d'York, et Remi, l'évêque de Lincoln, furent cités à la cour pontificale, l'un parce qu'il était fils de prêtre, l'autre parce qu'il avait acheté à deniers comptants la dignité épiscopale[3].

dulphi de Diceto Imagines historiar. apud. script. rer. franc. tom. XIII, p. 202.)

1. Prisci abbates, quos canonicæ leges non damnabant, sæcularis comminatione potestatis terrebantur, et sine synodali discussione de sedibus suis fugabantur. (Orderic. Vital. p. 523.)—Eadmeri. p. 7.

2. Voyez livre III, tome I[er], page 280.

3. Primus namque presbyteri filius erat. (Henr. Knyghton, p. 2548.)

Lanfranc partit avec eux, muni de présents, 1071
disent les chroniques, pour le pape et les Ro- à 1072.
mains avares. Tous les trois distribuèrent largement l'or des Anglais dans la ville des apôtres, et s'y firent par là un grand renom de magnificence et de talent[1]. Cette conduite leur aplanit toutes les difficultés ; l'affaire des deux prélats normands furent arrangée sous main, et, au lieu d'enquête sur leur compte, il n'y eut qu'une scène d'apparat, où tous les deux remirent au pape, en signe d'obéissance, leur anneau et leur bâton pastoral. Lanfranc plaida leur cause, en prouvant qu'ils étaient utiles, et même nécessaires, au nouveau roi, pour les nouveaux arrangemens du royaume[2], et le pape lui répondit : « Décide l'affaire comme tu l'entendras, toi qui « es le père de ce pays ; car je remets à ta dis- « position les deux verges pastorales[3]. » Lanfranc les prit et les rendit à Remi et à Thomas; puis, ayant lui-même reçu de Grégoire VII la confirmation de son titre de primat, ou de pontife

1. De divitiis anglicis larga munera cupidis Romanis, et sic mirabiles Latiis... visi sunt. (Eadmeri Hist. p. 7.)

2. Novo regi, in novis regni dispositionibus, pernecessarios. (Ibid.)

3. Tu es pater illius patriæ. (Ibid.)

1071 à 1072. souverain de toute l'Angleterre, il repartit avec ses compagnons.

Ainsi les églises des Anglais continuèrent d'être livrées, sans obstacle, et avec l'aveu de l'Église romaine, à des chefs recrutés en tous pays. Le prélat de race étrangère prononçait, devant un auditoire saxon, ses homélies en langue française, et quand elles étaient écoutées patiemment, ou par surprise ou par terreur, l'homme d'outre-mer s'enorgueillissait de la puissance de ses discours, qui s'insinuaient, disait-il, par miracle, dans l'oreille des barbares[1]. Une sorte de pudeur de n'offrir au monde chrétien que ces ridicules comédies fit rechercher par le roi Guillaume quelqu'un des hommes que l'opinion du temps préconisait au loin, à cause de l'austérité de leur vie. Tel était Guimond, moine du couvent de la Croix-saint-Leufroi, en Normandie; le roi lui envoya l'invitation de passer la mer, et il obéit aux ordres de son seigneur temporel. Quand il fut arrivé en Angleterre, le conquérant lui dit qu'il avait dessein de l'y retenir, et de l'élever à une grande dignité ecclé-

1. Qui, licet latine vel gallice loquentem minus intelligerent, tamen, intendentes ad illum, virtute verbi Dei, ad lacrymas sæpe compuncti. (Gervas. cantuar. scriptores oxon. p. 115.)

siastique; voici ce que répondit le moine, si l'on 1071
en croit un historien postérieur de peu d'an- à
nées[1] : 1072.

« Beaucoup de motifs m'engagent à fuir les « dignités et le pouvoir ecclésiastique : je ne les « énoncerai point tous; je dirai seulement que « je ne conçois pas de quelle manière il me se- « rait possible d'être dignement le chef religieux « d'hommes dont je ne connais ni les mœurs ni « la langue, et dont les pères, les frères, les « amis, sont morts sous votre épée, ou sont dés- « hérités, bannis, emprisonnés, durement as- « servis par vous[2]. Parcourez les saintes écri- « tures, voyez si quelque loi y tolère que le « pasteur du troupeau de Dieu lui soit imposé « violemment par le choix d'un ennemi. Ce que « vous avez ravi par la guerre, au prix du sang « de tant d'hommes, pourriez-vous sans péché « le partager avec moi, avec ceux qui, comme « moi, ont juré mépris au monde, et, pour l'a- « mour du Christ, se sont dépouillés de leurs « propres biens ? C'est la loi de tous les religieux « que de s'abstenir de rapines, et de n'accepter

1. Orderic. Vital. p. 524.

2. Quorum patres carosque parentes et amicos occidistis gladio, vel exhæredatos opprimitis exilio, vel carcere indebito, vel intolerabili servitio. (Ibid.)

1071 à 1072. « aucune part du butin, même comme offrande « à l'autel ; car, ainsi que le disent les Écritures, « celui qui offre en sacrifice le bien des pauvres « fait comme s'il immolait le fils en présence de « son père[1]. Quand je me rappelle ces préceptes « divins, je me sens troublé de frayeur ; votre « Angleterre me semble une vaste proie, et je « crains de la toucher, elle et ses trésors, à l'égal « d'un brasier ardent.....[2]. »

Guimond repassa la mer, et retourna au fond de son cloître ; « mais, ajoute l'ancien narrateur, « le bruit se répandit qu'il avait exalté la pau- « vreté des moines au-dessus de la richesse des « évêques, et nommé rapine, à la face du roi et « de ses chefs, l'acquisition de l'Angleterre ; que « même il avait traité de ravisseurs tous les évê- « ques et les abbés installés dans ce pays contre « la volonté des Anglais[3]. Ses paroles déplurent

1. Omnium religiosorum lex est a rapina abstinere. (Orderic. Vital. p. 524.)

2. Totam Angliam quasi amplissimam prædam dijudico, ipsamque, cum gazis suis, velut ignem ardentem, contingere formido. (Ibid. p. 525.)

3. Quod obtentum Angliæ, in præsentia regis et optimatum ejus, rapinam appellaverit, et quod omnes episcopos vel abbates qui, nolentibus Anglis, in ecclesiis Angliæ prælati sunt, rapacitatis arguerit. (Ibid.)

« à beaucoup de gens qui, ne se souciant pas de « l'imiter, le blâmèrent et médirent de lui[1]. » 1071 à 1072.

La haine que le clergé de la conquête portait aux indigènes de l'Angleterre s'étendit jusque sur les saints de race anglaise, et, dans plus d'un lieu, leurs tombeaux furent ouverts et leurs ossements dispersés[2]. Tout ce qui avait été anciennement un objet de vénération dans le pays, fut regardé, par les nouveaux venus, comme vil et méprisable[3]. Mais l'aversion violente qu'inspiraient aux Normands les saints anglais tenait à des raisons politiques, autres que leur dédain commun pour tout ce qu'honoraient les vaincus. Souvent la religion n'avait été pour les Anglo-saxons qu'un reflet du patriotisme, et parmi les saints qu'on invoquait alors en Angleterre, plusieurs l'étaient devenus en mourant de la main de l'ennemi, au temps des invasions danoises, comme Elfeg, archevêque de Canterbury, et Edmund, roi de l'Est-anglie[4]. De pareils saints de-

1. Verba igitur ejus multis displicuerunt... (Orderic Vital, p. 525.)

2. Tipho quodam et nausea sanctorum corporum. (Anglia sacra, tom. II, p. 41.)

3. Pæne cuncta quæ ab Anglis antiquitus quasi sacrosancta celebrabantur, nunc vix postremæ auctoritatis habentur. (Eadmeri, Hist. novor. p. 126.)

4. Livre II, tome I[er], pages 114 et 147.

1071 à 1072. vaient porter ombrage aux nouveaux envahisseurs; car leur culte encourageait l'esprit de révolte, et consacrait de vieux souvenirs de bravoure et de liberté. Aussi les prêtres étrangers, et Lanfranc à leur tête, ne tardèrent-ils pas à proclamer que les saints saxons n'étaient pas de vrais saints, ni les martyrs saxons de vrais martyrs[1]. Guérin de Lire attaqua saint Adhelm; Lanfranc entreprit de dégrader saint Elfeg, et tourna en ridicule sa mort et son refus courageux de payer rançon aux Danois : « Il serait « trop aisé d'être martyr, disait le primat lom-« bard, s'il suffisait pour cela de tenir plus à « l'argent qu'à la vie[2]. » Probablement dans des vues analogues, et pour donner une nouvelle direction à l'esprit des Anglais, il fit saisir, par toute l'Angleterre, les exemplaires des Écritures, et les corrigea de sa main, sous prétexte que l'ignorance saxonne en avait anciennement corrompu le texte; mais tout le monde ne crut point à cette assertion hautaine, et Lanfranc

1. Angli inter quos vivimus, quosdam sibi instituerunt sanctos quorum incerta sunt merita. (Anglia sacra, t. II, pag. 162.)

2. Et quod occisus fuerit non pro confessione nominis Christi, sed quia pecunia se redimere noluit. (Ibid.)

encourut le reproche d'avoir falsifié les livres saints[1]. 1071 à 1072.

Des violences faites à la conviction populaire, soit vraie, soit fausse, soit superstitieuse, soit raisonnable, sont souvent plus puissantes pour exciter le courage des opprimés, que la perte même de la liberté et du bien-être. Les insultes prodiguées aux objets de l'ancien culte, les souffrances des évêques, une sorte de haine religieuse contre les nouveautés religieuses de la conquête, agitèrent fortement les esprits, et devinrent le mobile d'une grande conjuration, qui s'étendit sur toute l'Angleterre[2]. Beaucoup de prêtres s'y engagèrent, et trois prélats s'en déclarèrent les chefs : c'étaient Frithric, abbé de Saint-Alban, Wulfstan, évêque de Worcester, le seul homme de race anglaise qui eût alors un évêché, et Walter, évêque de Hereford, flamand de naissance, le seul parmi les étrangers, évêques avant la conquête, qui se soit montré fidèle à la cause de sa patrie adoptive[3]. Le nom

1. Quæ rudis simplicitas anglicana corruperat ab antiuo. (Edward Brown, Fasciculi rerum expetendarum, in Anglia sacra, tom. I, p. 55.)

2. Plures convocando, exercitum numerosum ac fortissimum conflaverunt. (Math. Paris. Vitæ abbatum, p. 30.)

3. (Ibid.)

1071 à 1072. du jeune roi Edgar fut prononcé de nouveau ; il circula des chants populaires où on l'appelait *le beau, le brave, l'enfant chéri de l'Angleterre*[1]. Les deux frères Edwin et Morkar s'enfuirent, pour la seconde fois, de la cour du Normand ; la ville de Londres, jusque-là paisible et résignée à la domination étrangère, commença à se montrer turbulente, et, comme disent les vieux historiens dans un langage malheureusement trop vague, à résister en face au roi Guillaume[2].

Guillaume, pour conjurer ce nouveau péril, prit le parti qu'il avait déjà embrassé plusieurs fois, le parti de promettre et de mentir. Le mensonge lui réussit encore. Frithric et les autres chefs des insurgés, invités par ses messages à se rendre à Berkhamsted, pour traiter de la paix, vinrent à ce lieu de mauvais augure où, pour la première fois, des mains saxonnes avaient touché, en signe de sujétion, la main armée du conquérant. Ils y trouvèrent le roi et le primat Lanfranc, son conseiller le plus intime. Tous deux affectèrent à leur égard un air de douceur

1. Speciosissimum et fortissimum... unde in Angliam tale exiit eulogium :

« Edgar Ethelinge,
« Engelondes derelinge. »

(Math. Paris. Vitæ abbatum, p. 50.)

2. Cives Londoniæ in faciem restiterunt. (Ibid.)

et de bonne foi [1]; et il y eut, sur les intérêts réciproques, une longue discussion qui se termina par un accord. Toutes les reliques de l'église de Saint-Alban avaient été portées au lieu des conférences; un missel fut ouvert sur ces reliques, à la page de l'Évangile, et Guillaume, se plaçant dans la situation où lui-même autrefois avait placé Harold, jura, par les saints ossements et par les sacrés Évangiles, d'observer inviolablement les bonnes et anciennes lois que les saints et pieux rois d'Angleterre, et surtout le roi Edward, avaient établies ci-devant [2]. L'abbé Frithric et les autres Anglais répondirent au serment de Guillaume par le serment de fidélité et de paix qu'on prêtait aux anciens rois saxons, et se dispersèrent ensuite, satisfaits et pleins d'espérance [3]. L'évêque Wulfstan fut député vers l'ouest, dans la province de Chester, pour y calmer les esprits, et faire une visite pastorale dont aucun prélat normand n'osait encore se charger [4].

1071 à 1072.

1. Et serena facie, vocavit eos ad pacem. (Math. Paris. Vitæ abbatum, p. 30.)

2. Juravit super omnes reliquias ecclesiæ Sancti Albani, tactisque sacrosanctis Evangeliis, bonas et approbatas antiquas regni leges... inviolabiliter observare. (Ibid.)

3. Ad propria læti recesserunt. (Ibid.)

4. Episcopatus ei cestrensis visitatio à Lanfranco com-

1071 à 1072. Ces bonnes et antiques lois, ces lois d'Edward, dont la promesse avait le pouvoir d'apaiser les insurrections, n'étaient point un code particulier, un système de dispositions écrites, et l'on entendait simplement par ces mots l'administration douce et populaire qui avait existé en Angleterre au temps des rois nationaux. Sous la domination danoise, le peuple anglais, dans ses prières adressées au vainqueur, demandait, sous le nom de lois d'Éthelred, l'anéantissement des innovations de la conquête[1] : demander les lois d'Edward, sous la domination normande, c'était former le même souhait, mais un souhait inutile, et que, en dépit de ses promesses, le nouveau conquérant ne pouvait remplir. Quand bien même il eût maintenu, de bonne foi, toutes les pratiques légales de l'ancien temps; quand même il les eût fait observer à la lettre par ses juges étrangers, elles n'auraient point porté leurs anciens fruits. Il y avait erreur de langage dans les demandes de la nation anglaise; car ce n'était pas le défaut d'observance de ses vieilles lois criminelles ou civiles qui rendait sa situation si désastreuse, mais la ruine de son indépendance et de son existence

missa est... ea enim provincia Normannis inaccesa et impacata. (Anglia sacra, tom. II, p. 256.)

1. Voyez livre II, tome Ier, pag. 210.

comme nation[1]. Ni Guillaume ni ses successeurs 1071 à 1072.
ne montrèrent jamais une grande haine pour la législation saxonne, soit civile, soit criminelle; ils la laissèrent observer en beaucoup de points, et les Saxons ne s'en trouvèrent pas mieux. Ils laissèrent le taux des amendes, pour le vol et le meurtre commis contre des Anglais, varier comme avant la conquête, suivant la division des grandes provinces[2]; ils laissèrent le Saxon accusé de meurtre et de brigandage se justifier, selon l'antique usage, par le fer rouge ou l'eau bouillante, tandis que le Français, accusé par un Saxon, se défendait par le duel ou simplement par le serment, selon la loi de Normandie[3]. Cette différence de procédure, toute au détriment de la population vaincue, ne disparut qu'après un siècle et demi, quand les décrets de l'Église romaine

1. Ils requirent estre gouvernez comme li rois Édouard les avoit gouvernez. (Chron. de Normandie, rec. des hist. de la France, t. XII, p. 239.)

2. Si home occist altre,... XX livres en Merchenlae et XXV liv. en Westsaxenlae. (Lois de Guillaume-le-Conq.— Ingulf. croyl. Script. oxon. p. 89.)

3. Anglicus se purget per judicium ferri, Francigena se defendat per bellum, et si Anglicus non audeat probare per bellum, defendat se Francigena pleno juramento (s'en escondira per plein serment.) (Leges Willelm. nothi, apud Johan. Brompton.)

1071 à 1072. eurent interdit partout les jugements du feu et de l'eau[1]. D'ailleurs, parmi les anciennes lois saxonnes, il s'en rencontrait quelques-unes qui devaient être spécialement favorables à la conquête, comme celle qui rendait les habitants de chaque district responsables de tout délit commis dans le district, et dont l'auteur serait inconnu[2]; loi commode entre les mains de l'étranger pour mettre la terreur dans le pays. Quant à ces sortes de lois, il était de l'intérêt du conquérant de les maintenir; et quant aux autres relatives à des transactions particulières, leur maintien lui était indifférent. Aussi exécuta-t-il, en ce sens, la promesse qu'il avait faite aux chefs saxons, sans s'inquiéter si les Saxons comprenaient autrement cette promesse. Il fit venir auprès de lui, à Londres, douze hommes de chaque province, qui déclarèrent, sous le serment, les anciennes coutumes du pays[3]; ce qu'ils dirent fut rédigé en une espèce de code dans l'idiome français du

1. Notæ ad Eadmerum, ed. Selden. p. 204.

2. Borhs, frith-borhs, borhsholders.

3. Electi sunt de singulis comitatibus 12 viri sapientores, quibus jurejurando injunctum erat coram rege Willelmo ut, quoad possent, legum suarum et consuetudinum sancita patefacerant, nil prætermittentes, nil addentes. (Th. Rudborn. in Anglia sacra, p. 259.)

temps, seul langage légal reconnu par le gou- 1071
vernement de la conquête. Ensuite, les hérauts à
normands allèrent criant à son de cor, dans les 1072.
villes et dans les bourgades, « les lois que le roi « Guillaume octroyait à tout le peuple d'Angle- « terre, les mêmes que le roi Edward, son cou- « sin, avait tenues avant lui[1]. »

Les lois d'Edward furent publiées, mais le temps d'Edward ne revint pas pour les habitants de l'Anglerre. Le bourgeois ne retrouva point sa municipalité libre, ni le paysan sa franchise territoriale, et dès lors, aussi bien qu'auparavant, tout Normand eut le privilége de tuer un Anglais, sans crime, et même sans péché aux yeux de l'église, pourvu qu'il le crût en révolte[2]. Les chefs de la dernière conjuration ne tardèrent pas à éprouver combien peu de valeur réelle avait pour eux cette concession, au prix de laquelle ils avaient mis bas les armes. Et, comme il ar-

1. Ces sont les leis et les coustumes que li reis Williaume grantat a tout le peuple de Angleterre, ice les meismes que li reis Edward, son cosin, tint devant lui. (Ingulf. croyl. Script. oxon. p. 88.)

2. Qui, post consecrationem regis, hominem occiderint sicut de homicidiis sponte commissis pœniteant, hoc excepto, ut si quis de illis quemque, qui adhuc repugnabant regi, occidit vel percussit. (Decreta præsulum Normannor. Wilkins concilia, p. 364.)

1071 à 1072. rive toujours dans de semblables circonstances, du moment que leur confédération fut dissoute, tous furent persécutés cruellement par l'homme en pouvoir qu'ils avaient contraint de capituler avec eux. « Ce tyran, disent les chroniques, n'avait « osé les affronter quand ils étaient réunis; mais « dispersés, il les attaqua et les écrasa un à un[1]. » L'évêque Walter s'enfuit dans le pays de Galles; les soldats normands eurent ordre de le poursuivre jusque dans ce pays, sur lequel ne s'étendait point la domination du roi Guillaume; mais il leur échappa, à la faveur des forêts et des montagnes[2]. Le roi Edgar, s'apercevant qu'on lui dressait aussi des pièges, prit de nouveau la fuite vers l'Écosse. L'évêque Wulfstan fit des lâchetés auprès du roi, et trouva grace; il offrit à l'abbé de Saint-Alban d'obtenir, au même prix, son pardon; mais Frithric fut plus fier[3]. Il assembla tous ses moines dans la salle du chapitre, et, prenant congé d'eux en pleurant : « Mes frères, mes

1. Tyrannus inexorabilis, quos non poterat confœderatos et congregatos superare, singulos dispersos ac semotos studuit infestare et subpeditare. (Math. Paris. Vitæ abbat. pag. 31.)

2. In abditis Walliæ vix tutus latitavit. (Ibid.)

3. Et, cum posset ipsum Wulstanus regi vel archiepiscopo pacificare, ipse abbas noluit ei credere. (Ibid.)

« amis, leur dit-il, voici le moment où, selon les 1071
« paroles de l'Écriture sainte, il nous faut fuir à 1072.
« de ville en ville devant la face de nos persécu-
« teurs[1]. » Il emporta quelques provisions et quelques livres, et gagna secrètement l'île d'Ély, où il mourut peu de temps après[2].

Le roi Guillaume, irrité de ce que l'abbé de Saint-Alban s'était dérobé à ses poursuites, tourna toute sa fureur contre le monastère. Il en saisit les domaines, en fit arracher les forêts, et résolut de le détruire entièrement[3]. Mais le primat Lanfranc lui en fit des reproches, et, à force d'instances, obtint de lui, sous prétexte de dévotion, la conservation du couvent, et la licence d'y placer, comme abbé, un homme de son choix. A son arrivée en Angleterre, Lanfranc avait amené avec lui un jeune homme appelé Paul, qui était son parent, ou son propre fils, selon l'opinion de quelques-uns[4]; et c'est à ce jeune homme,

1. Fratres ac filii... fugiendum est a facie persequentium, e civitate in civitatem. (Math. Paris. Vitæ abbat. pag. 51.)

2. Ibidem.

3. Extirpatis sylvis et depauperatis hominibus, totumque cœnobium destruxisset, nisi... (Ibid.)

4. Et, ut quidam autumant, filius. (Ibid. — Notæ ad Eadmer, p. 196.)

1071 à 1072. encore sans fortune, qu'il donna l'abbaye vacante par la fuite de Frithric le Saxon. Le premier acte administratif du nouvel abbé fut de démolir les tombeaux de tous ses prédécesseurs, qu'il qualifiait de brutes et d'idiots parce qu'ils étaient de race anglaise[1]. Paul fit venir de Normandie ses parents, qui étaient fort pauvres, et leur distribua les offices et les biens de son église : « Ils étaient tous, dit l'ancien historien[2], de la plus « grossière ignorance, et la plupart de mœurs si « infames qu'il y aurait honte à les décrire[3]. »

1072. Il faut que le lecteur se reporte maintenant vers l'île d'Ély, vers cette terre marécageuse et plantée de roseaux, comme s'expriment les chroniques du temps, qui était le dernier asile de l'indépendance anglo-saxonne[4]. L'archevêque Stigand et l'évêque Egelwin quittèrent l'Écosse pour s'y rendre[6]. Edwin et Morkar, après avoir erré quelque temps par les forêts et les campagnes,

1. Quos brutos et idiotas consuevit appellare, contemnendo eos quasi Anglios. (Math. Paris. Vitæ abb. p. 52.)

2. Parentibus suis normannicis, de substantia ecclesiæ. (Ibid. p. 53.)

3. Litteraturæ ignaris, et origine ac moribus ignobilibus quæ non possunt scribi. (Ibid.)

4. Paludum terra. (Chron. saxon. Gibson, p. 177.)

5. Anglia sacra, t. II, p. 610.

y arrivèrent aussi avec d'autres chefs[1]. Le roi 1072.
étranger, qui venait de réussir, par sa seule ruse, à dissoudre la conjuration des prêtres patriotes, essaya de même la tromperie, avant d'employer la force contre les Saxons du camp d'Ély. Morkar fut, pour la troisième fois, dupe de ses fausses paroles ; il se laissa persuader d'abandonner le Camp du refuge et de retourner à la cour[2]; mais à peine eut-il mis le pied hors des retranchements élevés par ses compatriotes, qu'il fut saisi et mis aux fers dans une forteresse, dont le gardien était Roger, fondateur et propriétaire du château de Beaumont, en Normandie[3]. Edwin quitta aussitôt l'île d'Ély, non pour se soumettre comme son frère, mais pour travailler à le délivrer. Durant six mois il chercha du secours et rassembla des compagnons en Angleterre, en Écosse, et dans le pays de Galles[4]; mais, au moment où il se trouvait assez fort pour exécuter son entreprise, deux

1. Vagati per campos et sylvas. (Chron. saxon. Gibson, pag. 181.)

2. Falsis allegationibus simpliciter acquievit. (Orderic. Vital. p. 521.)

3. Cautelæ Rogerii, oppidani Belmontis, mancipavit. (Ibid.) — Beaumont-le-Roger, département de la Seine-Inférieure.

4. Sex igitur mensibus a Scotis, Guallis et Anglis auxilia sibi quæsivit. (Orderic. Vital. p. 521.)

1072. traîtres le dénoncèrent et le vendirent aux Normands. Il se défendit long-temps, avec vingt cavaliers, contre des forces supérieures. Ce combat eut lieu près les côtes de la mer du Nord, vers laquelle le Saxon fit retraite, espérant trouver quelque moyen de s'y embarquer; mais il fut arrêté par un ruisseau que la marée montante avait grossi. Accablé par le nombre il succomba, et ses ennemis lui coupèrent la tête, et la portèrent au conquérant[1].

Tel fut le destin d'Edwin et de Morkar, fils d'Alfgar, beaux-frères du roi Harold, tous deux victimes de la cause qu'ils avaient plusieurs fois abandonnée. Leur sœur, nommée Lucie, éprouva le sort de toutes les femmes anglaises demeurées sans protecteur. Elle fut livrée en mariage à Ives Taille-bois, chef d'auxiliaires angevins, qui reçut, avec elle, tous les anciens domaines de la famille d'Alfgar[2]. La plus grande partie de ces terres était située aux environs de Spalding, vers les confins des provinces de Cambridge et de Lin-

1. Ad hoc facinus exæstuatio marina Normannos adjuvat... proditores, pro favore illius, caput ei domini sui deferebant. (Orderic. Vital. pag. 521.)

2. Quorum sororem, nomine Luciam, cum omnibus terris eorum, Ivoni Taylbois, tum andegavensi comiti, maritavit. (Monast. anglican. t. I, p. 306.)

coln, dans la contrée marécageuse qu'on appelait 1072.
Hol-land, c'est-à-dire le Pays-bas, près du camp des réfugiés d'Ély. Ives Taille-bois s'établit dans ce lieu; il devint, pour les fermiers de l'ancien domaine, ce que dans la langue saxonne on appelait le *hlaf-ord*, et par contraction le *lord* de la terre[1]. Ce nom signifiait proprement donneur ou distributeur de pain; et c'est ainsi que, dans la vieille Angleterre, on désignait le chef d'une grande maison, celui dont la table nourrissait beaucoup d'hommes. Mais à cette signification inoffensive se substituèrent d'autres idées, des idées de domination et de servitude, lorsque les hommes de la conquête reçurent des indigènes le nom de *lords*. Le lord étranger fut un maître; les habitants du domaine tremblèrent en sa présence, et n'approchèrent qu'avec terreur de son manoir ou de sa *halle*, comme parlaient les Saxons, demeure autrefois hospitalière, dont la porte était toujours ouverte et le foyer toujours allumé; maintenant fortifiée, murée, crénelée, garnie d'armes et de soldats, à la fois citadelle pour le maître et prison pour le voisinage.

« Aussi, dit un contemporain, tous les gens

1. Dominus Spaldingæ et totius Hollandiæ. (Monast. anglican. t. I, p. 306.)—Ingulf. croyl. ed. Gale, p. 94.

1072. « du Pays-bas avaient grand soin de paraître « humbles devant Ives Taille-bois, et de ne lui « adresser la parole qu'un genou en terre [1]; mais « quoiqu'ils s'empressassent de lui rendre tous « les honneurs possibles, et de payer tout ce « qu'ils lui devaient, et au-delà, en redevances « et en services, de son côté, il n'avait pour eux « ni affabilité ni bienveillance. Au contraire, il « les vexait, les tourmentait, les torturait, les « emprisonnait, les accablait de corvées, et, par « ses cruautés journalières, contraignait la plu- « part d'entre eux de vendre le peu qu'ils pos- « sédaient encore, et de s'en aller en d'autres « pays [2]. Par un instinct diabolique, il se plaisait « à malfaire pour le mal seul : souvent il lançait « ses chiens à la poursuite du bétail des pauvres « gens, dispersait les animaux domestiques à « travers les marécages, les noyait dans les lacs, « ou les mutilait de diverses manières, et les « rendait incapables de servir en leur brisant les « membres ou le dos [3]. »

1. Eum omnes Hoylandenses genu flexo deprecabantur ut dominum. (Ingulf. croyl. ed. Saville, p. 902.)

2. Sed torquens et tribulans, angens et angarians, incarcerans et excrucians, et quotidie novis servitiis onerans, plurimos omnia sua vendere, et alias patrias quærere, compellebat. (Ibid.)

3. Instinctu diabolico.... in mariscos oves, canibus suis

Une partie des moines anglais de l'abbaye de Crowland habitait près de Spalding, dans une succursale que le monastère possédait à la porte même du manoir de ce redoutable Angevin. Il leur fit éprouver encore plus violemment qu'au reste du voisinage les effets de sa manie destructive contre tout ce qui était saxon, ou appartenait à des Saxons [1]. Il estropiait leurs chevaux et leurs bœufs, tuait leurs moutons et leurs oiseaux de basse-cour, accablait leurs fermiers d'exactions, et faisait assaillir leurs serviteurs, sur les routes, à coups de bâton ou d'épée [2]. Les moines essayèrent auprès de lui les supplications et les offres; ils donnèrent des présents à ses valets, ils tentèrent tout et souffrirent tout, dit l'histoire contemporaine [3], « puis, voyant que « leurs efforts étaient superflus et que la malice « du tyran et des siens ne faisait que s'accroître, 1072.

insectans, et crebro spinis ac tibiis jumentorum fractis. (Ingulf. croyl. ed. Saville, p. 609.)

1. In januis ejus quotidie conversantes, in tantum tribulavit. (Ibid.)

2. Jumentis eorum tam bobus quam equis multoties mutilatis, ovibus ac avibus quotidie enecatis, cum famuli prioris gladiis et fustibus in compitis sæpius cæderentur. (Ibid.)

3. Post innumera suis ministris donaria, post peracta omnia. (Ibid. p. 902.)

1072. « ils prirent avec eux les vases sacrés, leurs lits « et leurs livres, et, laissant leur habitation en « la main de Dieu tout-puissant, secouant la « poussière de leurs pieds contre les fils du feu « éternel, ils retournèrent à Crowland[1] ». Ives Taille-bois, joyeux de leur retraite, fit partir promptement un message pour Angers, sa ville natale, demandant qu'on lui envoyât des moines, auxquels il offrait, disait-il, une maison honnête et suffisante pour un prieur et cinq religieux, toute bâtie, toute préparée, bien pourvue de terres et de fermages[2]. Les moines étrangers passèrent le détroit et s'emparèrent de la succursale de Crowland. L'abbé de Crowland, qui par hasard était encore un Anglais, eut la hardiesse d'adresser quelques plaintes au conseil du roi, contre le chef angevin; mais Ives Taille-bois fut absous et félicité même de tout ce qu'il avait commis en vexations, en pillages et en meurtres[3]. « Ces étrangers se soutenaient mutuelle- « ment, dit l'ancien narrateur; ils formaient une

1. Relicta cella in manu domini, excutientes pulverem pedum suorum in filios ignis æterni. (Ing. croyl. p. 902.)

2. Paratam et ædificatam, et tenementis satis ditatam. (Ibid.)

3. Prædas et pressuras, cædes et cæteras injurias Ivonis Talbois justificant et acceptant. (Ibid.)

« ligue étroite, serrés les uns contre les autres, 1072.
« comme sur le corps du dragon infernal l'é-
« caille est jointe à l'écaille[1]. »

Il y avait dans ce temps en Flandre un Saxon nommé Hereward, anciennement établi dans ce pays, et à qui des émigrés anglais, fuyant leur patrie après y avoir tout perdu, annoncèrent que son père était mort, que son héritage paternel était la propriété d'un Normand, et que sa vieille mère avait subi et subissait encore une foule d'afflictions et d'insultes[2]. A cette nouvelle, Hereward se mit en route pour l'Angleterre, et arriva, sans être soupçonné, au lieu habité autrefois par sa famille; il se fit reconnaître de ceux de ses parents et de ses amis qui avaient survécu à l'invasion, les détermina à se réunir en troupe armée, et, à leur tête, attaqua le Normand qui avait insulté sa mère et occupait son héritage[3]. Hereward l'en chassa et prit sa place; mais contraint, pour son propre salut,

1. Veluti in corpore Behemoth squama squamæ conjuncta fuisset. (Ingulf. croyl. p. 902.)

2. Paternam hæreditatem, munere regis, cuidam Normanno donari, matremque viduam multis injuriis et molestiis affligi. (Ibid. p. 901.)

3. Collectaque cognatorun non contemnenda manu.... de sua hæreditate procul fugat et eliminat. (Ibid. p. 901.)

1072. de ne point se borner à ce seul exploit, il continua la guerre de partisan aux environs de sa demeure et soutint, contre les comtes et les gouverneurs des forteresses et des villes voisines, de nombreux combats dans lesquels il fut victorieux par sa constance et son adresse[1]. Le bruit de ses actions d'éclat se répandit par toute l'Angleterre. Les regards des vaincus se tournèrent vers cet homme avec un sentiment d'espérance; on fit sur ses aventures et à sa louange des vers populaires qui maintenant ont péri, mais qui furent long-temps chantés dans les rues, aux oreilles des conquérants, grace à leur longue ignorance de l'idiome du peuple anglais[2].

L'héritage reconquis sur les Normands par le Saxon Hereward était situé à Brunn, aujourd'hui Bourn, au sud de la province de Lincoln, près de l'abbaye de Crowland, non loin de celle de Peterborough et des îles d'Ély et de Thorneye: les insurgés de ces cantons ne tardèrent pas à pratiquer des intelligences avec les bandes que commandait le brave chef de partisans. Frappés de sa renommée et de son habileté, ils l'invi-

1. Ingentia prælia et mille pericula, tam contra regem Angliæ, quam comites et barones et præfectos et præsides. (Ingulf. croyl. p. 899.)

2. Prout adhuc in triviis canuntur. (Ibid.

tèrent à se rendre auprès d'eux, pour être leur 1072.
commandant, et Hereward, cédant à leur prière, passa au Camp du refuge avec tous ses compagnons[1]. Avant de prendre le commandement d'hommes dont plusieurs étaient membres de la haute milice saxonne, espèce de confrérie et de corporation autorisée par les anciennes lois du pays, il voulut s'y faire agréger lui-même, et devenir, suivant l'expression des auteurs contemporains, un homme de guerre légitime[2]. L'institution d'une classe supérieure parmi ceux qui se vouaient aux armes, et de cérémonies sans lesquelles nul ne pouvait être admis dans cet ordre militaire, avait été apportée et propagée dans tout l'occident de l'Europe par les peuples germaniques qui démembrèrent l'empire romain. Cette coutume existait en Gaule, et, dans la langue romane de ce pays, un soldat de la haute milice se nommait *cavalier* ou *chevalier,* parce que les soldats à cheval étaient alors, dans toute la Gaule, et en général sur le continent, la principale force des armées. Il n'en était point de même en Angleterre; la perfection de la science

1. Celeri nuncio ad eos accersitus, dux belli et magister militum efficitur. (Ingulf. croyl. p. 901.)

2. Nondum militari baltheo legitime se accinctum.... legitimæ militiæ.... militem legitimum. (Ibid.)

1072. équestre n'entrait pour rien dans l'idée qu'on s'y formait de l'homme de guerre accompli; les deux seuls éléments de cette idée étaient la jeunesse et la force, et, en langue saxonne, on appelait *cniht*, c'est-à-dire *jeune-homme*, celui que les Français, les Normands, les Gaulois méridionaux et même les Allemands appelaient *homme de cheval*[1].

Malgré cette différence, les cérémonies par lesquelles un guerrier était agrégé à la haute milice nationale, en Angleterre et sur tout le continent, étaient exactement les mêmes; l'aspirant devait se confesser un soir, veiller dans l'église toute la nuit suivante, et le matin, à l'heure de la messe, placer son épée sur l'autel, la recevoir des mains de l'officiant, et communier après l'avoir reçue[2]. Tout combattant qui s'était soumis à ces diverses formalités était dès lors réputé un homme de guerre en titre, et capable de servir et de commander dans tous les grades[3].

1. Al. *Knight*, aut *Cild*. al. *Child*. Les Germains avaient pareillement employé le mot *Hild* ou *Held*, avant celui de *Reiter* ou *Ritter*.

2. Anglorum erat consuetudo ut, qui militiæ legitime consecrandus esset, vespere præcedente... (Ingulf. croyl. pag. 901.)

3. Sic denuo miles legitimus permaneret. (Ibid.)

C'était de cette manière qu'un homme d'armes 1072. était fait chevalier en France et dans toute la Gaule, à l'exception de la Normandie, où, par un reste des usages danois, l'investiture de la chevalerie avait lieu sous des formes plus militaires et moins religieuses. Les Normands avaient même coutume de dire que celui qui s'était fait ceindre l'épée par un clerc à longue robe n'était point un vrai chevalier, mais un bourgeois sans prouesse [1]. Ce propos dédaigneux fut proféré contre le Saxon Hereward, quand les conquérants surent qu'il était allé au monastère de Peterborough, prendre le baudrier militaire de la main d'un abbé saxon. Dans cette occasion, toutefois, il y eut de la part des Normands plus que leur mépris habituel pour les rites de la consécration sacerdotale; car ils ne voulaient pas qu'un Anglais de race obtînt, de quelque manière que ce fût, le droit de s'intituler *chevalier,* et de réclamer d'eux les égards que les chevaliers de toutes les nations devaient avoir l'un pour l'autre. Leur orgueil, comme vainqueurs, paraît avoir été bien plus vivement blessé par

1. Hanc consecrandi milites consuetudinem Normanni abominantes, non militem legitimum talem tenebant, sed socordem equitem, et quiritem degenerem deputabant (Ingulf. croyl. p. 901.)

1072. cette appréhension, que leur point d'honneur comme guerriers ne l'était par la cérémonie religieuse; car eux-mêmes, dans la suite, se soumirent à cette cérémonie, et accordèrent aux évêques le droit de conférer la chevalerie. Mais, quand cela arriva, tous les évêchés d'Angleterre étaient occupés par des hommes de race normande, et alors, à la différence de ce qui se pratiquait dans le temps de la liberté saxonne, le privilége de faire des chevaliers fut interdit aux moines et à tout le clergé inférieur, lequel demeurait encore, en grande partie, composé d'Anglais de race [1].

Le chef actuel de l'abbaye de Peterborough était ce même Brand qui, après son élection par les moines du lieu, était allé faire confirmer son titre par Edgar, et non par Guillaume [2]. En bénissant l'épée d'un ennemi des Normands, Brand commit, pour la seconde fois, le crime de lèse-majesté envers le roi créé par la conquête. Il en eût sans doute été durement puni, si la mort n'était venue l'enlever très-peu de temps après; et c'est alors que fut envoyé, comme son suc-

1. Voyez Sharon Turner, Hist. des Anglo-normands, t. I, p. 140.

2. Voyez livre IV, tome II, pag. 24.

cesseur, à l'abbaye de Peterborough, le Normand Turauld, ce moine batailleur déjà nommé ci-dessus [1]. Turauld, menant avec lui cent soixante hommes bien armés, s'arrêta dans la ville de Stamford, à quelques lieues de Peterborough, et envoya des coureurs pour observer la position des réfugiés anglais, et s'assurer des obstacles qu'il trouverait à prendre possession de l'abbaye [2]. De leur côté, les réfugiés, avertis de l'approche du Normand, firent une descente au monastère, et, trouvant les moines peu résolus à se défendre contre l'abbé et ses hommes d'armes, ils enlevèrent tous les objets précieux qu'ils trouvèrent, des croix, des vases, des étoffes, et les transportèrent, par eau, dans leur quartier, afin d'avoir, disaient-ils, des gages de la fidélité du couvent [3]. Le couvent ne fut pas fidèle, et reçut les étrangers sans résistance. 1072.

Turauld s'y installa comme chef, et prit soixante-deux hydes de terre sur les domaines de l'église pour le salaire ou le fief de ses soldats [4].

1. Page 152.

2. Venit Turoldus abbas et 160 homines cum eo bene armati omnes... (mid his frencisce men.) (Chron. saxon. Gibson, p. 177.)

3. For thes mynstres holdscipe. (Ibid.)

4. Chronicon abbatiæ petroburgensis, p. 47.

1072. L'Angevin Ives Taille-bois, vicomte de Spalding, proposa bientôt à l'abbé, son voisin, une expédition de guerre contre Hereward et le camp des Saxons. Turauld parut accepter la proposition avec joie; mais, comme sa bravoure était moins grande contre les gens armés que contre les moines, il laissa le vicomte angevin s'avancer seul à la découverte, au milieu des forêts de saules qui servaient de retranchements aux Saxons, et demeura fort en arrière avec quelques Normands de haut parage[1]. Pendant qu'Ives entrait d'un côté dans le bois, Hereward en sortit par l'autre, assaillit à l'improviste l'abbé et ses Normands, les fit tous prisonniers, et les retint dans ses marais jusqu'à ce qu'ils eussent payé une rançon de trois mille marcs[2].

Cependant la flotte danoise, qui, après avoir passé dans le golfe de l'Humber l'hiver de 1069, repartit au printemps sans livrer aucun combat, et causa ainsi la seconde prise de la ville d'York et la conquête du nord de l'Angleterre, était arrivée en Danemark. Ses chefs furent mal accueillis, à leur retour, par le roi Swen, dont ils avaient

1. Sed venerabilis abbas, ac majores proceres qui cum eo fuerant, angustias sylvarum ingredi formidantes.... (Petri Blesensis continuatio Ingulfi, p. 125.)

2. In locis abditis custodivit. (Ibid.)

violé les ordres en se laissant gagner par Guil- 1072.
laume. Le roi irrité bannit son frère Osbeorn, et, prenant lui-même le commandement de la flotte, fit voile pour la Grande-Bretagne[1]; il entra dans le fleuve de l'Humber, et, au premier bruit de son approche, les habitants de la contrée se soulevèrent encore, vinrent au-devant des Danois, et renouvelèrent alliance avec eux[2]. Mais, dans ce pays si dévasté, si abattu par les exécutions militaires, il n'y avait plus assez de moyens pour entreprendre efficacement une grande résistance. Le roi danois repassa la mer, et ses capitaines et ses guerriers, continuant leur route vers le sud, descendirent dans le golfe de Boston, et, par l'embouchure de l'Ouse et de la Glen, arrivèrent dans l'île d'Ély. Les réfugiés les y accueillirent comme des libérateurs et des amis[3].

Aussitôt que le roi Guillaume fut informé de l'apparition de la flotte danoise, il envoya en toute hâte des messages et des présents au roi Swen en Danemark; et ce roi, qui, si peu de temps auparavant, avait puni son frère d'avoir

1. Florentius Wigorn. p. 636.

2. Et ejus regionis incolæ obviam ei venerunt, et fœdus inibant cum eo. (Chron. saxon. Gibson, p. 177.)

3. Deinde venerunt in Elig, atque Angli de omni paludum terra iis sese adjunxerunt. (Ibid.)

1072. trahi les Saxons, gagné lui-même on ne sait pourquoi, car il y a beaucoup de choses obscures dans l'histoire de ces temps reculés, les trahit à son tour[1]. Les Danois, stationnés sur leurs vaisseaux, près d'Ély, reçurent l'ordre de faire retraite : ils ne se contentèrent pas de s'éloigner simplement; mais ils enlevèrent et emportèrent avec eux une partie du trésor des insurgés, et, entre autres choses, les croix, les vases et les ornements de l'abbaye de Peterborough[2]. Alors, de même qu'en l'année 1069, le roi normand rassembla toutes ses forces contre les Saxons délaissés. Le Camp du refuge fut investi par terre et par eau, et les assaillants construisirent de toutes parts des digues et des ponts sur les marais[3]. Hereward et les autres chefs, parmi lesquels était Siward Beorn, compagnon de la fuite du roi Edgar, résistèrent quelque temps avec bravoure. Guillaume fit commencer, du côté de l'occident, une chaussée longue de trois mille pas, à travers les lacs couverts de joncs, et comme

1. Tunc duo reges Willelmus et Swanus in gratiam rediere. (Chron. saxon. Gibson, p. 178.)

2. Unde recesserunt danici viri de Elig, cum omnibus supradictis thesauris. (Ibid.)

3. Navali et pedestri et equestri exercitu, ponte facto... (Math. Paris, p. 5.)

ses travailleurs étaient continuellement troublés 1072.
dans leur ouvrage, Ives Taille-bois, qui les commandait, s'avisa de faire marcher devant eux une magicienne qui, par ses sortilèges, devait rendre inutiles et sans effet toutes les attaques des Saxons [1]. La sorcière fut placée en grand appareil sur une haute tour de bois, à la tête des ouvrages commencés; mais, au moment où les soldats et les ouvriers s'avançaient avec plus de confiance, Hereward, que l'ancien historien appelle le rusé capitaine, se présenta sur le côté, et, mettant le feu aux champs de roseaux, fit périr dans les flammes la magicienne et la plus grande partie des hommes d'armes et des travailleurs normands [2].

Ce succès des insurgés ne fut pas le seul, et, malgré la supériorité de nombre et de tactique de l'ennemi, ils l'arrêtèrent à force d'activité, et, durant plusieurs mois, la contrée d'Ély tout entière resta bloquée comme une ville de guerre, ne recevant aucune provision du dehors. Il y

1. Quamdam sortilegam exercitui prœponere... et ejus carminibus et increpationibus adversarios non posse resistere. (Petri Blesensis contin. Ingulf. croyl. p. 125.)

2. Occurrebat a latere segacissimus baro Herwardus de Bruna, arundinetum proximum inflammans, et tam magam quam milites omnes, foco et flamma extinguens. (Ibid.)

1072. avait dans l'île un couvent de moines, qui, ne pouvant supporter la famine et les misères du siège, envoyèrent au camp de Guillaume, et offrirent de lui livrer un passage, s'il promettait de les laisser en possession de leurs biens[1]. L'offre des moines fut acceptée, et deux chefs normands, Gilbert de Clare et Guillaume de Garenne, engagèrent leur foi pour l'exécution de ce traité. Grace à la trahison des religieux d'Ély, les troupes du roi pénétrèrent inopinément dans l'île, tuèrent mille Anglais, et, cernant de près le Camp du refuge, forcèrent le reste à mettre bas les armes[2]. Tous se rendirent, à l'exception de Hereward, qui, audacieux jusqu'au bout, fit sa retraite par des lieux impraticables, où les Normands n'osèrent le poursuivre[3]. Il gagna, de marais en marais, les terres basses de la province de Lincoln, où des pêcheurs saxons, qui portaient chaque jour du poisson au poste normand voisin, le reçurent dans leurs bateaux, lui et ses compagnons, et les cachèrent sous des tas de paille. Les bateaux abordèrent auprès du poste

1. John Stow's annals, p. 115.
2. Ibidem.
3. Præter Herewardum solum singulosque ejus sequaces, quos ipse viriliter eduxit. (Chron. saxon. ed Lye, et id. ed. Gibson.)

comme à l'ordinaire : le chef et ses soldats, connaissant de vue les pêcheurs, ne conçurent ni alarmes ni soupçons; ils apprêtèrent leur repas, et se mirent tranquillement à manger sous leurs tentes. Alors Hereward et ses amis s'élancèrent, avec leurs haches de combat, sur les étrangers qui ne s'y attendaient point, et les massacrèrent presque tous[1]. Ce coup de main ne fut pas le dernier exploit du grand capitaine des *guerillas* anglo-saxonnes; il se promena encore en plusieurs lieux avec sa bande recrutée de nouveau, et fit grand carnage des Normands, auxquels il dressait partout des embûches[2], ne voulant pas, dit un auteur du temps, que ses compatriotes eussent péri sans vengeance[3]. A la fin, il se lassa d'une lutte fatigante, qui malheureusement ne pouvait sauver l'Angleterre; il fit sa paix comme les autres, mais il s'était fait craindre, et conserva tant qu'il vécut son héritage paternel[4].

1072.

Ainsi fut détruit, en l'année 1072, le camp d'Ély, qui avait donné un moment l'espoir de la

1. Gaymar, poète normand cité par Sharon Turner. Hist. des Anglo-normands, t. I, p. 8.

2. Insidias exquisitas. (Math. Paris, p. 5.)

3. Inultos abire ad inferos non permisit. (Ingulf croyl. pag. 902.)

4. Cum regia pace, paterna obtenta hæreditate. (Ibid.)

1072. liberté à cinq provinces. Long-temps après la dispersion des braves qui s'y étaient réfugiés, on trouvait encore, sur ce coin de terre marécageuse, les traces de leurs retranchements, et les restes d'un fort de bois, que les habitants du lieu nommaient le château de Hereward[1]. Beaucoup de ceux qui avaient mis bas les armes eurent les mains coupées ou les yeux crevés, et, par une sorte de dérision atroce, le vainqueur les renvoya libres en cet état[2]; d'autres furent emprisonnés dans des châteaux-forts, sur tous les points de l'Angleterre. L'archevêque Stigand fut condamné à la réclusion perpétuelle, l'évêque de Durham, Égelwin, accusé par les Normands d'avoir dérobé les trésors de son église, parce qu'il les avait employés à soutenir la cause patriotique, fut renfermé à Abingdon, où, peu de mois après, il mourut de faim[3]. Un autre évêque, Égelric, fut mis en prison dans l'abbaye de Westminster pour avoir, disait la sentence ren-

1. Quod usque in hodiernum diem castellum Herwardi a cumprovincialibus nuncupatur. (Math. Paris. p. 5.)

2. Manibus truncatis vel oculis erutis, abire permisit. (Chron. saxon. Gibson. p. 181.)

3. Direpti ecclesiæ thesauri accusatus, in carcerem detrusus est, ubi et nimio dolore et fame, seu spontanea seu coacta, obiit. (Anglia sacra, t. I, p. 703.)

due par les juges étrangers, attenté au repos public, et exercé la piraterie[1]. Mais le jugement des Anglais et l'opinion populaire sur son compte étaient bien différents ; on le loua, tant qu'il vécut, et, après sa mort, on fit de lui un saint. Les pères enseignèrent à leurs enfants à implorer son intercession, et, un siècle après sa mort, il venait encore des visiteurs et des pèlerins à son tombeau[2]. 1072.

La trahison des moines d'Ély reçut bientôt sa récompense ; quarante hommes d'armes occupèrent leur couvent, comme un poste militaire, et y vécurent à francs quartiers. Chaque matin, il fallait que le celérier leur distribuât des vivres et une solde dans la grande salle du chapitre[3]. Les moines se plaignirent amèrement de la violation du traité qu'ils avaient conclu avec le roi, et on leur répondit que l'île d'Ély avait besoin d'être gardée[4]. Ils offrirent alors la somme de sept 1072 à 1073.

1. Quod turbasset pacem regiam, piraticam adorsus. (Will. malmesb. Vitæ pontific. p. 277.)

2. Sanctitatis opinionem apud homines concepit....... hodieque ejus tumulus nec votis nec frequentia petitorum caret. (Ibid.)

3. Infra aulam ecclesiæ quotidie victum de manu celerarii capientes et stipendia. (Ex Historia eliensi ap. Angliam sacram, t. I, p. 613.)

4. Ad custodiam. (Ibid.)

1072 à 1073. cents marcs pour être délivrés de la charge d'entretenir les soldats étrangers, et cette somme, qu'ils se procurèrent en dépouillant leur église, fut portée au Normand Picot, vicomte royal à Cambridge. Le vicomte fit peser l'argent, et, trouvant que par hasard il y manquait le poids d'un gros, il accusa judiciairement les moines du crime de fraude envers le roi, et les fit condamner par sa cour à payer trois cents marcs de plus, en réparation de cette offense [1]. Après le paiement des mille marcs, vinrent des commissaires royaux, qui enlevèrent du couvent d'Ély tout ce qui restait de choses précieuses, et firent un recensement des terres de l'abbaye, afin de les partager en fiefs [2]. Les moines firent des lamentations qui ne furent écoutées de personne; ils invoquèrent la pitié pour leur église, autrefois la plus belle, disaient-ils, entre les filles de Jérusalem, maintenant souffrante et captive [3]; mais pas une larme ne coula, pas une main ne s'arma pour leur cause.

1. John Stow's annals, p. 115.

2. Quidquid optimum in ornamentis et in aliis rebus... quæcumque bona ac prædia ecclesiæ militibus suis divisit. (Anglia sacra, t. I, p. 610.)

3. Quondam famosissima, et inter filias Jerusalem speciosa, calamitatis nunc oppressa amaritudine. (Historia eliensis, ed. Gale, p. 501.)

Après l'entière défaite et la dispersion des réfugiés de l'île d'Ély, l'armée normande de terre et de mer se dirigea vers les provinces du nord pour y faire en quelque sorte une battue, et empêcher qu'il ne s'y formât de nouveaux rassemblements. Passant pour la première fois la Tweed, elle entra sur le territoire d'Écosse, afin d'y saisir tous les émigrés anglais, et d'effrayer le roi Malcolm, qui, à leur sollicitation, avait fait, dans la même année, une incursion hostile en Northumberland [1]. Les émigrés échappèrent à cette poursuite, et le roi d'Écosse ne les livra point aux Normands; mais, intimidé par la présence de troupes plus régulières et mieux armées que les siennes, il vint à la rencontre du roi Guillaume, dans un appareil tout pacifique, lui toucha la main en signe d'amitié, lui promit d'avoir ses ennemis pour ennemis, et s'avoua, de plein gré, pour son vassal ou son *homme-lige*, comme on s'exprimait alors [2]. Guillaume se retira satisfait d'avoir enlevé à la cause saxonne le dernier appui qui lui restât; et, à son retour

1072 à 1073.

1. Credens aliquos ibi ex suis hostibus indomitis vel profugis, apud regem, delituisse. (Willelm. malmesbur. — Math. Paris, p. 59.)

2. Obviavit ei pacifice, et homo suus devenit...... accepto regis Scotorum, cum obsidibus, homagio. (Ibid.)

1072 à 1073. d'Écosse, il fut reçu à Durham par l'évêque Vaulcher, Lorrain de nation, que les Normands avaient mis à la place d'Égelwin, dégradé par eux et condamné à une prison perpétuelle. Il paraît que le triste sort du prélat saxon avait excité dans le pays une haine indomptable contre l'élu des étrangers. Quoique la ville de Durham, située sur des hauteurs, fût très-forte par sa position, Vaulcher ne s'y croyait point assez en sûreté contre l'aversion des Northumbriens. A sa demande, disent les chroniques, le roi fit bâtir, sur la plus haute colline, une citadelle où l'archevêque pût séjourner avec ses gens, à l'abri de toute espèce d'attaque[1].

L'évêque Vaulcher, après sa consécration à Winchester, avait été accompagné jusqu'à York par une escorte nombreuse de chefs et de soldats normands; et, dans cette ville, le Saxon Gospatric, qui, en se réconciliant avec le roi, avait acheté de lui, au prix d'une grande somme, le gouvernement du pays au-delà de la Tyne, était venu recevoir le pontife lorrain pour le conduire à Durham[2]. Ce bon office rendu à la cause de

1. Ubi episcopus se, cum suis, tute ab incursantibus habere posset. (Rogerii de Hoved. Annales, p. 454.)

2. Suscepit pontificem perducendum. (Ibid.)

la conquête ne put faire oublier au conquérant 1072
que Gospatric était Anglais, et qu'il avait été pa- à 1073.
triote : aucune bassesse n'était capable d'effacer cette tache originelle. Guillaume enleva au Saxon la dignité qu'il avait payée, mais sans lui rien restituer, et la raison qu'il allégua fut que Gospatric avait combattu au siège d'York, et pris part à l'insurrection où avait péri Robert Comine[1]. Gospatric, saisi du même chagrin et du même remords qu'autrefois l'archevêque Eldred[2], quitta pour jamais l'Angleterre, et se retira en Écosse, où sa famille se perpétua long-temps, honorée et opulente[3]. Le gouvernement, ou, pour parler comme les Normands, le comté de Northumberland fut donné alors à Waltheof fils de Siward, qui, de même que Gospatric, s'était trouvé dans les rangs saxons au siège d'York, mais dont l'heure fatale n'était pas encore venue.

Après cette suite d'expéditions heureuses, le 1073.
roi Guillaume, trouvant en Angleterre un moment d'abattement profond, ou d'heureuse paix,

1. Multa emptum pecunia comitatum. (Monastic. anglic. t. I, p. 41.)..... quod in parte hostium fuisset, cum Normanni apud Ebocarum necarentur. (Roger. Hoved.)

2. Voyez liv. IV, t. II, p. 73.

3. Privatus comitatu, Scotiam adiit. (Script. rer. danicar. p. 206.) — Voyez Dugdale's baronage.

1073. comme disaient les vainqueurs, hasarda un nouveau voyage en Gaule, où il était rappelé par des troubles et une opposition élevée contre son pouvoir. Le dernier chef national, ou le dernier comte de la population des Manceaux, voisine des terres de Normandie, abusant de son titre et de son autorité, soit par intérêt, soit par faiblesse, avait légué, avant sa mort, au duc des Normands l'administration de sa province. Le duc Guillaume était un étranger pour les habitants du Maine; mais ceux-ci, trop faibles pour résister, se soumirent à son usurpation, et ratifièrent, du moins par leur silence, le testament qui disposait d'eux comme d'une propriété privée. Ils souffrirent et se turent jusqu'au temps où toutes les forces de Guillaume semblèrent occupées en Angleterre; et alors, s'insurgeant tout à coup, au nom de leur ancienne indépendance, ils chassèrent de leurs villes les officiers et les garnisons de race normande[1]. C'est pour faire valoir son prétendu titre d'héritage contre la volonté des habitants du Maine, que le conquérant partit pour la seconde fois d'Angleterre, menant avec lui une armée d'hommes de race

1. Ejiciunt, quosdam perimunt, et, cum libertate, de Normannis ultionem assumunt. (Orderic. Vital. p. 522.)

anglaise, réduits par la misère à devenir les sol- 1073.
dats de leur ennemi. Par une bizarrerie qui n'est pas sans exemple dans l'histoire, la haine impuissante qu'ils lui portaient s'exhala contre les Manceaux, qui, bien qu'ennemis du roi Guillaume, semblaient aux Saxons, par la conformité de langue et par le voisinage, être les frères des Normands. Les Saxons se souvenaient que le Maine avait fourni son contingent d'aventuriers pour la conquête de l'Angleterre, et ils firent à ce pays tout le mal qu'ils eussent voulu rendre au conquérant lui-même; ils le dévastèrent avec une sorte de frénésie, arrachèrent les vignes, coupèrent les arbres, brûlèrent les hameaux [1], et réduisirent les habitants sous le joug qui affligeait leur propre patrie, et presque au même degréde détresse [2].

Pendant que ces choses se passaient, le roi Edgar alla, d'Écosse en Flandre, négocier auprès du comte de ce pays, rival politique, quoique parent de Guillaume, quelques secours pour la cause saxonne, plus que jamais désespérée. Ayant peu réussi, malgré ses efforts, il repassa en

1. Urbes, vicos et vineas cum frugibus, depopulantes. (Math. Paris, p. 8.)

2. Omnem provinciam debiliorem simul et pauperiorem multo post tempore reliquerunt. (Ibid.)

1073. Écosse, où il fut surpris de recevoir un message amical de la part du roi des Français, Philippe, premier de ce nom [1]. Philippe, alarmé des succès du Normand dans le Maine, avait résolu, en aidant les Saxons, de lui susciter des obstacles qui le rendissent moins actif de l'autre côté de la mer; il invitait Edgar à venir près de lui, pour assister à son conseil; il lui promettait une forteresse sur les bords du détroit, à portée de l'Angleterre pour y descendre, et de la Normandie pour y faire du ravage [2]. Edgar accepta cette proposition, et disposa tout pour son voyage en France. Le roi Malcolm, son beau-frère, devenu homme-lige et vassal volontaire du roi normand, ne pouvait, sans fausser sa foi, fournir au Saxon des soldats pour cette entreprise; il se contenta de lui donner des secours secrets en argent, et distribua, selon l'usage du siècle, des armes et des habits à ses compagnons de fortune [3]. Edgar mit à la voile; mais à peine en pleine mer, ses vais-

1. Misit rex de Francia (of Franc-rice) litteras ad eum. (Chron. saxon. frag. ed. Lye.)

2. Voluit dare ei castellum apud Mustræl (Montreuil) ut inde posset quotidie ejus inimicis incommoda inferre. (Ibid.)

3. Magna dona et multas opes ei et omnibus ejus hominibus. (Chron. saxon. frag. ed. Lye.)

seaux furent dispersés, et ramenés au rebours 1073.
de leur route, par une tempête violente[1]. Une partie échoua sur les côtes septentrionales de l'Angleterre, et les hommes qui les montaient devinrent prisonniers des Normands; les autres périrent en mer[2]. Le roi et les principaux d'entre ceux qui l'accompagnaient échappèrent à ces deux périls, et rentrèrent en Écosse après avoir tout perdu, les uns à pied, les autres pauvrement montés, dit une chronique contemporaine[3]. Après ce malheur, Malcolm donna à son beau-frère le conseil de ne plus s'obstiner contre le sort, et de demander, pour la troisième fois, la paix à son rival heureux[4]. Edgar, se laissant persuader, envoya outre-mer un message au roi Guillaume, et celui-ci l'invita à passer en Normandie. Pour s'y rendre, il traversa l'Angleterre entière, escorté par les chefs et les comtes normands des provinces, et nourri dans leurs châteaux[5]. A la cour de Rouen, où il séjourna onze

1. Et furens ventus eos in terram conjecit. (Chron. saxon. frag. ed. Lye.)

2. Nonnulli capti à francicis hominibus. (Ibid.)

3. Alii pedibus iter facientes, alii misere (*earmelice*) equitantes. (Ibid.)

4. Tunc consilium dedit rex Malcolmus ei. (Ibid.)

5. Et suppeditavit ei viam et pabulum apud omne castellum. (Ibid.)

1073. années, il vécut dans l'hôtel du roi, s'habilla de ses livrées, et s'occupa de chiens et de chevaux plus que d'intérêts politiques [1]. Mais, après ces onze ans, il éprouva un sentiment de regret, et revint en Angleterre habiter auprès de ses malheureux compatriotes [2]; dans la suite, il retourna encore en Normandie, et passa toute sa vie dans les mêmes irrésolutions, ne sachant prendre aucun parti durable, jouet des événements, et d'un caractère sans énergie et sans véritable fierté [3].

1074. La triste destinée du peuple anglais paraissait déjà fixée sans retour. Dans le silence de toute opposition, une sorte de calme, celui du découragement, régna par tout le pays. Les brocanteurs d'outre-mer étalèrent sans crainte, dans les marchés, des étoffes et des armes fabriquées en Gaule, et qu'ils venaient échanger contre le butin de la conquête [4]. On eût pu voyager, dit l'histoire contemporaine, portant avec soi son poids en or, sans que personne vous adressât autre

1. Et ille erat in ejus familia. (Chron. saxon. frag. ed. Lye.) —Willelm. malmesbur. p. 103.

2. Recessit a rege. (Annales waverleienses, p. 133.)

3. Will. malmesbur. p. 103.

4. Fora urbana gallicis mercibus et mangonibus referta conspiceres. (Orderic. Vital. p. 520.)

chose que de bonnes paroles[1]. Le soldat normand, plus tranquille dans la possession de son lot de terre ou d'argent, moins troublé par des alarmes de nuit, moins souvent obligé de dormir dans son haubert, la main sur la lance ou l'arbalète, devint moins brutal, moins irritable, moins haineux, et les vaincus eux-mêmes respirèrent dans la fausse paix de la servitude[2]. Les femmes anglaises eurent moins d'insultes à craindre pour leur pudeur : un grand nombre d'entre elles, qui s'étaient réfugiées dans des monastères, et y avaient pris le voile, comme une sauve-garde contre la licence des conquérants[3], commencèrent à désirer la fin de cette retraite forcée, et voulurent rentrer dans la vie de famille, toujours chère aux hommes, même dans le temps des plus grandes calamités publiques. 1074.

Mais il ne fut pas aussi aisé aux femmes saxonnes de quitter le cloître que d'y entrer.

1. Chron. saxon. Gibson. — Etiamsi aureis thesauris onerati viderentur. (Math. westmonast. p. 229.)

2. Securitas aliquanta habitatores terræ refovebat...... civiliter Angli cum Normannis vivebant. (Orderic. Vital. p. 520.)

3..... Normannorum libidinem.... pudori suo metuentes, monasteria virginum petivere, acceptoque velo, sese inter ipsas a tanta infamia protexere. (Eadmeri Historia, p. 57.)

1074. Les prêtres normands tenaient la clef des monastères, comme les laïcs normands tenaient la clef des villes, et il fallut que ces maîtres souverains des corps et des ames des Anglais délibérassent en assemblée solennelle sur la question de laisser libres des femmes devenues religieuses à contre-cœur et par nécessité[1]. L'archevêque Lanfranc présidait ce concile, où assistèrent tous les évêques nommés par le roi Guillaume, avec plusieurs abbés de Normandie et d'autres personnages de haut rang. L'avis du primat fut que les Anglaises qui, afin de sauver leur chasteté, avaient pris le couvent pour asile, ne devaient point être punies d'avoir obéi aux saints préceptes, et qu'il fallait ouvrir les portes des cloîtres à toutes celles qui le demanderaient[2]. Cette opinion prévalut dans le concile normand, moins peut-être parce qu'elle était la plus humaine, que parce qu'elle venait du chef ecclésiastique de la conquête, et de l'ami intime du conquérant. Les réfugiées, à qui il restait encore une famille, un foyer et des protecteurs, recouvrèrent ainsi leur liberté.

Vers le même temps, Guillaume fils d'Osbert,

1. Wilkins concilia, p. 303.

2. Eadmeri Historia, p. 57.

le premier capitaine et le premier conseiller du 1074.
roi Guillaume, périt de mort violente en Flandre, où il s'était engagé, pour l'amour d'une femme, dans des intrigues politiques[1]. L'aîné de ses fils, appelé du même nom que lui, hérita de ses terres en Normandie, et Roger, le plus jeune, eut les domaines conquis en Angleterre et le comté de Hereford. Il se chargea du soin de pourvoir et de doter sa jeune sœur, appelée Emma, et négocia bientôt pour elle un mariage avec Raulf de Gaël, Bas-Breton de naissance, et comte de Norfolk[2]. On ne sait pour quelle raison cette alliance déplut au roi, qui envoya de Normandie une défense expresse de la conclure. Mais les parties ne tinrent aucun compte de cette défense, et, au jour fixé pour la cérémonie, la nouvelle épouse fut conduite à Norwich, principale ville du comté de Norfolk, où se fit, dit la Chronique saxonne, une fête de noces qui fut fatale à tous ceux qui y assistèrent[3]. Il y vint des évêques et des barons normands, des Saxons amis des Normands, et même des Gallois, invités par le comte de Hereford : Waltheof fils de

1. Totus in amorem mulieris. (Will. malmesb. p. 105.)
2. Chron. saxon. Gibson, p. 183.
3. Ubi eæ nuptiæ fuerunt, omnibus qui aderant fatales. (Ibid.)

1074. Siward, mari d'une nièce du roi, et comte de Huntingdon, de Northampton et de Northumberland, figurait à l'une des premières places[1].

Après un repas somptueux, où le vin fut versé en abondance, les langues des assistants se délièrent : Roger de Hereford blâma hautement le refus du roi Guillaume d'approuver l'union formée entre sa sœur et le comte de Norfolk ; il s'en plaignit comme d'un affront fait à la mémoire de son père, l'homme à qui le bâtard, disait-il, devait incontestablement sa conquête et sa royauté[2]. Les Saxons, qui avaient reçu de Guillaume des injures bien autrement cruelles, applaudirent avec véhémence aux invectives du comte normand ; et, les esprits s'échauffant par degrés, l'on en vint de toutes parts à un concert d'exécrations contre le conquérant de l'Angleterre[3].

« C'est un bâtard, un homme de basse lignée, « disaient les Normands ; il a beau se faire appe- « ler roi, on voit clairement qu'il n'est pas fait « pour l'être, et que Dieu ne l'a point pour

1. Chron. saxon. — Plures episcopi et abbates, cum baronibus et bellatoribus multis. (Math. Paris, p. 7.)

2. Willelm. malmesb. p. 104.

3. Cœperunt unanimiter in regis proditionem, voce clamosa, conspirare. (Math. Paris.)

« agréable[1]. — Il a empoisonné, disaient les Bas- 1074.
« Bretons, Conan, ce brave comte de Bretagne, « dont tout notre pays garde encore le deuil[2]. « — Il a envahi le noble royaume d'Angleterre, « s'écriaient à leur tour les Saxons; il en a mas- « sacré injustement les héritiers légitimes, ou les « a contraints de s'expatrier[3]. — Et ceux qui sont « venus à sa suite et à son aide, reprenaient les « gens d'outre-mer, ceux qui l'ont élevé plus « haut que pas un de ses devanciers, il ne les a « point honorés comme il devait; il est ingrat « envers les braves qui ont versé leur sang à son « service[4]. Que nous a-t-il donné à nous, vain- « queurs et couverts de blessures? des fonds de « terres stériles et dévastés; et encore dès qu'il « voit nos fiefs s'améliorer, il nous les enlève ou « nous les diminue[5]. — C'est vrai, c'est la vérité,

1. Degener utpote nothus est, qui rex nuncupatur. (Orderic. Vital. p. 534.)

2. Conanum strenuissimum consulem. (Ibid.) — Voyez liv. III, t. I, p. 289.

3. Nobile regnum Angliæ temere invasit, genuinos hæredes injuste trucidavit, vel in exilium crudeliter pepulit. (Orderic. Vital. p. 534.)

4. Suos quoque adjutores, per quos super omne genus suum sublimatus est. (Ibid.)

5. Vulneratis victoribus, steriles fundos et desolatos.... postmodum, avaricia cogente abstulit seu minoravit. (Ibid.)

1074. « s'écriaient tumultueusement tous les convives ; « il est en haine à tous les hommes : sa mort ré« jouirait beaucoup d'hommes[1]. »

Après ces propos, jetés d'une manière confuse, l'un des deux comtes normands se leva, et s'adressant à Waltheof : « Homme de cœur, lui « dit-il, voici le moment; voici, pour toi, l'heure « de la vengeance et de la fortune[2]. Unis-toi seu« lement à nous, et nous rétablirons en toutes « choses le royaume d'Angleterre comme il était « sous le bon roi Edward. L'un de nous trois « sera roi, les deux autres commanderont après « lui, et toutes les dignités du pays relèveront « de nous[3]. Guillaume est occupé outre-mer par « des affaires interminables ; nous tenons pour « assuré qu'il ne repassera plus le détroit[4]. Al« lons donc, brave homme de guerre, embrasse « ce parti, c'est le meilleur pour toi, pour ta « famille, pour ta nation abattue et foulée[5] » A

1. Omnibus igitur est odio, et, si periret, multis esset gaudio. (Orderic. Vital. p. 534.)

2. Ecce peroptatum tempus, ô strenue vir. (Ibid.)

3. Unus ex nobis sit rex, et duo sint duces. (Ibid.)

4. Pro certo scimus quod in Angliam rediturus non est. (Ibid.)

5. Tibi, genericque tuo, omnique genti tuæ quæ prostrata est. (Ibid.)

ces paroles, de nouvelles acclamations s'élevèrent; les comtes Roger et Raulf, plusieurs évêques et abbés, avec un grand nombre de barons normands et de guerriers saxons, se conjurèrent par serment contre le roi Guillaume[1]. Waltheof entra dans le complot: Roger de Hereford se rendit promptement dans sa province, afin d'y rassembler ses amis, et il engagea dans sa cause beaucoup de Gallois des frontières, qui se lièrent à lui, soit pour une solde, soit par haine pour le conquérant, qui menaçait leur indépendance[2]. Dès que le comte Roger eut ainsi réuni toutes ses forces, il se mit en marche vers l'est, où l'attendaient les autres conjurés. 1074.

Mais, lorsqu'il voulut passer la Saverne, au pont de Worcester, il trouva des préparatifs de défense assez formidables pour l'arrêter; et, avant qu'il eût pu trouver un autre passage, le Normand Ours, vicomte de Worcester, et l'évêque Wulfstan, toujours fidèle ami des Normands, dirigèrent des troupes sur différents points de la rive orientale du fleuve. Egelwin, cet abbé courtisan qui s'était fait le serviteur de

1. Ingenti plausu dicenti acclamant. (Will. malm. p. 104.)

2. Allexerunt Britones in suas partes, et congregaverunt suos contra regem. (Chron. saxon. Gibson, p. 183.)

1074. l'intérêt étranger contre ses compatriotes, détermina, par ses intrigues, la population de la contrée de Glocester à écouter l'appel des chefs royaux plutôt que les proclamations et les promesses du conspirateur normand[1]. Les Saxons se réunirent en effet sous la bannière du comte Gaultier de Lacy contre Roger de Hereford et ses Gallois, dont la cause ne leur parut pas assez évidemment liée à leur cause nationale. Entre deux partis, presque également étrangers pour eux, ils suivirent celui qui offrait le moins de péril, et servirent le roi Guillaume qu'ils haïssaient à la mort. Dans son absence, c'était le primat Lanfranc qui, sous le titre de lieutenant royal, administrait toutes les affaires[2]; il fit partir, en grande hâte, de Londres et de Winchester, des troupes qui marchèrent vers la province où Roger était tenu en échec, et, en même temps, lança contre lui une sentence ecclésiastique conçue dans les termes suivants :

« Puisque tu t'es départi des règles de con-
« duite de ton père, que tu as renoncé à la foi

1. Restitit Wulfstanus wigorniensis episcopus, cum magna militari manu, et Egelwinus eveshamensis abbas, cum suis. (Script. rerum danic. t. III, p. 207.)

2. Lanfrancus erat regis vicarius, princeps et custos Angliæ. (Lanfranci opera, p. 15.)

« qu'il garda, toute sa vie, à son seigneur, et qui 1074.
« lui fit acquérir tant de richesses, au nom de « mon autorité canonique, je te maudis, t'ex« communie, et t'exclus du seuil de l'église et « de la compagnie des fidèles[1]. »

Lanfranc écrivit aussi au roi, en Normandie, pour lui annoncer cette révolte et l'espérance qu'il avait d'y mettre fin promptement. « Ce se« rait avec plaisir, lui disait-il, et comme un en« voyé de Dieu même, que nous vous verrions « au milieu de nous. Ne vous hâtez cependant « pas de traverser la mer, car ce serait nous faire « honte que de venir nous aider à détruire une « poignée de traîtres et de brigands[2]. » La première de ces épithètes paraît avoir été destinée aux Normands qui suivaient le comte Roger, et la seconde aux Saxons qui se trouvaient en assez grand nombre dans l'armée de Raulf de Gaël, campée auprès de Cambridge, ou bien qui, encouragés par la présence de cette armée, commençaient à s'agiter dans les villes maritimes de

1. Te, et omnes adjutores tuos, maledixi et excommunicavi, et a liminibus sanctæ ecclesiæ et consortio fidelium, separavi. (Lanfranci opera, p. 321.)

2. Libenter vos videremus, sicut angelum Dei... magnum nobis dedecus faceretis si, pro talibus perjuris et latronibus vincendis, ad nos veniretis. (Ibid. p. 318.)

1074. l'est, et à renouer avec les Danois, par des messages envoyés outre-mer, leurs anciennes négociations[1].

Le roi de Danemark promit, encore une fois, d'envoyer contre le roi Guillaume des troupes de débarquement; mais, avant l'arrivée de ce secours, l'armée du comte de Norfolk fut attaquée, avec des forces supérieures, par Eudes, évêque de Bayeux, Geoffroy, évêque de Coutances, et Guillaume de Garenne. La bataille se donna dans un lieu que les anciens historiens nomment Fagadon[2]. Les conjurés normands et saxons y furent complètement défaits, et l'on raconte que les vainqueurs coupèrent le pied droit à tous leurs prisonniers, de quelque nation et de quelque rang qu'ils fussent[3]. Raulf de Gaël s'échappa et courut se renfermer dans sa citadelle de Norwich; puis il s'embarqua pour aller chercher du secours auprès de ses amis en Basse-Bretagne, et laissa le château à la garde de sa nouvelle épouse et de ses

1. Conjurata rebellio per regiones Angliæ subito erupit. (Orderic. Vital. p. 535.) Communiter ad regem Danorum nuncios dirigentes. (Math. Paris, p. 7.)

2. In campo qui Fagaduna dicitur. (Orderic. Vital. p. 535.)

3. Cujuscumque conditionis sint, dextrum pedem, ut notificentur, amputant. (Ibid.)

vassaux[1]. La fille de Guillaume fils d'Osbert opposa une longue résistance aux attaques des officiers royaux, et ne capitula que quand elle y fut contrainte par la famine[2]. Les hommes d'armes qui défendaient la forteresse de Norwich se rendirent, sous condition d'avoir la vie sauve s'ils quittaient l'Angleterre dans le délai de quarante jours[3]. « Gloire à Dieu au haut des cieux, écrivit alors « Lanfranc au roi Guillaume, votre royaume est « enfin purgé de l'ordure de ces Bretons[4]. » En effet, beaucoup d'hommes de cette nation, qui étaient venus comme auxiliaires ou comme aventuriers à la conquête, enveloppés dans la disgrace de Rauf de Gaël, perdirent les terres qu'ils avaient enlevées aux Anglais[5], et, pendant que les amis de Raulf étaient ainsi vaincus et dispersés, ceux de Roger de Hereford furent défaits dans l'ouest et leur chef emmené prisonnier. 1074.

Le roi Guillaume, avant de passer en Angleterre pour jouir de ce nouveau triomphe, fit une

1. Math. Paris, p. 7.

2. Deficientibus alimentis. (Ibid.)

3. Concessa eis vita et membris. (Lanfranci opera, p. 318.)

4. Gloria in excelsis Deo, regnum vestrum purgatum est spuritia Brittonum. (Ibid.)

5. Reddiderunt terras quas in Anglia habebant. (Ibid.)

1074. incursion hostile sur le territoire des Bretons de la Gaule. Il voulait y poursuivre le comte Raulf de Gaël, et tenter, sous ce prétexte, la conquête d'une portion du pays, objet constant de l'ambition et de la politique de ses aïeux[1]. Mais, après avoir vainement assiégé la ville de Dol, il se retira devant l'armée du duc de Bretagne, qui marchait contre lui soutenu par le roi de France[2]. Traversant alors le détroit, il vint à Londres, aux fêtes de Noël, présider le grand conseil des Normands et juger les auteurs et les complices de la dernière conspiration[3]. Raulf de Gaël, absent et contumace, fut dépossédé de tous ses biens; Roger de Hereford comparut, et fut condamné à perdre aussi ses terres et à passer toute sa vie dans une forteresse[4]. Au fond de sa prison, son caractère fier et indomptable lui fit souvent braver par des injures le roi qu'il n'avait pu détrôner. Un jour, aux fêtes de Pâques, Guillaume, suivant l'usage de la cour normande, lui envoya, comme s'il eût été libre, un habit complet d'étoffes précieuses, tunique et manteau de soie, justaucorps garni

1. Cupiens fines suos dilatare, sibique Brittones, ut sibi obscundarent, subjugare. (Orderic. Vital. p. 544.)
2. Ibidem.
3. Curiam suam tenuit. (Alured. beverlac. p. 134.)
4. Ibidem.

de fourrures étrangères[1]. Roger examina en détail ces riches vêtements, avec une apparence de satisfaction, puis il fit préparer un grand feu, et les y jeta[2]. Le roi, qui ne s'attendait point à voir ses dons reçus de la sorte, en fut vivement courroucé, et jura par la splendeur de Dieu (c'était son serment favori), que l'homme qui lui faisait un tel outrage, de sa vie ne sortirait de prison[3]. 1074.

Après avoir raconté cette déplorable destinée du fils de l'homme le plus puissant en Angleterre après le conquérant, de celui qui avait le plus excité Guillaume à entreprendre sa conquête, fondant sur elle, en espérance, la grandeur de sa propre maison[4], l'historien, Saxon de naissance, s'écrie avec une sorte d'enthousiasme : « Où est-« il à présent ce Guillaume fils d'Osbert, vice-« roi, comte de Hereford, sénéchal de Norman-« die et d'Angleterre[5]? Lui qui fut le premier « et le plus grand oppresseur des Anglais, qui, « par ambition et par avarice, encouragea la

1. Structum pretiosarum vestium. (Ord. Vital. p. 535.)

2. Pyram ingentem ante se jussit præparari. (Ibid.)

3. Per splendorem Dei, in omni vita, de carcere meo non exibit. (Ibid.)

4. Voyez liv. III, tom. I, p. 282.

5. Ubi est Guillelmus Osberti filius?..... (Orderic. Vital. Angligena, p. 536.)

1074. « fatale entreprise où périrent tant de milliers « d'hommes; il est tombé à son tour, et a reçu le « le prix qu'il méritait[1]. Il avait tué beaucoup « d'hommes par l'épée, et il est mort par l'épée; « et, après sa mort, l'esprit de discorde a fait « révolter son fils et son gendre contre leur sei- « gneur et leur parent. La race de Guillaume fils « d'Osbert a été déracinée de l'Angleterre, telle- « ment qu'aujourd'hui elle n'y a pas un seul coin « où mettre le pied[2]. »

La vengeance royale s'étendit sur tous ceux qui avaient assisté au banquet de noces de Norwich, et la ville même où ce fatal banquet avait eu lieu fut frappée sans distinction et en masse[3]. Des vexations multipliées en ruinèrent les habitants saxons, et forcèrent un grand nombre d'entre eux à émigrer dans la province de Suffolk, aux environs de Beecles et de Halesworth. Là, trois Normands, Roger Bigot, Richard de Saint-Clair, et Guillaume des Noyers, s'emparèrent de leurs personnes et en firent des serfs tributaires, bien qu'ils fussent devenus trop mi-

1. Recepit quod promeruit. (Order. Anglig. p. 536.)

2. Guillelmi progenies sic eradicata est de Anglia, ut non passum pedis jam nanciscatur in illa. (Ibid.)

3. Quotquot nuptiis interfuerant apud Northwic. (Chron. saxon. Gibson, p. 183.)

sérables pour être une propriété avantageuse[1]. D'autres Saxons, et les Gallois faits prisonniers, les armes à la main, sur les bords de la Saverne, eurent les yeux crevés et les membres mutilés, ou furent pendus à des gibets, par sentence des comtes, des prélats, des barons, et des chevaliers normands, réunis dans le palais ou dans la cour de leur roi[2].

Sur ces entrefaites, une nombreuse flotte, partie du Danemark, et conduite par l'un des fils du roi Swen, redevenu l'ami des Anglais, s'approcha de la côte orientale; mais quand les Danois apprirent ce qui se passait, ils n'osèrent engager le combat contre les Normands, et relâchèrent sur le rivage de Flandre[3]. Ce fut Waltheof qu'on accusa de les avoir appelés par des messages; il nia

1. De burgensibus qui manserunt in burga de Norwic abierunt et manent in Beecles XXII, et VI in Humilgar, et dimiserunt burgu. In terra Rog. Bigot I, et sub W. de Noies I, et Ricard de Seint-Cler I. Isti fugientes et alii remanentes, omnino sunt vastati, partim propter forisfacturas Rodulfi comitis, partim propter arsuram, partim propter geltum regis, partim propter Walerannum. (Doomesday-book, t. I, p. 117.)

2. Excæcati, patibulo suspensi. (Chron. saxon. Gibson, p. 183.)

3. Venerunt ab oriente e Dannemarcia 200 naves....., verum non ausi congredi. (Ibid. — Math. Paris, p. 5.)

1074. cette imputation, mais la femme normande qu'il avait reçue du roi Guillaume se fit sa dénonciatrice, et porta témoignage contre lui[1]. Les voix de l'assemblée ou de la *cour* (comme on disait alors, en prenant le local du conseil pour le conseil lui-même) se divisèrent sur l'arrêt à porter contre le chef saxon. Les uns votaient la mort, comme pour un révolté anglais, les autres la prison perpétuelle, comme pour un officier du roi[2]. Ces débats se prolongèrent presque une année, pendant laquelle Walteof fut enfermé dans le fort royal de Winchester. A la fin, ses ennemis prévalurent, et dans l'une des cours qui se tenaient trois fois l'an, l'arrêt de mort fut prononcé[3]. Les contemporains anglais accusent Judith, la nièce du roi Guillaume, mariée à Waltheof contre son gré, d'avoir souhaité et pressé la sentence qui devait la rendre veuve et libre[4]. En outre, beaucoup de Normands ambitionnaient les trois com-

1. Ipsum, missis nunciis, danicam classem invitasse (Fordun, t. III, p. 510.), per delationem Judith uxoris suæ accusatus est. (Orderic. Vital. p. 536.)

2. Secundum leges Normannorum. (Alured. beverl. p. 134.)

3. Prævalens concio æmulorum ejus in curia regali coadunata est. (Orderic. Vital. p. 536.)

4. Impiissima uxore sua novas nuptias affectante. (Ingulf. croyl. p. 903.

tés que réunissait le chef saxon[1]; et Ives Taille- 1074.
bois, dont les terres touchaient à celles de Waltheof, et qui désirait s'arrondir, fut un des plus acharnés à sa perte[2]. Le roi lui-même, à qui Waltheof ne pouvait plus être utile en rien, fut joyeux de trouver un prétexte pour se défaire de lui, car déjà depuis long-temps il avait conçu ce projet, si l'on en croit les anciens narrateurs[3].

De grand matin, pendant que le peuple de 1075.
Winchester dormait encore, les Normands conduisirent le chef saxon hors des murs de la ville[4]. Waltheof marcha au supplice revêtu de ses habits de comte, et les distribua à des clercs et à des pauvres qui l'avaient suivi, et que les Normands laissèrent approcher à cause de leur petit nombre et de leur aspect tout pacifique[5]. Arrivés sur une colline, à peu de distance des murs, les soldats s'arrêtèrent, et le Saxon, se prosternant, pria à

1. Inhiantibus Normannis ad ejus comitatus. (Ingulf. croyl. p. 903.)

2. Pro terris suis et tenementis, suum sanguinem sitiente. (Ibidem.)

3. Quæsivit occasionem et invenit illum tollendi de medio. (Fordun. tom. III, p. 510.)

4. Dum adhuc populus dormiret. (Ordericus Vitalis, p. 536.)

5. Ibidem.

1075. voix basse durant quelques instants; mais les Normands, craignant que le moindre retard ne fît répandre dans la ville la nouvelle de l'exécution, et qu'il n'y eût un soulèvement pour sauver Waltheof, lui dirent impatiemment : « Lève-« toi, Saxon, afin que nous accomplissions nos ordres[1]. » Il leur demanda pour dernière grace, d'attendre encore qu'il eût récité pour lui et pour eux l'oraison dominicale[2]. Ils le permirent, et Waltheof, se relevant de terre, mais restant agenouillé, se mit à dire à haute voix : « Notre père, « qui es dans les cieux... », mais au dernier verset, « et ne nous induis pas en tentation.... » le bourreau, qui aperçut peut-être quelque rayon du jour naissant, ne voulut plus tarder davantage, et tirant subitement sa large épée, abattit d'un seul coup la tête du condamné[3]. Son cadavre fut jeté dans une fosse creusée entre deux chemins, et recouvert de terre à la hâte[4].

1075 à 1076. Les Anglais, qui ne purent sauver Waltheof, portèrent le deuil de sa mort, et firent de lui

1. Cumque carnifices trepidarent ne cives exciti..Surge, inquiunt prostrato comiti... (Orderic. Vital. p. 536.)

2. Pro me et pro vobis..... (Ibidem.)

3. Carnifex autem ulterius præstolari noluit, sed mox, exempto gladio.... (Ibidem.)

4. In bivio. (Math. Paris. p. 7.)

un saint et un martyr, comme ils avaient fait 1075
des martyrs des anciens chefs tués par les Da- à 1076.
nois, et, plus récemment, de l'évêque Égelwin, mort de faim dans l'un des donjons normands [1]. « On a voulu, dit un contemporain, effacer son « souvenir de ce monde; mais on n'y a pas « réussi; car nous croyons fermement qu'il ha- « bite le ciel, au rang des bienheureux [2]. » Le bruit courut parmi les serfs et les bourgeois de l'Angleterre, qu'après quinze jours, le corps du dernier chef de race anglaise, enlevé par les moines de Crowland, avait paru intact et arrosé de sang frais [3]. D'autres miracles, enfantés de même par la superstition patriotique, s'opérèrent au tombeau de Waltheof, dressé, avec la permission du roi Guillaume, dans le chapitre de l'abbaye de Crowland [4], dont il avait été le bienfaiteur. La nouvelle de ce prodige effraya l'épouse normande du chef décapité, et pour apaiser l'ame de celui qu'elle avait trahi et dont elle

1. Order. Vital. pag. 537. — Snorre's Heimskringla, t. III, pag. 169.

2. Cujus memoriam voluerunt in terra delere, sed creditur vere illum, cum sanctis, in cœlo gaudere. (Florent. Wigorn. pag. 639.)

3. Orderic. Vital. p. 537.

4. Permissu regis, honorifice tumulatur. (Ibidem.)

1075 à 1076. avait causé la mort, elle vint au tombeau de Waltheof, et posa sur la pierre un voile de soie; mais ce présent, disait la vieille légende, fut aussitôt repoussé au loin comme par une main invisible[1].

L'abbé de Crowland, Wulfketule, Anglais de race, se hâta de publier ces faits miraculeux, et les prêcha, en langue saxonne, aux visiteurs de son couvent. Mais l'autorité normande ne le laissa pas long-temps faire en paix ces prédications[2]. Wulfketule fut accusé d'idolâtrie, devant un concile tenu à Londres[3], où les évêques et les comtes assemblés le dégradèrent de sa dignité ecclésiastique, et l'envoyèrent, comme simple reclus, au couvent de Glastonbury, situé loin de Crowland, et gouverné par un Normand appelé Toustain, renommé entre tous les abbés de la conquête, pour son naturel dur et féroce[4]. Ce châtiment ne découragea point la

1. Uxor sua, audiens Christi magnalia, ad tumulum viri accessit, et pallium sericum..... quod, quasi manibus alicujus rejectum fuisset, longius à tumulo resiluit. (Ingulf. croyl. pag. 904.)

2. Unde Normanni, nimium indignati. (Ibid.)

3. Ad proximum concilium, Londoniis summonitum, de idolatria accusant. (Ibid.)

4 Glastoniæ, sub cruentissimo abbate Thorstano, procul a notis et a sua patria. (Ibid.)

superstition populaire : fondée sur des regrets 1075
nationaux, elle ne s'éteignit qu'avec ces regrets, à
quand les fils des Saxons eurent oublié la vieille 1076.
cause pour laquelle avaient souffert leurs aïeux. Mais ce temps ne vint pas aussi vite que l'eussent souhaité les conquérants ; et quarante années après la mort de Waltheof, lorsque le gouvernement du monastère de Crowland avait déjà passé, par une succession d'abbés étrangers, sous l'autorité d'un certain Geoffroy, venu de la ville d'Orléans, les miracles recommencèrent à s'opérer sur le tombeau du chef anglais[1]. Les Anglais de race venaient en foule visiter sa sépulture, et les moines d'origine normande qui se trouvaient à l'abbaye de Crowland tournaient cet empressement en dérision, et injuriaient les pèlerins saxons, ainsi que l'objet de leur culte, disant que c'était un félon et un traître, justement condamné à mort[2].

La veuve de Waltheof hérita de tous ses biens, et même on enleva pour elle au monastère de

1. Ad tumbam Guallevi comitis miracula demonstrari cœperunt. (Orderic. Vital. p. 543.)

2. Angliæ plebes ad tumulum sancti compatriotæ frequentur accurrunt..... quidam de Normannis monachus advenientes derisit, dicens quod nequam proditor fuerit, et pro reatu suo obtruncari meruerit. (Ibid. p. 544.)

1075 à 1076. Crowland, des terres que son mari avait données en possession pleine et entière [1]. Judith espérait partager ce vaste héritage avec un époux de son choix; mais elle se trompa, et la même puissance qui avait disposé de sa main pour faire déserter un Saxon, voulut l'employer encore à payer les services d'un Français. Sans consulter sa nièce plus qu'il n'avait fait précédemment, le roi Guillaume la donna, avec les biens de Waltheof, à un certain Simon, venu de la ville de Senlis, brave soldat, mais boiteux et mal fait [2]. Judith témoigna pour cet homme un dédain qui courrouça le conquérant; peu disposé à faire plier sa politique devant l'intérêt d'une femme [3], il adjugea à Simon de Senlis le comté de Northampton et tout l'héritage de Waltheof, qu'il enleva à sa veuve. Ainsi la fille des oppresseurs fut à son tour opprimée : seule avec ses deux enfants, elle mena une vie obscure et triste, dans plusieurs cantons retirés de l'Angleterre. Les Normands la méprisaient, parce

1. Doomesday-book, tom. I, pag. 72; — tom. II, p. 152, 202, 228, etc. Terra Judithæ comitissæ. Totam hanc terram tenuit Waltef comes T. R. E. — Ingulf. croyl. p. 903.

2. In altera sua tibia claudicavit. (Ibid.)

3. Illa nuptias ejus respuit. (Ibid.)

qu'elle était devenue pauvre; les Saxons la haïs- 1075
saient comme coupable de meurtre, et les vieux à
historiens de race anglaise montrent une sorte 1076.
de joie en racontant ses années d'abandon et de chagrin[1].

L'exécution de Waltheof mit le comble à l'abattement du peuple vaincu. Il paraît que ce peuple n'avait point encore perdu toute espérance, tant qu'il voyait l'un des siens investi d'un grand pouvoir, même sous l'autorité de l'étranger. Après le fils de Siward, il n'y eut plus en Angleterre aucun chef politique qui fût né dans le pays, qui n'en regardât pas les indigènes comme des ennemis ou des brutes. Toute l'autorité religieuse avait aussi passé aux mains d'hommes de nation étrangère, et des anciens prélats saxons il ne restait plus que Wulfstan, évêque de Worcester[2]. C'était un homme simple et faible d'esprit, incapable de rien oser, et qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, après un moment d'entraînement patriotique, s'était réconcilié, de tout son cœur, avec les conquérants[3]. Depuis,

1. Odio omnibus habita, et digne despecta, per diversa loca et latibula erravit. (Ibid.)

2. Quasi unus ex anglicis superstes. (Chron. Jo. Brompton, p. 976.)

3. Voyez p. 163.

1075 à 1076. il leur avait rendu plusieurs services; il avait fait des visites pastorales et proclamé les amnisties du roi dans les provinces encore mal pacifiées[1]; il avait marché en personne contre Roger de Hereford, au passage de la Saverne : mais il était de race anglaise; son jour vint comme celui des autres.

Dans l'année 1076, Wulfstan fut cité devant un concile d'évêques et de chefs normands, réunis dans l'église de Westminster, près de Londres, et présidés par le roi Guillaume et par l'archevêque Lanfranc. L'assemblée déclara unanimement que le prélat saxon était incapable d'exercer en Angleterre les fonctions épiscopales, attendu qu'il ne savait pas parler français[2]; et en vertu de cet arrêt bizarre, le roi et l'archevêque ordonnèrent au condamné de rendre le bâton et l'anneau[3], insignes de sa dignité. L'étonnement et l'indignation d'être si mal

1. Voyez page 207.

2. Quia nescivit gallicum. (Annales monast. Burtoniens.) Quia linguam gallicanam non noverat. (Math. Paris. p. 20.) Propter gallicæ linguæ carentiam. (Chron. Henric. Knyghton, p. 2368.)

3. Jubetur baculum et annulum resignare, archiepiscopo Lanfranco præcipiente, et hoc rege præscribente. (Jo. Brompton. p. 976.)

récompensé, inspirèrent à Wulfstan une énergie toute nouvelle pour lui; il se leva, et, tenant à la main son bâton pastoral, marcha droit au tombeau du roi Edward, enterré dans l'église; là s'arrêtant, et s'adressant au mort en langue anglaise : « Edward, dit-il, c'est toi qui m'as donné « ce bâton, c'est à toi que je le rends et le con« fie[1]. » Puis se tournant vers les Normands : « J'ai « reçu cela de qui valait mieux que vous; je le « lui remets, ôtez-le lui, si vous pouvez[2]. » En prononçant ces derniers mots, le Saxon frappa vivement la pierre de la tombe avec la pointe du bâton pastoral. Son air et ce geste inattendu produisirent sur l'assemblée une grande impression de surprise, mêlée d'un effroi superstitieux : le roi et le primat ne réitérèrent point leur demande, et laissèrent le dernier évêque anglais garder son bâton et son office[3]. 1075 à 1076.

L'imagination populaire fit de cette aventure un prodige, et l'on répandit la nouvelle que le bâton pastoral de Wulfstan, quand il en frappa

1. Et dixit lingua sua : Edwarde, dedisti mihi baculum, et ideo illum tibi committo. (Annales burtonienses.—Jo. Brompton. p. 976.)

2. Melior te hunc mihi dedit, cui et retradam. Avelle, si poteris. (Chron. Henric. Knyghton. p. 2368.)

3. Restitutus est. (Math. Paris. Vitæ abbat. p. 31.)

1076. la pierre, s'y était enfoncé profondément, comme dans une terre molle, et que personne n'avait pu l'en arracher, excepté le Saxon lui-même, lorsque les étrangers eurent révoqué leur sentence[1]. Après la mort de Wulfstan et après qu'un chanoine de Bayeux, appelé Samson, lui eut succédé dans l'épiscopat de Worcester, les Anglais de race le décorèrent, comme Waltheof et comme Égelwin, des noms de saint et de bienheureux[2]. Ce fut le lot de presque tous les hommes un peu éminents qui étaient morts ou avaient souffert pour leur résistance au pouvoir du conquérant.

Tout cela est un peu étrange pour nous, car les nations opprimées ont maintenant perdu l'usage de faire des saints de leurs défenseurs et de leurs amis; elles ont la force de conserver le souvenir de ceux qu'elles ont chéris, sans les entourer, après leur mort, d'une auréole superstitieuse. Mais quelque différence qu'il y ait entre nos mœurs et les mœurs des hommes qui nous ont précédés sur la terre, que cette différence ne nous rende point des juges trop sévères pour eux; que

1. Baculum in solida petra ita defixit, ut a nullo posset avelli, donec ille, ad regis rogatum, baculum resumeret. (Chron. Jo Brompton. p. 976.)

2. Sanctus Wulfstanus. (Annales burtonienses.)

la forme bizarre de leurs actes nationaux ne nous 1076.
induise pas à prononcer qu'il n'y avait rien de national et de patriotique dans leurs actes. La grande pensée de l'indépendance humaine leur fut révélée comme à nous, ils l'environnèrent de leurs symboles favoris, rassemblèrent autour d'elle ce que leur esprit imaginait de plus noble et de plus brillant, et la firent religieuse, comme nous la faisons poétique. C'est la même conviction et le même enthousiasme formulés d'une autre manière; le même penchant à immortaliser en idée ceux qui ont dévoué leur vie au salut ou au bien-être d'autrui.

LIVRE VI.

DEPUIS LA QUERELLE DU ROI GUILLAUME AVEC SON FILS AÎNÉ, ROBERT, JUSQU'AU DERNIER PASSAGE DE GUILLAUME SUR LE CONTINENT.

1077 -- 1087.

1077 à 1079. UNE des phases nécessaires de toute conquête, soit grande, soit petite, soit de guerre, soit de brigandage, c'est que les conquérants se querellent entre eux pour la possession et le partage du bien enlevé à autrui. Les Normands n'échappèrent pas à cette nécessité de leur nouvel état. Quand il n'y eut plus d'Anglais libres à soumettre, l'Angleterre devint pour ses maîtres une cause de guerres intestines, et même ce fut dans la famille du roi de la conquête, entre le père et son fils aîné, que la dispute éclata d'abord. Ce fils, appelé Robert, et que les Normands surnommaient, dans leur langue, *Gamberon* ou *Courte-heuse*, à cause du peu de longueur de ses jambes[1],

1. Vulgo *Gambarom* cognominatus est, et Brevis Ocrea. (Orderic. Vital. p. 545)

avait été, avant la bataille de Hastings, désigné 1077
par le duc Guillaume, héritier de ses terres et à 1079.
de son titre. Cette désignation s'était faite selon l'usage, d'après le consentement formel des chefs normands, qui tous avaient prêté serment au jeune Robert, comme à leur seigneur futur[1]. Lorsque Guillaume fut devenu roi des Anglais, le jeune homme, dont l'ambition s'était éveillée à la vue des succès de son père, le requit d'abdiquer en sa faveur le gouvernement de Normandie; mais le roi refusa, voulant garder ensemble son ancien duché et son nouveau royaume[2]. Il s'ensuivit une querelle violente, où les deux plus jeunes frères, Guillaume-le-Roux et Henri, prirent parti contre leur aîné, sous couleur d'affection filiale, mais réellement pour le supplanter, s'ils le pouvaient, dans la succession que leur père lui avait assurée[3].

Un jour que le roi était à Laigle avec ses fils, Guillaume et Henri vinrent au logement de Robert, dans la maison d'un certain Roger Chaussiègue, et montant à l'étage supérieur, ils se mirent d'abord à jouer aux dés, à la façon des

1. Optimates gratanter acquieverunt. (Orderic. Vital. p. 545.)

2. Postulata denegavit. (Ibid.)

3. Guillelmus Rufus et Henricus patri favebant. (Ibid.)

1077 à 1079. gens de guerre du temps, puis ils firent grand bruit et versèrent de l'eau sur Robert et sur ses amis qui étaient au-dessous[1]. Robert, irrité de cet affront, courut, l'épée à la main, sur ses deux frères : il y eut un grand tumulte que le roi calma, non sans peine[2], et, dès la nuit suivante, le jeune Robert, suivi de tous ses compagnons, sortit de la ville, et gagna Rouen, dont il essaya de surprendre la citadelle. Il n'y réussit point ; plusieurs de ses amis furent arrêtés, lui-même échappa avec quelques autres, et passant la frontière de Normandie, il se réfugia dans le Perche, où Hugues, neveu d'Aubert-le-Ribaud, l'accueillit dans ses châteaux de Sorel et de Reymalard[3].

Il y eut ensuite entre le père et le fils une réconciliation qui ne fut pas de longue durée, car les jeunes gens qui entouraient le dernier recommencèrent bientôt à stimuler son ambition par leurs conseils et leurs railleries[4]. « Noble fils

1. In domo Rogerii Calcegii venerunt, ibique super solarium (sicut militibus mos est) tesseris ludere cœperunt, deinde ingentem strepitum facere et aquam......... (Orderic. Vital. p. 545.)

2. De hospitio suo rex accurrit. (Ibid.)

3. Tum Hugo, nepos Alberti Ribaldi, exules suscepit, eisque novum castellum Raimalast atque Sorellum patefecit. (Ibid. p. 546.)

4. Seditiosi tirones, juveni regis filio.... dixerunt. (Ibid.)

« de roi, lui disaient-ils, il faut que les gens de 1077
« ton père gardent bien son trésor royal, puisque à
« tu n'as pas un denier pour donner à ceux qui 1079.
« te suivent. Comment souffres-tu de demeurer « si pauvre, lorsque ton père est si riche? De- « mande-lui donc une partie de son Angleterre, « ou tout au moins le duché de Normandie qu'il « t'a promis devant l'assemblée des chefs[1]. » Robert, excité par ces propos et d'autres semblables, alla renouveler son ancienne requête; mais le roi refusa encore une fois, et l'exhorta, d'un ton paternel, à rentrer dans le devoir, et surtout à faire choix de meilleurs conseillers, de personnes d'un âge mûr, graves et sages, telles que l'archevêque Lanfranc[2]. « Seigneur roi, répliqua brus- « quement Robert, je suis venu ici pour réclamer « mon droit, et non pour écouter des sermons ; « j'en ai entendu assez, et d'assez ennuyeux, lors- « que j'apprenais la Grammaire. Réponds-moi « donc positivement, afin que je voie ce que « j'aurai à faire, car je suis fermement résolu à

1. Nobilissime fili regis...... patris tui satellites regale sic servant ærarium, ut vix tuis clientibus unum inde possis dare denarium.... cur hoc pateris? (Orderic. Vita p. 546.)

2. Ibid. p. 570.

1077 à 1079. « ne plus vivre du pain d'autrui, et à n'être aux « gages de personne[1]. »

Le roi répondit, en colère, qu'il ne se dessaisirait point de la Normandie, son pays natal, et ne partagerait avec qui que ce fût l'Angleterre, le prix de ses fatigues[2]. « Eh bien, dit Robert, « je m'en irai, j'irai servir les étrangers, et peut-« être obtiendrai-je chez eux ce qu'on me re-« fuse dans mon pays[3]. » Il partit en effet, et parcourut la Flandre, la Lorraine, l'Allemagne, puis la France et la Gascogne, visitant, dit l'ancien historien, des ducs, des comtes, de riches bourgeois des villes, leur contant ses griefs, et leur demandant des secours[4]; mais tout ce qu'il recevait pour le soutien de sa cause, il le donnait à des jongleurs, à des parasites ou à des femmes débauchées, et se trouvait bientôt obligé de mendier de nouveau, ou d'emprunter à grosse usure[5]. Mathilde, sa mère, lui envoyait quelque-

1. Huc, domine mi rex, non accessi pro sermonibus audiendis..... hoc fixum est apud me quod nemini militabo. (Orderic. Vital. p. 570.)

2. Natale solum Normaniæ..... Angliæ quoque regnum, quod ingenti nactus sum labore. (Ibid.)

3. Extraneis tentabo servire. (Ibid.)

4. Nobiles expetiit cognatos, duces et comites et potentes oppidanos: illis querelas suas deprompsit. (Ibid.)

5. Histrionibus et parasitis ac meretricibus distribue-

fois de l'argent à l'insu du roi. Guillaume l'apprit, 1077 à 1079.
et le lui défendit; elle recommença, et le roi irrité lui reprocha, en termes amers, de distribuer à ses ennemis le trésor qu'il lui donnait en garde[1]; puis il fit arrêter le porteur des présents de Mathilde, avec ordre de lui crever les yeux[2]. C'était un Bas-Breton d'origine, appelé Samson; il prit la fuite, et devint moine, dit la vieille chronique, pour le salut de son ame et de son corps[3].

Après beaucoup de circuits et de voyages, le 1079.
jeune Robert se rendit, sous les auspices de Philippe, roi de France, au château de Gerberoy, situé dans le Beauvoisis, sur les confins de la Normandie. Il y fut bien accueilli par Élie, vicomte du château, et par son collègue; car, dit l'ancien narrateur, c'était la coutume de Gerberoy qu'il y eût deux seigneurs égaux en pouvoir, et qu'on y reçût les fugitifs de tous pays[4]. Là le fils du conquérant assembla des chevaliers

bat.... egestate compressus mendicabat, aut ab externis fœneratoribus... (Orderic Vital. p. 570.)

1. Inimicos meos sustentat opibus meis. (Ibid. p. 571.)

2. Veredarium reginæ comprehendi, et oculis privari. (Ibid.)

3. Pro salvatione corporis et animæ. (Ibid.)

4. Helias quoque vicedominus, cum compari suo...... moris enim est illius castri ut ibidem duo pares domini sint, et omnes fugitivi suscipiantur. (Ibid. p. 572.)

1079. à gages[1]; il lui en vint de France et de Normandie; plusieurs hommes d'armes de la maison du roi Guillaume, plusieurs de ceux qui le flattaient chaque jour et vivaient à sa table, quittèrent leurs offices pour se rendre à Gerberoy, et lui-même alors, passant la mer, vint en personne assiéger le château où son fils s'était renfermé[2].

Dans une sortie que fit Robert, il engagea le combat, seul à seul, avec un cavalier couvert de son armure, le blessa au bras et le renversa de son cheval; la voix du blessé lui fit reconnaître son père, et aussitôt il mit pied à terre, l'aida à se relever et à se remettre en selle, et le laissa repartir librement[3]. Les chefs et les évêques normands s'employèrent à réconcilier de nouveau le père avec le fils. Mais Guillaume résista d'abord à leurs instances : « Pourquoi, leur disait-il, me « sollicitez-vous en faveur d'un traître qui a sé- « duit contre moi mes gens de guerre, ceux que « j'avais nourris de mon pain, et à qui j'avais « donné leurs armes[4]? » Il céda pourtant, à la fin,

1. Gregarios equites. (Orderic. Vital. p. 572.)

2. Multi de his qui regi adulabantur. (Ibid.)

3. Chron. saxon. Gibson, p. 184.

4. Miror quod tantopere pro perfido supplicatis homine.... Tirones meos, quos alui et armis militaribus decoravi, abduxit. (Orderic. Vital. p. 573.)

mais le bon accord entre le père et le fils ne fut pas de longue durée: pour la troisième fois Robert s'éloigna, alla en pays étranger, et ne revint plus du vivant de son père[1]. Le roi le maudit à son départ; et les historiens du siècle attribuent à cette malédiction les infortunes qui remplirent toute la vie du fils aîné de Guillaume-le-Bâtard, infortunes dont la conquête de l'Angleterre fut, comme on voit, la première cause[2]. 1079.

De ces dissensions qui troublaient le repos du chef des conquérants, le peuple vaincu ne retirait aucun profit; et si, dans l'absence de Guillaume, la main royale, comme on disait alors, ne pesait plus sur ce peuple, d'autres mains, celles des comtes, des vicomtes, des juges, des capitaines, des prélats, des abbés de race étrangère, lui faisaient sentir leur poids. Parmi les plus impitoyables de ces ministres de la conquête figurait Vaulcher le Lorrain, évêque de Durham, qui, depuis l'exécution de Waltheof, cumulait, conjointement avec son office ecclésiastique, le gouvernement de tout le pays situé entre la

1. A patre recessit, nec postea rediit. (Orderic. Vital. pag. 572.)

2. Quapropter rex maledixit filio suo, quam maledictionem antequam obiret, expertus est vehementer. (Math. Paris, p. 10.)

1079 Tweed et la Tyne[1]. Les amis du comte-évêque vantaient beaucoup son administration, et le louaient d'être aussi habile à réprimer par le tranchant de l'épée les rébellions des Anglais du nord, qu'à réformer leurs mœurs par la persuasion de ses discours[2]. Ce qu'il y avait de réel dans ces éloges, c'est que Vaulcher tourmentait sa province par des exactions insupportables, qu'il permettait à ses officiers de percevoir, après lui, des tributs pour leur propre compte, et qu'il laissait ses gens d'armes piller et tuer impunément[3]. Parmi ceux qu'ils firent périr sans aucun jugement se trouvait un certain Liulfe, homme chéri de toute la contrée, qui s'était retiré à Durham, après avoir été dépouillé par les Normands[4] de tous les biens qu'il possédait au sud

1. Defuncto Waltheofo, Walcherus episcopus comitatum Northumbriæ a rege obtinuit. (Anglia sacra, tom. I, p. 703.)

2. Frænaret rebellionem gentis gladio, et reformaret mores eloquio. (Will. malmesb. Vitæ pontif. p. 277.)

3. Extorsit pecuniam infinitam. (Math. Paris, pag. 7.) Ministris suis durissimam plebis oppressionem permittens.... aliquos etiam ex majoribus natu interficiebant. (Anglia sacra, t. I, p. 703.)

4. Vir toti provinciæ carissimus, qui possessionibus suis a Normannis privatus, Dunelmum secesserat. (Ibid. p. 704.)

de l'Angleterre. Ce meurtre, exécuté avec des circonstances atroces, mit le comble à la haine populaire contre l'évêque lorrain et ses agents. L'ancien esprit du Northumberland se réveilla, et les habitants de cette terre fatale aux étrangers se réunirent, comme au temps de Robert Comine[1]. 1079.

Ils tinrent de nuit des conférences, et délibérèrent unanimement de venir, avec des armes cachées, à l'assemblée de justice que tenait de temps en temps l'évêque, à la *cour du comté*, comme on disait en langue normande[2]. Cette cour se tenait sur les bords de la Tyne, près du château neuf bâti par les conquérants sur la grande route d'Écosse, dans un lieu appelé en saxon Gotes-Heavd, ou Tête-de-Chèvre[3]. Les Northumbriens s'y rendirent en grand nombre, comme pour adresser à leur seigneur d'humbles et pacifiques requêtes. Ils demandèrent réparation des différents torts qui leur avaient été 1080.

1. Odia et furorem. (Anglia sacra, tom. I, p. 704.) Northanhumbri, populus semper rebellioni deditus. (Will. malmesb. p. 112.)

2. Decreverunt unanimiter ut occulte armati venirent ad placita comitatus. (Math. Paris. p. 7.) In quodam Gemote. (Chron. saxon. p. 184.)

3. Ad Caput-Capræ. (Florent. Wigorn. p. 637.)

1080. faits [1] : « Je ne ferai droit, répondit l'évêque, à « aucune de ces plaintes, à moins qu'auparavant « vous ne me comptiez 400 livres, en bonne « monnaie [2]. » Celui des Saxons qui, sachant le français, parlait au nom de tous les autres, demanda permission de s'entendre avec eux [3], et tous s'éloignèrent un moment, comme pour consulter ensemble sur le paiement de la somme demandée ; mais tout à coup l'orateur, qui était le chef du complot, s'écria en langue anglaise : « Courtes paroles, bonnes paroles ; tuez l'évê« que [4]. » A ce signal, ils tirèrent leurs armes, se jetèrent sur le Lorrain, le tuèrent, et avec lui une centaine d'hommes de race normande ou flamande [5] ; deux serviteurs, anglais de nation, furent seuls épargnés par les conjurés [6]. Le soulèvement populaire s'étendit jusqu'à Durham ; la

1. De diversis injustitiis sibi justitiam fieri. (Math. Paris, p. 7.)

2. Nisi sibi antea libras quadringentas optimæ monetæ numerassent. (Ibid.)

3. Unus eorum, pro omnibus, loquens. (Ibid.)

4. Præcipitanter, patria lingua, dixit : *Shorte red, god red; slea ye the bishoppe.* (Ibid.)

5. Et 100 homines cum eo Franci et Flamingi. (Chron. saxon. Gibson, p. 184.)

6. Duobus tantum anglicis ministris, ob consanguinitatem, pepercerunt. (Florent. Wig. p. 640.)

forteresse qu'y avaient bâtie les Normands fut 1080.
attaquée; mais la garnison, nombreuse et bien pourvue de munitions, résista aux Northumbriens, qui se dispersèrent découragés, après un siège de quatre jours[1].

A ce nouveau signe de vie donné par la population du nord, Eudes, évêque de Bayeux, frère du roi et l'un de ses lieutenants en son absence, marcha promptement vers Durham, avec une nombreuse armée. Sans perdre le temps ni la peine de faire une enquête sur le soulèvement, il se saisit au hasard d'hommes qui étaient restés dans leurs maisons, et les fit décapiter et mutiler[2]. D'autres ne rachetèrent leur vie qu'en abandonnant tout ce qu'ils possédaient[3]. L'évêque Eudes pilla l'église de Durham, et enleva ce qui restait des ornements sacrés qu'Egelwin avait sauvés en les transportant dans l'île de Lindisfarn[4]. Il renouvela dans tout le Northum-

1. Quarto die obsidionis, obsidentes per diversa disperguntur. (Simeonis dunelmensis Hist. p. 47.)

2. Miseros indigenas, qui in sua innocentia confisi, domi resederant, plerosque decollari aut membrorum detruncatione præceperunt debilitari. (Ibid.)

3. Nonnulli salutem et vitam pretio redemerunt. (Ibid.)

4. Ornamenta ecclesiæ abstulit. (Ibid. pag. 46.) Voyez liv. IV, p. 96.

1080. berland les ravages que son frère y avait faits en l'année 1070; et c'est cette seconde dévastation qui, ajoutée à la première, imprima aux contrées du nord de l'Angleterre l'aspect de désolation et de tristesse qu'elles présentaient encore plus d'un siècle après ces événements [1]. « Ainsi, dit un historien postérieur de soixante-« dix années, furent tranchés les nerfs de cette « province, jadis si florissante. Ces villes autre-« fois renommées, ces hautes tours qui mena-« çaient le ciel, ces campagnes riantes de pâtu-« rages et arrosées d'eaux vives, l'étranger qui « les voit gémit de pitié, l'ancien habitant ne les « reconnaît plus [2]. »

Sur ce pays, tout ruiné qu'il était, la population, demi-saxonne, demi-danoise, garda longtemps son ancien esprit d'indépendance et de fierté sauvage. Les rois normands successeurs du bâtard habitaient en pleine sûreté les provinces méridionales, mais ce n'était guère sans appréhension qu'ils voyageaient au-delà de l'Humber, et un historien de la fin du douzième siècle assure qu'ils ne visitaient jamais cette partie de

1. Provinciæ illius reliquias, quæ aliquantum respiraverant, funditus exterminavit. (Will. malmesb. p. 277.)

2. Si quis videt modo peregrinus, ingemit; si quis vetus incola, non agnoscit. (Ibid. p. 258.)

leur royaume sans conduire avec eux une armée de soldats auxiliaires [1]. C'est dans le nord que se conserva le plus long-temps le penchant à la rébellion contre l'ordre social établi par la conquête; c'est là que se recrutèrent encore pendant près de deux siècles ces bandes d'*Outlaws* [2], successeurs politiques des réfugiés du camp d'Ély et des soldats de Hereward. L'histoire ne les a point compris; elle les a passés sous silence, ou bien, suivant le langage des actes légaux du temps, elle les a flétris d'un nom qui écarte d'eux tout intérêt, du nom de séditieux, de voleurs et de bandits. Mais que ces titres, odieux en apparence, ne nous en imposent point; ils sont ceux que, dans tout pays subjugué par l'étranger, portèrent les braves qui, en petit nombre, se réfugièrent sur les montagnes et dans les forêts, laissant l'habitation des villes à qui supportait l'esclavage [3]. Le peuple, qui n'avait pas le courage de les imiter, les aimait du 1080.

1. Rex si quando partes illas regni adit, non sine magno auxiliatorum comitatu vadit. (Will. malmesb. p. 458.)

2. *Utlaghe*, selon l'orthographe saxonne.

3. ...... Τούρκους μὴ προσκυνοῦμεν
Πᾶμεν νὰ λιμεριάζωμεν ὅπου φωλεάζουν λύκοι.
'Σ ταῖς χώραις σκλάβοι κατοικοῦν . . .
(Chansons populaires des Grecs modernes, publiées par M. Fauriel.)

1080. moins et les accompagnait de ses vœux. Pendant que des ordonnances, rédigées en langue française, prescrivaient à tout habitant des villes et des villages d'Angleterre de traquer l'homme mis hors la loi, *l'homme des forêts*, comme un loup[1], de le poursuivre de bourgade en bourgade, de canton en canton, par la *huée* et par le *cri*[2], il circulait des chansons anglaises en l'honneur de cet ennemi du pouvoir étranger, qui avait, disait-on, pour trésor la bourse des comtes, et pour troupeaux les daims du roi. Les poètes populaires célébraient ses victoires, ses combats, ses stratagèmes contre les agents de l'autorité. On chantait comment il avait lassé à la course les gens et les chevaux du vicomte; comment il avait pris l'évêque, l'avait rançonné à mille marcs, et forcé d'exécuter un pas de danse dans ses habits pontificaux[3].

1080 à 1082. L'évêque normand, Eudes de Bayeux, après son expédition dans le Northumberland, devint fameux parmi les siens, comme l'un des plus

1. Les Normands employaient quelquefois le mot saxon francisé *utlages*, et quelquefois celui de *forestiers*.

2. En anglais moderne *by hue and cry*.

3. Ballads of Robin Hood, Adam Bell, Clym o'the Chlough, etc. passim.

grands *dompteurs* d'Anglais [1]; il était chef des 1080
juges, ou grand-justicier de toute l'Angleterre, à 1082.
comte de Kent et de Hereford, depuis l'emprisonnement de Roger, fils de Guillaume fils d'Osbert. Le renom dont il jouissait l'enorgueillit, et le pouvoir qu'il exerçait en Angleterre et en Normandie excita en lui l'ambition de la plus grande puissance qu'il y eût alors, de la puissance papale. Des devins italiens, payés par l'évêque de Bayeux, prédirent que ce serait lui qui succéderait à Grégoire VII [2]; et l'évêque, s'aidant de ces prédictions, commença des intrigues à Rome, y acheta un palais, envoya de riches présents à ceux que les gens de l'autre côté des Alpes appelaient encore *sénateurs*, et chargea de lettres et de dépêches les pélerins de Normandie et d'Angleterre [3]; il engagea des chefs et des hommes de guerre normands, entre autres Hugues le Loup, comte de Chester, à le suivre en Italie, pour lui faire une brillante escorte [4]. Le roi Guillaume, encore en Normandie, fut

1. Anglos maxime perdomuit. (Gloss. Spelmann. p. 337.)

2. Quidam sortilegi Romanorum. (Ordericus Vital. p. 646.)

3. Palatium sibi emit, senatores Quiritum, magnis muneribus datis..... (Ibid.)

4. Ibid.

1080 à 1082. averti de ces préparatifs, et ils lui déplurent, on ne sait par quelle raison. Ne se souciant pas que son frère devînt pape, il s'embarqua, et le surprit en mer, à la hauteur de l'île de Wight[1]. Le roi assembla aussitôt les chefs normands dans cette île, et accusa devant eux l'évêque d'avoir abusé de son pouvoir de juge et de comte; d'avoir maltraité les Saxons outre mesure, au grand danger de la cause commune[2]; d'avoir spolié les églises, et enfin d'avoir tenté de séduire et d'emmener hors de l'Angleterre les guerriers sur la foi desquels reposait le salut des conquérants[3]. « Considérez ces griefs, dit le roi à l'assemblée, « et apprenez-moi comment je dois agir envers un « tel frère[4]. » Personne n'osa répondre. « Qu'on « l'arrête donc, reprit Guillaume, et qu'on l'en- « ferme sous bonne garde[5]. » Aucun des assistants n'osa mettre la main sur l'évêque. Le roi s'avança, et le saisit par ses vêtements. « Je suis « clerc, s'écria Eudes; je suis le ministre du Sei-

1. Ex insperato in insula Vecta obviavit (Ord. Vital. pag. 646.)

2. Angliam vehementer oppressit. (Ibid.)

3. Ecclesias spoliavit, militesque meos qui Angliam tutari debuerant seduxit et trans Alpes.... (Ibid. p. 647.)

4. Considerate.... (Ibid.)

5. Comprehendite et solerter custodite. (Ibid.)

« gneur : le pape seul a droit de me juger [1]. » 1080
Mais Guillaume, sans lâcher prise, répondit : à 1082.
« Ce n'est point un clerc que je juge ; c'est mon « comte, c'est mon serviteur que j'arrête [2]. » Le frère du vainqueur des Anglais fut conduit en Normandie et emprisonné dans une forteresse, peut-être dans celle où languissait encore Ulfnoth, le frère du roi Harold, dont le sort était maintenant pareil au sien, après quinze ans d'une fortune si différente [3].

Les reproches du roi à l'évêque sur sa conduite dans le nord de l'Angleterre, s'ils ne sont pas une invention de l'ancien historien, semblent déceler quelques craintes de nouveaux soulèvements de la part de ceux qui avaient tué Robert Comine, repris la ville d'Yorck, massacré l'évêque Vaulcher, et qui couraient avec joie à la rencontre de tout ennemi des Normands qui venait descendre sur leurs côtes. Cette crainte n'était pas entièrement vaine ; car plus d'une révolte éclata dans le voisinage de Durham, sous l'épiscopat de Guillaume, successeur du Lor-

1. Clericus sum et minister domini. (Orderic. Vital. pag. 647.)

2. Ego nec clericum nec antistitem damno, sed comitem meum, quem meo, vice mea, præposui regno. (Ibid.)

3. Voyez livre III, t. Ier.

1080 à 1082. rain[1]. Dans le reste de l'Angleterre, les vaincus montraient moins d'énergie et plus de résignation à leurs souffrances. Peu de faits positifs sur la nature de ces souffrances sont parvenus jusqu'à nous, et encore se rapportent-ils pour la plupart aux misères des gens d'église, la seule classe des opprimés de la vieille Angleterre qui ait trouvé des historiens. Toutefois ce qu'on osait contre cette classe privilégiée peut faire conjecturer, par induction, ce que devaient subir les autres classes d'hommes qu'aucun scrupule ne protégeait; et un trait du régime intérieur d'un monastère anglais, sous le pouvoir d'un
1082. abbé normand, dans la seizième année de la conquête, aidera peut-être à deviner le régime des villes et des provinces sous l'autorité des comtes, et des vicomtes, et des baillis du roi étranger[2].

Le couvent de Glastonbury, dans la province

1. Willelmus dunelmensis episcopus moritur, et fit commotio hominum. (Annales Margan. apud Scriptor. oxon. t. II, p. 3.)

2. Hoc monasterium semper post adventum Normanorum pessimis est infractum laboribus. Abbates enim rerum gloria elati non religiosos sed tyrannos agunt, foris tumidi, intus crudeles et incommodi. (Adamus de Domerham. ed. Hearne, p. 114.)

de Sommerset, après la déposition d'Égelnoth, 1083.
son abbé de race saxonne, avait été donné à Toustain, moine de Caen [1]. Toustain, suivant la coutume des autres Normands devenus abbés en Angleterre, avait commencé par diminuer la portion de nourriture de ses religieux, pour les rendre plus maniables ; mais la famine ne fit que les irriter davantage contre le pouvoir de celui qu'ils qualifiaient hautement d'intrus [2]. L'abbé, par esprit national, ou par fantaisie de despotisme, voulait que ses moines saxons apprissent à chanter les offices d'après la méthode d'un musicien fameux dans la ville de Fécamp, et les Saxons, autant par haine de la musique normande que par habitude, tenaient au chant grégorien [3]. Ils reçurent plusieurs fois l'injonction d'y renoncer, ainsi qu'à d'autres anciens usages; mais ils résistèrent jusqu'au point de déclarer un jour, en plein chapitre, leur ferme résolution de ne pas changer [4]. Le Normand se

1. Voyez liv. V, p. 220.

2. Monachos in victualibus miserabiliter tractare, hinc lites verborum animorumque discordiæ quia, ut ait Lucanus, nescit plebs jejuna timere. (Will. malmesb. p. 254.)

3. Ut cujusdam Willelmi fiscannensis cantum discerent et cantarent. (Will. malmesb. ed. Gale, p. 332.)

4. Ibid.

1082. leva furieux, sortit, et revint aussitôt à la tête d'une compagnie de gens armés de toutes pièces [1]. A cette vue, les moines s'enfuirent vers l'église, et se réfugièrent dans le chœur, dont ils eurent le temps de fermer la porte [2]. Les soldats qui les poursuivaient, se trouvant arrêtés, essayèrent de la forcer. Pendant ce temps, quelques-uns d'entre eux escaladèrent les piliers, et, se plaçant sur les solives qui couronnaient la clôture du chœur, commencèrent l'attaque de loin et à coups de flèches [3]. Les moines, réfugiés près du maître-autel, se glissaient dessous ou se tapissaient derrière les châsses et les reliquaires, qui, leur servant de rempart, reçurent les flèches lancées contre eux; le grand crucifix de l'autel en fut hérissé de toutes parts [4]. Bientôt la porte du chœur céda aux efforts de ceux qui l'ébranlaient, et les Saxons, forcés dans leur retraite, furent chargés de près à coups d'épées et de lances; ils se défendirent le mieux qu'ils purent avec les bancs de bois et les candélabres de mé-

1. Milites ac satellites suos phaleratos. (Will. malm. ed. Gale, p. 332.)

2. Chron. saxon. ed. Gibson, p. 184. — (Ibid.)

3. Quidam etiam solaria inter columnas erecta scandebant. (Ibid.)

4. Crucifixum sagittis inhorrere fecerunt. (Ibid.)

tal, et même blessèrent quelques soldats [1]; mais 1082.
les armes étaient trop inégales, dix-huit d'entre eux furent tués ou blessés mortellement, et leur sang, dit la chronique contemporaine, ruissela sur les degrés de l'autel [2]. Un autre vieux historien annonce qu'il pourrait mentionner beaucoup d'aventures semblables à celle-ci, mais qu'il aime mieux les passer sous silence comme également pénibles à raconter et à entendre [3].

Dans l'année 1083 mourut Mathilde, l'épouse 1083.
du roi Guillaume : un ancien récit dit que les conseils de cette femme adoucirent plus d'une fois l'ame dure et cruelle du conquérant, qu'elle le disposa souvent à la clémence envers les Anglais, mais qu'après sa mort Guillaume s'abandonna sans réserve à son humeur tyrannique [4]. Les faits manquent pour constater cet accroissement d'oppression et de misère pour le peuple

1. Sese candelabris et scamnis, prout possent, defendentes, quosdam de militibus vulneraverunt. (Chron. Henric. Knyghton, p. 2352.)

2. De ara in gradus et de gradibus in aream. (Chron. saxon. p. 184.)

3. Multa his similia referri possem, verum quia hæc sunt minus læta, his omissis.... (Orderic. Vital. p. 524.)

4. Istius consilio, rex pacifice cum Anglis tractabat, post mortem vero ipsius omnem induit tyrannidem. (Anglia sacra, p. 257.)

1083. vaincu, et l'imagination ne peut guère y suppléer, car il est difficile d'ajouter un seul degré de plus au malheur des années précédentes. La seule différence qu'on puisse remarquer entre l'époque de la conquête qui suivit la mort de Mathilde et celles que le lecteur a déjà parcourues, c'est que Guillaume, n'ayant plus de progrès à faire dans sa domination sur les indigènes, commença dès lors à se créer régulièrement une domination personnelle sur ses propres compagnons de victoire. La nécessité eut, d'ailleurs, à cette entreprise autant de part que l'ambition; comme il ne restait plus rien à enlever aux Anglais, le roi se vit obligé de lever sur les Normands eux-mêmes des contributions pour le maintien de la propriété commune. Dans cette année 1083, il exigea six sous d'argent pour chaque hyde, ou journée de terre dans tout le royaume, sans distinction de possesseur [1]. Le guerrier normand, usé par vingt ans de combats, se vit contraint de payer, sur les revenus du domaine qu'il avait conquis dans ses jours de force et de jeunesse, la solde d'une nouvelle armée.

1. De unoquoque aratro, id est hyda terræ, totius regni sex solidos cepit argenti. (Math. Paris. p. 8.)

De cette époque date l'origine d'un esprit de 1083.
défiance mutuelle et d'hostilité sourde entre le roi et ses vieux amis. Ils s'accusaient réciproquement d'avarice et d'égoïsme. Guillaume reprochait aux chefs normands de tenir plus à leur bien-être personnel qu'à la sûreté commune, de songer plutôt à bâtir des fermes, à élever des troupeaux, à former des haras, qu'à se tenir prêts contre l'ennemi indigène ou étranger[1]. A leur tour, les chefs reprochaient au roi d'être avide au gain au-delà de toute mesure, et de vouloir s'approprier, sous de faux prétextes d'utilité générale, les richesses acquises par le travail de tous. Afin d'asseoir sur une base fixe ses demandes de contributions ou de services d'argent, pour parler le langage du siècle, Guil- 1080 à
laume fit faire une grande enquête territoriale, 1086.
et dresser un registre universel de toutes les mutations de propriété opérées en Angleterre par la conquête; il voulut savoir en quelles mains, dans toute l'étendue du pays, avaient passé les domaines des Saxons, et combien d'entre eux gardaient encore leurs héritages par

1. Ricardus de Rulos multum agriculturæ deditus, ac in jumentorum et pecorum copia delectatus. (Ingulf. croyl. Script. oxon. p. 77.)

1080 à 1086. suite de traités particuliers [1] conclus avec lui-même ou avec ses chefs : combien, dans chaque domaine rural, il y avait d'arpents de terres ; quel nombre d'arpents pouvait suffire à l'entretien d'un homme d'armes, et quel était le nombre de ces derniers dans chaque province ou comté de l'Angleterre [2] : à quelle somme montait en gros le produit des cités, des villes, des bourgades, des hameaux [3] : quelle était exactement la propriété de chaque comte, baron, chevalier, sergent d'armes ; combien chacun avait de terres, de gens ayant fiefs sur ses terres, de Saxons, d'animaux, de charrues [4].

Ce travail, dans lequel des historiens modernes ont vu la marque du génie et un grand monument d'utilité nationale, fut le simple résultat de la position spéciale du roi normand comme

1. Quomodo incoleretur hæc terra et a quibus hominibus. (Chron. saxon. ed. Gibson, p. 187.)

2. Quot acræ et jugera terræ, quid uni militi sufficere posset, et quot milites essent in unoquoque comitatu. (Anglia sacra, p. 257.)

3. De urbibus et villis et viculis ad quid in solidum ascenderent. (Anglia sacra, p. 257.)

4. Quantum terræ quisque baronum suorum possidebat, quot feudatos milites, quot villanos, quot animalia, imo quantum vivæ pecuniæ quisque possidebat in omni regno. (Florent. Wigorn. apud Spelmanni. Glossar.)

chef d'une armée conquérante, et de la nécessité d'établir un ordre quelconque dans le cahos de la conquête. Cela est si vrai, que dans d'autres conquêtes dont les détails nous ont été transmis, par exemple dans celle de la Grèce par les croisés latins, au treizième siècle, on trouve la même espèce d'enquête faite sur un plan tout semblable par les chefs de l'invasion[1]. 1080 à 1086.

En vertu des ordres du roi Guillaume, Henri de Ferrières, Gaultier Giffard, Adam, frère d'Eudes le sénéchal, et Remi, évêque de Lincoln, ainsi que d'autres personnages pris parmi les gens de justice et les gardiens du trésor royal, se mirent à voyager par tous les comtés de l'Angleterre, établissant dans chaque lieu un peu considérable leur assemblée ou leur conseil d'enquête[2]. Ils faisaient comparaître devant eux le vicomte normand de chaque province ou de chaque *Shire* saxonne, personnage auquel les Saxons conservaient dans leur langue l'ancien titre de *Shire-reve*, ou de *Sheriff*. Ils convoquaient ou faisaient convoquer par le vicomte tous les barons normands de la province, qui

1. Poëme sur la Conquête de la Morée, ms. de la Bibl. du Roi, publié et traduit par M. Buchon.

2. Dugdale's baronage. — Misit homines suos. (Chron. saxon. p. 187.)

1080 à 1086. venaient indiquer les bornes précises de leurs possessions et de leurs juridictions territoriales; puis quelques-uns des hommes de l'enquête, ou des commissaires délégués par eux, se transportaient sur chaque grand domaine et dans chaque district ou *centurie*, comme s'exprimaient les Saxons. Là ils faisaient déclarer, sous serment, par les hommes d'armes français de chaque seigneur, et par les habitants anglais de la centurie, combien il y avait, sur le domaine, de possesseurs libres et de fermiers[1], quelle portion chacun occupait en propriété pleine ou précaire; les noms des détenteurs actuels; les noms de ceux qui avaient possédé avant la conquête, et les diverses mutations de propriétés survenues depuis: de façon, disent les récits du temps, qu'on exigeait trois déclarations sur chaque terre: ce qu'elle avait été au temps du roi Edward, ce qu'elle avait été quand le roi Guillaume l'avait donnée, et ce qu'elle était au moment présent[2]. Au-dessous de chaque recense-

1. Per sacramentum vice-comitis scire et omnium baronum et eorum Francigenarum et totius centuriatus. (Ex anonym. ms. apud Selden. præfat. ad Eadmeri Hist. p. 15.)

2. Hoc totum tripliciter, scilicet tempore regis Ed-

ment particulier on inscrivait cette formule : 1080 à 1086.
« Voilà ce qu'ont juré tous les Français et tous « les Anglais du canton.[1] »

Dans chaque bourgade, on s'enquérait de ce que les habitants avaient payé d'impôt aux anciens rois, et de ce que le bourg produisait aux officiers du conquérant : on recherchait combien de maisons la guerre de la conquête ou les constructions de forteresses avaient fait disparaître, combien de maisons les vainqueurs avaient prises ; combien de familles saxonnes, réduites à l'extrême indigence, étaient hors d'état de rien payer[2]. Dans les cités, on prenait le serment des grandes autorités normandes, qui convoquaient les bourgeois saxons au sein de leur ancienne chambre de conseil, devenue la propriété du roi ou de quelque homme de guerre étranger ; enfin, dans les lieux de moindre importance, on prenait le serment du proposé ou *prevôt* royal, du prêtre et de six Saxons ou de six vilains de chaque ville, comme s'exprimaient les

wardi, et quando rex Willelmus dedit, et quomodo sit modo. (Ex anonym. ms. Selden.)

1. Hoc omnes Franci et Angli de Hundredo juraverunt. (Ibid.)

2. Vide librum censualem, passim.

1080 à 1086. Normands [1]. Cette recherche dura six années, pendant lesquelles les commissaires de Guillaume parcoururent toute l'Angleterre, à l'exception des pays montagneux au nord et à l'ouest de la province d'York, c'est-à-dire des cinq comtés modernes de Durham, Northumberland, Cumberland, Westmoreland et Lancaster [2]. Peut-être cette étendue de pays, cruellement dévastée à deux reprises différentes, n'offrait-elle point assez de terres en valeur, ni des propriétés assez fixement divisées, pour que le cadastre en fût ou utile ou possible à dresser; peut-être aussi les commissaires du roi normand craignirent-ils, s'ils transportaient leurs assises dans les bourgades de la Northumbrie, d'entendre retentir à leurs oreilles les mots saxons qui avaient été le signal du massacre de Vaulcher le Lorrain et de ses cent hommes.

Quoi qu'il en soit, le rôle de cadastre, ou pour parler l'ancien langage, le *terrier* de la conquête normande ne fit point mention des domaines conquis au-delà de la province d'York. La rédaction de ce rôle pour chaque province qu'il

1. Per sacramentum presbyteri, præpositi, sex villanorum uniuscujusque villæ. (Ms. anonym. Selden.)

2. Anno 1086 ab incarnatione domini, 25° regni Willelmi, facta est ista descriptio. (Doomesday-book.)

mentionnait fut *modelée* sur un plan uniforme. 1080
Le nom du roi était placé en tête, avec la liste de à
ses terres et de ses revenus dans la province; puis 1086.
venaient à la suite les noms des chefs et des moindres propriétaires, par ordre de grade militaire et de richesse territoriale [1]. Les Saxons épargnés par grace spéciale dans la grande spoliation ne figuraient qu'aux derniers rangs; car le petit nombre d'hommes de cette race qui restèrent propriétaires franchement et librement, ou *tenant de leur chef* sous le roi, comme s'exprimaient les conquérants, ne le furent que pour de minces domaines : ils furent inscrits à la fin de chaque chapitre sous le titre de *thegns* du roi [2], ou avec diverses qualifications d'offices domestiques dans la maison du conquérant [3]. Le reste des noms à physionomie anglo-saxonne, épars çà et là dans le rôle, appartient à des fermiers de quelques fractions plus ou moins grandes du domaine des comtes, chevaliers, sergents d'armes, ou arbalétriers normands [4].

1. Prænotato in ipso capite regis nomine, et deinde seriatim aliorum procerum nominibus appositis, secundum status sui dignitatem. (Dialogus de Scacario.)

2. Thani regis. (Doomesday-book.)

3. Venatores, accipitrarii, ostiarii, pistores.

4. Nicolaus balistarius. (Doomesday-book.)

1080 à 1086. Telle est la forme du livre authentique, et conservé jusqu'à nos jours, dans lequel ont été puisés la plupart des faits d'expropriation énoncés çà et là dans ce récit. Ce livre précieux, où la conquête fut enregistrée tout entière pour que le souvenir ne pût s'en effacer, fut appelé par les Normands *le grand rôle, le rôle royal*, ou *le rôle de Winchester*, parce qu'il était conservé dans le trésor de la cathédrale de Winchester [1]. Les Saxons l'appelèrent d'un nom plus solennel, le livre du dernier jugement, *Doomesday-Book*, peut-être parce qu'il contenait leur sentence d'expropriation irrévocable[2]. Mais si ce livre fut un arrêt de dépossession pour la nation anglaise, il le fut aussi pour quelques-uns des usurpateurs étrangers. Leur chef s'en servit habilement pour opérer à son profit de nombreuses mutations de propriété, et légitimer ses prétentions personnelles sur beaucoup de terres envahies et occupées par d'autres. Il se prétendait propriétaire, par héritage, de tout ce qu'avaient possédé Edward, l'avant-dernier roi des Anglo-

1. Rotulus magnus, rotulus regius, rotulus Vintoniæ. In thesauro ecclesiæ cathedralis Wintoniæ depositus. (Anglia sacra, t. I, p. 257.)

2. Al. *Domesdæge-boc*.... ab indigenis sic nuncupatus quia nulli parcit sicut nec magnus dies judicii. (Ibid.)

saxons, Harold, le dernier roi, et la famille en- 1080
tière de Harold : il revendiquait au même titre à 1086.
toutes les propriétés publiques et le haut domaine de toutes les villes, à moins qu'il ne les eût expressément aliénés, soit en entier, soit en partie, par diplôme authentique, *par lettre et saisine*, comme disaient les juristes normands[1].

Au moment de la victoire, dans cet instant de fraternité entre le chef et ses compagnons, personne n'avait songé aux formalités de *lettre* et de *saisine*, et chacun de ceux à qui Guillaume avait dit avant le combat, « Ce que je prendrai, « vous le prendrez, » s'était fait sa portion lui-même[2]; mais, après la conquête, les soldats de l'invasion sentirent peser sur leurs propres têtes une partie de la puissance qu'ils avaient élevée sur celle des Anglais. C'est ainsi que le droit de Guillaume de Garenne sur la terre de deux Anglais libres, dans la province de Norfolk, lui fut contesté, parce que cette terre avait dépendu autrefois d'un manoir royal d'Edward[3]; il en fut de même d'un domaine d'Eustache, dans la

1. Breve, sigillum, liberatio saisitio. (Doomesday-book, passim.)

2. Voyez liv. III, tom. I, p. 312.

3. Quod pertinebant tempore regis Edwardi ad faganaham mans. reg. (Doomesday-book, t. I, p. 172.)

1080 province de Huntingdon, et de quinze acres de à 1086. terre que tenait Miles, dans celle de Berks[1]. Une terre qu'Engelry occupait dans la province d'Essex fut, selon l'expression du grand rôle, saisie en la main du roi, parce qu'Engelry n'envoya personne pour rendre compte de ses titres[2]. Le roi saisit pareillement toutes les terres sur lesquelles il avait prétention, et dont le détenteur, quoique Normand, ne put ou ne voulut pas *rendre compte*[3].

Une autre prétention de sa part, c'était que chaque domaine qui, dans les temps saxons, avait payé au roi Edward quelque rente ou quelque service, lui payât encore, bien qu'il fût tenu par un Normand, la même rente ou le même service. Cette prétention, fondée sur une succession aux droits d'un roi anglais, que ne pouvaient admettre ceux qui avaient déshérité la race anglaise, fut d'abord mal accueillie par les conquérants. La

1. Grafham dñt socam regis fuisse et esse; nec breve, nec saisitorem vidisse qui liberasset eam Eustachio (Doomesday-book, t. II, p. 208.)... Rex Ed. habuit 15 acras; Milo tenet eas, nesciunt quomodo. (Ibid. t. II, p. 56.)

2. Et quia neque legatus neque alius homo venit ex parte sua qui dirationasset hanc terram, ideo est saisita in manu regis. (Ibid. t. I, p. 15.)

3. Rationare, derationare, reddere rationem. (Ibid. passim.)

franchise d'impôts ou de services d'argent, hors 1080
quelques contributions volontaires, leur parais- à 1086.
sait la prérogative inviolable de leur victoire; et ils regardaient la condition de contribuables *par coutume* comme l'état spécial de la nation subjuguée[1]. Plusieurs résistèrent aux réclamations de leur chef, dédaignant de se voir imposer des servitudes personnelles pour la terre qu'ils avaient conquise. Mais il y en eut qui cédèrent lâchement; et leur condescendance, soit volontaire, soit achetée par le roi Guillaume, énerva l'opposition des autres. Raoul de Courbespine refusa long-temps de payer aucune redevance pour les maisons qu'il avait prises dans la ville de Canterbury, et Hugues de Montfort pour les terres qu'il occupait dans la province d'Essex[2]. Ces deux chefs pouvaient être fiers impunément; mais la fierté des hommes moins puissants et moins considérables fut quelquefois durement

1. Consuetudo, custuma, custumarii, *coustumes:* ce mot subsiste dans la langue anglaise moderne.

2. Radulfus de Curbespine habet 4 mansuras de quibus est saca et soca regis, sed usque nunc non habuit. (Doomesday-book, t. II, p. 2.) Huic manerio adjacebant IV liberi homines de IV hid. T. R. E. reddentes consuetudinem modo tenet Hugo de Monteforti et non reddidit consuetud. ex quo eas habuit. (Ibid. t. I, p. 2.)

1080 à 1086. punie. Un certain Osbert, dit le Pêcheur, n'ayant point voulu acquitter la rente que sa portion de terre payait anciennement au roi Edward comme dépendant de son domaine, fut exproprié par les agents royaux, et sa terre offerte à qui voudrait payer pour lui : Raoul Taille-bois paya, dit le grand rôle, et prit possession du domaine, comme *forfait* par Osbert le Pêcheur[1].

Le roi normand tâchait aussi de lever sur ses propres compatriotes, dans les villes et les terres de son domaine, l'ancien impôt établi par la loi saxonne. Quant aux Anglais de ces villes et de ces domaines, outre cet impôt rigoureusement exigé au nom de la coutume du lieu, et souvent doublé ou triplé, ils étaient encore soumis à une redevance éventuelle, arbitraire, inégale, levée capricieusement et durement, que les Normands appelaient *taille* ou *taillage*[2]. Le grand rôle donne l'état des bourgeois taillables du roi par cités, par villes et par bourgs : « Voici les bour« geois du roi à Colchester[3] : c'est Keolman qui

1. Osbernus piscator.... sed ille gablum de hac terra dare noluit; Radulfus Tailgebosc gablum dedit, et pro forisfacto istam terram sumpsit. (Doomesday-book, t. II, p. 1216.)

2. En latin *talagium*.

3. Isti sunt burgenses regis... (Ibid. t. I, p. 104.)

« tient une maison et cinq acres de terre ; Leof- 1080
« win qui tient deux maisons et vingt-cinq acres, à 1086.
« Ulfric, Edwin, Wulfstan, Manwin, etc. » Les chefs et les soldats normands levaient aussi la taille sur les Saxons qui leur étaient échus, soit dans les bourgs, soit hors des villes[1]. C'est ce qu'on appelait dans le langage des conquérants avoir un bourgeois ou un Saxon libre; et dans ce sens les hommes libres se comptaient par tête, se vendaient, se donnaient, s'engageaient, se prêtaient, ou même se divisaient par moitié entre Normands[2]. Le grand rôle dit qu'un certain vicomte *avait* dans le bourg d'Ipswich deux bourgeois saxons, l'un en gage, et l'autre pour dettes[3]; et que le roi Guillaume avait, par acte authentique, *prêté* le Saxon Edwige à Raoul Taille-bois pour le garder tant qu'il vivrait[4].

1. Omnes isti sunt liberi homines Rogerii Bigot, et Normannus tenet eos de eo. (Doom.-book, t. I, p. 341.)

2. Istos liberos homines calumniat Rogerus de Ramis. (Doomesday, liv. I, p. 337.)—Invasit Hugo de Corbon. sup. Rog. Bigot medietat. unius liberi hominis. (Ibid. t. I, p. 278.)

3. Habet Normannus vicecomes II burgenses, unum in vadimonio contra eumdem, alterum pro debito. (Ibid. t. I, p. 438.)

4. Hanc terram tenuit Ovigi, et potuit dare cui voluit T. R. E. hanc ei postea W. rex concessit, et per suum

1080 à 1086. Beaucoup de querelles intestines dans la nation des vainqueurs pour la dépouille des vaincus, beaucoup d'*invasions* de Normands sur Normands, comme s'exprime le rôle d'enquête[1], furent aussi enregistrées dans tous les coins de l'Angleterre. Par exemple, Guillaume de Garenne, dans le comté de Bedford, avait dessaisi Gaultier Espec d'une demi-hyde ou d'un demi-arpent de terre, et lui avait enlevé deux chevaux[2]. Ailleurs, c'était Hugues de Corbon qui avait usurpé sur Roger Bigot *la moitié d'un Anglais libre*, c'est-à-dire cinq acres de terre. Dans le comté de Hants, Guillaume de la Chesnaye réclamait contre Picot une certaine portion de terre, sous prétexte qu'elle appartenait au Saxon dont il avait pris les biens[3]. Ce dernier fait et beaucoup d'autres du même genre prouvent que les Normands considéraient comme leur propriété légitime tout ce que l'ancien propriétaire aurait pu légalement

brevem Radulfo Tallebosc commodavit ut eum servaret quamdiu viveret. (Doomesday-book, t. II, p. 211.)

1. Invasiones.

2. Fuit Willelms Spec saisitus per regem et ejus liberatorem, sed W. de Warenne sine breve regis eum dissaisivit et II equos ejus hominibus abstulit necdum reddidit. (Ibid. t. II, p. 211.)

3. Hanc terram calumniat W. de Chesney per hereditatem sui antecessoris anglici. (Ibid. t. II, p. 44.)

revendiquer, et que l'envahisseur étranger, se 1080
regardant comme un successeur naturel, faisait à 1086.
les mêmes recherches, exerçait les mêmes poursuites civiles qu'eût exercées l'héritier du Saxon[1]. Il appelait en témoignage les habitants anglais du district, pour constater l'étendue des droits que lui avait communiqués sa substitution à la place de l'homme tué ou expulsé par lui[2]. Souvent la mémoire des habitants, troublée par la souffrance et par le fracas de la conquête, répondait mal à ces sortes de demandes; souvent aussi le Normand qui voulait contester le droit de son compatriote refusait de s'en tenir à la déposition de cette *vile populace* des vaincus[3]. Dans ce cas, le seul moyen de terminer la dispute était le duel judiciaire entre les parties, ou le jugement dans la cour du roi[4].

Le *terrier* normand parle, en beaucoup d'endroits, d'envahissements injustes, de saisies, de

1. Hanc terram clamant per antecessorem suum cujus terras omnes W. rex sibi donavit. (Doom.-book, t. II, p. 215.)

2. De hoc suum testimonium adduxit de antiquis hominibus totius comitatus. (Ibid. t. II, p. 44.)

3. Testimonium de villanis et vili plebe. (Ibid.)

4. Judicium per regem, in curia regis; judicio, seu bello, seu duello. (Ibid. passim.)

1080 à 1086. prétentions injustes[1]. C'est sans doute une chose bizarre que de voir le mot de justice écrit dans le registre d'expropriation de tout un peuple; et l'on ne comprendrait point ce livre si l'on ne songeait à chaque phrase, qu'*héritage* y signifie spoliation d'un Anglais, que tout Anglais dépouillé par un Normand prend dès lors le nom de *prédécesseur* du Normand; qu'être *juste*, pour un Normand, c'est s'interdire de toucher au bien de l'Anglais tué ou chassé par un autre; et que le contraire s'appelle *injustice*, comme le prouve le passage suivant. « Dans le comté de Bedford, « Raoul Taille-bois a injustement dessaisi Lenoir « de cinq hydes de terre, faisant notoirement « partie de l'héritage de son *prédécesseur*, et dont « la concubine de Lenoir occupe même encore « une portion[2]. »

Quelques Saxons dépossédés osèrent se présenter devant les commissaires de l'enquête pour faire leurs réclamations; il y en eut même plusieurs d'enregistrées avec des termes de suppli-

1. Invasit, injuste saisivit, injuste dissaisivit, injuste occupavit. (Doomesday-book, passim.)

2. Clamat Nigellus unam virgatam quam tenuit antecessor ejus T. R. E. ipse Nigellus inde saisitus fuit, sed Radulfus Tallegebosc eum dissaisivit..... Tenet quædam concubina Nigelli II hid. (Ibid. p. 214.)

cation humble que nul des Normands n'employait. Ces hommes se déclaraient pauvres et misérables; ils en appelaient à la clémence et à la miséricorde du roi[1]. Ceux qui, après beaucoup de bassesses, parvinrent à conserver quelque mince partie de leurs héritages paternels, furent obligés de payer cette grace par des services dégradants et bizarres, ou la reçurent au titre non moins humiliant d'aumône. Des fils sont inscrits dans le rôle comme tenant par *aumône* le bien de leurs pères[2]. Des femmes libres gardent leur champ par *aumône*[3]. Une autre femme reste en jouissance de la terre de son mari, à condition de nourrir les chiens du roi[4]. Enfin une mère et son fils reçoivent en *don* leur ancien héritage à condition de dire chaque jour des prières pour l'ame de Richard, fils du roi[5].

1080 à 1086.

1. Pauperes cum matre reclamant. (Doomesday-book, t. I, p. 203.) Ipsi reclamant misericordiam regis. (Ibid.)

2. Hanc terram tenuit pater hujus hominis et vendere potuit T. R. E. hanc rex W. in eleemosina eidem concessit. (Ibid. t. II, p. 218.)

3. Ibi habet Œldeva libera fœmina I hidam de rege in eleemosina quam eadem tenuit T. R. E. (Ib. t. II, p. 63.)

4. Godricus tenuit..... dicunt se vidisse brevem regis quo eam dederit fœminæ Godrici in dono, quod nutriebat canes suos. (Ibid. t. II, p. 57.)

5. Hoc manerium tenuit Aldene teignus T. R. E. et

1080 à 1086. Ce Richard, fils de Guillaume-le-Conquérant, mourut en l'année 1081, froissé par son cheval contre un arbre dans le lieu que les Normands appelaient la Forêt Neuve[1]. C'était un espace de trente milles, nouvellement planté d'arbres entre Salisbury et la mer. Cette étendue de terre, avant d'être mise en bois, contenait trente-six paroisses que le conquérant détruisit, et dont il chassa les habitants[2]. On ne sait si la raison de cet acte singulier ne fut pas purement politique, et si Guillaume n'eut pas pour objet spécial d'assurer à ses recrues de Normandie un lieu de débarquement sûr, où nul ennemi saxon ne pût se rencontrer, ou bien si, comme le disent la plupart des anciennes histoires, il ne voulut que satisfaire sa passion et celle de ses fils pour la chasse. C'est à cette passion effrénée qu'on attribue aussi les réglements bizarres et cruels qu'il fit sur le port d'armes dans les forêts d'Angleterre; mais il y a lieu de penser que ces réglements eurent un motif plus sérieux, et furent

vendere potuit, sed W. rex dedit hoc manerium huic Aldene et matri ejus pro anima Ricardi filii sui. (Doomesd.-book, t. II, p. 141.)

1. *Nove forest*, en latin Nova foresta.

2. 36 matrices ecclesias extirpavit, et populum earum dedit exterminio. (Walt. Mappæus, ed. Camden.)

dirigés contre les Anglais, qui, sous le prétexte de chasse, pouvaient se donner des rendez-vous en armes. « Il ordonna, dit une chronique contemporaine, que quiconque tuerait un cerf ou « une biche eût les yeux crevés; la défense faite « pour les cerfs s'étendit aux sangliers; et il fit « même des statuts pour que les lièvres fussent « à l'abri de tout péril. Ce roi sauvage aimait les « bêtes sauvages comme s'il eût été leur père[1]. » Ces lois, exécutées avec rigueur contre les Saxons, accrurent singulièrement leur misère, car beaucoup d'entre eux n'avaient plus que la chasse pour unique moyen de subsistance. « Les pauvres « murmurèrent, ajoute la chronique citée plus « haut; mais il ne tenait compte de leur haine, « et force leur fut d'obéir sous peine de perdre « la vie[2]. »

1080 à 1086.

Guillaume comprit dans son domaine royal toutes les grandes forêts de l'Angleterre, lieux redoutables pour les conquérants, asile de leurs

1. Item statuit de leporibus ut a periculo immunes essent. Amabat rex ferus feras tanquam esset pater earum. (Swa swithe he ludofe tha heoder swylce he wære heora fæder.) (Chron. saxon. Gibson, p. 191.)

2. Hoc pauperes ægre ferebant; verum ita rigidus fuit, ut nihili haberet eorum omnium odium : eos oportuit obsequi, si vellent vivere. (Ibid.)

1080 à 1086. derniers adversaires. Ces lois, que les historiens saxons ridiculisent en les montrant destinées à garantir la vie des lièvres, étaient une puissante sauvegarde de la vie des Normands; et, afin que l'exécution en fût mieux assurée, la chasse dans les forêts royales devint un privilège dont la concession appartenait au roi, qui pouvait à son choix l'octroyer ou l'interdire. Plusieurs hauts personnages de race normande, plus sensibles à leur propre gêne qu'à l'intérêt de la conquête, s'irritèrent de cette loi exclusive[1]. Mais tant que l'esprit de nationalité se conserva parmi les vaincus, ce désir des Normands ne prévalut pas contre la volonté de leurs rois. Soutenus par l'instinct de la nécessité politique, les fils de Guillaume conservèrent aussi exclusivement que lui le privilège de chasse; et ce ne fut qu'à l'époque où ce privilège cessa d'être nécessaire, que leurs successeurs se virent forcés de l'abdiquer, quelque regret qu'ils en eussent[2].

Alors, c'est-à-dire au treizième siècle, les bois des propriétaires normands ne furent plus compris dans l'étendue des forêts royales, et le sei-

1. Hoc viri summi conquesti sunt. (Chron. saxon. Gibson, p. 191.)

2. Blackstone's, vol. II, p. 414.

gneur de chaque domaine obtint la libre jouis- 1080
sance de ses bois; ses chiens ne furent plus soumis à 1086.
à la mutilation des jambes[1], et les *forestiers*, *verdiers* ou *regardeurs* royaux, ne rôdèrent plus sans cesse autour de sa maison pour le surprendre dans quelque délit de chasse, et lui faire payer une grosse amende. Au contraire, la garantie de la loi royale pour la conservation du gibier de grande et de petite espèce s'étendit au profit des descendants des riches Normands, et eux-mêmes eurent des gardes-chasses pour tuer impunément le pauvre Anglais surpris en embuscade contre les daims et les lièvres[2]. Plus tard, le pauvre lui-même, le descendant des Saxons, ayant cessé d'être redoutable aux riches issus de l'autre race, ne fut puni, quand il osa chasser, que d'une seule année d'emprisonnement, à la charge de trouver ensuite douze cautions solvables pour répondre qu'à l'avenir il ne commettrait plus aucun délit « ni en parcs, ni en forêts, ni en « garennes, ni en viviers, ni en quoi que ce fût « contre la paix du seigneur roi[3]. »

1. Ne amplius expeditentur. (Chart. Henrici III.)

2. Si fugit et occidatur malefactor, non obtinebit jus nec appellum. (Additamenta ad Math. Paris. p. 156.)

3. Et post inveniet 12 plegios qui ipsum manucapient quod deinceps non maleficiet in parcis, vivariis vel fores-

1080 à 1086. Comme dernière particularité qu'offre le grand registre de la conquête normande, on y trouve la preuve que le roi Guillaume établit en loi générale, que tout titre de propriété antérieur à son invasion, et que tout acte de transmission de biens fait par un homme de race anglaise postérieurement à l'invasion, étaient nuls et non avenus, à moins que lui-même ne les eût formellement ratifiés. Dans la première terreur causée par la conquête, quelques Anglais avaient donné une portion de leurs terres aux églises, soit en don réel pour le salut de leur ame et de leur corps, soit en don simulé, afin d'assurer cette portion à leurs fils, si les domaines des saints de l'Angleterre étaient respectés par les Normands. Cette précaution fut inutile, et quand les églises ne purent administrer la preuve écrite que le roi avait confirmé le don, ou, en d'autres termes, que lui-même avait fait le don, la terre fut saisie à son profit[1]. C'est ce qui arriva pour le domaine d'Ailric, qui, avant de partir pour

tis, nec in aliquo contra pacem domini regis. (Additamenta ad Math. Paris. p. 156.)

1. Hanc terram tenuit Godid quædam fœmina T. R. E. hanc dedit Sancto-Paulo postquam rex venit in Angliam, sed non ostendit brevem neque concessum regis. (Doomesd. t. I, p. 15.)

la guerre contre les Normands, avait donné son manoir au couvent de Saint-Pierre, dans la province d'Essex, et pour celui d'un certain Edric, affermé, avant la conquête, au monastère d'Abingdon [1]. 1080 à 1086.

Plus d'une fois dans la suite cette loi fut remise en vigueur, et tout titre de propriété quelconque anéanti pour les fils des Anglo-saxons. C'est un fait attesté par le Normand Richard Lenoir, évêque d'Ély, vers le milieu du douzième siècle. Il raconte que les Anglais, journellement dépossédés par leurs seigneurs, adressèrent de grandes plaintes au roi, disant que les mauvais traitements qu'ils avaient à subir de la part de l'autre race, et la haine qu'elle leur portait, ne leur laissaient plus d'autre ressource que de quitter le pays [2]. Après de longues délibérations, les rois et leur conseil décidèrent qu'à l'avenir tout ce qu'un homme de race anglaise obtiendrait des sei-

1. Ailric abiit in navale prælium contra Willelm. regem.... Tunc dedit Sancto-Petro istud manerium.......... de hoc manerio Edricus qui eum tenebat, deliberavit illum filio suo qui erat in Abendone monachus ut ad firmam illud teneat. (Doomesday-book, t. II, p. 59.)

2. Cum dominis suis odiosi passim pellerentur, nec esset qui ablata restitueret....... exosi et rebus spoliati, ad alienigenas transire cogerentur. (Dial. de Scaccario in notis ad Math. Paris.)

1080 à 1086. gneurs, comme salaire de services personnels, ou par suite de conventions légales, lui serait assuré irrévocablement, mais sous la condition qu'il renoncerait à tout droit fondé sur une possession antérieure[1]. « Cette décision, ajoute l'évêque d'Ély, fut sage et utile ; elle obligea les « fils des vaincus à rechercher les bonnes graces « de leurs seigneurs par la soumission, l'obéis- « sance et le dévouement[2]. De sorte qu'aujour- « d'hui, nul Anglais possédant soit un fonds de « terre, soit toute autre propriété, n'est posses- « seur à titre d'héritage ou de succession pater- « nelle, mais seulement en vertu d'une donation « à lui faite en récompense de ses loyaux ser- « vices[3]. »

C'est en l'an 1086 que fut achevée la rédaction du *Grand-Rôle* des Normands, du *livre de juge-*

1. Quod a dominis suis, exigentibus meritis, interveniente aliqua legitima pactione poterant obtinere..... Cæterum autem nomine successionis, a temporibus subactæ gentis, nil sibi vindicarent. (Dial. de Scaccario, in notis ad Math. Paris.)

2. Devotis obsequiis dominorum suorum gratiam emercari. (Ibid.)

3. Sic igitur quisquis de gente subacta fundos, vel aliquid hujusmodi possidet, non quod ratione successionis deberi sibi videbatur adeptus est, sed quod solummodo.... (Ibid.)

ment des Saxons, et cette même année eut lieu une grande convocation de tous les chefs des conquérants, laïcs ou prêtres. Dans ce conseil furent débattues les réclamations diverses enregistrées dans le rôle d'enquête, et ce débat ne s'acheva point sans querelles entre le bâtard et ses Normands; ils eurent ensemble de graves entretiens, comme s'exprime la chronique contemporaine, sur l'importante distinction de ce qui devait être définitivement regardé comme légitime dans les prises de possession de la conquête[1]. La plupart des envahissements individuels furent ratifiés, mais quelques-uns ne le furent pas, et il y eut parmi les vainqueurs une minorité mécontente. Plusieurs barons et chevaliers renoncèrent à leur hommage, quittèrent Guillaume et l'Angleterre, et, passant la Tweed, allèrent offrir au roi d'Écosse, Malcolm, le service de leurs chevaux et de leurs armes[2]. Malcolm les accueillit favorablement, comme il avait accueilli avant eux les émigrés saxons, et leur distribua des portions de terre pour lesquelles ils devinrent ses hommes liges, ses hommes de foi, ses soldats en-

1080 à 1086.

1. Graves sermones habuit cum suis proceribus de hac terra. (Chron. saxon. Gibson, p. 187.)

2. Ellis's metrical romances, tom. I, p. 125.

1080 à 1086. vers et contre tous. Ainsi l'Écosse reçut une population toute différente de celles qui s'y étaient mêlées jusque-là. Les Normands réunis par un exil commun et une hospitalité commune aux Anglais qui naguère avaient fui devant eux, devinrent, sous une bannière nouvelle, leurs compagnons et leurs frères d'armes. L'égalité régna au-delà du cours de la Tweed entre deux races d'hommes qui, en-deçà du même fleuve, étaient de condition si différente; il se fit rapidement des uns aux autres un échange mutuel de mœurs et même de langage, et le souvenir de la diversité d'origine ne divisa point leurs fils, parce qu'il ne s'y mêlait aucun souvenir d'injure, ni d'oppression étrangère.

1085. Pendant que les conquérants s'occupaient ainsi à régler leurs affaires intérieures, ils furent subitement troublés par une alarme venant du dehors. Le bruit se répandit que mille vaisseaux danois, soixante vaisseaux norwégiens, et cent vaisseaux de Flandre, fournis par Robert le Frison, nouveau duc de ce pays, et ennemi des Normands, se rassemblaient dans le golfe de Lymford, pour descendre en Angleterre et délivrer le peuple anglo-saxon[1]. Les rois de Dane-

1. Rumore expeditionis Britanniam usque velificantis....

mark, qui tant de fois depuis vingt années avaient 1085.
successivement flatté et trahi l'espoir de ce peuple, ne pouvaient, à ce qu'il paraît, se résoudre à l'abandonner entièrement. L'insurrection qui, en 1080, causa la mort de Vaulcher, l'évêque de Durham, semble avoir été encouragée par l'attente d'un débarquement des hommes du Nord; car on trouve les mots suivants dans les dépêches officielles adressées au comte évêque : « Les Danois viennent : faites garnir avec soin « vos châteux de munitions et d'armes[1]. » Les Danois ne vinrent pas, et peut-être les précautions extraordinaires recommandées à cause d'eux à l'évêque de Durham furent-elles la cause du peu de succès du soulèvement où il fut tué, sans profit pour la liberté saxonne.

Mais cette fausse alarme ne fut rien auprès de celle qu'éprouva la nation maîtresse de l'Angleterre, en l'année 1085. La plus grande partie des forces normandes fut promptement dirigée vers l'est; on plaça des postes sur les côtes, on mit

ut gentem nobilissimam pristinæ libertati restitueret. (Script. rer. danic. tom. III, pag. 348-350.) — Orderic. Vital. p. 650. — Florent Wigorn. p. 641.

1. Dani revera veniunt : castrum itaque vestrum hominibus et armis et alimentis vigilanti cura munire facite. (Opera Lanfranci, p. 314.)

1085. des croisières en mer; on entoura de nouveaux ouvrages les forteresses récemment bâties, et l'on releva les murs des anciennes villes démantelées par les conquérants[1]. Le roi Guillaume fit publier en grande hâte par toute la Gaule le ban qu'il avait proclamé vingt années auparavant, sur le point de descendre en Angleterre; il promit solde et récompense à tout cavalier ou piéton qui passerait le détroit pour son service. Il en arriva de toutes parts un nombre immense. Tous les pays qui avaient fourni des troupes d'invasion pour exécuter la conquête fournirent des garnisons pour la défendre[2]. Les nouveaux soldats furent cantonnés dans les villes et les villages; et les comtes, vicomtes, évêques et abbés normands eurent ordre de les héberger et de les nourrir proportionnellement à l'étendue de leurs juridictions ou de leurs domaines[3]. L'ancien impôt, appelé *taxe danoise*, qui, avant d'être levé par les pirates et les conquérants du nord, l'avait été pour la défense du pays contre leurs inva-

1. Scriptores rer. danicar. t. II, p. 350.

2. Cum tanto exercitu equitum ac peditum e Francorum regno atque e Britannia, quantus antea nunquam terram hanc petebat. (Chron. saxon. Gibson, p. 186.)

3. Pro sua terræ portione. (Ibid.) — Florent. Wigorn. p. 641.

sions, fut rétabli à raison de douze deniers du 1085.
temps pour cent acres de terre. Les Normands, sur lesquels pesa cet impôt, s'en firent rembourser le montant par leurs fermiers ou leurs serfs anglo-saxons, qui payèrent ainsi, pour repousser les Danois venant à leur secours, ce que leurs ancêtres avaient payé jadis pour les repousser comme ennemis[1].

Des détachements de soldats parcoururent en tout sens les contrées du nord-est de l'Angleterre, afin de les dévaster et de les rendre inhabitables, soit pour les Danois, s'ils venaient à y débarquer, soit pour les Anglais même, qu'on soupçonnait de désirer ce débarquement[2]. Il ne resta sur le rivage de la mer, à portée des vaisseaux, ni un homme, ni une bête, ni un arbre à fruit. La population saxonne fut de nécessité refoulée vers l'intérieur, et pour surcroît de précaution contre la bonne intelligence de cette population avec les Danois, un ban royal, proclamé dans tous les lieux voisins de la mer, ordonna

1. Danigeldi redditio propter piratas primitus statuta est ad eorum insolentiam reprimendam. (Wilkins, p. 312.) Voyez livre II, t. I.

2. Experti sunt incolæ multos dolores, et rex permisit devastari omnes terras maritimas. (Chron. saxon. Gibson, p. 186.)

1085. aux hommes de race anglaise de prendre des vêtements normands, des armes normandes, et de se raser la barbe à l'instar des Normands[1]. Cet ordre bizarre avait pour objet d'ôter aux Danois le moyen de distinguer les amis qu'ils venaient secourir des ennemis qu'ils venaient combattre[2].

La crainte qui inspirait ces précautions n'était point sans fondement; il y avait réellement à l'ancre, sur la côte du Danemark, une flotte nombreuse destinée pour l'Angleterre. Olaf Kyr, roi de Norwège, fils et successeur de ce Harold qui, ayant voulu conquérir le pays des Anglais, n'y avait obtenu que sept pieds de terre, venait maintenant au secours du peuple qui avait vaincu et tué son père, sans peut-être se rendre bien compte du changement de destinée de ce peuple, et croyant aller venger Harold[3]. Quant au roi de Danemark, Knut, fils de Swen, promoteur de la guerre et chef suprême de l'armement, il comprenait la révolution opérée en Angleterre

1. Anglis autem quibus non minimi desiderii exercitus adventum didicerat, barbas radere, arma et exuvias ad instar *Romanorum* coaptare, per omnia Francigenis, quos et Romanos dici prætulimus, assimilari præcipit. (Script. rer. danic. t. III, p. 550.)

2. Ad deludendum adventantium visus. (Ibid.)

3. Snorre's heimskringla, t. II, pag. 186.

par la conquête normande, et c'était sciemment qu'il allait secourir les vaincus contre les vainqueurs. «Il avait cédé, disent les historiens da-« nois, aux supplications des exilés anglais, à « des messages reçus d'Angleterre, et à la pitié « que lui inspiraient les misères d'une race « d'hommes alliée de la sienne, dont tous les « chefs, les riches, les personnages considéra-» bles, avaient été tués ou bannis, et qui, tout « entière, se voyait réduite en servitude sous la « race étrangère des *Français* ou des *Romains*[1].» 1085.

Ces deux noms étaient en effet les seuls sous lesquels le peuple de Normandie fût connu dans le nord de l'Europe, depuis que les derniers restes de la langue danoise avaient péri à Rouen et à Bayeux[2]. Quoique les chefs des Normands de la Gaule pussent encore facilement prouver leur descendance scandinave, en oubliant l'idiome qui était le signe visible de cette des-

1. Si quidem inclytis eorum ducibus et nobilibus diversæque dignitatis personis, ferro interemptis, hæreditate privatis, nativo solo exterminatis, reliquis veluti publica servitute oppressis.... quorum et angustiis pius heros incitatus, in commodum eorum succurrendum decrevit, et ut gentem nobilissimam pristinæ libertati restitueret, et *Romanorum* seu *Francigenarum* insolentiam puniret, classem.... (Scrip. rer. danic. t. III, p. 348.)

2. Voyez livre II, tom. I, pag. 171.

1085. cendance, ils avaient perdu leur titre au pacte de famille qui, malgré des hostilités fréquentes produites par les passions du moment, unissait secrètement l'une à l'autre les populations teutoniques. Mais les Anglo-saxons avaient encore droit au bénéfice de cette fraternité d'origine; c'est ce que reconnut le roi des Danois, selon le témoignage des chroniqueurs de sa nation, et si son entreprise n'était pas pure de toute vue d'ambition personnelle, du moins était-elle ennoblie par le sentiment d'un devoir d'humanité et de parenté. Sa flotte fut retenue dans le port plus long-temps qu'il ne l'avait prévu, et durant
1086. ce retard, des émissaires du roi normand, adroits et rusés comme leur maître, corrompirent avec l'or de l'Angleterre plusieurs des conseillers et des capitaines du Danois[1]. Le retard, d'abord involontaire, fut prolongé par ces intrigues. Les hommes vendus secrètement à Guillaume, et surtout les évêques danois, dont la plupart se laissèrent gagner, réussirent plusieurs fois à empêcher le roi Knut de mettre à la voile, en lui suscitant des embarras et des obstacles imprévus. Pendant ce temps, les soldats[2], fatigués

1. Adamus bremensis, apud Script. rer. danic. — Torfæi, Hist. Norweg.

2. Vulgus impatiens moræ et littoreæ detentionis, præ-

d'un campement inutile, se plaignaient et murmuraient sous la tente. Ils demandaient qu'on ne se jouât pas d'eux, qu'on les fît partir sur-le-champ, ou qu'on les renvoyât dans leurs foyers, à leur labourage et à leur commerce. Ils tinrent des conciliabules, et firent signifier au roi, par des députés qu'ils nommèrent, leur résolution de se débander si l'ordre de départ n'était donné sans plus de délais [1]. Le roi Knut voulut user de rigueur pour rétablir la discipline. Il emprisonna les chefs, et soumit l'armée en révolte au paiement d'une amende par tête. L'exaspération, loin d'être calmée par ces mesures, s'accrut tellement, qu'au mois de juillet 1086 il y eut une émeute générale où le roi fut tué par les soldats [2] : ce fut le signal d'une guerre civile qui enveloppa tout le Danemark ; et de ce moment le peuple danois, occupé de ses propres querelles, oublia les Anglo-saxons, leur servitude et leurs maux. 1086.

Ce fut la dernière fois que la sympathie des Teutons du Nord s'exerça en faveur de la race

stolationes domesticis inutiles negotiis querebatur. (Script. rer. danic. t. II, p. 352.)

1. Consilio crebrius inito, regi nuncios. (Ibid.)

2. Ibidem.

1086. teutonique qui habitait l'Angleterre. Par degrés les Anglais, désespérant de leur propre cause, cessèrent de se recommander au souvenir ou à la bienveillance des peuples septentrionaux. Les exilés de la conquête moururent dans les pays étrangers, et y laissèrent des enfants qui, oubliant la patrie de leurs ancêtres, n'en connurent plus d'autre que la terre où ils étaient nés [1]. Enfin, dans la suite, les ambassadeurs et les voyageurs danois qui se rendaient en Angleterre, n'entendant retentir à leurs oreilles, dans les maisons des grands et des riches, que la langue romane de Normandie, et faisant peu d'attention au langage que parlaient les marchands anglais dans leurs échoppes ou les bouviers dans leurs étables, s'imaginèrent que toute la population du pays était normande, ou que la langue avait changé depuis l'invasion des Normands [2]. En voyant les trouvères français parcourir les châteaux et les villes, et faire les délices de la haute classe des habitants de l'Angleterre, qui

1. Ipsorum etiam Anglorum qui in Daniam tædio Normannorum dominationis profugi. (Dania Isaaci Pontani, p. 197.)

2. Lingua vero in Anglia mutata est, ubi Willelmus Nothus Angliam subegit; ex eo enim tempore invaluit in Anglia lingua gallica (*waslske.*) (Sagan of Gunnlaugi, p. 88.)

eût pu croire, en effet, que, soixante ans aupa- 1066.
ravant, les Scaldes du nord y avaient joui de la même faveur [1]? Aussi, dès le douzième siècle, l'Angleterre fut-elle regardée par les nations septentrionales comme un pays de langage absolument étranger pour elles. Cette opinion devint si forte, que, dans les lois civiles et dans le droit d'aubaine du Danemark et de la Norwège les Anglais furent classés parmi les étrangers que ces lois traitaient avec le plus de rigueur. Par exemple, dans le code qui porte le nom du roi Magnus, à l'article des successions on rencontre les formules suivantes : « Si des hommes de race « anglaise ou d'autres encore plus inconnus de « nous... si des Anglais ou d'autres hommes par- « lant un idiome sans aucune ressemblance avec « le nôtre [2]... » Cependant ce défaut de ressemblance ne pouvait s'entendre de la simple diversité des dialectes; car, aujourd'hui même, la

1. Gunnlaugus (Islandensis) ad regem Ethelredum accessit..... « Carmen de te composui cui vellem audiendo « vacares. » Rex ita convenit, unde Gunnlaugus recitavit. Eadem tunc Angliæ quæ Daniæ et Norwegiæ fuit lingua. (Sagan of Gunnlaugi, p. 88.)

2. Si jam Angli aut alii qui communi sermone nobiscum non utuntur.... Si homines Angli, vel alii magis adhuc nobisignoti. (Magnæus, codex de hæreditatibus, ap. script. rer. danic. p. 247.)

1086. langue populaire des provinces du nord de l'Angleterre est, à la rigueur, intelligible pour un Danois ou un Norwégien [1].

Vers la fin de l'année 1086, il y eut à Salisbury, d'autres disent à Winchester, un rendez-vous général de tous les conquérants ou fils de conquérants. Chaque homme en dignité, laïc ou prêtre, vint à la tête de ses gens d'armes et des feudataires de ses domaines. Ils se trouvèrent soixante mille, tous possesseurs au moins d'une portion de terre suffisante pour l'entretien d'un cheval et d'une armure complète [2]. Ils renouvelèrent successivement au roi Guillaume leur serment de foi et d'hommage, en lui touchant les mains et en prononçant cette formule : « De cette « heure en avant, je deviens votre homme-lige « de ma vie et de mes membres ; honneur et foi « vous porterai en tous temps, pour la terre que « je tiens de vous ; qu'ainsi Dieu me soit en « aide [3]. » Ensuite la colonie armée se sépara, et

1. La seule différence vient des mots français qui s'y sont introduits en grand nombre.

2. Omnes terrarii (Annales waverleienses). Ealle land sittende menn. (Chron. saxon. p. 187.) — et 60,000 militum invenit. (Ord. Vital. p. 649.)

3. Formules anglo-normandes. — Chron. saxon. Gibson, p. 187. — Math. westmonast. p. 229.

ce fut probablement alors que les hérauts du roi publièrent en son nom les ordonnances suivantes [1]. 1086.

« Nous voulons fermement et ordonnons que « les comtes, barons, chevaliers, sergents d'ar- « mes, et tous les hommes libres de ce royaume, « soient et se tiennent convenablement pourvus « de chevaux et d'armes pour être prêts à nous « faire entièrement et en tout temps le service « légitime qu'ils nous doivent pour leurs do- « maines et tenures [2].

« Nous voulons que tous les hommes libres « de ce royaume soient ligués et conjurés comme « des frères d'armes pour le défendre, maintenir « et garder selon leur pouvoir [3].

« Nous voulons que toutes les cités, bourgs, « châteaux et cantons de ce royaume soient sur- « veillés toutes les nuits, et qu'on y veille à

1. Quos omnes, dum necesse esset, paratos esse præcepit. (Orderic. Vital. p. 649.)

2. Statuimus et firmiter præcipimus, ut omnes comites et barones et milites et servientes et liberi homines totius regni nostri habeant et teneant se semper bene in equis et armis ut decet et oportet. (Notæ ad Eadmerum. Ed. Selden, p. 191.)

3. Præcipimus ut omnes liberi homines totius regni prædicti sint fratres conjurati. (Ibid.)

« tour de garde contre les ennemis et les mal-
« faiteurs [1].

« Nous voulons que tous les hommes amenés « par nous d'outre-mer, ou qui sont venus après « nous, soient partout le royaume sous notre « paix et protection spéciale; que si l'un d'eux « vient à être tué, son chef, dans l'espace de « cinq jours, devra s'être saisi du meurtrier, « sinon il nous paiera une amende conjointe- « ment avec les Anglais du district où le meurtre « aura été commis [2].

« Nous voulons que les hommes libres de ce « royaume tiennent leurs terres et leurs posses- « sions bien et en paix, franches de toute exac- « tion et de tout taillage, de façon qu'il ne leur « soit rien pris ni demandé que le service libre « qu'ils nous doivent, et sont tenus de nous faire « à perpétuité pour leurs terres [3].

« Nous voulons que tous observent et main-

1. Singulis noctibus vigilentur et custodientur in gyrum. (Notæ ad Eadmerum. Ed. Selden, p. 191.)

2. Ut omnes homines quos nobiscum adduximus aut qui post nos venerint, sint sub protectione et pace nostra per universum regnum, et si quis de illis occisus fuerit. (Ibid. p. 190.)

3. Ut omnes liberi homines.... habeant et teneant terras suas bene et in pace, et liberi sint ab omni exactione injusta et ab omni tallagio. (Ibid. p. 192.)

« tiennent la loi du roi Edward, avec celles que 1086.
« nous avons établies, pour l'avantage des Anglais et le bien commun de tout le royaume[1]. »

Ce vain nom de loi du roi Edward était tout ce qui restait désormais à la nation anglo-saxonne de son antique existence; car la condition de chaque individu avait changé par la conquête. Depuis le plus grand jusqu'au plus petit, chaque vaincu avait été rabaissé au-dessous de son état antérieur; le chef avait perdu son pouvoir, le riche ses biens, l'homme libre son indépendance, et celui que la dure coutume du temps avait fait naître esclave dans la maison d'autrui, devenu serf d'un étranger, n'obtenait plus les ménagements que l'habitude de vivre ensemble et la communauté de langage lui attiraient de la part son ancien maître[2]. Les villes et les bourgades anglaises étaient affermées par les comtes et les vicomtes normands à des traitants qui les exploitaient en propriétés privées, sans aucun mélange de procédés administratifs. Le roi faisait la même

1. Ut omnes habeant et teneant legem Edwardi regis, in omnibus rebus, adauctis iis quas constituimus ad utilitatem Anglorum. (Notæ ad Eadmer. ed Selden, p. 192.)

2. Et jus libertatis est abreptum, et jus mancipii coangustatum. (Sermo Lupi ad Anglos, apii Hickes. Thesaur. ling. septentrional. tom. II, p. 99.)

1086. spéculation sur les grandes cités et les terres immenses qui composaient son domaine[1]. « Il « louait, disent les chroniques, au plus haut prix « possible ses villes et ses terres; puis venait un « traitant qui proposait davantage, et il lui ac« cordait la ferme; puis venait un troisième qui « haussait le prix, et c'était à ce dernier que défi« nitivement il adjugeait[2]. Il adjugeait au plus of« frant, ne s'inquiétant point des crimes énormes « que commettaient ses préposés qui levaient le « cens des pauvres gens. Lui et ses chefs étaient « avares à l'excès, et capables de tout faire s'ils « voyaient un écu à gagner[3]. »

Guillaume avait pour sa part de conquête près de quinze cents manoirs; il était chef suprême et inamovible des conquérants de l'Angleterre, et cependant il n'était pas heureux. Dans les assemblées somptueuses qu'il tenait trois fois l'an-

1. He sette his tunnes and londs to ferme well fast. (Robert of Gloucester's chron. p. 378.)

2. Pretio quam potuit maximo.... tunc accedens alius quispiam qui plus obtulit...... tertius..... cui rex terram concessit. (Chron. saxon. Gibson, p. 188.)

3. Et non curabat quanto peccato præpositi censum a pauperibus hominibus adquisissent....... rex et optimates supra modum cupidi erant auri et argenti. (Annales waverleienses, p. 134.) — Faceret, diceret pæne omnia ubi pes numini effulsisset. (Will. malmesb. p. 112.)

née, la couronne d'or sur la tête, soit à Londres, 1086.
soit à Winchester, soit à Glocester, lorsque les compagnons de sa victoire et les prélats qu'il avait institués venaient se ranger autour de lui, son visage était triste et dur [1]; il semblait inquiet et soucieux, et la possibilité d'un changement de fortune assiégeait son esprit. Il doutait de la fidélité de ses Normands et de l'abattement du peuple anglais. Il se tourmentait de son avenir et de la destinée de ses enfants, et interrogeait sur ses pressentiments les hommes renommés comme sages dans ce siècle où la divination était une partie de la sagesse. Un poète normand, presque contemporain, le représente assis au milieu de ses prêtres d'Angleterre et de Normandie, et sollicitant d'eux, avec de puériles instances, une explication décisive sur le sort de sa postérité. A chaque mot sortant de leur bouche, ce grand vainqueur tremblait devant eux, comme un bourgeois ou un serf anglo-saxon aurait tremblé en sa présence [2].

1. Ter gessit coronam suam in anno..... (Chron. sax. Gibson, p. 190.) — Feritate qua omnibus videbatur sævus et formidabilis. (Eadmeri Hist. p. 13.)

2. Continuateur anonyme du Brut, cité dans les Mémoires de la société des Antiquaires de Londres. (t. XIII, p. 245.)

1087. Après avoir soumis à un ordre régulier, sinon légitime, les résultats mobiles et turbulents de la conquête, Guillaume quitta une seconde fois l'Angleterre, et traversa le détroit, disent les vieux historiens, chargé d'innombrables malédictions[1]. Il le traversa pour ne le repasser jamais, car la mort le retint sur l'autre rive. Parmi les lois et les ordonnances qu'il laissait à son départ, deux surtout méritent d'être mentionnées comme se rapportant spécialement à la conservation de l'ordre établi par la conquête[2]. La première de ces deux lois, qui n'est que le complément d'une proclamation déjà citée plus haut (si la proclamation elle-même n'en est pas une version double), avait pour objet de réprimer les assassinats commis contre les membres de la nation victorieuse; elle était conçue en ces termes: « Quand un *Français* sera tué ou trouvé mort « dans quelque canton, les habitants du canton « devront saisir et amener le meurtrier dans le « délai de huit jours; sinon ils paieront à frais « communs quarante-sept marcs d'argent[3]. »

1. In Normanniam innumeris maledictionibus laqueatus transfretavit. (Anglia sacra, t. I, p. 258.)

2. Quædam de iis quæ nova per Angliam servari constituit. (Eadmer. Hist. p. 6.)

3. Ki Freccis occist, et les homes del hundred nel pren-

Un historien normand du douzième siècle fait 1087.
de la manière suivante l'exposé des motifs de cette loi : « Dans les premiers temps du nouvel « ordre de choses, ceux des Anglais qu'on laissa « vivre dressaient une foule d'embûches aux Nor-« mands[1], massacrant tous ceux qu'ils rencon-« traient seuls dans les lieux déserts ou écartés. « Pour venger ces assassinats, le roi Guillaume « et ses capitaines sévirent contre les subjugués « par les châtiments et les tortures les plus re-« cherchées[2]. Mais, les supplices produisant peu « d'effet, on décréta que tout district, ou, comme « on dit en anglais, tout *hundred* dans lequel un « Normand serait trouvé mort, sans que per-« sonne y fût soupçonné d'avoir commis l'assas-« sinat, paierait néanmoins au trésor royal une « forte somme d'argent. La crainte salutaire de « cette punition, infligée à tous les habitants en « masse, devait procurer sûreté aux passants, en « excitant les hommes du lieu à dénoncer et à

ghent et amènent à la justise.... (Leges Wil. conq. apud Ingulf. croyl. ed. Gale, p. 90.)

1. Qui relicti fuerant de Anglicis, subactis, in exosam sibi Normannorum gentem. (Dialog. de Scaccario, in notis ad Math. Paris.)

2. Per aliquot annos reges et eorum ministri exquisitis tormentorum generibus in Anglicos desævierunt. (Ibid.)

7.801 « livrer le coupable, dont la faute seule causait « une perte énorme à tout le voisinage[1]. »

Pour échapper à cette perte, les habitants du canton dans lequel un Français, c'est-à-dire un Normand de naissance ou un auxiliaire de l'armée normande, était trouvé mort, avaient soin de détruire promptement tous les signes extérieurs capables de prouver que le cadavre était celui d'un Français; car alors le canton n'était point responsable, et les juges normands ne poursuivaient point d'office. Mais ces juges prévirent la ruse, et la déjouèrent par un genre de procédure assez bizarre. Tout homme trouvé assassiné fut considéré comme Français, à moins que le canton ne prouvât judiciairement qu'il était Saxon de naissance, et il fallait que cette preuve se fît devant le juge royal par serment de deux hommes et de deux femmes les plus proches parents du mort, du côté du père et de la mère[2]. Sans ces quatre témoins, la qualité

1. Ut scilicet pœna generaliter inflicta prætereuntium indemnitatem procuraret, et festinaret quisque offerre judicio per quem tam enormis jactura totam lædebat viciniam. (Dialog. de Scaccario, in notis ad Math. Paris.)

2. Interfectus pro Francigena reputabatur, nisi......... (Bracton, lib. III. Fleta, lib. II, c. 30. — § 1 et 2.) Coram justitiariis per duos masculos ex parte patris et per

d'Anglais, l'*anglaiserie*, comme disaient les Normands, n'était pas suffisamment constatée, et le canton devait payer l'amende[1]. Près de trois siècles après l'invasion, si l'on en croit les antiquaires, cette enquête se faisait encore en Angleterre sur le cadavre de tout homme assassiné; et, dans le langage légal du temps, on l'appelait *démonstration d'anglaiserie*[2]. 1087.

L'autre loi du conquérant eut pour objet d'accroître d'une manière exorbitante l'autorité des évêques d'Angleterre. Ces évêques étaient tous Normands : leur puissance devait s'exercer tout entière au profit de la conquête, et, de même que les guerriers qui avaient fait cette conquête la maintenaient par l'épée et par la lance, c'était aux gens d'église à la maintenir par l'adresse politique et l'influence religieuse. A ces motifs d'utilité générale il s'en joignait un autre plus personnel à l'égard du roi Guillaume; c'est que les

duas fœminas ex parte matris de propinquioribus parentibus interfecti. (Bracton, l. III. Fleta, l. II, c. 30. — § 1 et 2.)

1. Nisi legaliter constaret de *englescheria* interfecti. (Gloss. Spelmanni, p. 195.) Fleta écrit *anglescheria*. Les Normands prononçaient quelquefois Anglech, Englech, pour Anglez, Englez; anglécherie, pour anglezerie.

2. Présentement d'*anglecherie* (Blackstone); cette loi ne fut abrogée que par un statut d'Edward III, en l'année 1341.

1087. nouveaux évêques d'Angleterre, bien qu'installés par le conseil commun de tous les chefs normands, avaient été choisis parmi les chapelains, les créatures ou les amis particuliers du roi[1]. Jamais aucune intrigue, du vivant de Guillaume, ne troubla cet arrangement; jamais il ne rencontra un seul évêque qui eût d'autre volonté que la sienne. La situation des choses changea, il est vrai, sous les rois ses successeurs; mais le conquérant ne pouvait prévoir l'avenir, et l'expérience de tout son règne le justifiait quand il fit l'ordonnance suivante :

« Guillaume, roi d'Angleterre, par la grace « de Dieu, aux comtes, vicomtes, et à tous les « hommes français et anglais de toute l'Angleterre, « salut : Sachez, vous et tous mes autres fidèles, « que, du commun conseil des archevêques, évê- « ques, abbés et seigneurs de tout mon royaume, « j'ai jugé convenable de réformer les lois épis- « copales qui, mal à propos et contre les canons, « ont été, jusqu'au temps de ma conquête, en « vigueur dans ce pays[2]. J'ordonne que désor-

1. Anglia sacra, et Wilkins concilia passim.

2. Sciatis vos omnes et cæteri mei fideles quod episcopales leges quæ non bene, nec secundum canones usque ad mea tempora in regno Anglorum fuerint.... emendan-

« mais nul évèque ou archidiacre ne se rende 1087.
« plus aux assemblées de justice pour y tenir les « plaids des causes épiscopales, et ne soumette « plus au jugement des hommes séculiers les « procès qui se rapportent au gouvernement des « ames : je veux que quiconque sera interpellé, « pour quelque motif que ce soit, par la justice « épiscopale, aille à la maison de l'évêque ou au « lieu que l'évêque lui-même aura choisi et dé- « signé [1]; que là il plaide sa cause, et fasse droit « à Dieu et à l'évêque, non pas selon la loi du « pays, mais selon les canons et les décrets épis- « copaux [2]; que si quelqu'un, par excès d'orgueil, « refuse de se rendre au tribunal de l'évêque, il « sera appelé par une, deux et trois fois, et si, « après trois appels consécutifs, il ne comparaît « pas, il sera excommunié, et au besoin la force

das judicavi. (Seldeni Analecton, p. 130. Ejusd. notæ ad Eadmer. p. 167.—Monast. anglic. t. II, p. 308.)

1. Nec causas quæ ad regimen animarum pertinent, ad judicium sæcularium hominum adducant. Sed quicumque per episcopales leges, de quacumque causa, interpellatus fuerit, ad locum quem ad hoc episcopus elegerit et nominaverit, veniat. (Ibid.)

2. Et non secundum *Hundret*, sed secundum canones et episcopales leges, rectum Deo et episcopo faciat. (Seldeni notæ ad Eadmer. p. 168.)

1087. « et la justice du roi et du vicomte seront em-
« ployées contre lui[1]. »

C'est en vertu de cette loi que s'effectua en Angleterre la séparation des tribunaux civils et des tribunaux ecclésiastiques, et ainsi s'établit pour ces derniers une indépendance absolue de tout pouvoir politique, indépendance qu'ils n'avaient jamais eue dans les temps de la liberté anglo-saxonne. Alors les évêques étaient obligés de se rendre à l'assemblée de justice, tenue deux fois par an dans chaque province, et trois fois par an dans chaque district; ils joignaient leurs accusations aux accusations portées par les magistrats ordinaires, et jugeaient conjointement avec eux et avec les hommes libres du district les procès où la coutume du siècle leur permettait d'intervenir, ceux des veuves, des orphelins, des gens d'église, et les causes de divorce et de mariage. Pour ces causes, comme pour toutes les autres, il n'y avait qu'une loi, qu'une justice et qu'un tribunal. Seulement, quand on venait à les débattre, l'évêque s'asseyait à côté du sheriff et de l'alderman[2] ou ancien de la province; et,

1. Si vero aliquis per superbiam elatus..... excommunicetur, et ad hoc vindicandum fortitudo et justitia regis aut vice-comitis adhibeantur. (Seld. notæ ad Ead. p. 168.)

2. Voyez livre II, p. 138.

suivant l'usage ordinaire, des témoins assermentés répondaient sur les faits, et les juges décidaient du droit[1]. Le changement de ces usages nationaux ne date que de la conquète normande. C'est le conquérant qui, brisant les anciennes pratiques d'égalité civile, donna pouvoir aux membres du haut clergé d'Angleterre, de tenir un tribunal dans leur propre maison, et de disposer de la force publique pour y traîner les justiciables[2]; il soumit ainsi la puissance royale à l'obligation de faire exécuter les arrêts rendus par la puissance ecclésiastique en vertu d'une législation qui n'était pas celle du pays. Guillaume imposa cette gêne à ses successeurs, sciemment et volontairement, par politique et non par dévotion ou par crainte de ses évêques, qui, pour la plupart, étaient ses flatteurs et ses créatures[3]. 1087.

1. Hæbbe man thriwa on gear burghmote and twa scyregemote, and thær scyregemote se biscop and se Ealdorman, and thær ægther tæcon ge godes rihte, ge woruldes rihte. (Leges Edgari regis, cap. 5.) — Notæ ad Eadmer. p. 166.

2. Judicium vero in nullo loco paretur nisi in episcopali sede. (Charta W. conquæst. apud Selden.)

3. Curialis nimis et aulicus...... pro famulatu suo....

1087. La crainte du pape Grégoire VII, anciennement vendu au roi, n'influa pas davantage sur cette détermination. Le Normand savait repousser avec dureté les requêtes du pontife italien, quand elles ne lui convenaient pas, et le ton d'une de ses lettres à Grégoire prouve combien peu les prétentions papales faisaient d'impression sur son esprit. Le pape avait à se plaindre d'un retard dans l'envoi de l'impôt dit le denier de Saint-Pierre, dont le rétablissement avait été stipulé dans le traité conclu, en 1066, entre l'Église romaine et le conquérant. Il écrivit pour rappeler à Guillaume ses engagements envers l'Église; et Guillaume, fidèle à sa parole, pressa vivement en Angleterre le recouvrement des deniers de l'apôtre. Mais Grégoire, devenu plus exigeant, demanda que le roi prêtât serment de vasselage entre les mains de ses légats, attendu que dans la guerre de l'invasion il avait levé, comme un vassal, la bannière du saint-siège. Guillaume répondit en ces termes : « Ton légat m'a requis, « de ta part, d'envoyer de l'argent à l'Église ro-« maine et de jurer fidélité à toi et à tes succes-« seurs : j'ai admis la première de ces demandes;

stipendiarii..... (Vitæ abbat. Sancti-Albani, p. 47. — Orderic. Vital.)

« pour la seconde, je ne l'admets, ni ne veux 1087.
« l'admettre. Je ne veux point te jurer fidélité,
« parce que je ne l'ai point promis, et qu'aucun de mes prédécesseurs n'a juré fidélité aux « tiens [1]. »

En terminant le récit des événements que le lecteur vient de parcourir, les chroniqueurs de race anglaise se livrent à des regrets vifs et touchants sur les misères de leur nation. « Il n'y a « point à en douter, s'écrient les uns, Dieu ne « veut plus que nous soyons un peuple; que nous « ayons l'honneur et la sécurité [2]. » D'autres se plaignent de ce que le nom d'Anglais est devenu une injure [3], et ce n'est pas seulement de la plume des contemporains que s'échappent de semblables plaintes : le souvenir d'une grande infortune et d'une grande honte nationale se reproduit de siècle en siècle, dans les écrits des enfants des

1. Unum admisi, alterum non admisi, fidelitatem nolui facere nec volo, quia nec ego promisi..... (Notæ Eadmer. p. 104.)

2. Salutem et honorem genti Anglorum abstulerit, et populum non esse jusserit. (Chron. Brompton, p. 984.) — Math. westmonast. p. 229.

3. Et opprobrium erat Anglicus appellari. (Ibid.) — Ita ut Anglum vocari foret opprobrio. (Math. Paris. t. I, pag. 8.)

1087. Saxons, quoique plus faiblement, à mesure que le temps avance[1].

Au quinzième siècle, on rattachait encore à la conquête la distinction des rangs en Angleterre, et un historien de couvent, peu suspect de théories révolutionnaires, écrivait ces paroles remarquables : « S'il y a chez nous tant de dis« tance dans les conditions, l'on ne doit point « s'en étonner, c'est qu'il y a diversité de races, « et, s'il y a entre nous si peu de confiance et « d'affection mutuelle, c'est que nous ne sommes « point du même sang[2]. » Enfin, un auteur du seizième siècle prononce qu'il regarde la classe des pauvres artisans et des paysans de l'Angleterre comme une classe d'hommes déshérités[3]; c'est le dernier coup d'œil de regret jeté dans le passé sur l'événement qui avait amené en Angleterre des rois, des nobles et des chefs de race étrangère. Mais d'autres révolutions, une

1. Amplas Anglorum terras, et prædia multa
Distribuens, *quod* adhuc præsens videt et dolet ætas.
(Guil. Neubrigens. ed. Hearne, p. 722.)

2. Non miretur quis si varietas nationum tribuat varietatem conditionum, et inde crescat nimia diffidentia naturalis amoris, et dispersio sanguinis tribuat dispersam credulitatem mutuæ confidentiæ et dilectionis. (Chron. Henrici Knyghton, p. 2343.)

3. Verstegan English antiquities, p. 178.

grande lutte patriotique engagée sous des formes 1087.
toutes nouvelles, ont mis de nouvelles passions politiques à la place de ces vieux ressentiments.

Si, résumant en lui-même tous les faits exposés plus haut, le lecteur veut se faire une idée juste de ce qu'était l'Angleterre conquise par Guillaume de Normandie, il faut qu'il se représente non point un simple changement de régime, ni le triomphe d'un compétiteur; mais l'intrusion de tout un peuple au sein d'un autre peuple, dissous par le premier, et dont les fractions éparses ne furent admises dans le nouvel ordre social que comme propriétés personnelles, comme *vêtement de la terre*, pour parler le langage des anciens actes[1]. On ne doit point poser d'un côté Guillaume roi et despote, et de l'autre des sujets de Guillaume grands ou petits, riches ou pauvres, tous habitants de l'Angleterre et par conséquent tous Anglais; il faut s'imaginer deux nations, les Anglais d'origine et les Anglais par invasion, divisés sur le même pays; ou plutôt se figurer deux pays dans une condition bien différente : la terre des Normands riche et franche de taillages, celle

1. Terræ vestitus. Terra vestita. Id est, agri cum domibus, hominibus et pecoribus. (Vide Glossar. Cangii et Spelmanni.)

1087. des Saxons pauvre, serve et grevée de cens. La première garnie de vastes hôtels, de châteaux murés et crénelés, la seconde parsemée de cabanes de chaume ou de masures dégradées; celle-là peuplée d'heureux et d'oisifs, de gens de guerre et de cour, de nobles et de chevaliers, celle-ci peuplée d'hommes de peine et de travail, de fermiers et d'artisans; sur l'une, le luxe et l'insolence, sur l'autre la misère et l'envie, non pas l'envie du pauvre à la vue des richesses d'autrui, mais l'envie du dépouillé en présence de ses spoliateurs.

Enfin, pour achever le tableau, ces deux terres sont, en quelque sorte, entrelacées l'une dans l'autre; elles se touchent par tous les points, et cependant elles sont plus distinctes que si la mer roulait entre elles. Chacune parle une langue étrangère pour l'autre; la terre des riches parle la langue romane des provinces gauloises d'outre Loire, tandis que l'ancienne langue du pays reste aux foyers des pauvres et des serfs. Durant longtemps ces deux idiomes se propagèrent sans mélange, et furent, l'un signe de noblesse, l'autre signe de roture. C'est ce qu'atteste un ancien poète qui se plaint qu'en Angleterre les seules gens de basse condition conservent la langue anglaise, et que les hauts personnages ne par-

lent que français comme leurs aïeux de Normandie[1]. 1087.

1. Thus come lo ! Engelond unto Normannes honde.
And the Normannes ne couthe speke tho bote her ow speche
Spoke french as dude atome , hes chyldrin dude so teche ;
So that heymen of this lond that of her blode come
Holdeth alle sulke speche that hii off them nome ,
Ac lowe men holdeth to englyss and to her Kunde speche yet.
(Robert of Glocester's chronicle , ed. Hearne , p. 364.)

LIVRE VII.

DEPUIS LA MORT DE GUILLAUME-LE-BATARD, JUSQU'A LA DERNIÈRE CONSPIRATION GÉNÉRALE DES ANGLAIS CONTRE LES NORMANDS.

1087 -- 1137.

1087 DANS le mois de juillet de l'année 1087, Guillaume, duc de Normandie et roi d'Angleterre, vint, avec mille hommes d'armes, devant la ville de Mantes, sur la Seine ; il avait réclamé de Philippe, roi de France, cette ville avec le territoire situé entre l'Epte et l'Oise, qu'on appelait alors le comté de Vexin, et Philippe n'avait fait aucun droit aux réclamations du Normand[1] : il n'y avait répondu, disent les historiens du parti de ce dernier, que par des sophismes de séditieux[2]. Pendant les débats de cette affaire, Guillaume malade gardait le lit à Rouen, et comme il avait le ventre naturellement très-gros, Philippe dit un jour par

1. Calumniam de Vulcassino comitatu. (Order. Vital. p. 655.)

2. Seditiosorum frivolis sophismatibus usus est. (Ibid.)

plaisanterie, que le roi d'Angleterre restait longtemps en couches, et que sans doute on verrait de belles relevailles. Cette raillerie piqua vivement Guillaume, qui jura par ses plus grands serments, par *la splendeur et la naissance de Dieu*, d'aller faire ses relevailles à Notre-Dame de Paris avec dix mille lances en guise de cierges[1]. Il attendit, si l'on en croit les historiens, la saison des moissons et des fruits, et commença l'accomplissement de son vœu sur la malheureuse ville de Mantes[2]. Son capitaine Ascelin Goël fit passer la cavalerie à travers les champs de bled, arracher les vignes et couper les arbres[3]. Le roi mit le feu à la ville, et se tint au milieu de l'incendie, encourageant ses soldats à tout détruire. 1087.

Comme il galopait à travers les décombres, son cheval mit les deux pieds sur des charbons couverts de cendre, s'abattit et le blessa au ventre. L'agitation qu'il s'était donnée en courant et en criant[4], la chaleur du feu et de la saison rendirent

1. Chronique de Normandie. — Ut quando a puerperio suo levaret, mille candelas in regno Franciæ illuminaret. (Johan. Brompton. p. 979.)

2. Orderic. Vital. p. 655.

3. Conculcationem segetum et extirpationem vinearum. (Ibid.)

4. Pondere armorum et labore clamoris. (Anglia sacra, p. 271.)

1087. sa blessure dangereuse; on le transporta malade à Rouen, et de là dans un monastère hors des murs de la ville, dont il ne pouvait supporter le bruit[1]. Il languit durant six semaines, entouré de médecins et de prêtres; et son mal s'aggravant de plus en plus, il envoya de l'argent à Mantes pour rebâtir les églises qu'il avait incendiées; il en envoya aussi aux couvents et aux pauvres de l'Angleterre, pour obtenir, dit un vieux poète anglais, la rémission des brigandages qu'il avait commis[2]. Il ordonna qu'on mît en liberté les Saxons et les Normands qu'il retenait dans ses prisons. Parmi les premiers étaient Morkar, Siward Beorn et Ulfnoth, frère du roi Harold, l'un de ces deux ôtages pour la délivrance desquels Harold fit son fatal voyage[3]. Les Normands étaient Roger, ci-devant comte de Hereford, et Eudes, évêque de Bayeux, frère maternel du roi Guillaume.

Guillaume, surnommé le Roux, et Henri, les deux plus jeunes fils du roi, ne quittaient point les côtés de son lit, attendant, avec impatience,

1. Quia strepitus Rhotomagi intolerabilis erat ægrotanti. (Orderic. Vital. p. 656.)

2. To bete sulke robberye that he thoghte he hadde ydo. (Robert of Glocest. chr. p. 369.)

3 Chron. saxon. Gibson. p. 192.

qu'il dictât ses dernières volontés. Robert, l'aîné 1087.
des trois, était absent depuis sa dernière querelle avec son père. C'était à lui que Guillaume, du consentement des chefs de Normandie, avait légué autrefois son titre de duc, et malgré la malédiction qu'il avait prononcée depuis contre Robert, il ne chercha point à le déshériter de ce titre que le vœu des Normands lui avait destiné[1]. « Quant au royaume d'Angleterre, dit-il, je ne « le lègue en héritage à personne, parce que je « ne l'ai point reçu en héritage, mais acquis par « la force et au prix du sang[2]; je le remets entre « les mains de Dieu, me bornant à souhaiter « que mon fils Guillaume, qui m'a été soumis en « toutes choses, l'obtienne, s'il plaît à Dieu, et « y prospère[3]. — Et moi, mon père, que me « donnes-tu donc? lui dit vivement Henri, le « plus jeune des fils[3]. — Je te donne, répondit « le roi, 5,000 livres d'argent de mon trésor. — « Mais que ferai-je de cet argent, si je n'ai ni « terre ni demeure[5]? — Sois tranquille, mon fils,

1. Voyez livre VI, p. 229.

2. Diro conflictu et multa effusione humani cruoris. (Orderic. Vital. p. 659.)

3. (Ibid.)

4. Et mihi, pater, quid tribuis? (Ibid.)

5. Si locum habitationis non habuero. (Ibid.)

1087. « et aie confiance en Dieu ; souffre que tes aînés « te précèdent, ton temps viendra après le leur [1]. » Henri se retira aussitôt pour aller recevoir les 5,000 livres ; il les fit peser avec soin, et se munit d'un coffre-fort bien garni de serrures et de ferrements [2]. Guillaume-le-Roux partit en même temps pour se rendre en Angleterre, et tenter de s'y faire nommer roi.

Le 10 de septembre, au lever du soleil, le roi Guillaume fut éveillé par un bruit de cloches, et demanda ce que c'était ; on lui répondit que l'office de prime sonnait à l'église de Sainte-Marie. Il leva les mains en disant : Je me recommande à madame Marie, la sainte mère de Dieu ; et presque aussitôt il expira [3]. Ses médecins et les autres assistants, qui avaient passé la nuit auprès de lui, le voyant mort, montèrent en hâte à cheval et coururent veiller sur leurs biens [4]. Les gens de service et les vassaux de moindre étage, après la fuite de leurs supérieurs, enlevè-

1. Orderic. Vital. p. 659.

2. Diligenter ne quid deesset ponderare, munitumque gazophylacium sibi procurare. (Ibid.)

3. Dominæ meæ sanctæ Dei genitrici Mariæ me commendo. (Ibid. p. 661.)

4. Illico ascensis equis ad sua tutanda properaverunt. (Ibid. p. 661.)

rent les armes, les vases, les vêtements, le linge, tout le mobilier, et s'enfuirent de même, laissant le cadavre nu sur le plancher[1]. Le corps du roi demeura ainsi abandonné pendant plusieurs heures[2], car dans toute la ville de Rouen les hommes étaient devenus comme ivres, non pas de douleur, mais de crainte de l'avenir; ils étaient, dit un vieil historien, aussi troublés que s'ils eussent vu une armée ennemie devant les portes de leur ville[3]. Chacun sortait et courait au hasard, demandant conseil à sa femme, à ses amis, au premier venu; on transportait, on cachait tous ses meubles, ou l'on cherchait à les vendre à perte[4]. 1087.

Enfin des gens de religion, clercs et moines, ayant repris leurs sens et recueilli leurs forces, arrangèrent une procession[5]. Revêtus des habits de leur ordre, avec la croix, les cierges et les encensoirs, ils vinrent auprès du cadavre et

1. Et relicto regis cadavere pæne nudo in area domus, aufugerunt. (Ord. Vital. p. 661.)

2. A prima usque ad tertiam. (Ibid.)

3. Pæne omnes velut ebrii desipuerunt, ac si multitudinem hostium imminere urbi vidissent. (Ibid.)

4. Quid ageret a conjuge, vel obvio sodali, vel amico, consilium quæsivit. (Ibid.)

5. Collectis viribus et intimis sensibus. (Ibid.)

1087. prièrent pour l'ame du défunt[1]. L'archevêque de Rouen, nommé Guillaume, ordonna que le corps du roi fût transporté à Caen, et enseveli dans la basilique de Saint-Étienne, premier martyr, qu'il avait bâtie de son vivant. Mais ses fils, ses frères, tous ses parents s'étaient éloignés; aucun de ses officiers n'était présent, pas un seul ne s'offrit pour avoir soin des obsèques[2], et ce fut un simple habitant de la campagne, nommé Herluin, qui, par bon naturel et pour l'amour de Dieu, disent les historiens du temps, prit sur lui la peine et la dépense[3]. Il fit venir à ses frais des ensevelisseurs et un chariot, transporta le cadavre jusqu'au bord de la Seine, et de là sur une barque, par la rivière et par mer, jusqu'à la ville de Caen[4]. Gilbert, abbé de Saint-Étienne, avec tous ses religieux, vint à la rencontre du corps; beaucoup de clercs et de laïcs se joignirent à eux; mais un incendie qui éclata subitement fit bientôt rompre

1. Honeste induti, cum crucibus et thuribulis. (Ord. Vital. p. 661.)

2. Verum fratres ejus et cognati, jam ab eo recesserant et omnes ministri ejus; nec unus inventus est.... (Ibid.)

3. Herluinus pagensis eques, naturali bonitate compunctus, pro amore Dei. (Ibid.)

4. Pollinctores ac vehiculum, mercede de propriis sumptibus. (Ibid.)

le cortège, et courir au feu clercs et laïcs[1]. Les 1087.
moines de Saint-Étienne restèrent seuls, et conduisirent le roi à l'église de leur couvent.

L'inhumation du grand chef, *du fameux baron*, comme disent les historiens de l'époque[2], ne s'acheva point sans de nouveaux incidents. Tous les évêques et abbés de la Normandie s'étaient rassemblés pour la cérémonie; ils avaient fait préparer la fosse dans l'église entre le chœur et l'autel; la messe était achevée; on allait descendre le corps, lorsqu'un homme, se levant du milieu de la foule, dit à haute voix : « Clercs, « évêques, ce terrain est à moi; c'était l'emplacement de la maison de mon père; l'homme « pour lequel vous priez me l'a pris de force pour « y bâtir son église[3]. Je n'ai point vendu ma terre, « je ne l'ai point engagée, je ne l'ai point forfaite, « je ne l'ai point donnée, elle est de mon droit, « je la réclame[4]. Au nom de Dieu, je défends « que le corps du ravisseur y soit placé, et qu'on

1. Omnes ad ignem comprimendum clerici cum laicis cucurrerunt (Ord. Vital., p. 661.)

2. Famosi baronis. (Ibid.)

3. Hæc terra ubi consistitis, area domus patris mei fuit. (Ibid. p. 662.)

4. Vace, roman de Rou. — (Chron. de Normandie, rec. des hist. de la France, p. 242.)

1087. « le couvre de ma glèbe[1]. » L'homme qui parla ainsi se nommait Asselin, fils d'Arthur, et tous les assistants confirmèrent la vérité de ce qu'il avait dit. Les évêques le firent approcher, et, d'accord avec lui, payèrent soixante sous pour le lieu seul de la sépulture, s'engageant à le dédommager équitablement pour le reste du terrain[2]. Le corps du roi était sans cercueil, revêtu de ses habits royaux; lorsqu'on voulut le placer dans la fosse, qui avait été bâtie en maçonnerie, elle se trouva trop étroite; il fallut forcer le cadavre, et il creva[3]. On brûla de l'encens et des parfums en abondance, mais ce fut inutilement; le peuple se dispersa avec dégoût, et les prêtres eux-mêmes, précipitant la cérémonie, désertèrent bientôt l'église[4].

Guillaume-le-Roux, en chemin pour l'Angleterre, avait appris la mort de son père au port de Wissant, près de Calais. Il se hâta d'arriver à Winchester, lieu de dépôt du trésor royal, et

1. Ex parte Dei prohibeo, ne corpus raptoris operiatur cespite meo. (Order. Vital. p. 662.)

2. Pro reliqua vero tellure æquipollens mutuum. (Ibid.)

3. Pinguissimus venter crepuit. (Ibid.)

4. Sacerdotes itaque festinabant exequias perficere. (Ibid.)

gagnant par des promesses Guillaume de Pont-de-l'Arche, gardien du trésor, il en reçut les clefs[1]. Il le fit inventorier et peser avec soin, et y trouva 60,000 livres d'argent fin avec beaucoup d'or et de pierres précieuses[2]. Ensuite il fit assembler tous ceux d'entre les chefs normands qui se trouvaient en Angleterre, leur annonça la mort du conquérant, fut choisi roi par eux, et sacré par l'archevêque Lanfranc dans la cathédrale de Winchester, pendant que les chefs restés en Normandie tenaient conseil sur la succession[3]. Son premier acte d'autorité royale fut d'emprisonner de nouveau les Saxons Ulfnoth, Morkar et Siward Beorn, que son père avait rendus à la liberté[4]; puis il tira du trésor une grande quantité d'or et d'argent qu'il fit remettre à Othon, l'orfèvre, avec ordre d'en fabriquer des ornements pour la tombe de celui qu'il avait aban- 1087.

1. Monast. anglic. tom. II, p. 890. — Claves thesauri nactus est. (Ord. Vital. p. 120.)

2. Statim ponderans thesaurum patris sui, reperiit.... (Ingulf. croyl. apud script. oxon. p. 106.)

3. Regem obiisse propalat..... dum cæteri proceres de regni successione tractant in Normannia. (Monast. anglic. t. II, p. 890.)

4. Aluredus beverlacensis, pag. 136. — Florent. Wigorn.

1087. donné à son lit de mort[1]. Le nom de l'orfèvre Othon mérite d'être placé dans cette histoire, parce que le registre territorial de la conquête le cite comme un des grands propriétaires nouvellement créés[2]. Peut-être avait-il été le banquier de l'invasion, et avait-il avancé une partie des frais sur hypothèque de terres anglaises; on peut le croire, car les orfèvres, au moyen âge, étaient en même temps banquiers : peut-être avait-il fait simplement des spéculations commerciales sur les domaines acquis par la lance et l'épée, et donné aux gens d'armes errants, espèce d'hommes commune dans ce siècle, de l'or en échange de leurs terres.

1087 à 1088. Une sorte de concours littéraire s'ouvrit alors entre les versificateurs latins d'Angleterre et de Normandie pour l'épitaphe qui devait être gravée sur le tombeau du roi défunt; et ce fut Thomas, l'archevêque d'York, qui en remporta l'honneur[3]. Plusieurs pièces de vers et de prose à la louange du conquérant nous ont été conservées, et parmi les éloges que lui donnèrent les clercs

1. Auri et argenti gemmarumque copiam Othoni auri fabro erogavit. (Orderic. Vital. p. 663.)

2. Doomesday-book, passim.

3. Solius Thomæ versus auro inserti sunt. (Ord. Vital. p. 663.)

et les lettrés du siècle, il y en a d'assez bizarres : « Nation anglaise, s'écrie l'un d'entre eux, pour- « quoi as-tu troublé le repos de ce prince ami de la « vertu [1] ? O Angleterre, dit un autre, tu l'aurais « chéri, tu l'aurais estimé au plus haut degré, « sans ta folie et ta malice [2]. Son règne fut paci- « fique, dit un troisième, et son ame bienfai- « sante [3]. » Il ne nous reste rien des épitaphes et et des panégyriques que lui fit de vive voix le peuple vaincu, à moins qu'on ne regarde comme un exemple des exclamations populaires qu'ex- cita la mort du tyran étranger, ces vers d'un poète anglais du treizième siècle : « Les jours du roi « Guillaume furent des jours de souffrance, et « beaucoup d'hommes trouvèrent sa vie trop « longue [4]. »

1087 à 1088.

Cependant les chefs normands qui n'avaient point concouru à l'élection de Guillaume-le-

1. Gens Anglorum, turbastis principem
Qui virtutis amabat tramitem.
(Script. rer. normann. p. 318.)

2. Diligeres eum, anglica terra, si absit impudentia atque iniquitas tua. (Guil. pictav. p. 207.)

3. Cujus regnum pacificum
Fuit atque fructiferum.
(Chron. Raynaldi andegavensis apud script. rer. franc. p. 479.)

4. There was' in kyng William's days warre and sorwe ynou,
Sothat much del of England — thoghte his lyf too long.
(Rob. of Gloecst. ch. p. 376.)

1088. Roux repassèrent la mer, courroucés contre lui de ce qu'il était devenu roi sans leur aveu; ils résolurent de le déposer, et de mettre à sa place son frère aîné Robert, duc de Normandie[1]. A la tête de ce parti figuraient Eudes de Bayeux, frère du conquérant, nouvellement sorti de prison, et beaucoup de riches Normands ou Français de l'Angleterre, comme s'exprime la chronique saxonne[2]. Le roi Roux (car c'est ainsi que les histoires du temps[3] le nomment), voyant que ses compatriotes conspiraient contre lui, appela à son aide les hommes de race anglaise, les engageant à le soutenir par l'espoir d'un peu de soulagement[4]. Il convoqua auprès de lui plusieurs de ceux que le souvenir de leur puissance passée faisait encore regarder par la nation anglo-saxonne comme ses chefs naturels; il leur promit les meilleures lois qu'ils voulussent choisir, les meilleures qui eussent jamais été observées dans le pays[5]; il leur rendit le droit de porter des

1. Chron. saxon. Gibson, p. 193.

2. Tha riceste frencisce men — ealle frencisce men. (Chr. saxon. Gibson, p. 193.)

3. Li rois Ros (Chronique de Normandie.) — The red kyng. (Rob. of Glocest.)

4. Tunc accersivit Anglos. (Chron. saxon. p. 193.)

5. Meliorem legem quam vellent eligere, meliorem

armes, et la jouissance des forêts; il arrêta la 1088.
levée des tailles et de tous les tributs odieux : mais tout cela ne dura guère, disent les annales contemporaines[1].

Pour ces concessions de quelques jours, et peut-être aussi par un désir secret d'en venir aux mains avec des Normands[2], les chefs saxons consentirent à défendre la cause du roi, et firent publier en leur nom et au sien l'ancienne proclamation de guerre, celle qui faisait lever autrefois tout Anglais en état de porter les armes : « Que « celui qui n'est pas un homme de rien, soit dans « les villes, soit hors des villes, quitte sa maison « et vienne[3]. » Trente mille Saxons se rendirent spontanément au lieu assigné, reçurent des armes, et s'enrôlèrent sous la bannière du roi[4]. Ils étaient presque tous fantassins; Guillaume les conduisit en grande hâte avec sa cavalerie, composée de Normands, vers la ville maritime de

quæ unquam in hac terra fuit. (Annales waverleienses, p. 136.)

1. Sed hoc parum duravit. (Ibid. p. 136.)

2. Animos eorum contra Normannos mulciebat. (Johan. Brompton, p. 984.)

3. Voyez liv. II, tom. I, p. 117. Ut quicumque esset unnithing sive in burgo, sive extra burgum. (Annales waverl. p. 136.)

4. Ord. Vital. p. 667.

1088. Rochester, où s'étaient fortifiés l'évêque Eudes et les autres chefs des opposants, attendant l'arrivée du duc Robert, leur candidat, pour marcher sur Canterbury et sur Londres[1].

Il paraît que les Saxons de l'armée royale montrèrent une grande ardeur au siège de Rochester. Les assiégés, pressés vivement, demandèrent bientôt à capituler, sous la condition de reconnaître Guillaume pour roi et de garder sous lui leurs terres et leurs honneurs[2]. Guillaume refusa d'abord; mais les Normands de son armée, ne portant pas le même zèle que les Saxons dans cette guerre, qui était pour eux une guerre civile, et ne se souciant point de réduire aux dernières extrémités leurs concitoyens et leurs parents, trouvèrent le roi trop acharné contre les défenseurs de Rochester[3]. Ils essayèrent de l'apaiser : « Nous qui t'avons assisté dans le danger, lui « disaient-ils, nous te prions d'épargner nos « compatriotes, nos parents, qui sont aussi les « tiens, et qui ont aidé ton père à conquérir l'An-

1. Florent. Wigorn. p. 643.

2. Orderic. Vital. p. 667,

3. Videntes autem ii qui obsidebant, ad necem parentum et amicorum qui obsessi erant, regis animum furere..... (Ibid.)

« gleterre[1]. » Le roi se laissa fléchir, et accorda 1088.
enfin aux assiégés la libre sortie de la ville, avec leurs armes et leurs chevaux. L'évêque Eudes essaya d'obtenir, en outre, que la musique militaire du roi ne jouât pas en signe de victoire à la sortie de la garnison[2]; mais Guillaume refusa avec colère; et dit tout haut qu'il ne ferait pas cette concession pour mille marcs d'or[3]. Les Normands du parti de Robert quittèrent la ville qu'ils n'avaient pu défendre, les enseignes basses, au son des trompettes du roi. Dans ce moment, de grandes clameurs partirent du milieu des Anglais de l'armée royale[4]: « Qu'on apporte des cordes, « criaient-ils; nous voulons pendre ce traître « d'évêque avec tous ses complices[5]. O roi! pour- « quoi le laisses-tu ainsi se retirer sain et sauf? « Il n'est pas digne de vivre, le fourbe, l'assas- « sin, le meurtrier de tant de milliers d'hommes. »

1. Nos qui tecum maximis in periculis assistimus, te pro compatriotis nostris obnixe supplicamus..... cum patre tuo Anglos subjugavit. (Order. Vital. p. 668.)

2. Ne tubicines in eorum egressu tubis canerent. (Ibid.)

3. Etiam propter mille auri marcas. (Ibid.)

4. Multitudo Anglorum quæ regi adhærebat vociferabatur. (Ibid.)

5. Torques, torques afferte et traditorem episcopum.... cur sospitem pateris abire? non debet vivere perjurus homicida.... (Ibid.)

1088 à 1089. C'est au bruit de ces imprécations que sortit d'Angleterre, pour n'y jamais rentrer, le prêtre qui avait béni l'armée normande à la bataille de Hastings. La guerre entre les Normands dura quelque temps encore; mais cette querelle de famille s'apaisa peu à peu, et finit par un traité entre les deux partis et les deux frères. Les domaines que les amis de Robert avaient perdus en Angleterre, pour avoir embrassé sa cause, leur furent restitués, et Robert lui-même fit l'abandon de ses prétentions à la royauté pour des propriétés territoriales[1]. Il fut convenu entre les deux partis, que le roi, s'il survivait au duc, aurait le duché de Normandie, et que, dans le cas contraire, le duc aurait le royaume d'Angleterre: douze hommes du côté du roi et douze hommes du côté du duc confirmèrent ce traité par serment[2]. Ainsi se termina la guerre civile des Normands et l'alliance qu'elle avait occasionée entre les Anglais et le roi. Les concessions que ce dernier avait faites furent toutes révoquées, ses promesses démenties, et les Saxons redescendirent à leur rang de sujets et d'opprimés[3].

1. Florent. Wigorn. p. 644.

2. Ibid.

3. Nihil postmodum tenuit quod promisit. (Jo. Brompton. p. 984.)

Près de la ville de Canterbury était un ancien monastère, fondé en l'honneur du moine Augustin, qui convertit les Saxons et les Angles. Là se conservaient à un plus haut degré que dans les autres couvents de l'Angleterre, l'esprit national et le souvenir de l'ancienne indépendance. Les Normands s'en aperçurent, et de bonne heure tentèrent de détruire cet esprit par des humiliations réitérées. Le primat Lanfranc commença par abolir l'antique privilège des moines du couvent d'Augustin, qui consistait à n'être justiciables que de leur propre abbé pour la discipline ecclésiastique[1]. Quoique cet abbé fût alors un Normand, et, comme tel, peu suspect d'indulgence envers les hommes de l'autre race, Lanfranc lui enleva la surveillance de ses moines et se l'attribua à lui-même[2]; il défendit, en outre, de sonner les cloches du monastère avant que l'office eût été sonné à l'église épiscopale, sans respect, dit l'historien, pour cette maxime des saintes écritures : Où est l'Esprit de Dieu, là est la liberté[3]. Les moines saxons murmurèrent d'être soumis à cette gêne humiliante; et, pour mon-

1088 à 1089.

1. Chron. Willelmi Thorn. p. 1791.

2. Monachos ad suum capitulum venire compulit. (Ibid.)

3. Ne signa sua pulsarent, nisi prius.... (Ibid. p. 1794.)

1088 à 1089. trer leur mécontentement, célébrèrent les offices tard, avec négligence, et en commettant à plaisir des irrégularités volontaires, comme de renverser les croix et de faire la procession nu-pieds, contre le cours du soleil[1]. « On nous fait violence « disaient-ils, contre les canons de l'Église; eh « bien! nous violerons les canons dans le service « de l'église[2]. » Ils prièrent le Normand leur abbé de transmettre, de leur part, une réclamation au pape; mais l'abbé, pour toute réponse, les punit comme rebelles, et ferma le cloître pour qu'aucun d'eux ne pût sortir[3].

Cet homme, qui sacrifiait de si bonne grace, par haine des Saxons, son indépendance personnelle, mourut en l'année 1088, et alors l'archevêque Lanfranc se transporta au monastère, menant avec lui un moine de Normandie, appelé Guy, très-aimé du roi[4]. Il somma les religieux de Saint-Augustin, au nom de l'autorité royale, de recevoir et d'installer sur-le-champ ce nouvel

1. Inde ergo rixæ, murmurationes, servitium Dei factum tarde et indecenter. (Chron. Willelmi Thorn. p. 194.)

2. Anglia sacra, tom. II, p. 298.

3. Quos ille despiciens, monachos distringere ut de claustro nullo modo exirent..... (Chron. Wil. Thorn. p. 1794.)

4. Willelmo regi amantissimum. (Ibid.)

abbé; mais tous, d'une voix unanime, répondirent qu'ils n'en feraient rien [1]. Lanfranc, irrité de cette résistance, ordonna que ceux qui refusaient d'obéir sortissent sur-le-champ du couvent. Ils sortirent presque tous, et le Normand fut installé en leur absence, avec les cérémonies d'usage [2]. Ensuite le prieur du monastère, appelé Elfwin, et plusieurs autres moines, tous Saxons de naissance, furent saisis et emprisonnés [3]. Ceux qui étaient sortis au commandement de l'archevêque se tenaient assis à terre sous les murs de la citadelle de Canterbury. On vint leur dire qu'il leur était accordé un délai de quelques heures pour rentrer au couvent, mais que, passé ce terme, ils seraient regardés et traités comme vagabonds [4]; ils restèrent quelque temps indécis; mais l'heure du repas arriva, ils souffraient de la faim : plusieurs se repentirent alors, et envoyèrent à Lanfranc pour lui promettre obéissance. On leur fit jurer, sur les reliques d'Augustin, de tenir fidèlement cette promesse; ceux qui refusèrent de prêter serment furent emprisonnés

1088 à 1089.

1. Qui unanimiter animati responderunt..... (Chron. saxon. Gibson, p. 179.)

2. Ibid.

3. Elfwinum et alios quos voluit, cepit. (Ibid.)

4. Ibidem.

1088 à 1089. jusqu'à ce que l'ennui de la captivité les eût rendus plus dociles[1]. L'un d'eux, appelé Alfred, qui réussit à fuir, et que l'on trouva errant par les chemins, fut mis aux fers dans la maison épiscopale[2]. L'esprit de résistance s'apaisa durant quelques mois, et ensuite devint plus violent; il y eut un complot tramé contre la vie du nouvel abbé de race étrangère[3]. L'un des conjurés, appelé Colomban, fut pris, conduit devant l'archevêque et interrogé sur son dessein de tuer le Normand : « J'ai eu ce dessein, répondit le moine « avec assurance, et je l'aurais exécuté[4]. » Lanfranc ordonna qu'on l'attachât nu devant les portes du monastère, et qu'on le battît publiquement à coups de fouet[5].

1089. Dans l'année 1089, Lanfranc mourut; et aussitôt les moines saxons, délivrés de la terreur qu'il leur avait inspirée, entreprirent une troisième révolte, mais d'un caractère plus grave que les deux autres : ils appelèrent à leur aide

1. Chron. saxon. Gibson. p. 180.

2. Aluredum unum vagantem fugiendo cepit, et Cantuariæ ferro compeditum multis diebus clausit. (Ibid.)

3. Perniciem abbatis clam machinati sunt. (Ibid.)

4. Si potuissem, pro certo eum interfecissem. (Ibid.)

5. Ibidem.

les habitants saxons de Canterbury, qui, embras- 1089.
sant cette cause comme nationale, vinrent armés à la maison de l'abbé de Saint-Augustin, et en firent l'attaque[1]. Les gens de l'abbé résistèrent, et il y eut de part et d'autre beaucoup d'hommes tués et blessés. Guy s'échappa à grande peine des mains de ses adversaires, et courut s'enfermer dans l'église métropolitaine[2]. Au bruit de cette aventure, les Normands Gauceline, évêque de Winchester, et Gondolfe, évêque de Rochester, vinrent en grande hâte à Canterbury, où de nombreux détachements de troupes furent envoyés par ordre du roi[3]. Le couvent de Saint-Augustin fut occupé militairement; on instruisit le procès des moines, et tous furent condamnés en masse à subir la discipline; deux religieux étrangers, appelés Guy et le Normand, la leur infligèrent à la discrétion des évêques[4], ensuite on les dispersa sur plusieurs points de l'Angleterre, et à leur place furent appelés d'outre-mer vingt-quatre moines et un prieur. Tous ceux des habi-

1. Cives Cantuariæ contra eum concitarunt... (Chron. saxon. Gibson, p. 180.)

2. Evasit et quærendo auxilium fugit.... (Ibid.)

3. Ibid.

4. Ad episcoporum imperium. (Ibid.)

1089. tants de Canterbury que saisit la police normande furent condamnés à la perte des yeux[1].

1089 à 1094. Ces luttes, fruit de la haine et du désespoir des vaincus, se reproduisaient à la fois dans plusieurs églises d'Angleterre, et en général dans tous les lieux où des Saxons, réunis en corps, et non réduits au dernier degré d'esclavage, se trouvaient en présence de chefs ou de gouverneurs normands. Ces chefs, soit clercs, soit laïcs, ne différaient que par l'habit; sous la cotte de maille ou sous la chappe, c'était toujours le vainqueur étranger, insolent, dur, avare. Jean de la Villette, évêque de Wells, et ci-devant médecin à Tours, abattait les maisons des chanoines de son église pour se construire un palais avec leurs débris[2]; Renouf Flambard, évêque de Lincoln, autrefois valet de pied chez les ducs de Normandie, commettait, dans son diocèse, de tels brigandages, que les habitants souhaitaient de mourir, dit un ancien historien, plutôt que de vivre sous sa puissance[3]. Les évêques normands marchaient à l'autel, comme les comtes à leurs revues

1. Cives vero capti, oculos amiserunt. (Ibid.)

2. Johannes de Villula, turonensis arte medicus, qui, destructis claustris, aliisque ædificiis canonicorum........ (Anglia sacra, t. I, p. 560.)

3. Ut mallent mori. (Ibid. p. 295.)

de gens d'armes, entre deux haies de lances, ils passaient le jour à jouer aux dés, à galoper et à boire[1]. L'un d'entre eux, dans un accès de gaieté, fit dresser à des moines saxons, dans la grande salle de leur couvent, un repas où il les força de manger des mets défendus par leur ordre, et servis par des femmes échevelées et à demi nues[2]. Ceux des Anglais qui, à cette vue, voulurent se retirer ou simplement détourner les yeux, furent maltraités et appelés hypocrites par le prélat normand et ses amis[3].

1080 à 1094.

Contre de pareils adversaires, les débris du clergé anglo-saxon ne purent soutenir un long combat. Chaque jour l'âge ou la persécution enlevait quelqu'un des anciens prêtres; et la résistance, d'abord énergique, s'éteignait par degrés[4], C'était d'ailleurs pour tout couvent d'Angleterre un titre à la haine et aux vexations des grands,

1. Stipatus militibus incederet ad missam...... venari, aucupari, tesseras quatere, potibus indulgere consueverunt. (Henric. Knyghton, p. 2362—2367.)

2. Monachis etiam invitis cibos vetitos publice apposuit, mulieres veste et vultu procaces, sparsis post tergum crinibus, ministrare constituit. (Ibid. p. 2372.)

3. Si oculos averteret, hypocrita diceretur. (Ibid.)

4. Normanni multiplicati invaluerunt, Angli jam senescentes et imminuti.... (Math. Paris, Vitæ abbat. p. 34.)

1089 à 1094. que d'être encore peuplé en majorité d'hommes de race anglaise. C'est ce qu'éprouva, sous le règne de Guillaume-le-Roux, le monastère de Crowland, déjà si maltraité à l'époque de la conquête. Après un incendie qui avait consumé une partie de la maison, le comte normand de la province où elle était située, présumant que les chartes de l'abbaye avaient péri dans les flammes, somma les moines de comparaître dans sa cour de justice à Spalding, pour y représenter leurs titres[1]. Au jour désigné, ils envoyèrent un des leurs, nommé Trig, qui vint apportant d'anciennes chartes en langue saxonne, confirmées par le conquérant dont le sceau y était suspendu. Le moine déploya ces parchemins devant le comte et ses officiers qui se mirent à rire et à l'injurier, disant que ces écritures barbares et inintelligibles n'étaient d'aucune autorité[2]. Cependant la vue du sceau royal produisit quelque effet; le Normand, qui n'osa ni le briser, ni enlever publiquement des chartes qui en étaient munies, laissa partir le moine; mais il envoya derrière lui

1. Æstimans chartas nostras, ut fama fuit, omnes incendio periisse. (Ingulf. croyl. apud script. oxon. p. 107.)

2. Dicens barbaram scripturam risu et derisu fore dignam, et nullius momenti et roboris esse tenendam. (Ingulf. croyl. p. 107.)

ses valets armés de bâtons pour le surprendre 1089
dans la route et lui dérober ce qu'il portait. Trig à 1094.
n'échappa à leurs poursuites qu'en prenant un chemin détourné[1].

La paix, qui régnait entre les conquérants de 1094.
l'Angleterre fut encore une fois troublée, en l'année 1094, par la révolte de quelques chefs contre le roi. Une des causes de cette discorde était le droit exclusif sur les forêts de l'Angleterre, établi par le bâtard et maintenu rigoureusement par son fils[2]. A la tête des mécontents se trouvait Robert, fils de Roger de Molbray, comte de Northumberland, qui possédait deux cents quatre-vingts manoirs en Angleterre[3]. Robert manqua de se rendre à la cour, ou au palais du roi Roux, dans l'un des jours fixés pour les conférences politiques des hauts personnages normands. Son absence donna des soupçons, et le roi fit publier que tout grand possesseur de terre qui ne se rendrait point à sa cour aux fêtes prochaines de la Pentecôte, serait mis hors de la paix publique[4]. Robert de Molbray n'y vint pas, de

1. Ingulf. croyl., pag. 107.

2. Will. malmesb. p. 124.

3. Orderic. Vital. p. 705.

4. Jussit omnes qui a rege terras tenebant, modo pace

1094. crainte d'être saisi et emprisonné, et alors Guillaume fit marcher l'armée royale vers la province de Northumberland. Il assiégea et prit plusieurs châteaux; il bloqua celui de Bamborough, où le comte Robert s'était retiré, mais ne put s'en
1095. rendre maître. Après des efforts inutiles, il fit construire vis-à-vis de Bamborough un fort de bois qu'il appela dans son langage normand *Mal-voisin*, ou mauvais voisin, y laissa une garnison, et reprit sa route vers le sud[1]. Les gardiens de la nouvelle forteresse surprirent Robert dans une sortie, le blessèrent et le firent prisonnier. Il fut condamné à une prison perpétuelle, et ses complices furent bannis d'Angleterre.

1095 à 1098 Les biens de ces bannis dans les villes et hors des villes restèrent quelque temps sans maîtres et sans culture. Il paraît que les favoris du roi les laissèrent en friche, après en avoir enlevé tout ce qui avait quelque valeur, se souciant peu d'une possession que son origine et l'incertitude des événements politiques rendaient trop précaire. De leur côté, les officiers royaux, pour que le fisc ou l'échiquier ne perdît

dignos haberi se vellent, adesse curiæ suæ. (Chron. saxon. Gibson, p. 203.)

1. Illudque lingua sua *Malveisin* nominavit. (Ibid.)

rien de ses revenus, ne cessèrent pas de lever sur la ville ou le canton dont les biens vacants dépendaient, la totalité de l'impôt territorial, et cette surcharge tomba spécialement sur les hommes de race anglaise[1]. Le peuple de Colchester, suivant un ancien récit, rendit de grandes actions de graces à Eudes fils d'Hubert, vicomte ou gouverneur de la ville, pour avoir pris sous son nom les terres des Normands déshérités[2], et consenti à satisfaire, pour ces terres, aux demandes du fisc. Si l'on en croit le même récit, le Normand Eudes se faisait aimer des habitants de Colchester, par son administration équitable et modérée[3]. C'est le seul chef imposé aux Anglais, par la puissance étrangère, dont l'histoire porte un semblable témoignage. 1095 à 1098.

Cette exception à la loi de la conquête ne s'étendait guère au-delà d'une seule ville; partout ailleurs les choses suivaient leur cours, et les officiers royaux étaient pires que des voleurs,

1. Terras damnatorum et pro culpis eliminatorum dum nemo coleret, exigebantur tamen pleniter fiscalia, et hac de causa populus valde gravabatur. (Monast. anglic. t. II, p. 899.)

2. Has ergo terras Eudo sibi vindicavit, ut pro his fisco satisfaceret, et populum eatenus alleviaret. (Ibid.)

3. Sublevare gravatos, et comprimere elatos, et in suis primordiis omnibus complacere. (Ibid. p. 890.)

1095 à 1098. ce sont les paroles mêmes des chroniques ; ils pillaient sans miséricorde les greniers des laboureurs et les magasins des marchands[1]. A Oxford, était Robert d'Oily, qui n'épargnait ni pauvres ni riches ; dans le nord, Odineau d'Omfreville saisissait les biens des Anglais de son voisinage, afin de les contraindre à venir tailler et voiturer des pierres pour la construction de son château[2].

1098 à 1100. Près de Londres, le roi levait aussi par force des troupes d'hommes pour construire une nouvelle enceinte à la tour du conquérant, un pont sur la Tamise, et, à l'ouest de la cité, un palais ou une cour d'audiences pour tenir les assemblées des chefs, ou *les plaids du royaume*, comme parlaient les Normands[3]. « Les provinces aux-« quelles ces travaux échurent, dit la chronique « saxonne contemporaine, furent cruellement « tourmentées ; chaque année qui s'écoulait était « pesante et pleine de douleurs, à cause des « vexations sans nombre et des tributs multi-« pliés[4]. »

1. Latronibus pejores, agricolarum acervos et negociatorum congeries immisericorditer diripiebant. (Orderic. Vital. p. 773.)

2. Ut eos compelleret venire ad ædificationem castelli. (Lelandi Collectanea, t. IV, p. 116.)

3. Chron. saxon. Gibson, p. 206.

4. Fuerunt vehementer afflictati.... (Ibid.)

Des historiens moins laconiques nous ont 1098
transmis quelques détails sur ces *douleurs* et ces à
tourments que souffrait la nation subjuguée. Par- 1100.
tout où le roi normand passait, dans ses courses, à travers l'Angleterre, ses gens et les soldats de sa suite avaient coutume de ravager le pays[1]. Lorsqu'ils ne pouvaient consommer en totalité les denrées de diverse nature qu'ils trouvaient dans les maisons des Anglais, ils les faisaient porter au marché voisin par le propriétaire lui-même et l'obligeaient de les vendre à leur profit. D'autres fois ils les brûlaient par passe-temps, ou si c'était quelque boisson, ils en lavaient les pieds de leurs chevaux[2]. « Les mauvais traite-« ments qu'ils se permettaient contre les pères « de famille, leurs outrages envers les femmes « et les filles, ajoute le narrateur contemporain, « feraient honte à raconter; aussi au premier « bruit de l'approche du roi, chacun s'enfuyait « de sa demeure, et se retirait avec tout ce qu'il

1. Ut quæque pessundarent, diriperent, et totam terram per quam rex ibat devastarent. (Eadmeri Histor. pag. 94.)

2. Et aut ad forum per eosdem ipsos quorum erant, pro suo lucro ferre ac vendere, aut cremare, aut si potus esset, lotis ex inde equorum suorum pedibus. (Ibid.)

1098 à 1100. « pouvait sauver, au fond des forêts ou dans les « lieux déserts[1]. »

Cinquante Saxons qui, par des hasards heureux, et peut-être par un peu de lâcheté politique, étaient parvenus à conserver quelques débris de leur ancienne fortune[2], furent accusés, soit faussement, soit à raison, d'avoir chassé dans les forêts royales, et d'avoir pris, tué et mangé des cerfs; telle était la formule expresse de l'accusation criminelle intentée contre eux[3]. Ils nièrent, et les juges normands leur infligèrent l'épreuve du fer rouge, que les anciennes lois anglaises n'ordonnaient que du consentement et à la demande de l'accusé. « Au jour fixé, dit un témoin « oculaire, tous subirent cette sentence sans mi- « séricorde. C'était chose pitoyable à voir; mais « Dieu, en préservant leurs mains de toute brû- « lure, montra clairement leur innocence et la « malice de leurs persécuteurs[4]. » Quand on vint

1. Præcognito regis adventu, sua habitacula fugiebant, in sylvis vel aliis locis, in quibus se tutari posse sperabant. (Eadmeri Hist. p. 94.)

2. Quibus ex antiqua Anglorum ingenuitate, divitiarum vestigia quædam arridere videbantur. (Ibid. p. 48.)

3. Quod cervos regis ceperint, mactaverint, manducaverint. (Ibid.)

4. Præfixi pœnæ judicii pariter subacti sunt, remota pietate et misericordia; erat ergo miseriam videre. (Ibid.)

rapporter au roi Guillaume qu'après trois jours 1098
les mains des accusés avaient paru intactes : à
« Qu'est-ce que cela fait? répondit-il; Dieu n'est 1100.
« pas bon juge de ces choses ; c'est moi que de « telles affaires regardent, et qui dois juger celle-« ci[1]. » L'historien garde le silence sur ce nouveau jugement et sur le sort des malheureux Anglais, auxquels le fils du conquérant enviait jusqu'à la misérable chance de la fraude commise par des prêtres plus humains que lui.

Les Saxons, poursuivis par le roi Roux pour les transgressions aux lois de chasse encore plus vivement que par son père, n'avaient d'autre vengeance que de l'appeler, par dérision, *gardien de bois et berger de bêtes fauves*, et de répandre des contes sinistres sur ces forêts, où nul homme de race anglaise ne pouvait entrer armé sans péril de mort. On disait que le diable, sous des formes horribles, y apparaissait aux Normands, et leur parlait du sort épouvantable qu'il réservait au roi et à ses conseillers[2]. Cette superstition popu-

1. Quid est hoc? Deus justus judex est? (Eadmeri Hist. p. 48.)

2. Ipse etiam in sylvis diabolus sub horribili specie Normannis se ostendens plura eis de rege et aliis palam locutus est.... (Simeo dunelmensis, p. 226.) — Ailredus rievallensis.

1098 à 1100. laire fut accrue par le hasard singulier qui rendit fatale à la race du conquérant la chasse dans les forêts de l'Angleterre, et surtout dans la forêt Neuve. Dans l'année 1081, Richard, fils aîné de Guillaume le bâtard, s'y était blessé mortelle-
1100. ment; dans le mois de mai de l'année 1100, Richard, fils du duc Robert et neveu du roi Roux, y fut tué d'un coup de flèche tiré par imprudence[1], et, chose bizarre, le roi y périt aussi, et de la même mort, dans le mois de juillet de la même année.

Le matin de son dernier jour, il fit un grand repas[2] avec ses amis dans le château de Winchester, et se prépara ensuite à la chasse projetée. Pendant qu'il nouait sa chassure, badinant avec ses convives, un ouvrier lui présenta six flèches neuves; il les examina, en loua le travail, en prit quatre pour lui, et donna les deux autres à Gaultier Tirel, en disant : « Il faut de bonnes armes « à qui tire de bons coups[3]. » Gaultier Tirel était un Français qui avait de riches possessions dans le pays de Poix et dans le Ponthieu; c'était l'ami

1. Orderic. Vital. p. 780.

2. Rex mane cum suis parasitis comedit. (Ibid. p. 782.)

3. Justum est ut illi acutissimæ dentur sagittæ qui lethiferos exinde noverit ictus infigere. (Ibid.)

le plus familier du roi et son compagnon assidu[1]. 1100.
Au moment du départ, entra un moine du couvent de Saint-Pierre, à Glocester, qui remit à Guillaume des dépêches de son abbé. Cet abbé, Normand de naissance et appelé Serlon, mandait avec inquiétude qu'un de ses religieux (probablement de race anglaise) avait eu dans son sommeil une vision de mauvais augure; qu'il avait vu Jésus-Christ assis sur un trône, et à ses pieds une femme qui le suppliait, en lui disant: « Sauveur « du genre humain, regarde en pitié ton peuple « gémissant sous le joug de Guillaume[2]. » En entendant ce message, le roi rit aux éclats: « Est-ce « qu'ils me prennent pour un Anglais, dit-il, avec « leurs songes? me croient-ils un de ces fous qui « abandonnent leur chemin ou leurs affaires, « parce qu'une vieille rêve ou éternue? Allons, « Gaultier de Poix, à cheval[3]! »

Henry, frère du roi, Guillaume de Breteuil et plusieurs autres chefs l'accompagnèrent à la forêt: les chasseurs se dispersèrent; mais Gaultier Tirel

1. Regi familiaris conviva. (Orderic. Vital. p. 782.)

2. Domine Jesu Christe, Salvator generis humani, respice populum tuum.... (Ibid. p. 781.)

3. Num prosequi me ritum autumat Anglorum, qui pro sternutatione vel somnio vetularum dimittunt iter suum seu negotium? (Ibidem.)

1100. resta auprès de lui, et leurs chiens chassèrent ensemble[1]. Tous deux se tenaient à leur poste, vis-à-vis l'un de l'autre, la flèche sur l'arbalète et le doigt sur la détente[2], lorsqu'un grand cerf, traqué par les batteurs, s'avança entre le roi et son ami. Guillaume tira; mais, la corde de son arbalète se brisant, la flèche ne partit pas, et le cerf, étonné du bruit, s'arrêta regardant de tous côtés[3]. Le roi fit signe à son compagnon de tirer; mais celui-ci n'en fit rien, soit qu'il ne vît pas le cerf, soit qu'il ne comprît pas les signes. Alors Guillaume impatienté cria tout haut : « Tire, « Gaultier, tire donc; de par le diable[4] ! » Et au même instant une flèche, soit celle de Gaultier, soit une autre, vint le frapper dans la poitrine; il tomba sans prononcer un mot, et expira. Gaultier Tirel courut à lui; mais, le trouvant sans haleine, il remonta à cheval, galopa vers la côte, passa en Normandie, et de là sur les terres de France.

1. Ord. Vital. p. 781,

2. Cum arcu et sagitta in manu exspectantes. (Henrici Knyghton, p. 2373.)

3. Sed fracta corda, cervus de sonitu quasi attonitus restitit, circum circa respiciens..... (Ibid.)

4. Trahe, trahe arcum, ex parte diaboli. (Ibid.)

Au premier bruit de la mort du roi, tous ceux qui assistaient à la chasse quittèrent en hâte la forêt pour courir à leurs affaires. Son frère Henry se dirigea vers Winchester et vers le trésor royal[1], et le cadavre de Guillaume-le-Roux resta par terre, abandonné comme autrefois celui du conquérant. Des charbonniers, qui le trouvèrent traversé de la flèche, le mirent sur leur voiture, enveloppé de vieux linges, à travers lesquels le sang dégoutta sur toute la route[2]. C'est ainsi que les restes du second roi normand s'acheminèrent vers le château de Winchester, où Henry était déjà arrivé, et demandait impérieusement les clefs du trésor royal. Pendant que les gardiens hésitaient, Guillaume de Breteuil, parti de la forêt, arriva hors d'haleine pour s'opposer à cette demande[3] : « Toi et moi, dit-il à Henry, nous « devons nous souvenir loyalement de la foi que « nous avons promise au duc Robert, ton frère; « il a reçu notre serment d'hommage, absent 1100.

1. Henricus concito cursu ad arcem Guentoniæ, ubi thesaurus regalis continebatur, festinavit. (Orderic. Vital. p. 782.)

2. Super bigam cujusdam carbonatoris. (Math. Paris, p. 54.)—Cruore undatim per totam viam stillante. (Will. malmesb. p. 126.)

3. Guillelmus de Britolio anhelus advenit. (Ibid.)

1100. « comme présent, il y a droit[1]. » Une querelle violente s'engagea; Henry mit l'épée à la main, et bientôt, avec l'aide de la foule qui s'assemblait, il s'empara du trésor et des ornements royaux.

Il était vrai, en effet, qu'aux termes du traité de paix conclu entre Guillaume et le duc Robert, et juré par tous les chefs de race normande, la royauté d'Angleterre était dévolue au duc; mais il était alors absent pour un voyage à la Terre-Sainte, où il fut un des premiers à se rendre en armes, à l'invitation du pape Urbain II, qui venait de transformer les anciens pélerinages en expéditions militaires. Les partisans de Robert, pris au dépourvu, et manquant de chefs, ne tinrent pas contre ceux de Henry. Ce dernier, maître du trésor, vint à Londres, où les principaux d'entre les Normands se réunirent; et, trois jours après la mort de son frère, il fut élu roi par eux, et couronné solennellement[2]. Les prélats le favorisèrent, parce qu'il les aimait beaucoup, eux et la littérature du temps; ce qui lui

1. Legaliter, inquit, reminisci fidei debemus quam Roberto duci germano tuo promisimus. (Will. malm. p. 126.)

2. Optimates qui prope fuerunt, ejus fratrem Heanrigum regem elegerunt. (Chron. saxon. Gibson, p. 208.)

faisait donner en langue normande le surnom de 1100.
Clerc ou de *Beau-Clerc*[1]. On dit même que les Saxons le préféraient à son compétiteur, parce qu'il était né et avait été élevé en Angleterre[2]. Il promit à son couronnement d'observer les bonnes lois du roi Edward; mais il déclara qu'il voulait conserver, comme son père, la jouissance exclusive des forêts[3].

Pendant que ces choses se passaient en Angle- 1100 à 1101.
terre, Robert, revenant de Palestine, s'était arrêté en Apulie, où il séjourna quelque temps auprès de ses compatriotes, seigneurs et rois de la Sicile et du pays de Naples, aux mêmes titres que d'autres Normands l'étaient du pays des Anglais; il y épousa la fille d'un certain Godefroy, comte de Brindes, par le droit de la lance et de l'épée. A la nouvelle de la mort d'un de ses frères et du couronnement de l'autre, il partit en grande hâte pour la Normandie; mais le voyage fut long, et le roi Henry eut le temps de bien prendre ses mesures. Il fit ce qu'avait fait peu auparavant son frère Guillaume, il tendit la main à ces pauvres Saxons, qu'on flattait au jour du péril,

1. Dictus clericus. (Jo. Brompton. p. 297.)

2. Plurimi lætati sunt quod regem natum et nutritum in Anglia habere meruissent. (Guill. neubrigensis. p. 297.)

3. Jo. Brompton, p. 998.

1100 à 1101. et que le lendemain on écrasait, assembla les principaux d'entre eux, et, probablement par interprète, leur tint le discours suivant :

« Mes amis et féaux, natifs de ce pays, où je « suis né, vous savez que mon frère en veut à « mon royaume. C'est un homme orgueilleux, et « qui ne peut vivre en paix ; il vous méprise ma- « nifestement, vous traite de lâches et de glou- « tons, et ne désire que vous fouler aux pieds[1]. « Mais moi, comme un roi doux et pacifique, je « me propose de vous maintenir dans vos an- « ciennes libertés, et de vous gouverner d'après « vos propres avis, avec modération et sagesse[2]. « J'en ferai, si vous le demandez, un écrit signé « de ma main, et je le confirmerai par ser- « ment. Tenez donc ferme pour moi ; car si la « bravoure des Anglais me seconde, je ne crains « plus les folles menaces des Normands[3]. »

1. Amici et fideles mei indigenæ ac naturales..... vosque scienter quasi contemptibiles, quos desides vocat et glutones, conculcare desiderat.... (Math. Paris, p. 42.)

2. Ego vero rex humilis et pacificus..... et vestris inclinando consiliis, consultius et mitius gubernare. (Ibid.)

3. Et super hæc (si provideretis) scripta subarata roborare et juramentis confirmare. Si enim fortitudine Anglorum roborer, inanes Normannorum minas nequaquam censeo formidandas. (Ibid.)

L'écrit promis par le roi aux Anglais, ou, pour parler le langage du siècle, sa charte royale, fut en effet dressé. On en fit autant de copies qu'il y avait de comtés normands en Angleterre, et, pour qu'elle parût plus solennelle, on y appliqua un sceau neuf, fabriqué pour cet usage[1]. Les exemplaires furent déposés dans la principale église de chaque province; mais ils n'y restèrent pas long-temps, tous furent enlevés quand le roi se rétracta, et, selon l'expression d'un ancien historien, faussa impudemment sa parole[2]. Il n'en resta que trois copies qui par hasard échappèrent; une à Canterbury, une à York et l'autre à Saint-Alban. 1100 à 1101.

La même politique qui fit faire à Henry sa démarche auprès des Anglais, lui en inspira une autre plus décisive; c'était de prendre pour épouse une femme de race anglo-saxonne. Il y avait alors en Angleterre une fille orpheline de Malcolm, roi des Écossais, et de Marguerite, sœur du roi Edgar; elle avait été élevée à l'abbaye de Rumsey, dans la province de Hants, sous la tutelle d'une autre sœur d'Edgar, appelée Christine, 1101 à 1102.

1. Et expedienter fabricato sigillo consignatæ sunt. (Anglia sacra, t. II, p. 274.)

2. Promissa impudenter violavit. (Math. Paris, p. 42.)

1101 à 1102. qui, après s'être réfugiée en Écosse avec son frère, avait pris le voile de religieuse en l'année 1086[1]. Comme fille de roi, plusieurs des capitaines normands avaient recherché en mariage la nièce d'Edgar : elle fut demandée au roi Guillaume-le-Roux par Alain le Breton, seigneur du château de Richemont, dans la province d'York; mais Alain mourut avant que le roi lui eût octroyé la jeune fille, suivant le droit qu'il avait, comme conquérant, de disposer des femmes anglaises[2]. Guillaume de Garenne, comte de Surrey, la désira ensuite; mais le mariage n'eut pas lieu, on ne sait par quel empêchement[3]. Ce fut elle que les prudents conseillers du roi Henry lui proposèrent comme épouse, afin de gagner, par ce moyen, l'appui de toute la race anglo-saxonne contre Robert et ses partisans.

De leur côté, beaucoup d'Anglais concevaient l'espoir frivole de voir revenir les anciens temps saxons, lorsque la descendante des rois saxons deviendrait la femme du Normand. Ceux qui avaient quelques liens de parenté ou d'affection

1. Will. malmesb. p. 164. — Annales waverleienses, p. 133.

2. Alanus enim Rufus Britannorum comes eam in conjugem sibi a rege Rufo requisivit. (Ord. Vital. p. 702.)

3. Ibidem.

avec la famille d'Edgar se rendirent auprès de la jeune fille, et la prièrent avec instance de ne point se refuser à ce mariage[1]. Elle en témoigna beaucoup de dégoût; mais les solliciteurs ne se rebutèrent point, et l'obsédèrent tellement, dit un ancien auteur, qu'elle se rendit à leurs désirs par lassitude et malgré elle[2]; car ils lui répétaient à satiété : « O la plus noble et la plus gracieuse des « femmes ! si tu voulais, tu retirerais du néant « l'antique honneur de l'Angleterre; tu serais un « signe d'alliance, un gage de réconciliation; mais « si tu t'obstines dans ton refus, l'inimitié sera « éternelle entre les deux races, et le sang humain « ne cessera de couler[3]. »

1101 à 1102.

C'est peut-être après que la nièce d'Edgar eut accordé son consentement et engagé sa parole, que l'on changea son ancien nom d'Édith en celui de Matilde, moins proprement saxon, et par conséquent moins offensif pour les oreilles nor-

1. Parentum et amicorum consiliis. (Math. Paris, p. 40.)

2. Ipsa vero invita nupsit ei, et tandem tædio affecta adquievit. (Ibid.)

3. Instantes enim importune dicebant : O mulierum generosissima et gratiosissima........ quod si non feceris, causa eris perennis inimicitiæ gentium, et sanguinis humani effusionis irrestaurabilis. (Math. Paris. p. 40.)

1101 à 1102. mandes[1]. Cette précaution d'ailleurs n'était pas la seule nécessaire, car il s'éleva parmi les Normands un grand parti contre le mariage : ce parti se composait des hommes qui, mal affectionnés pour le roi Henry, n'aimaient pas à le voir appuyé des secours de la population anglaise, ou qui, par simple passion de haine et d'orgueil national, trouvaient indigne qu'une femme saxonne devînt la reine des Normands. Leur malveillance suscita beaucoup d'obstacles imprévus ; ils prétendirent que Matilde, élevée depuis son enfance dans un monastère, avait été vouée à Dieu par ses parents : le bruit courut qu'on l'avait vue publiquement porter le voile, et ce bruit fit suspendre la célébration du mariage, à la grande joie de ceux qui y étaient contraires[2].

Il y avait alors à la place de Lanfranc, dans l'archevêché de Canterbury, un moine du Bec, nommé Anselme, dont les écrivains du temps rendent ce singulier témoignage, que les Anglais indigènes l'aimaient comme s'il eût été l'un d'entre eux[3]. Anselme était venu par hasard en Angle-

1. Matildis quæ prius dicta est Edith. (Orderic. Vital. p. 702.)

2. Eadmeri Historia novorum, p. 57.

3. Pro mansuetudine sua ab indigenis terræ, quasi unus eorum diligebatur. (Ibid. p. 112.)

terre, sous le règne du premier Guillaume, dans 1101
le temps où Lanfranc, voulant détruire la répu- à 1102.
tation des saints de race anglaise, attaquait avec acharnement la sainteté de l'archevêque Elfeg, assassiné jadis par les Danois[1]. Tout préoccupé de son projet, le primat entretint le moine normand de l'histoire du Saxon Elfeg, et de ce qu'il appelait son prétendu martyre. « Pour moi, lui « répondit Anselme, je crois cet homme martyr « et vraiment martyr; car il aima mieux mourir « que de faire tort à ses compatriotes. Il est mort « pour la justice, comme Jean pour la vérité, et « tous deux pareillement pour le Christ, qui est « la vérité et la justice[2]. »

Devenu à son tour primat, sous Guillaume-le-Roux, Anselme persista dans l'esprit d'équité qui lui avait dicté cette réponse, et dans sa bienveillance pour les Anglais. Il fut l'un des plus zélés partisans du mariage que souhaitaient ceux-ci; mais quand il vint à apprendre les bruits qui se répandaient sur le compte de la nièce d'Edgar, il déclara que rien ne saurait le déterminer à enlever à Dieu celle qui était son épouse pour l'unir

1. Voyez livre V, p. 160.

2. Martyr mihi videtur egregius qui mori maluit.... Sic ergo Johannes pro veritate, sic et Elphegus pro justitia.... (Anglia sacra, t. II, p. 162.)

1101 à 1102. à un époux charnel[1]. Désirant pourtant s'assurer de la vérité, il interrogea Matilde, et elle nia qu'elle eût jamais été vouée à Dieu; elle nia même qu'elle eût jamais porté le voile de son plein gré, et offrit d'en donner la preuve devant tous les prélats d'Angleterre. « Je dois confesser, dit-elle, « que quelquefois j'ai paru voilée; mais en voici « la raison : dans ma première jeunesse, quand « j'étais sous la tutelle de Christine, ma tante, « pour me garantir, à ce qu'elle disait, contre « le libertinage effréné des Normands, qui me- « naçaient la pudeur de toutes les femmes, elle « avait coutume de placer sur ma tête un mor- « ceau d'étoffe noire, et quand je refusais de m'en « couvrir, elle me traitait fort durement. En sa « présence, je portais ce morceau d'étoffe; mais, « dès qu'elle s'était éloignée, je le jetais à terre, « et le foulais sous mes pieds avec une colère « d'enfant[2]. »

1102. Anselme ne voulut point prononcer seul sur cette grande difficulté, et convoqua une assem-

1. Eadmeri Hist. novorum, p. 57.

2. Cum adolescentula essem et sub amitæ meæ Christianæ virga paverem, illa servandi corporis mei causa, contra furentem et cujusque pudori insidiantem Normannorum libidinem, nigrum panniculum capiti meo superponere solebat. (Ibid. p. 57.)

blée d'évêques, d'abbés, de religieux et de chefs 1102.
laïcs dans la cité de Rochester. Des témoins, cités devant ce conseil, confirmèrent la vérité des paroles de la jeune fille. Deux archidiacres normands, Guillaume et Humbault, furent envoyés vers le couvent où Matilde avait été élevée, et déposèrent que la voix publique, ainsi que le témoignage des sœurs, était d'accord avec sa déclaration[1]. Au moment où l'assemblée allait délibérer, l'archevêque Anselme se retira pour n'être point suspect d'exercer la moindre influence; et, quand il revint, celui qui portait la parole, au nom de tous, énonça en ces termes la décision commune : « Nous pensons que la jeune fille est « libre, et peut disposer de son corps, nous au- « torisant du jugement rendu dans une semblable « cause, par le vénérable Lanfranc, au temps où « les femmes saxonnes, réfugiées dans les mo- « nastères par crainte des soldats du grand Guil- « laume, réclamèrent leur liberté[2]. »

L'archevêque Anselme répondit qu'il adhérait pleinement à cette décision, et peu de jours après, il célébra le mariage du roi normand et de la nièce du dernier roi de race anglaise;

1. Eadmeri Hist. novorum, p. 57 et seq.

2. Voyez livre V, p. 201.

1102. mais, avant de prononcer la bénédiction nuptiale, voulant dissiper tous les soupçons et désarmer la malveillance, il monta sur une estrade devant la porte de l'église, et exposa au peuple assemblé tout le débat et la décision des évêques. Ces faits sont racontés par un témoin oculaire, par Edmer, Anglais de naissance, et moine de Canterbury.

1102 à 1103. Toutes ces précautions ne purent vaincre ce que l'historien Edmer appelle la malice de cœur de certains hommes[1], c'est-à-dire la répugnance de beaucoup de Normands contre la mésalliance de leur roi. Ils accablèrent de railleries ce roi et son épouse, les appelant tous deux Godric et Godive, et employant ces noms saxons comme des sobriquets de dérision[2] : « Henry le savait et « l'entendait, dit l'un des anciens chroniqueurs, « mais il affectait d'en rire aux éclats, cachant « adroitement son dépit[3]. » Aussitôt que le duc Robert eut débarqué en Normandie, l'irritation des mécontents contre le roi Henri prit un ca-

1. Eadmeri Hist. novorum, p. 57 et seq.

2. Omnes fere Normanni palam contumeliis dominum inurere, *Godricum* eum et *Godivam* comparem appellantes. (Will. malmesb. p. 156.)—Vocantes eum Godrich Godefadyr. (Henrici Knyghton. p. 2375.)

3. Audiebat hæc ille, et formidabiles cachinnos, iram differens, ejiciebat. (Will. malmesb. p. 156.)

ractère plus grave; beaucoup de chefs anglo- 1102
normands passèrent le détroit pour se joindre à à 1103.
la cause du frère dépossédé, ou lui envoyèrent des messages. Ils l'invitaient à presser son débarquement en Angleterre, promettant de lui faire recouvrer le titre qui lui appartenait en vertu du pacte conclu autrefois avec Guillaume-le-Roux[1]. Robert débarqua, et son armée se grossit, en effet, d'un grand nombre de seigneurs et de riches laïcs; mais les évêques, les simples soldats et les Anglais de naissance demeurèrent dans le parti du roi[2]. Les derniers surtout, suivant leur vieil instinct de haine nationale, désiraient ardemment que les deux factions en vinssent aux mains. Il n'y eut point de combat au débarquement, parce que Robert aborda sur la côte de Hants, pendant que son frère Henri l'attendait sur celle de Sussex. Il fallait quelques jours aux deux armées pour arriver à la rencontre l'une de l'autre, et les moins fougueux parmi les Normands des deux partis, profitant de l'intervalle, s'entremirent et apaisèrent cette querelle de parents et de compatriotes[3]. Il fut décidé que

1. Regnum illi promittentes. (Florent. Wigorn. p. 650.)

2. Episcopi, milites gregarii, et Angli. (Ibid.)

3. Verum sapientiores utriusque partis, habito salubriter inter se consilio.... (Ibid.)

1102 à 1103. Robert renoncerait encore une fois à ses prétentions sur le royaume pour une pension annuelle de deux mille livres d'argent, et que les confiscations faites par le roi sur les amis du duc, et par le duc sur les amis du roi, seraient gratuitement restituées[1].

1103. Ce traité priva les Anglais de l'occasion de satisfaire impunément leur aversion contre la race de leurs vainqueurs, et de tuer des Normands à l'abri d'une bannière normande. Mais, peu de temps après, cette occasion s'offrit de nouveau et fut avidement saisie. Robert de Belesme, l'un des comtes les plus puissants en Normandie et en Angleterre, fut cité à l'assemblée générale tenue dans le palais du roi pour répondre sur quarante-cinq chefs d'accusation[2]. Robert comparut, et demanda, suivant l'usage, la faculté d'aller librement prendre conseil avec ses amis sur ses moyens de défense[3]; mais une fois hors de l'assemblée, il monta vite à cheval et gagna l'un de ses châteaux-forts. Le roi et les seigneurs, qui attendirent vainement sa réponse, le déclarèrent ennemi public, à moins qu'il ne revînt se

1. Florent. Wigorn. p. 650.

2. XLV reatus in dictis seu factis. (Ord. Vital. p. 806.)

3. Licentiam, ut moris est, eundi ad consilium cum suis. (Ibid.)

présenter à la prochaine cour[1]. Mais Robert de Belesme, se préparant à la guerre, garnit de munitions et d'armes ses châteaux d'Arundel et de Tickehill, ainsi que la citadelle de Shrwesbury qu'il avait en garde. Il fortifia de même Bridgenorth, sur la frontière du pays de Galles[2]; et c'est vers ce dernier point que l'armée royale se mit en marche contre lui. 1103.

Il y avait trois semaines que le roi Henri assiégeait Bridgenorth, quand les comtes et les barons normands entreprirent de faire cesser la guerre, et de réconcilier Robert de Belesme avec le roi. « Car ils pensaient, dit un vieil historien, « que la victoire du roi sur le comte Robert lui « donnerait le moyen de les contraindre tous à « plier sous sa volonté[3]. » Ils vinrent en grand nombre trouver Henri, et lui demandèrent une conférence, ou, comme on s'exprimait alors en langue française, un *parlement* pour traiter de la paix. L'assemblée se tint dans une plaine auprès du camp royal[4]. Il y avait sur le coteau voisin

1. Nisi ad judicium rectitudinem facturus remearet. (Orderic. Vital. p. 806.)

2. Ibid.

3. Si rex magnificum comitem subegerit, omnes nos ut imbelles ancillas modo conculcabit. (Ibid.)

4. In medio campo colloquium de pace fecerunt. (Ibid. p. 807.)

1103. un corps de trois mille Anglais qui, sachant ce dont il était question dans la conférence des chefs normands, s'agitaient beauc oup, et criaient[1] : « O roi Henri, ne les crois pas, ils veulent te tendre « un piège; nous sommes là; nous t'assisterons, « et livrerons l'assaut pour toi; ne fais point de « paix avec le traître, que tu ne le tiennes vif « ou mort[2]. » Cette fois les Normands ne réussirent pas dans leur tentative de conciliation; le siège de Bridgenorth fut poussé vivement, et la forteresse prise; celle de Shrewsbury le fut ensuite, et Robert de Belesme, réduit à capituler, fut déshérité et banni[3].

La vanité des Anglais de race enrôlés sous la bannière royale pouvait être flattée de leurs succès militaires contre les Normands insurgés, mais la nation entière n'en retirait aucun soulagement; et si elle se vengeait de quelques-uns de ses ennemis, c'était au profit d'un autre ennemi; quoique le roi eût épousé une femme saxonne, et malgré le sobriquet saxon que lui donnaient les chefs normands, il était Normand dans le cœur. Son ministre favori, le comte de

1. Ad regem vociferando clamabant. (Ord. Vit. p. 807.)

2. Domine mi rex, noli proditoribus istis credere...... (Ibid. p. 807.)

3. Ibid.

Meulant, se faisait remarquer entre tous les autres dignitaires étrangers, par sa haine contre les indigènes[1]. Il est vrai que la voix populaire surnommait Matilde *la bonne reine*[2] : elle conseillait, disait-on, au roi d'aimer le peuple, mais les faits ne révèlent aucune trace de ses conseils ni de son influence[3]. Voici comment la chronique saxonne du monastère de Peterborough prélude au récit des événements qui suivirent le mariage si désiré de Henri et de la nièce d'Edgar : « Ce n'est pas chose facile que de raconter « toutes les misères dont le pays fut affligé cette « année par les tributs injustes et sans cesse re- « nouvelés. Partout où voyagea le roi, les gens « de sa suite vexèrent le pauvre peuple, et com- « mirent en plusieurs lieux des incendies et des « meurtres....[4]. » Chaque année qui succède à l'autre dans la série chronologique est marquée 1103.

1. Præfatus comes nec Anglos diligere...... (Eadmeri Hist. novorum, p. 94.)

2. Mold the god queen. (Rob. of Glocest. p. 423.)

3. Mold the god queen gaf him in conseile to luf his folc...... (Rob. of Brunne's chr. p. 98.)

4. Haud facile explicari possunt hujus terræ miseriæ.... quacumque rex ivit, familia ejus populum infelicem oppressit; subinde incendia et homicidia exercebant. (Chron. saxon. Gibson, p. 212.)

1103. par la répétition des mêmes plaintes énoncées à peu près dans des termes semblables, et cette monotonie donne une couleur plus sombre au
1105. récit... « L'année 1105 fut grandement malheu- « reuse à cause de la perte des récoltes, et des « tributs dont la levée ne cessa point[1]. L'année « 1110 fut pleine de misère à cause de la mau- « vaise saison, et des impôts que le roi exigea « pour la dot de sa fille[2]... » Cette fille, nommée Matilde, comme sa mère, et qui avait alors cinq ans, fut mariée à Henri, cinquième du nom, empereur d'Allemagne. « Tout cela, dit la chro- « nique saxonne, coûta cher à la nation an- « glaise[3]. »

1106. Ce qui lui coûta cher encore, ce fut une invasion que le roi Henri entreprit contre son frère, le duc de Normandie. Personnellement, Henri n'avait aucun motif pour rompre le premier la paix qui existait entre Robert et lui, depuis que Robert avait renoncé à toute prétention sur le royaume d'Angleterre. Il y avait peu

1. Hic annus fuit valde calamitosus. (Chron. saxon. Gibson, p. 213.)

2. Propter tributa quæ rex erogavit. in filiæ dotem. (Ibid. p. 216.)

3. Totum hoc care constitit Anglorum genti. (Ibid. p. 220.)

de temps que le duc était venu visiter son frère 1106.
comme un ami de cœur, et même, en retour de l'hospitalité qu'il reçut alors, il avait fait don à sa belle-sœur Matilde, des mille livres de pension que le roi devait lui payer aux termes de leur traité de paix[1]. Cet acte de courtoisie n'était pas le seul bon office que Henri eût éprouvé de la part de son frère aîné, l'homme le plus généreux de cette famille, et le seul qui ne devint pas roi. Anciennement, lorsque Henri était encore sans terres et mécontent de sa condition, il avait essayé de s'emparer du mont Saint-Michel en Normandie[2]; Robert et Guillaume-le-Roux l'y assiégèrent, et, le serrant de près, le réduisirent à manquer d'eau. L'assiégé fit prier ses frères de ne pas lui dénier la libre jouissance de ce qui est commun à tous les hommes, et Robert, sensible à cette plainte, ordonna à ses soldats de laisser ceux de Henri se pourvoir d'eau. Mais alors Guillaume-le-Roux s'emporta contre Robert : « Vous faites preuve d'habileté en fait « de guerre, lui dit-il, vous qui fournissez à « boire à l'ennemi; il ne manque plus que de lui

1. Reginæ indulsit. (Ord. Vital. p. 805.)

2. Infrendens quod nil sibi de terris impertiebatur. (Anglia sacra, t. I, p. 265.)

1106. « donner aussi des vivres[1]. — Quoi! répliqua vi-« vement le duc, devais-je laisser notre frère « périr de soif? et quel autre frère aurions-nous, « si nous le perdions[2]? »

Le souvenir de ce service et de cette affection fraternelle s'évanouit du cœur de Henri aussitôt qu'il fut roi. Il chercha de toute façon à nuire à Robert, et à profiter même contre lui de son caractère généreux et facile jusqu'à l'imprudence. Cette disposition d'esprit rendait le duc de Normandie peu habile à gouverner ses affaires. Beaucoup d'abus s'introduisaient dans son duché, il y avait une foule de mécontents, et la légèreté naturelle à Robert l'empêchait de les apercevoir, ou sa douceur de les punir. Le roi Henri se prévalut avec art de ces circonstances pour s'entremettre dans les querelles des Normands avec leur duc, d'abord sous le personnage de conciliateur; puis, quand les discordes recommencèrent, il leva le masque, et se déclara protecteur de la Normandie contre le mauvais gouvernement de son frère[3]. Il somma Robert de lui céder la pro-

1. Bene scis actitare guerram, qui hostibus præbes aquæ copiam. (Will. malmesb. p. 121.)

2. Et quem alium habebimus, si eum amiserimus? (Ibid.)

3. Order. Vital. p. 820.

vince en échange d'une somme d'argent. « Tu as 1106.
« le titre de chef, lui mandait-il dans son mes-
« sage, mais tu ne l'es plus réellement, car ceux
« qui doivent t'obéir se moquent de toi[1]. » Le
duc, indigné de cette proposition, refusa d'y
accéder, et alors Henri se mit à poursuivre à main
armée la ruine de son frère[2].

Près de partir pour la Normandie, il ordonna en Angleterre une grande levée d'argent pour les frais de cette expédition; et ses collecteurs de taxes usèrent de la plus cruelle violence envers les bourgeois et les paysans saxons[3]. Ils chassaient de leurs pauvres masures ceux qui n'avaient rien à donner; ils en enlevaient les portes et les fenêtres, et prenaient jusqu'aux derniers meubles[4]. Contre ceux qui paraissaient posséder quelque chose, on intentait des accusations imaginaires; ils n'osaient se présenter en justice, et l'on confisquait leurs biens[5]. « Beaucoup de personnes,

1. Dux quidem, nomine tenus vocaris, sed a clientibus tuis palam subsannaris. (Orderic. Vital. p. 820.)

2. Ibidem.

3. Nullus in collectoribus pietatis aut misericordiæ respectu fuit, sed crudelis exactio super omnes desæviit. (Eadmeri Hist. novorum, p. 83.)

4. Aut a suis domunculis pelli, aut avulsis exportatisque ostiis domorum.... (Ibid.)

5. Nova et excogitata forisfacta objiciebantur.... aliis

1106. « dit un contemporain, ne trouveraient rien de « nouveau dans ces griefs, sachant qu'ils existè- « rent durant tout le règne de Guillaume, frère « du roi actuel, pour ne pas parler de ce qui se « passa du temps de leur père. Mais, de nos jours, « il y avait un motif pour que ces vexations, déjà « anciennes, fussent encore plus dures et plus in- « supportables qu'autrefois ; c'est qu'elles s'adres- « saient à un peuple dépouillé de tout, entière- « ment ruiné, et contre lequel on s'irritait de « ce qu'il n'avait plus rien à perdre[1]. »

Un autre écrivain de l'époque raconte que des troupes de laboureurs venaient au palais du roi ou sur son passage, et jetaient devant lui leurs socs de charrue, en signe de détresse et comme pour déclarer qu'ils renonçaient à cultiver leur terre natale[2]. Le roi partit pour la Normandie, vainquit le duc Robert, et le fit prisonnier avec ses amis les plus fidèles, dans une bataille livrée près du château de Tinchebray, à trois lieues de

atque aliis miserabilibus modis affligi et cruciari. (Eadm. Hist. novorum, p. 83.)

1. Ibid.

2. Quærula multitudo colonorum prætereunti regi frequenter occursabat, oblatis vomeribus, in signum deficientis agriculturæ. (Dialog. de Scaccario, in notis ad Eadmerum, pag. 210.)

Mortain. Un incident remarquable de cette victoire, c'est que le roi saxon Edgar se trouva parmi les prisonniers[1]. Après avoir renoncé à ses anciennes espérances pour son pays et pour lui-même, il était venu s'établir en Normandie, auprès du duc Robert, avec lequel il se lia d'affection, et qu'il accompagna même à la guerre de la croisade[2]; il fut ramené en Angleterre, et le roi, qui avait épousé sa nièce, lui accorda une pension modique, de laquelle il vécut jusqu'à ses derniers jours au fond d'une campagne, dans l'isolement et l'obscurité[3]. 1106.

Le duc Robert éprouva de la part de son frère un traitement plus rigoureux; il fut enfermé dans le donjon de Cardiff, bâti sur la côte méridionale du pays de Galles, vis-à-vis de celle de Glocester, dans un lieu récemment conquis sur les Gallois par les Normands. Robert, séparé de l'Angleterre par le cours de la Saverne, jouit d'abord d'une sorte de liberté; il pouvait visiter la campagne et les forêts voisines; mais, un jour, 1106 à 1107.

1. Chron. saxon. Gibson. p. 214.

2. Ducem quasi collactaneum fratrem diligebat. (Order. Vital. p. 778.)

3. Pedetentim pro ignavia contemptui haberi cœpit, nunc remotus et tacitus canos suos in agro consumit. (Willelm. malmesb. p. 103.)

1107. il tenta de s'évader, et saisit un cheval: on le poursuivit, on le ramena en prison, et, d'après l'ordre de son frère, on lui creva les yeux. Robert mourut après une captivité de vingt-sept ans, durant laquelle il montra une fierté digne d'un meilleur sort. Un jour qu'on lui apportait des vêtements neufs, de la part du roi Henri, en les touchant pour les examiner, il s'aperçut que l'un d'eux était percé ou décousu : on lui dit que le roi l'avait essayé et l'avait trouvé trop étroit[1]. Alors le prisonnier jeta les habits loin de lui, et s'écria en colère : « Voilà donc que mon frère, « ou plutôt mon traître, ce lâche clerc qui m'a « déshérité et privé de la vue, me tient à cette « heure pour si méprisable, moi qui eus tant « d'honneur et de renom, qu'il me fait l'aumône « de ses vieux habits, comme à un valet![2] »

1107 à 1127. Robert avait un fils encore en bas âge, nommé Guillaume, dont le roi Henri tâcha de s'emparer, mais qui fut sauvé et conduit sur les terres de France par le zèle d'un ami de son père[3]. Le roi des Français, appelé Louis (nom dans lequel la

1. Math. Paris, p. 50.

2. En frater meus, immo proditor meus, et supplantator, et ignavus clericus, qui me incarceravit, et incarceratum excæcavit.... (Math. Paris, p. 50.)

3. Orderic. Vital. p. 838.

langue romane avait défiguré et adouci le vieux 1107.
nom frank Hlode-wig,) adopta Guillaume, et l'éleva dans son hôtel; il lui donna chevaux et harnais, suivant la coutume du siècle, et, feignant de s'intéresser à sa cause, se servit de lui pour causer de l'inquiétude au duc-roi son voisin, dont la puissance lui faisait ombrage. Au nom du fils de Robert, le roi de France forma une ligue dans laquelle entrèrent les Flamands et les Angevins. Henri fut attaqué sur tous les points de sa frontière de Normandie; il perdit des villes et des châteaux, et, en même temps, les amis du duc Robert conspirèrent contre sa vie[1]. Durant plusieurs années, il ne dormit jamais sans avoir au chevet de son lit une épée et un bouclier[2]. Mais, quelque formidable que fût la confédération de ses ennemis extérieurs et intérieurs, elle ne prévalut point contre la puissance qu'il tirait de la Normandie, unie à l'Angleterre.

Le jeune fils de Robert continua de vivre aux gages du roi de France, comme son vassal, et à suivre ce roi dans ses guerres. Ils allèrent ensemble en Flandre, après une sédition où avait

1. Orderic. Vital. p. 838 et suiv. — Sugerii vita Ludovici Grossi apud script. rer. francic. tom. XII, p. 44.

2. Ante se dormientem scutum et gladium omni nocte constitui imperabat. (Ibid.)

1107. péri le duc des Flamands, Karl ou Charles, fils de Knut, roi des Danois, tué aussi dans une sédition[1]. Le roi des Français entra en Flandre avec l'aveu du pays, pour poursuivre les meurtriers du dernier duc; mais ensuite, sans cet aveu, en vertu de son droit de suzeraineté féodale (droit fort sujet à litige), il mit à la place du duc mort le jeune Guillaume, fils de Robert, qu'il avait à cœur de rendre puissant pour l'opposer au roi Henri[2]. Il y eut peu de résistance contre cet acte impopulaire, tant que le roi de France et ses soldats demeurèrent en Flandre; mais, après leur départ, une révolte universelle éclata contre le nouveau gouverneur, créature des étrangers[3]. La guerre commença avec des chances diverses entre le peuple et le fils de Robert. Les insurgés flamands appelèrent à leur tête un chef alsacien, nommé Dietrik ou Thiedrik, issu comme eux de race teutonique, et parent de leurs anciens chefs[4]. Ce candidat populaire attaqua l'élu du roi de France, qui fut blessé dans un siège, et mou-

1. Johan. Iperii chron. apud script. rer. francic. t. XIII, p. 460. — Voyez livre VI, p. 283.

2. Ibid. p. 446.

3. Fuit terræ et regno gravis quare plures de Flandria, tædio... (Joh. Iperii chron. p. 467.)

4. Theodericum de Holsate. (Ibid.)

rut peu de temps après. Thiedrik d'Alsace lui succéda, et le roi Louis se vit obligé, malgré ses prétentions hautaines, de reconnaître comme duc légitime des Flamands celui qu'eux-mêmes avaient choisi[1]. 1107.

Au moment d'aller sur le continent, soutenir la longue guerre que son neveu et le roi de France lui suscitèrent, Henri avait fait en Angleterre, du conseil de ses évêques et de ses barons, une grande promotion d'abbés et de prélats. Selon la chronique saxonne contemporaine, il n'y eut jamais autant d'abbayes données en une seule fois que dans la quarante-unième année du règne des *Français* en Angleterre[2]. Dans ce siècle où les communications journalières avec les hommes d'église tenaient une si grande place dans la vie, un pareil événement, quoiqu'à nos yeux peu mémorable, n'était point indifférent à la destinée de la population anglaise, hors des cloîtres, comme dans les cloîtres. « Parmi tous « ces nouveaux pasteurs, dit le contemporain « Edmer, la plupart furent plutôt loups que pas-

1. Quem verum Flandriæ hæredem rex declarans, eum ad Flandriæ hommagium recepit et approbavit. (Joh. Iperii chron. p. 487.)

2. Primo et XL° anno ex quo Franci (the Francan) hanc terram gubernarunt. (Chron. saxon. Gibson, p. 216.)

1107. « teurs[1]. Que telle n'ait pas été l'intention du roi, « il faut le croire; et pourtant cela serait plus « croyable, s'il en eût pris au moins quelques-« uns parmi les indigènes du pays[2]. Mais si vous « étiez Anglais, aucun degré de vertu ou de mé-« rite ne pouvait vous mener au moindre emploi; « tandis que l'étranger de naissance était jugé « digne de tout : nous vivons dans de mauvais « jours[3]. »

Parmi les nouveaux abbés qu'institua le roi Henri, en l'année 1107, la chronique contemporaine nomme un certain Henri de Poitou, qui passa en Angleterre parce que c'était un pays où les prêtres faisaient fortune plus promptement qu'ailleurs, et vivaient avec moins de gêne. Ce clerc poitevin obtint du roi l'abbaye de Péterborough, « et il s'y comporta, dit la chronique, « comme le frêlon dans la ruche, enlevant tout « ce qu'il trouvait à prendre dans le couvent et

1. Lupi magis quam pastores effecti sunt. (Eadm. Hist. p. 110.)

2. Quod tamen credibilius videretur, si aliquos saltem ex indigenis, terræ non usquequaque Anglos perosus..... (Ibid.)

3. Unum eos, natio scilicet, dirimebat. Si Anglus erat, nulla virtus eum poterat adjuvare; si alienigena....... honore præcipuo illico dignus videbatur. Dies enim mali sunt. (Ibid.)

« hors du couvent, soit aux clercs, soit aux laïcs, 1107.
« et faisant tout passer dans son pays[1]. » Il était moine de Cluny, et avait promis au supérieur de cet ordre, par serment sur la vraie croix, de lui procurer la propriété entière de l'abbaye de Peterborough, avec tous ses biens en terres et en meubles[2]. Au moment où le chroniqueur saxon écrivait ce récit, l'abbé avait fait au roi sa demande, et l'on n'attendait plus que la décision royale. « Que Dieu ait pitié, s'écrie le Saxon, « des malheureux moines de Peterborough et de « cette malheureuse maison! C'est bien aujour- « d'hui qu'ils ont besoin de l'assistance du Christ « et de tout le peuple chrétien[3]... »

Ces souffrances, auxquelles il faut compatir 1107 à
puisqu'elles furent éprouvées par des hommes, 1112.
et que le gouvernement de l'étranger les rendait communes aux laïcs et aux clercs, en fatiguant chaque jour l'esprit des Anglais, paraissent avoir augmenté en eux les dispositions superstitieuses de leur nation et de leur siècle. Il semble qu'ils trouvaient quelque consolation à s'imaginer que Dieu révélait par des signes effrayants sa colère

1. Tanquam fucus in alveario. (Chron. saxon. Gibson, p. 231.)

2. Ibid.

3. Ibid. p. 236.

1107 à 1112. contre leurs oppresseurs. La chronique saxonne affirme que, dans le temps où l'abbé Henri le Poitevin fit son entrée à Peterborough, il apparut, la nuit, dans les forêts situées entre le couvent et la ville de Stamford, des chasseurs noirs, grands et difformes, menant des chiens noirs aux yeux hagards, montés sur des coursiers noirs, et poursuivant des biches noires : « Des « gens dignes de foi les ont vus, dit le narrateur, « et durant quarante nuits consécutives on enten- « dit le son de leurs cors[1]. » A Lincoln, sur le tombeau de l'évêque normand Robert Bluet, homme fameux par ses débauches, des fantômes se montrèrent aussi durant plusieurs nuits[2]. On racontait des visions horribles qui, selon le bruit public, apparaissaient au roi Henri dans son sommeil, et le troublaient tellement, que trois fois de suite dans la même nuit il s'était élancé hors du lit et avait saisi son épée[3]. C'est vers le même temps que se renouvelèrent les prétendus mi-

1. Chron. saxon. Gibson, p. 232.

2. Robertus Bluet vir libidinosus....... loci custodes nocturnis umbris exagitatos. (Henricus Knyghton. pag. 2364.)

3. Exsiliit rex de stratu suo, gladium arripiens. (Ibid. p. 2384.)

racles du tombeau de Waltheof[1]; ceux du roi 1112.
Edwar, dont la sainteté n'était point contestée par les Normands, à cause de sa parenté avec Guillaume le conquérant, occupaient aussi l'imagination des Anglais[2]. Mais ces vains récits du foyer, ces regrets superstitieux des hommes et des jours d'autrefois, ne donnaient au peuple ni soulagement pour le présent, ni espérance pour l'avenir.

Le fils du roi Henri et de Matilde ne tenait 1112
rien de sa mère dans ses dispositions envers les à 1118.
Anglais. On l'entendait dire publiquement que si jamais il venait à régner sur ces misérables Saxons, il leur ferait tirer la charrue comme à des bœufs[3]. A l'âge où ce fils, nommé Guillaume, reçut en cérémonie ses premières armes, tous les chefs normands l'agréèrent pour successeur du roi, et lui jurèrent d'avance fidélité. Quelque

1. Eisdem diebus miranda valde magnalia ad tumulum sancti Waldevi martyris. (Ingulf. croyl. p. 116.)

2. Cujus cognatione et consanguinitate, rex noster Willelmus fundat conscientiam regnum Angliæ invadendi. (Ibid. p. 911.)

3. Palam comminatus fuerat Anglis quod si quando acciperet dominatum super eos, eos quasi boves ad aratrum trahere faceret. (Henric. Knyghton, p. 2382.) — Jo. Brompton, p. 1013. — Ypodigma Neustriæ, p. 444.

1112 à 1118. temps après, il fut marié à la fille de Foulques, comte d'Anjou. Cette union détacha les Angevins de la confédération formée par le roi de France, qui lui-même renonça bientôt à la guerre, à condition que Guillaume, fils de Henri, se reconnaîtrait son vassal pour la Normandie, et lui en ferait hommage, comme l'avait promis à perpétuité, dit un historien de l'époque, Rolf ou Rou, premier duc des Normands[1]. La paix se trouvant
1120. ainsi complètement rétablie, dans l'année 1120, au commencement de l'hiver, le roi Henri, son fils légitime Guillaume, plusieurs de ses enfants naturels et les seigneurs normands d'Angleterre se disposèrent à repasser le détroit[2].

La flotte fut rassemblée au mois de décembre dans le port de Barfleur. Au moment du départ, un certain Thomas, fils d'Étienne, vint trouver le roi, et lui offrant un marc d'or, lui parla ainsi: « Étienne, fils d'Érard, mon père, a servi toute « sa vie le tien sur mer, et c'est lui qui conduisait « le vaisseau sur lequel ton père monta pour aller « à la conquête; seigneur roi, je te supplie de me « bailler en fief le même office: j'ai un navire

1. Sicut Rollo primus, Normanniæ dux, jure perpetuo promiserat. (Script. rer. franc. tom. XIV, p. 16.)

2. Orderic Vital. p. 867.

« appelé *la Blanche-nef*, et appareillé comme il 1120.
« faut[1]. » Le roi répondit qu'il avait choisi le navire sur lequel il voulait passer, mais que pour faire droit à la requête du fils d'Étienne, il confierait à sa conduite ses deux fils, sa fille et tout leur cortège. Le vaisseau qui devait porter le roi mit le premier à la voile par un vent du sud, au moment où le jour baissait, et le lendemain matin il aborda heureusement en Angleterre[2]; un peu plus tard sur le soir partit l'autre navire; les matelots qui le conduisaient avaient demandé du vin au départ, et les jeunes passagers leur en avaient fait distribuer avec profusion[3]. Le vaisseau était manœuvré par cinquante rameurs habiles; Thomas, fils d'Étienne, tenait le gouvernail, et ils naviguaient rapidement par un beau clair de lune, longeant la côte voisine de Barfleur[4]. Les matelots, animés par le vin, faisaient force de rames pour atteindre le vaisseau du roi. Trop occupés de ce désir, ils s'engagèrent imprudemment parmi des rochers à fleur d'eau dans

1. Eique marcam auri offerens ait.... hoc feudum, domine rex, a te requiro, et vas quod *Candida Navis* appellatur. (Ibid. 868.)

2. Ibid.

3. Ad bidendum postulaverunt. (Order. Vital. p. 868.)

4. Periti enim remiges quinquaginta ibi erant. (Ibid.)

1120. un lieu alors appelé le *Ras de Catte*, aujourd'hui Ras de Catteville[1]. *La Blanche-nef* donna contre un écueil de toute la vitesse de sa course et s'entr'ouvrit par le flanc gauche : l'équipage poussa un cri de détresse qui fut entendu sur les vaisseaux du roi déjà en pleine mer; mais personne n'en soupçonna la cause[2]. L'eau entrait en abondance, le navire fut bientôt englouti avec tous les passagers, au nombre de trois cents personnes, parmi lesquelles il y avait dix-huit femmes[3]. Deux hommes seulement se retinrent à la grande vergue qui resta flottante sur l'eau; c'était un boucher de Rouen, nommé Berauld, et un jeune homme de naissance plus relevée, appelé Godefroi, fils de Gilbert de l'Aigle[4].

Thomas, le patron de *la Blanche-nef*, après avoir plongé une fois, revint à la surface de l'eau; apercevant les têtes des deux hommes qui tenaient la vergue : « Et le fils du roi, leur dit-il, qu'est-il

1. In quodam loco maris periculosissimo qui ab incolis *Cata Ras* dicitur (al. *catte raz*). (Guill. gemet. Hist. norman. p. 257.)

2. Omnes in tanto discrimine simul exclamaverunt. (Orderic. Vital. p. 868.)

3. Ibid. p. 868. — Will. malmesb. p. 165.

4. Duo soli virgæ qua velum pendebat manus injecerunt.... (Ibid.)

« arrivé de lui[1]? — Il n'a point reparu, ni lui, ni 1120.
« son frère, ni sa sœur, ni personne de leur « compagnie. — Malheur à moi, s'écria le fils « d'Étienne; » et il replongea volontairement[2]. Cette nuit de décembre fut extrêmement froide, et le plus délicat des deux hommes qui survivaient, perdant ses forces, lâcha le bois qui le soutenait et descendit au fond de la mer, en recommandant à Dieu son compagnon[3]. Bérault, le plus pauvre de tous les naufragés, dans son justaucorps de peau de mouton, se soutint à la surface de l'eau; il fut le seul qui vit revenir le jour; des pêcheurs le recueillirent dans leurs barques; il survécut, et c'est de lui qu'on apprit les détails de l'événement[4].

La plupart des chroniqueurs, Anglais de race, en rapportant cette catastrophe douloureuse pour leurs maîtres, paraissent compatir extrêmement peu aux malheurs des familles normandes. Ils nomment ce malheur une vengeance divine,

1. Filius regis quid devenit? (Orderic. Vital. p. 868.)

2. Miserum, inquit, est amodo meum vivere.... (Ibid.)

3. Vires amisit, sociumque suum Deo commendans, in pontum lapsus obiit. (Ibid.)

4. Beraldus autem, qui pauperior erat omnibus, renone amictus ex arietinis pellibus, de tanto solus consortio diem vidit. (Ibid.)

1120. un jugement de Dieu, et se plaisent à trouver quelque chose de surnaturel dans ce naufrage arrivé par un temps serein sur une mer tranquille[1]. Ils rappellent le mot du jeune Guillaume et ses desseins sur la nation anglaise. « L'orgueil-« leux, s'écrie un contemporain, il pensait à son « règne futur; mais Dieu a dit, Il n'en sera pas « ainsi, impie, il n'en sera pas ainsi; et il est ar-« rivé que son front, au lieu d'être ceint de la « couronne d'or, s'est brisé contre les rochers[2]. « C'est Dieu lui-même qui n'a pas voulu que le fils « du Normand revît l'Angleterre[3]. » Enfin ils accusent ce jeune homme, et ceux qui partagèrent sa destinée, de vices honteux et infames, inconnus, à ce qu'ils prétendent, en Angleterre, avant l'arrivée des Normands[4]. Leurs invectives et leurs

1. Manifestum Dei judicium.... mare tranquillo perierunt. (Gervas. cantuariens. p. 1339.) — Enormiter in mari tranquillissimo. (Jo. Brompton, p. 240.)

2. Ille de regno futuro cogitabat; Deus autem dicebat: Non sic, impie, non sic. Contigit autem ei quod pro corona auri, rupibus marinis capite scinderetur. (Henric. huntingdon. Epist. de contemptu mundi, Anglia sacra, t. II, p. 696.)

3.... Obstitit ipse Deus. (Versus ap. Brompton. p. 1013.)

4. Superbia tumidi, luxuriæ et libidinis omnis tabe maculati. (Gervas. cantuar. p. 1339.) — Scelus Sodomæ noviter in hac terra divulgatum. (Eadmeri Hist. p. 24.)

accusations passent souvent toute mesure, et 1120.
souvent aussi ils se montrent flatteurs et obséquieux à l'excès, comme des gens qui abhorrent et qui tremblent. « Tu as vu, écrit l'un d'eux « dans une lettre qui devait rester secrète, tu as « vu Robert de Belesme, cet homme qui faisait « du meurtre sa plus douce récréation; tu as vu « Henri, comte de Warwic, et son fils Roger, l'ame « ignoble; tu as vu le roi Henri, meurtrier de « tant d'hommes, violateur de ses serments, geôlier de son frère...[1]. Peut-être vas-tu me demander pourquoi, dans mon Histoire, j'ai tant « loué ce même Henri. J'ai dit qu'il était remarquable entre les rois par sa prudence, sa bravoure et ses richesses; mais ces rois, auxquels « nous prêtons tous serment, devant qui les « étoiles du ciel semblent s'abaisser, et que les « femmes, les enfants et les hommes frivoles vont « contempler au passage, rarement, dans leur « royaume, il se trouve un seul homme aussi « coupable qu'eux, et c'est ce qui fait dire que « la royauté est un crime[2]. »

— Nefandum illud et enorme Normannorum crimen. (Anglia sacra, t. II, p. 40.)

1. Henric. huntingdon. Epistola de contemptu mundi, apud Angliam sacram, t. II, p. 696.

2. Nemo in regno eorum par eis sceleribus; unde dici-

1120 à 1124. Selon les vieux historiens, on ne vit plus sourire le roi Henri depuis le naufrage de ses enfants. Sa femme Matilde était morte, et reposait à Winchester, sous une tombe dont l'épitaphe contenait quelques mots anglais; ce qui de long-temps ne devait reparaître sur la sépulture des riches et des grands d'Angleterre[1]. Henri prit une seconde épouse, hors de la race anglo-saxonne, maintenant retombée dans le mépris parce que le fils du conquérant n'avait plus besoin d'elle. Ce nouveau mariage du roi fut stérile, et toute sa tendresse se réunit dès lors sur un fils naturel nommé Robert, le seul qui lui restât[2]. Vers le temps où ce fils parvint à l'âge nubile, il arriva qu'un certain Robert, fils d'Aymes ou d'Aymon, Normand de naissance, et possesseur de grands domaines dans la province de Glocester, mourut, laissant pour héritière de ses biens une fille unique appelée Aimable, et familièrement *Mable* ou *Mabile*. Le roi Henri négocia avec les parents de cette jeune fille un mariage entre elle et Robert, son bâtard; les parents consentirent, mais

tur: Regia res scelus est. (Henric. huntingd. Epistola, ap. Angliam sacram, t. II, p. 696-699.)

1. Hic jacet Matildis regina.... ab Anglis vocata *Mold the gode quene*. (Anglia sacra, tom. I, p. 277.)

2. Willelmi gemeticensis, p. 307.

Aimable refusa. Elle refusa long-temps sans expliquer les motifs de sa répugnance, jusqu'à ce qu'enfin, poussée à bout, elle déclara qu'elle ne serait jamais la femme d'un homme qui ne portait pas deux noms. 1120 à 1124.

Les deux noms, ou le double nom composé du nom propre et d'un surnom, soit purement généalogique, soit indiquant la possession d'une terre ou l'exercice d'un emploi, étaient un des signes par lesquels la race normande d'Angleterre se distinguait de la race anglaise[1]. En ne portant que son nom propre, dans les siècles qui suivirent la conquête, on risquait de passer pour Saxon; et la vanité prévoyante de l'héritière de Robert fils d'Aimon s'alarma d'avance de l'idée que son époux futur pourrait être confondu avec la masse ignoble des indigènes. Elle avoua nettement ce scrupule dans une conversation qu'elle eut avec le roi, et que rapporte de la manière suivante une chronique en vers[2]:

« Sire, dit la jeune Normande, je sais que vos « yeux se sont arrêtés sur moi, beaucoup moins « pour moi-même que pour mon héritage; mais

1. Hickesii Thesaurus linguarum septentrionalium, t. II, p. 27.

2. Robert of Glocester's Chron. p. 432.

1120 à 1124 « ayant un si bel héritage, ne serait-ce pas grande « honte que de prendre un mari qui n'eût pas « ses deux noms[1]? De son vivant, mon père s'ap« pelait sire Robert fils d'Aymon; je ne veux « être qu'à un homme dont le nom montre aussi « d'où il vient.— Bien parlé, demoiselle, répondit « le roi Henri; sire Robert fils d'Aymon était le « nom de ton père, sire Robert *fils de roi* sera « le nom de ton mari[2]. — Voilà, j'en conviens, « un beau nom pour lui faire honneur toute sa « vie, mais comment appellera-t-on ses fils, et « les fils de ses fils? » Le roi comprit cette demande, et reprenant aussitôt la parole : « De« moiselle, dit-il, ton mari aura un nom sans « reproche, pour lui-même et pour ses héritiers; « il se nommera Robert de Glocester, car je veux « qu'il soit comte de Glocester, lui, et tous ceux « qui viendront de lui[3]. »

Après eette historiette sur la vie et les mœurs des conquérants de l'Angleterre vient se placer naturellement un récit moins gai de la destinée

1. ..... It were to me a great shame
To have a lord without his two name.
(Rob. of Glocester's Chronicle, p. 432.)

2. Damoyselle quoth the king....
Sire Robert le fiz haime....
Sire Robert le fiz rey....
(Ibid.)

3. Ibid.

des indigènes. En l'année 1124, Raoul Basset, grand-justicier, et plusieurs autres barons normands, tinrent une grande assemblée dans la province de Leicester : ils y firent comparaître un grand nombre d'Anglais accusés d'avoir fait le brigandage, c'est-à-dire la guerre de parti, qui avait succédé à la défense régulière contre le pouvoir étranger. Quarante-quatre, qu'on accusait de vol à main armée et d'hostilité flagrante contre l'ordre établi par la conquête, furent condamnés à la peine de mort, et six autres à la perte des yeux par le juge Basset et ses assesseurs[1]. « Des personnes dignes de foi, dit la chro- « nique contemporaine, attestent que la plupart « moururent injustement; mais Dieu, qui voit « tout, sait que son malheureux peuple est op- « primé contre toute justice; d'abord on le dé- « pouille de ses biens, et ensuite on lui ôte la vie[2]. « Cette année fut dure à passer; quiconque pos- « sédait quelque peu de chose en fut privé par « les taillages et par les arrêts des hommes 1124.

1. Chron. saxon. Gibson, p. 228.

2. Multi fide digni homines........ sed noster dominus Deus...... videt oppressum esse miserum populum ejus. contra jus omne. Primo spoliantur possessionibus, deinde trucidantur. (Ibid.)

1124. « puissants ; quiconque n'avait rien périt de « faim[1]. »

Un fait arrivé quelque temps auparavant peut éclaircir en partie ce que la chronique entend par ces arrêts qui dépouillaient les Saxons. Dans la seizième année du règne de Henri Ier, un homme appelé Brihtstan, habitant de la province de Huntingdon, voulut se donner, avec ce qu'il possédait, au monastère de Sainte-Éthelride. Robert Malarteis, prévôt normand du canton, imagina que l'Anglais ne songeait à se faire moine que pour échapper au châtiment de quelque délit secret contre l'autorité étrangère, et il l'accusa, apparemment à tout hasard, d'avoir trouvé un trésor et de se l'être approprié[2]. C'était un attentat aux droits du roi, car les rois normands se prétendaient possesseurs nés de toute somme d'argent trouvée sous terre[3]. Malarteis défendit, de par le roi, aux moines de Sainte-Éthelride de recevoir Brihtstan dans leur maison; puis il fit saisir le Saxon et sa femme, et les traîna devant

1. *Mid strange geoldes, and mid strange motes*....... qui nil habuit, periit fame. (Chron. saxon. Gibson, pag. 192.

2. Thesaurum occultum invenit. (Order. Vital. p. 629.)

3. Thesauri de terra regis sunt. (Leges Guil. Nothi apud Wilkins. p. 312.)

le justicier Raoul Basset, à Huntingdon[1]. L'ac- 1124.
cusé nia le délit qu'on lui imputait; mais les Normands l'appelèrent menteur, le raillèrent sur sa petite taille et sa corpulence excessive, et, après beaucoup d'insultes, rendirent une sentence qui l'adjugeait au roi, lui et tout ce qu'il possédait[2]. Aussitôt après le jugement, ils exigèrent de l'Anglais une déclaration de ses biens meubles et immeubles, ainsi que du nom de ses débiteurs. Brihtstan la fit; mais les juges, peu satisfaits du compte, lui répétèrent plusieurs fois qu'il mentait impudemment. Le Saxon répondit dans sa langue : « Mes seigneurs, Dieu « sait que je dis vrai ; » il répétait patiemment ces mots, dit l'historien, sans ajouter autre chose[3]. On força sa femme à livrer quinze sous et deux anneaux qu'elle portait sur elle, et à jurer qu'elle ne retenait rien. Le condamné fut ensuite conduit pieds et poings liés à Londres, jeté dans une prison obscure, et

1. Interdico ne illum in vestro collegio audeatis suscipere. (Orderic. Vital. p. 629.)

2. Præjudicaverunt ipsum cum omni possessione ditioni regis tradendum. (Ibid.)

3. *Wit, mine louerd, God almihtig that ic sæge soth.* Hoc verbo sæpius repetito nil aliud dicebat. (Ibid.)

1124. chargé de chaînes de fer dont le poids surpassait ses forces[1].

Le jugement du Saxon Brihtstan fut rendu, selon le témoignage de l'ancien historien, dans l'assemblée de justice, où, comme parlaient les Normands, dans la *cour du comté* de Huntingdon[2]. A
1116 à ces cours, où se jugeaient toutes les causes, à
1126. l'exception de celles des chefs supérieurs, réservées pour le palais du roi, présidait le vicomte de la province, que les Anglais appelaient sherif, ou un juge de tournée, un *justicier errant,* comme on s'exprimait en langue normande[3]. A la cour du comté siégeaient, comme juges, les possesseurs de terres libres, ceux que les Normands appelaient *francs tenants*, et que les indigènes appelaient *franklings*, joignant à l'adjectif français une terminaison saxonne[4]. La cour du comté, comme celle du roi, avait des sessions périodi-

1. Londoniæ ductus, in carcerem obscurum retruditur ibique ferreis vinculis..... (Order. Vital. p. 630.)

2. Congregatis provincialibus apud Huntedionam. (Ibid.)

3. Justitiarii itinerantes.

4. Franci tenentes...... La terminaison *ling* dans les langues germaniques indique ressemblance ou filiation. Lorsque les Anglais se sont déshabitués d'aspirer fortement leur langue, le mot *frankling* est devenu *franklyn*. — Voyez Chaucer's Canterbury tales.

ques, et ceux qui manquaient de s'y rendre 1116
payaient une certaine amende pour avoir, comme à
disent les actes du temps, laissé la justice sans 1126.
jugement[1]. Nul n'avait le droit d'y venir siéger, s'il ne portait l'épée et le baudrier, signes de la liberté normande, et si, de plus, il ne parlait la langue française[2]. On s'y rendait ceint de l'épée, et cet appareil obligé servait à en écarter les Saxons, ou, suivant le langage des anciens actes, les vilains, les habitants des hameaux, et toutes gens d'ignoble et basse espèce[3]. L'idiome français était, pour ainsi dire, le *criterium* auquel on distinguait les personnes ayant capacité pour être juges ; et même il y avait des cas de procédure où le témoignage d'un homme ignorant la langue des vainqueurs, et trahissant ainsi sa descendance anglaise, n'était point regardé comme valable. C'est ce que prouve un fait postérieur de plus de soixante années au temps où nous sommes parvenus. En 1191, dans une contestation où l'abbé

1. Quod justitiam sine judicio dimiserint. (Leges Henrici primi.)

2. Duodecim milites accincti gladiis. (Gloss. ad Math. Paris. p. 176.)

3. Villani vel Cotseti, vel qui sunt istius modi viles inopesque personæ non sunt inter legum judices numerandi. (Leges Henrici primi.)

1116 à 1126. de Crowland était intéressé, quatre personnes témoignèrent contre lui; c'étaient Godefroy de Thurleby, Gaultier Leroux de Hamneby, Guillaume, fils d'Alfred, et Gilbert de Bennigton. « On inscrivit, dit l'ancien historien, le faux té« moignage qu'ils portèrent, et l'on ne voulut « point inscrire la vérité que l'abbé disait; mais « tous les assistants croyaient encore que le ju« gement lui serait favorable, parce que les quatre « témoins n'avaient point de fief militaire, n'é« taient point ceints de l'épée, et que même l'un « d'entre eux ne parlait pas français [1]. »

Des deux seuls enfants légitimes du roi Henri, il lui restait encore Mathilde, épouse de Henri V, empereur ou *César* des Allemands. Elle devint veuve en l'année 1126, et retourna auprès de son père; malgré son veuvage, les Normands continuaient de la surnommer par honneur l'*emperesse*, c'est-à-dire l'impératrice [2]. Aux fêtes de Noël, Henri tint sa cour, en grande pompe, dans les salles du château de Windsor, et tous les seigneurs normands des deux pays, rassemblés par son in-

1. Eo quod non erant de militari ordine, nec accincti gladio, et tertius eorum gallice loqui non noverat. (Hist. croyl. continuatio, p. 458.)

2. Quoad vixit sibi nomen retinens imperatricis. (Script. rer. franc. t. XII, p. 537.)

vitation, promirent fidélité à Mathilde, tant pour 1126.
le duché de Normandie que pour le royaume d'Angleterre, jurant de lui obéir comme à son père, après la mort de son père[1]. Le premier qui prêta ce serment fut Étienne, fils du comte de Blois et d'Adèle, fille de Guillaume-le-Conquérant, l'un des amis les plus intimes et presque le favori du roi[2]. Dans la même année Foulques, comte des Angevins, suivant la nouvelle passion du siècle, se fit ce qu'on appelait soldat du Christ; marqua d'une croix son écu, sa cotte d'armes, son heaume, la selle et le mors de son cheval, et partit pour Jérusalem[3]. Dans l'incertitude de son retour, il remit le commandement de la province d'Anjou à son fils Geoffroy, surnommé *Plante-Genest*, à cause de l'habitude qu'il avait de mettre en guise de plume une branche de genêt fleuri à son chaperon[4].

Le roi Henri se prit de grande amitié pour son 1126 à 1127.
jeune voisin, le comte Geoffroy d'Anjou, à cause

1. Math. Paris. p. 48.

2. Et primus omnium comes Blesensis. (Ibid.)

3. In clypeo, galeaque et in omnibus armis, et in fræno sellaque sacræ crucis signum. (Orderic. Vital. p. 769.)

4. Dictus Plantagenest ex eo quod genistæ ramum pileolo insertum gestaret. (Script. rer. franc. tom. XII, p. 581.) — Chron. de Normandie, p. 247.

1126 à 1127. de sa bonne mine, de l'élégance de ses manières et de sa réputation de courage. Il voulut même devenir son parrain en chevalerie, et faire à ses frais, à Rouen, la cérémonie de la réception de Geoffroy dans cette haute classe militaire[1]. Après le bain, où, suivant l'usage, on plongea le nouveau chevalier, Henri lui donna, comme à son fils d'armes, un cheval d'Espagne, une cotte et des chausses de fer à mailles doubles, à l'épreuve de la lance et du trait; des éperons d'or, un écu orné de figures de lion en or, un heaume enrichi de pierreries, une lance de frêne avec un fer de Poitiers, et une épée travaillée par Galand, le plus renommé des ouvriers du temps[2]. L'amitié du roi d'Angleterre ne se borna pas à ces témoignages, et il résolut de marier en secondes noces au comte d'Anjou sa fille Mathilde, l'*Emperesse*. Ce mariage fut conclu, mais sans l'aveu préalable des seigneurs de Normandie et d'Angleterre, circonstance qui eut des suites fâcheuses pour la fortune des deux époux[3]. Leurs noces se firent

1. Chronique de Normandie, p. 521.

2. Lorica maculis duplicibus intexta.... hasta fraxinea ferrum pictavense prætendens, et ensis de thesauro regio, in quo fabricando fabrorum superlativus Galanus multa opera desudavit. (Script. rer. franc. tom. XII, p. 521.)

3. Willelm. malmesb. apud eosd. t. XIII, p. 16.

aux octaves de la Pentecôte, dans l'année 1127, 1127.
et les fêtes se prolongèrent durant trois semaines[1].
Le premier jour, des hérauts, en grand costume, parcoururent les places et les rues de Rouen, criant à chaque carrefour cette proclamation bizarre : « De par le roi Henri, que nul homme ici « présent, habitant ou étranger, riche ou pauvre, « noble ou vilain, ne soit si hardi que de se dé« rober aux réjouissances royales; car quiconque « ne prendra point sa part des divertissements et « des jeux, sera coupable d'offense envers son « seigneur le roi[2]. »

De l'union de Mathilde, fille de Henri, avec 1133.
Geoffroy Plante-Genest, naquit, en l'année 1133, un fils qui fut appelé Henri comme son aïeul, et que les Normands surnommèrent *Filz-Emperesse*, c'est-à-dire fils de l'impératrice, pour le distinguer de l'aïeul, qu'ils surnommaient *Filz-Guillaume-Conquéreur*. A la naissance de son petit-fils, le roi normand convoqua encore une fois ses barons d'Angleterre et de Normandie, et les requit de reconnaître pour ses successeurs

1. Jo. Brompton. p. 1016.

2. Conclamatum voce præconis, ne quis.... ab hac regali lætitia se subtraheret. (Script. rer. franc. tom. XII, p. 521.)

1133. les enfants de sa fille, après lui et après elle[1]; ils y consentirent en apparence et le jurèrent.
1135. Le vieux roi mourut deux ans après, en Normandie, d'une indigestion de lamproie. Aussitôt Étienne de Blois, son neveu et son favori, fit voile en grande hâte pour l'Angleterre, et s'y fit nommer roi par les prélats, les comtes et les barons qui avaient juré de donner le royaume à Mathilde et à ses enfants[2]. L'évêque de Salisbury déclara que ce serment était nul, parce que le roi avait marié sa fille sans le consentement des seigneurs : d'autres dirent qu'il serait honteux pour tant de nobles chevaliers d'être sous les ordres d'une femme[3]. L'élection d'Étienne fut solennisée par la bénédiction du primat de Canterbury, et, ce qui était important dans ce siècle, approuvée par une lettre du pape Innocent II. « Nous avons « appris, disait le pontife au nouveau roi, que tu « as été élu par le vœu commun et le consente- « ment unanime, tant des seigneurs que du peu- « ple, et que tu as été sacré par les prélats du « royaume[4]. Considérant que les suffrages d'un

1. Math. Paris, p. 50.

2. Ibid. p. 51.

3. Fore nimis turpe si tot nobiles fœminæ subderentur. (Ibid.)

4. Communi voto et unanimi assensu tam procerum

« si grand nombre d'hommes n'ont pu se réunir 1135.
« sur ta personne sans une coopération spéciale
« de la grace divine, et que, d'ailleurs, tu es parent du dernier roi au plus proche degré, nous
« tenons pour agréable tout ce qui a été fait à ton
« égard, et t'adoptons d'affection paternelle pour
« fils du bienheureux apôtre Pierre et de la sainte
« église romaine[1]. »

Étienne de Blois était très-populaire auprès des 1135
Anglo-normands, à cause de sa bravoure éprou- à 1137.
vée et de son humeur affable et libérale. Il promit, en recevant la couronne, de rendre à chacun des chefs la jouissance et l'usage libre des forêts que s'était appropriées le roi Henri, à l'exemple des deux Guillaume[2]. Les premiers temps du nouveau règne furent paisibles et heureux, du moins pour la race normande. Le roi était prodigue et magnifique; il donna beaucoup à ceux qui l'entouraient[3]; il puisa largement dans

quam etiam populi te in regem eligere. (Script. rer franc. t. XVI, p. 392.)

1. Te in specialem B. Petri et sanctæ romanæ Ecclesiæ filium... (Ibid.)

2. Vovit quod nullius vel clerici vel laïci sylvas in manu sua retineret. (Math. Paris, p. 51.)

3. Cum esset in dando diffusus. (Script. rer. franc. t. XII, p. 23.)

11 à 1137 le trésor que le conquérant avait amassé, et que ses deux successeurs avaient encore accru. Il aliéna ou distribua en fief les terres que Guillaume Ier avait réservées pour sa part de conquête, et qu'on appelait le domaine royal; il créa des comtes et des gouverneurs indépendants dans des lieux administrés jusque-là pour le profit du roi seul par les préposés royaux. Geoffroy d'Anjou, mari de Mathilde, lui vendit la paix pour une pension annuelle de cinq mille marcs; et Robert de Glocester, fils naturel du dernier roi, qui d'abord avait manifesté l'intention de faire valoir le droit de sa sœur, fondé sur le serment des chefs, prêta entre les mains d'Étienne le serment de foi et d'hommage[1].

1137. Mais ce calme ne dura guère; et, vers l'année 1137, plusieurs jeunes barons, qui avaient inutilement demandé au nouveau roi une part de ses domaines et de ses châteaux, commencèrent à s'en emparer à main armée. Hugues Bigot saisit le fort de Norwich; un certain Robert prit celui de Badington: le roi se les fit rendre; mais l'esprit d'opposition s'accrut sans relâche, du moment qu'il eut éclaté[2]. Le fils bâtard du roi Henri

1. Will. malmesb. Hist. novellæ, p. 179.

2. Cepit ergo deinceps Normannorum proditio pullulare. (Math. Paris. p. 51.)

rompit subitement la paix qu'il avait jurée à 1137.
Étienne; il lui envoya de Normandie un message pour le défier et lui dire qu'il renonçait à son hommage. « Ce qui excita Robert à prendre ce « parti, dit un auteur contemporain, ce furent « les réponses de plusieurs hommes de religion « qu'il consulta, et surtout un décret du pape, « qui lui enjoignait d'obéir au serment qu'il avait « prêté à Mathilde sa sœur, en présence de leur « père [1]. » Ainsi se trouvait annulé le bref du même pape en faveur du roi Étienne, et la guerre seule pouvait décider entre les deux compétiteurs. Les mécontents, encouragés par la défection du fils du dernier roi, furent en éveil par toute l'Angleterre, et se préparèrent au combat. « Ils m'ont fait roi, disait Étienne, et à présent « ils m'abandonnent; mais, par la naissance de « Dieu, jamais on ne m'appellera roi déposé [2]. » Pour avoir une armée dont il fût sûr, il assembla des auxiliaires de toutes les parties de la Gaule : « comme il promettait de fortes payes, les soldats

1. Hommagio abdicato..... adde etiam quod apostolici decreti præ se tenorem ferebat, præcipientis ut sacramento, quod præsente patre fecerat, obediens esset. (Will. malmesb. p. 180.)

2. Sed per nascentiam Dei, nunquam rex dejectus appellabor. (Ibid.)

1137. « venaient à l'envi se faire inscrire sur ses rôles, « hommes de cheval et hommes d'armure légère, « surtout Flamands et Bretons [1]. »

La population conquérante de l'Angleterre était encore une fois divisée en deux factions ennemies. L'état des choses devenait le même que sous les deux règnes précédents, quand les fils des vaincus s'étaient mêlés aux querelles de leurs maîtres, et avaient fait pencher la balance de l'un des deux côtés, dans le vain espoir d'obtenir une condition un peu meilleure. Quand de semblables conjonctures se présentèrent sous le règne d'Étienne, les Anglais de race se tinrent à l'écart, désabusés par l'expérience du passé. Dans la querelle d'Étienne et des partisans de Mathilde, ils ne furent ni pour le roi établi, qui prétendait que sa cause était celle de l'ordre et de la paix [2], ni pour la fille du Normand et de la Saxonne : ils tentèrent d'être pour eux-mêmes; et l'on vit se former en Angleterre, ce que l'on n'y avait point vu depuis la dispersion du camp d'Ély, une conspiration nationale en vue de l'affranchis-

1. Currebatur ad eum ab omnium generum militibus et a levis armaturæ hominibus, maximeque ex Flandria et Britannia. (Ap. scr. rer. fr. t. XII, p. 23.)

2. Contra perturbatores pacis. (Orderic. Vital. p. 667.)

sement du pays. « A un jour fixé, dit un con- 1137
« temporain, on devait partout massacrer les
« Normands[1]. »

L'historien ne détaille pas comment ce complot avait été préparé, quels en furent les chefs, quelles classes d'hommes y entrèrent, ni dans quels lieux et à quels signes il devait éclater. Seulement il rapporte que les conjurés de 1137 avaient renouvelé l'ancienne alliance des patriotes anglais avec les habitants du pays de Galles et de l'Écosse[2]; et que même ils avaient dessein de mettre à la tête de leur royaume affranchi un Écossais, peut-être David, le roi actuel, fils de Marguerite et de Malcolm, dans lequel ils trouvaient du sang saxon sans mélange de sang normand[3]. Ce qui fit manquer l'entreprise, c'est que plusieurs conjurés, en se confessant à Richard Lenoir, évêque d'Ély, lui laissèrent soupçonner ou lui avouèrent leur projet[4]. Les esprits les plus

1. Conspirationem fecerant et clandestinis machinationibus sese invicem animaverant ut, constituto die, Normannos omnes occiderent. (Orderic. Vital. p. 912.)

2. Fœdus cum Scotis et Gualis. (Ibid.)

3. Et regni principatum Scotis traderent. (Ibid.)

4. Tanta perversitas Ricardo Nigello, eliensi episcopo, primitus nota, per conjuratos nequitiæ socios, facta est. (Ibid.)

1137. fermes, dans ce siècle, ne s'exposaient guère à un danger de mort évident sans avoir mis ordre à leur conscience; et quand l'affluence des pénitents était plus grande que de coutume, c'était un indice presque certain de quelque mouvement politique : en épiant sur ce point la conduite des Saxons, le haut clergé de race normande remplissait l'objet principal de son intrusion en Angleterre : car, au moyen de questions insidieuses faites dans les épanchements de la confession, il était aisé de découvrir la moindre pensée de révolte; et rarement celui que le prêtre interrogeait ainsi savait se garder d'un homme à qui il croyait le pouvoir de lier et de délier sur la terre comme dans le ciel. L'évêque d'Ély fit part de sa découverte aux autres évêques et aux agents supérieurs de l'autorité [1], mais, malgré la promptitude de leurs mesures, beaucoup de conjurés, et les plus considérables, dit le narrateur contemporain, eurent le temps de prendre la fuite [2]. Ils se retirèrent chez les Gal-

1. Et per eum reliquis præsulibus regni et optimatibus atque tribunis regiisque satellitibus pervulgata est. (Order. Vital. p. 912.)

2. Porro nonnulli malitiæ conscii fugerunt, et relictis domibus, divitiis et honoribus suis, exsulaverunt. (Ibidem.)

lois, afin d'exciter ce peuple à la guerre contre 1137.
les Normands[1]. Ceux qui furent saisis périrent en grand nombre par le gibet ou d'autres genres de supplices[2].

Cet événement eut lieu soixante-six ans après la dernière défaite des insurgés d'Ély, et soixante et douze après la bataille de Hastings. Soit que les chroniqueurs ne nous aient pas tout dit, soit qu'après ce temps le fil qui rattachait encore les Saxons aux Saxons, et en faisait un peuple, n'ait pu se renouer, on ne trouve plus dans les époques suivantes aucun projet de délivrance conçu de commun accord entre toutes les classes de la population anglo-saxonne. Le vieux cri anglais, *Point de Normands!* ne retentit plus dans l'histoire, et les insurrections postérieures ont pour mot de ralliement des formules de guerre civile : ainsi, au quatorzième siècle, les paysans d'Angleterre, soulevés, criaient : *Point de gentilshommes*[3]*!* et au dix-septième, les habitants des villes et des campagnes disaient : *Plus de Lords orgueilleux*,

1. Potentiores si quidem ad resistendum temere animati sunt. (Order. Vital. p. 912.)

2. Patibulis aliisque generibus mortis interierunt. (Ibid.)

3. When Adam delved and Eva span
Where was then the gentleman?

1137. *ni d'évêques au cœur corrompu*[1] ! Il sera cependant possible encore de saisir dans les faits qui vont suivre des traces vivantes de l'ancienne haine nationale.

C'est une chose aujourd'hui fort incertaine que la durée du temps pendant lequel les mots de noble et de riche furent, dans la conscience populaire des Anglais, synonymes de ceux d'usurpateur et d'étranger ; car la valeur exacte du langage des anciens historiens est trop souvent un problème pour l'historien moderne. Comme ils écrivaient pour des gens qui savaient sur leur propre état social bien des secrets que la postérité n'a pas reçus, ils pouvaient impunément être vagues et faire des réticences ; on les comprenait à demi-mot. Mais nous, comment nous est-il possible de comprendre la manière de s'énoncer des chroniqueurs, si nous ne connaissons pas déjà la physionomie de leur temps ? et où pouvons-nous étudier le temps, sinon dans les chroniqueurs eux-mêmes ? Voilà un cercle vicieux, dans lequel roulent nécessairement tous les modernes qui entreprennent de décrire avec fidélité les vieilles scènes du monde et le sort heureux ou malheureux des générations qui ne sont plus. Leur

1. Proud lords and rotten hearted bishops.

travail, plein de difficultés, ne saurait être com- 1137.
plètement fructueux; mais qu'on leur sache gré du peu de vrai qu'ils font revivre à si grande peine.

FIN DU TOME SECOND.

NOTES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU SECOND VOLUME.

LIVRE IV.

N° 1.

Ballade populaire, composée au seizième siècle, sur la résistance des hommes de Kent à Guillaume-le-Conquérant.

When as the Duke of Normandy
With glistering spear and shield,
Had entered into fair England,
And foil'd his foes in field:

On Christmas-day in solemn sort
Then was he crowned here,
By Albert archbishop of York,
With many a noble peer.

Wich being done, he changed quite
  The customs of this land,
And punisht such as daily sought
  His statutes to withstand :

And many cities he subdu'd
  Fair London with the rest ;
But Kent did still withstand his force,
  And didhis laws detest

To Dover then he took his way,
  The castle down to fling
Which Arviragus builded there,
  The noble British king.

Which when the brave archbishop bold
  Of Canterbury knew,
The abbot of saint Augustines eke,
  With all their gallant crew.

They set themselves in armour bright,
  These mischiefs to prevent
With all the yeomen brave and bold
  That were in fruitful Kent.

At Canterbury did they meet
  Upon a certain day,
With sword and spear, with bill and bow
  And stopt the conqueror's way

Let us not yield like bond-men poor
  To french-men in their pride,
But keep our ancient liberty,
  What chance so e'er betide,

And rather dye in bloody field
  With manly courage prest,
Than to endure the servile yoke,
  Which we so much detest

Thus did the Kentish commons cry
  Unto their leaders still.
And so march'd forth in warlike sort.
  And stand at Swanscomb-hill :

There in the woods they hid themselves
  Under the shadow green.
Thereby to get them vantage good,
  Of all their foes unseen

And for the Conqueror's coming there
  They privily laid wait,
And thereby suddenly appal'd
  His lofty high conceit;

For when they spyed his approach
  In place as they did stand,
Then marched they to him with speed,
  Each one a bough in hand,

So that unto the Conqueror's sight.
  Amazed as, he stood
They seem'd to be a walking grove,
  Or else a moving wood

The shape of man he could not see.
  The boughs did hide them so :
And now his heart with fear did quake,
  To see a forest go;

26.

Before, behind and on each side,
As he did cast his eye,
He spy'd the wood with sober pace
Approach to him full nigh.

But when the Kentish men had thus
Enclos'd the conqueror round,
Most suddenly they drew their swords,
And threw their boughs to ground;

Their banners they display in sight,
Their trumpets sound a charge,
Their ratling drums strike up alarm s,
Their troops stretch out at large.

The Conqueror with all his train,
Were hereat sore agast,
And most in peril, when they thought
All peril had been past.

Unto the Kentishmen he sent,
The cause to understand,
For what intent, and for what cause
They took this war in hand;

To whom they made this short reply,
For liberty we fight,
And to enjoy king Edward's laws
The which we hold our right.

Then said the dreadful conqueror
You shall have what you will,
Your ancient customs and your laws,
So that you will be still;

And each thing else that you will crave
   With reason at my hand,
So you will but acknowledge me
   Chief king of fair England.

The Kentishmen agreed thereon,
   And laid their arms aside,
And by this mean king Edward's laws
   In Kent doth still abide;

And in no place in England else
   These customs do remain,
Which they by manly policy
   Did of duke William gain.

N° 1 (bis).

Noms des principales familles d'Angleterre, issues des compagnons de Guillaume-le-Conquérant, d'après une ancienne charte conservée au monastère de la Bataille.

(Recueil des historiens de Normandie, par Duchesne.)

Aumerle, Audeley, Angilliam, Argenton, Arundell, Avenant, Abel, Augers, Angenon, Archer, Asperville, Amonerdvile, Arcy, Akeny, Albeny, Aspremont; Bertrand, Bouttecourt, Brausé, Byset, Bardolf, Basset, Bohun, Baylif, Bondevile, Barbason, Beer, Bures, Bonvilain, Barbayon, Berniers, Braybeuf, Brand, Bonvile, Bourg, Buschy, Blundell, Breton, Belassyse, Boursier,

Bayon, Boulmere, Brun, Beke, Boulet, Banestre, Belamy, Belknape, Beauchamp, Bandy, Broyleby, Burnel, Belot, Beaufort, Baudouin, Bourdon, Berteviliers, Barte, Bussevile, Blond, Beawpet, Bret, Barret, Barnevale, Barry, Bodyt, Bertevile, Bertin, Beleau, Buschell, Baleniers, Buffard, Boteliers, Botvile, Brassard, Belhelme, Branche, Bolesur, Blondel, Burdet, Bigot, Beaupont, Boules, Belfront, Barchamp; Camos, Chanville, Chaouent, Chancy, Couderay, Colvile, Chamberlain, Chambernon, Cribet, Corbin, Corbet, Coniers, Chandos, Coucy, Chaors, Claremaux, Clarel, Camoin, Chanduyt, Clarvays, Chanteloup, Colet, Cressy, Courtenay, Connestable, Chaucier, Chaumelet, Corlevile, Champeney, Carré, Chaunes, Clarvel, Champagne, Carbonell, Charles, Chareberge, Chaumont, Cheyne, Courcy, Conell, Chaytiers, Cheynes, Cateray, Cherecourt, Chanville, Clereney, Courly, Clyffort; Deauville, Darcy, Dine, Despencelier, Daniel, Denys, Druell, Devaux, Davers, Doningsels, Darell, Delabere, De la Pole, De la Lande, De la Ville, De la Wate, De la Watche, Dakeng, Dantre, Desuye, D'Évreux, De la Vere, De Lille, De la Garde, de la Planche, Danbray, De Heuse, Disard, Durant, Divry; Estrange, Estouteville, Escriols, Engayne, Evers, Estourney; Folvile, Fitz Gaultier, Fitz Marmaduk, Fibert, Fitz Roger, Fitz Robert, Fanecourt, Fitz Philipe, Fitz Guillaume, Fitz Payen, Fitz Alain, Fitz Raulfe, Fitz Brun, Foke, Frevile, Faconbrige, Frissel, Filiol, Fitz Thomas, Fitz Morice, Fitz Hugues, Fitz Garrenne, Fanville, Formay, Formiband, Frison, Finier, Fitz Urey, Fournival, Fitz Herbert, Fitz Jean; Gargrave, Granson, Gracy, Glanvile, Gover, Gascogne, Gray, Golofier, Grans, Gourly, Gordon, Gamages, Gand; Hansard, Hastings, Haulay, Husie, Herne, Hamelyn, Harewell, Hardel,

Hecket, Hamond, Harecourt; Jardin, Jay, Jauvile, Jasparvile; Kanon, Kyriel; Lestrange, Levorry, Latinier, Loveday, Logenton, Level, Lescrope, Lemare, Littlevile, Lucy, Lisle, Longue-espée, Longchamp, Lastels, Lindsey, Loterel, Longval, Le Beausse, Loy, Lave; Marmillon, Moubray, Morvile, Manley, Malebranche, Malemain, Muschamp, Musgrave, Mesni-le-Villiers, Morimain, Muse, Martin, Montbocher, Malevile, Montney, Maleherbe, Musgros, Musard, Mautravers, Merke, Murres, Montagu, Montalent, Mauduit, Manle, Manlory, Merny, Muffet, Menpincoy, Mainard, Morel, Morley, Montmartin Yners, Mauley, Mainwaring, Mantel, Mayel, Morton; Nevile, Neumarché, Norton, Norbet, Norece, Newbourg, Neele, Normanvile; Otenel, Œuil-bœuf, Olifant, Oysel, Oliford, Oryol; Pigot, Percy, Perecourt, Pershale, Poure, Paynel, Peche, Peverel, Perot, Picard, Pudsey, Pimeray, Ponsey, Ponchardon, Pynchard, Placy, Patin, Pampilion, Poterel, Pekeney, Pervinke, Penicord; Quincy, Quentin; Rose, Ridel, Rynel, Rous, Roussel, Rond, Richmond, Rocheford, Reymond; Souche, Saint-Quintin, Saint-Omer, Saint-Amand, Saint-Leger, Somervile, Sanford, Somery, Saint-George, Saint-Lés, Savin, Saint-Cloud, Saint-Albin, Sainte-Barbe, Sandevile, Saint-More, Saint-Scudemor; Tours, Toget, Taillebois, Tuchet, Trousselot, Trousbout, Traynel, Taket, Talbot, Tanny, Tibetot, Trussel, Turbevile, Tourvile, Torel, Tavers, Toret, Tirel, Totels, Tavernier; Valence, Vancord, Vavassour, Vendier, Verdier, Verdon, Aubrie de Vere, Vernon, Verland, Verlay, Vernois, Verny, Vilan; Umfreville, Unket, Urnal; Wake, Waledger, Warde, Wardebus, Warendé, Wate, Watelin, Watevile, Woly, Wyvell.

N° I (ter).

Autre liste des conquérants de l'Angleterre.

(Extraite de la Chronique de Brompton.)

Mandeville et Dandeville, Omfraville et Domfreville, Bolevile et Baskervile, Evile et Clevile, Morevile et Colevile, Warbevile et Carvile; Botevile et Stotevile, Deverous et Canvile, Mohun et Bohun, Vipon et Vinon, Baylon et Bayloun, Maris et Marmion, Agulis et Agulon, Chamberlain et Chamberson, Ver et Vernon, Verdeis et Verdun, Criel et Cardon, Danver et Davernon; Hasting et Canivis, Bardolph-Botes et Boys, Garenne et Gardeboys, Rodes et Deverois; Auris et Argenton, Botelour et Boutevilain, Malebouche et Malemain, Hautevile et Hautein, Dauney et Deveyne, Malin et Malvoisin, Morton et Mortemer, Brause et Colombier, Saint-Denis et Saint-Cler, Saint-Aubin et Saint-Omer, Saint-Philbert, Fyens et Gomer, Turbevile et Turbemer, Georges et Spenser, Brus et Botteler, Crenawel et Saint-Quentin, Deveroux et Saint-Martin, Saint-Mor et Saint-Leger, Saint-Vigor et Saint-Per, Avenel et Paynel, Payver et Perdel, Riviers et Rivel, Beauchamp et Beaupel, Lon et Lovel, Rose et Druel, Montabons et Montsorel, Trussebot et Trassel, Burgas et Burnel, Bray et Botterel, Biset et Basset, Malevile et Mallet, Bonevil et Bouet, Nervil et Narbet, Coinel et Corbet, Montain et Mont-Fichet, Genevile et Giffard, Say et Sewrard, Cari et Chaward, Harecourt et Hansard, Musgrave et Musard, Mare et Mautravers, Ferny et Ferrers, Barnevil et Berniers, Cheyne et Chaliers, Danudon et Dangiers, Versey, Gray et Grangers, Bertran

et Bigod, Trayly et Traygod, Penbert et Pigot, Freyn et Foliot, Dapison et Talbot, Sauraver et Sanford, Vagu et Ventourt, Montagu et Monford ; Forneus et Fornevous, Valens, Yle et Vaus, Clarel et Claraus, Aubevil et Saint-Amous, Agos et Dragons ; Malherbe et Maudut, Breves et Chaudut, Fitz Oures et Fitz de Lou, Cantenor et Cantelou ; Braibeuf et Hulbins, Bolebek et Molyns, Moleton et Besil, Rochford et Dosevil, Wartevil et Davil, Nevers et Nevil, Heynous, Burs, Burdevon, Ylebon, Hyldebrond et Helion, Loges et Saint-Lou, Monbank et Saint-Malo, Wake et Wakevil, Caudray et Knevil ; Scaliers et Clermont, Beaumis et Beaumont, Mons et Mouchamp, Noters et Nowchamp, Percy, Cruce et Lacy, Quincy et Tracy, Stoker et Somery, Saint-Jean et Saint-Jay, Greyly et Saint-Valery, Pinkeni et Pavely, Monhaut et Monchensy, Lovein et Lucy, Artos et Arcy, Grevil et Courcy, Arras et Cressy ; Merle et Moubray, Gornay et Courtenay, Haustlaing et Turnay, Husée et Husay, Ponchardon et Pomeray, Longevil et Longue-espée, Payns et Pontelarge, Strange et Sauvage.

N° 2.

(Extrait du Doomsday-Book, relatifs à l'état des villes immédiatement après la conquête.)

Omnes hæ consuetudines erant ibi, quando Wilhelmus rex in Angliam venit. In ipso primo adventu in Angliam, fuit ipsa villa (Dovere) combusta ; et ideo pretium ejus non potuit computari quantum valebat, quando episcopus Baiocensis eam recepit........

In Dovere sunt xxix mansuræ, de quibus rex perdidit consuetudinem. De his habet Robertus de Romenel duas; Radulfus de Curbespine iii. Wilhelmus filius Tedaldi i. Wilhelmus filius Ogeri i. Wilhelmus filius Tedoldi et Robertus Niger vi. Wilhelmus Gaufridi iii. In quibus erat Gihalla burgensium. Hugo de Montforts i domum. Durandus i. Ranulphus de Columbel i. Wadardus vi. Filius Modberti unam. Et hi omnes de his domibus revocant episcopum Baiocensem ad protectorem et liberatorem (vel datorem)......

De illa mansura quam tenet Ranulfus de Columbels, quæ fuit cujusdam exulis; (vel ut lagi) concordant quod dimidia terra est regis, est Ranulphus ipse habet utrunque.

Burgenses habuerunt xlv mansuras extra civitatem, de quibus ipsi habebant gablum et consuetudinem; rex autem habebat sacam et socam. Ipsi quoque burgenses habebant de rege xxxiii. acras terræ in gildam suam. Has domus et hanc terram tenet Ranulfus de Columbels; habet etiam xxi acras terræ super hæc, quas tenebant burgenses in alodia de rege.....

Robertus filius Tetbaldi habet ii. Hagas de xii. sol. et de hominibus extraneis habet suum Theloneum. Morinus habet consuetudinem de ii. burgensibus de xii. denariis. Ernoldus unum burgensem de xii. denariis sanctus Martinus i. burgensem de xii denariis.....

Walterannus quoque desaisivit quendam hominem de una domo, unde rex Edwardus habebat consuetudinem. Modo tenet eam Obertus cum consuetudine, sicut dicit, per regem Willelmum Robertus de Watevile tenet i domum quæ reddebat omnem consuetudinem tempore regis Edwardi modo nichil reddit.

In civitate Exonia habet rex ccc. domus, xv. minus, Reddentes consuetudinem.....

In hac civitate sunt vastatæ XLVIII. domus, postquam rex venit in Angliam.

Hæc civitas tempore regis Edwardi non geldabat nisi quando Londonia, et Eboracum et Wintonia geldabant, et hoc erat dimid. markam argenti, ad opus militare. Quando expeditio ibat per terram aut per mare, serviebat hæc civitas quantum v. hidæ terræ. . . . .

In ipsa villa, tam intra murum quam extra sunt CCXLIII. domus reddentes geldum et exceptis his sunt ibi quingentæ domus, XXII. minus, ita vastatæ et destructæ quod geldum non possent reddere. . . . .

De supra dictis omnibus mansionibus sunt modo hospitatæ in manu regis reddentes consuetudinem quadringentæ, IX. minus, inter magnas et parvas; et CCC mansiones non hospitatæ, quæ, reddunt melior I. denarium, et aliæ minus; et quingentæ et XL. mansiones ita vacuæ, quod nil omnino reddunt, et C. XLV. mansiones tenent francigenæ. . . . . . .

Dicunt angligenæ burgenses de sciropesberie multum grave sibi esse, quod ipsi reddunt totum geldum, sicuti reddebant T. R. E. quamvis castellum comitis occupaverit LI masuras, et aliæ L masuræ sint vastatæ, et XLIII. francigenæ burgenses teneant masuras geldantes T. R. E. et abbatiæ quam facit ibi comes dederit ipse XXXIX. burgenses, olim cum aliis geldantes similiter.

Modo habet rex civitatem Hereford in dominio, et anglici burgenses ibi manentes habent suas priores consuetudines : francigenæ vero burgenses habent quietas per XII. denarios omnes foris facturas.

Burgum de Grentebrige pro uno Hundret se defendebat, T. R. E. in hoc burgo fuerunt et sunt decem custodiæ; in prima custodia, LIV masuræ, ex his II sunt waste. In hac prima custodia habet Alanus comes v. burgenses

nichil reddentes, etc. Hæc eadem una custodia pro duabus computabatur T. R. E. sed pro castro sunt destructæ xxviii. domus....

Burgenses T.R. E. accommodabant vice-comiti carrucas suas ter in anno. Modo novem vicibus exiguntur.

Nec averas nec currus T. R. E. inveniebant, quæ modo faciunt per consuetudinem impositam. Reclamant autem super Picotum vice-comitem, communem pasturam sibi per eum (et ab eo) ablatam. (p. 770.)

In Dorecestre, tempore regis Edwardi, erant clxxii. domus. Hæ pro omni servitio regis se defendebant, et geldabant pro x. hid. scilicet ad opus huscarlium unam markam argenti.

Modo sunt ibi quatuor xx et viii. domus, et c. penitus destructæ a tempore Hugonis vice-comitis usque nunc.

In Brideport, tempore regis Edw. erant cxx. domus et ad omne servitium regis defendebant se et geldabant pro v. hidis......

Modo sunt ibi c. domus, et xx. sunt ita destructæ, quod qui in eis manent geld. solvere non valent....

In Warham tempore regis Edw. erant cxliii. domus in dominio regis. Hæc villa ad omne servitium regis se defendebat, et geldabat pro x. hid. scilicet i. markam argenti Huscarlis regis....

Modo sunt ibi lxx domus et lxiii sunt penitus destructæ a tempore Hugonis vice-comitis, etc....

Habet ipse in dominio (apud Lewes) 60 burgenses reddentes 39 sol. de gablo, Theloneum iv lib. Moneta: xx sol. Monachi de Moriton. viii burgenses. de 66 den. Gislebertus i. burgensem. de 20 den. Willelmus de Cahainges; ii. burgenses de 11 sol. Boselinus 5 de 11 sol. Wills 4 de 11 sol. Ansfridus 4 de 11 sol. Giroldus 11 de 6 sol. Ansgotus 4 de 12 den. Alanus 6 de 4 sol. Radulfus 3 de 53 den. Azelinus 3 de 4

sol. Ipse tenet unam domum de 32 den. et parum terræ de 3 sol. Walterius 2 burgenses de 16 den. Rogerius 2 de 12 den. Hugo 1 de 8 denar.

XI. In Cicestre civitate T. R. E. erant c. hagæ 11 et dim. et reddebant 49 solid. un denar. Modo est ipsa civitas in manu comitis Rogerii.

(Castrum Arundel). Robertus filius Telbaldi habet 2 hagas de 2 solid. et de hominibus extraneis habet suum theloneum. Morinus habet ibi consuetudinem de 2 burgensibus. de 12 denar. Ernaldus unum burgensem de 12 denar. sanctus Martinus 1 burgensem de 12 den. Radulfus unam hagam de 12 denar. Willielmus 5 hagas de 5 solid. Nigellus 5 hagas.

In Burgo de Walingeford habuit rex Edwardus. . . . . Modo sunt in ipso burgo consuetudines omnes ut ante fuerant. Sed de hagis sunt XIII. minus propter castella sunt VIII destructæ et monetarius habet unam quietam quamdiu facit monetam. Raulf de Oxeneford habet unam. Filius Alfi de Ferendone unam, quam rex ei dedit ut dicit. Hunfridus habet unam de qua reclamat ad Warantum reg. Nigellus unam de Henrico per hæreditatem Soarding, sed burgenses testificant se nunquam habuisse.

De istis XIII non habet rex consuetudinem et adhuc Willelmus de Warene habet unam hagam de qua rex non habet consuetudinem.

In Gildeford habet rex Willielmus 75 hagas. in quibus manent 175 homines.

T. R. E. reddebant 18 lib. et III denar. Modo appreciatur XXX lib. et tamen reddunt 32 lib.

De supradictis hagis habet Ranulphus clericus tres hagas ubi manent 6 homines et inde habet idem Ranulfus sacam et socam nisi commune geldum in villa venerit unde nullus evadat.

De villanis hujus villæ habuit et habet Hunfridus camerarius unûm villanum in custodia, causa coadunandi lanam reginæ. De ipso etiam accepit 20 solidos in relevamentum cum pater ejus fuit mortuus.

Quando Hugo comes recepit (Cestre), non valebat nisi xxx. libras. Valde enim erat vastata : ducentæ et quinque domus minus ubi erant, quam tempore regis Edwardi fuerunt : modo totidem sunt ibi, quot invenit....

In campis Lincoliæ extra civitatem sunt 12 carucatæ terræ et dimidia. De hac terra habent rex et comes 8 carucatas in dominio. Ex his dedit unam rex Willelmus cuidam Ulchel pro una navi quam ab eo emit. Ille nunc qui navem vendidit mortuus est et hanc carucatam terræ nullus habet nisi rege concedente.

De prædictis wastis mansuris propter castellum destructa fuerunt c. lx. vi reliquæ lxxiiii wastatæ sunt extra metam castelli non propter oppressionem vice comitum et ministrorum sed propter infortunium et paupertatem et ignium exustionem.....

T. R. E. reddebat civitas Lincolia regi vigenti libras et comiti decem libras. Modo reddit centum lib. ad numerum inter regem et comitem.....

In Eboraco civitate tempore regis Edwardi præter scyram archiepiscopi fuere vi scyræ. Una ex his est vastata in castellis. In quinque scyris fuere mille et quadragintæ et xviii mansiones hospitatæ. De una harum scyrarum habet archiepiscopus adhuc tertiam partem. . . . .

Comes de Moritonio habet ibi 14 mansiones et ecclesiam Sanctæ-Crucis.....

LIVRE VII.

N° 1.

Ballade populaire composée au seizième siècle sur le naufrage des fils de Henri I.

(Evans' s old ballads historical and narrative.)

After our royal king
Had foil'd his foes in France,
And spent the pleasant spring
His honour to advance;

Into fair England he return'd
With fame and victory;
That time the subjects of this land
Receiv'd him joyfully.

But at his home return
His Children left he still
In france, for to sejourn
To purchase learned skill:

Duke William, with his brother dear,
Lord Richard was his name,
Which was the earl of Chester then,
And thirsted after fame;

The King's fair daughter eke
The lady Mary bright,
With divers nobles peers,
And many a hardy Knight:

All these were left together there
  In pleasures and delight,
Whan that our king came
  After the bloody fight.

But when fair Flora had
  Drown forth her treasure dry,
That winter cold and sad
  With hoary head drew nigh ;

Those princes all, with one consent
  Prepared all things meet,
To pass the seas for fair England,
  Whose sight to them was sweet.

To England let us hye
  Thus every one did say,
For Christmas draweth nigh ;
  No longer let us stay,

But spend the Christmas-time
  Within our father's court
Where lady Pleasure doth attend,
  With many a princely sport.

The sailors and the shipmen all,
  Through foul excess of wine,
Were so disguis'd that on the sea
  The show'd themselves like swine ;

The stern no man could guide,
  The master sleeping lay,
The sailors all beside
  Went reeling every way,

So that the ship at random rode
  Upon the foaming flood,
Whereby in peril of their lives
  The princes always stood

Which made distilling tears
  From their fair eyes to fall;
Their hearts were fill'd with fears.
  No help they had at all:

They wisht themselves upon the land
  A thousand times and more,
And at the last they come in sight
  Of England's pleasant shore.

Then every one began
  To turn their sighs to smiles;
Their colour pale and wans
  A chearful look exiles:

The princely lords most lovingly
  Their ladies did embrace;
For now in England shall we be
  Quoth they in little space.

Take comfort then (they said)
  Behold the land at last;
Then be no more dismay'd,
  The worst is gone and past.

But while they did this joyful hope
  With comfort entertain,
The goodly ship upon a rock
  In sunder burst in twain.

With that a grievons shriek
   Among them there was made,
And every one did seek
   On something to be staid;

But all in vain such help they sought;
   The ship so soon did sink,
That in the sea they were constrain'd
   To take their latest drink.

There might you see the lords
   And ladies for to lie
Amidst the salt sea foam,
   With many a grievous cry;

Still labouring for life's defence
   With stretched arms abroad,
And lifting up their lily hands,
   For help with one accord.

But as good fortune would,
   The sweet young duke did get
Into the cock boat then
   Where safely he did sit:

But when he heard his sister cry,
   The king's fair daughter dear,
He turn'd his boat to take her in
   Whose death did draw so near.

But while he strove to take
   His sweet young sister in,
The rest such shift did make
   In sea as they did swin.

That to the boat a number got,
So many, as at the last
The boat, and all that were therein,
Were drown'd and over-cast;

Of lords and gentlemen
And ladyes of fair face,
Not one escaped then,
Which was a heavy case.

Tree score and ten were drown'd in all,
And none escaped death,
But one poor butcher which had swom
Him self quite out of breath.

This was most heavy news
Unto our comely king,
Who did all mirth refuse,
This word when they did bring:

For by this means no child he had
His kingdom to succeed,
Whereby his sister's son was king,
As you shall plainly read.

N° 2.

Conversation entre Henri Ier et Mabile, fille de Robert, fils d'Aymon.

(Robert of Glocester's Chronicle, ed Hearne, p. 431 et 432.)

Ther was tho in Engeland a gret louerdyng,
On of the gretost that ther was, wythout Henry king,
Syre Roberd le yz Haym, that let vorst arere
The abbey of Theukesbury, and monekes brogte there.
He deyde aboute thulke tyme, and ybured was ywys
In the abbey of Theukesbury, as hys body gut ys.
Mabile hys dogter was eyr of al hys landes,
The kyng vor yre erytage hym gan understonde,
To bringe Roberd hys sone a bast in hys waryson there
Thoru spousing of this mayde, that avanced were.
He seyde, « that heo ssolde hys sone to hyre spouse auonge. »
Thys mayde was there agen, and wythseyde yt longe.
The kyng of sogte hyre suyte ynou, so that atten ende
Mabyle hym ansuerede, as gode mayde and hende,
« Syre, « heo seyde, » wel ychot, that goure herte up me ys.
« More vor myn erytage, than my sulue ywys.
« So vayr erytage, as ych abbe, yt were me gret ssame.
« Vor to abbe an louerd, bote he adde an tuo name.
« Syre Roberd le fyz Haym my fader name was,
« And that ne mygte nogt be hys, that of his kunne nogt nas.
« Thervore, syre, vor Gode's love, ne let me non man owe,
« Bote he abbe an tuo name, war thoru he be yknowe.
« Damaysele, « quath the king, » thou seyst wel in thys cas.
« Syre Roberd le fiz Haym thy fadere's name was.

« And as vayr name he ssal abbe, gyf me hym may byse,
« Syre Roberd fiz le roy hys name ssal be,
« Syre, « quath thys mayde tho, » that ys vayr name,
« As wo seyth, al hys lyf, and of grete fame. [come?
« Ac wat ssolde hys sone hote thanne and other that of hym
« Sone mygte hii hote nogt, therof nymeth gome. »
The kyng understod, that the mayde ne seyde non out rage,
And that Gloucestre was chef of hyre erytage.
« Damasele, «he seyde tho, » thy louerd ssal abbe an name
« Vor hym, and vor hys eyrs, vayr wythout blame.
« Vor Roberd erl of Gloucestre hys name ssal be and ys.
« Vor he ssal be erl of Gloucestre and hys eyrs ywys.
« Syre, « quath the mayde tho, » wel lyketh me thys,
« In thys fourme ycholle, that al my thyng be hys. »
Thus was erl of Gloucestre vorst ymade there
As thys Roberd of all thulke, that longe byvore were.

FIN DES NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES
DU TOME SECOND.

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE

DU TOME SECOND.

LIVRE IV.

DEPUIS LA VICTOIRE DE HASTINGS JUSQU'A LA PRISE DE CHESTER, DERNIÈRE VILLE CONQUISE PAR LES NORMANDS.

1066—1070.

LIVRE V.

DEPUIS LA FORMATION DU CAMP DU REFUGE DANS L'ÎLE D'ÉLY, JUSQU'AU SUPPLICE DU DERNIER CHEF SAXON.

1070—1076.

LIVRE VI.

DEPUIS LA QUERELLE DU ROI GUILLAUME AVEC SON FILS AÎNÉ ROBERT, JUSQU'AU DERNIER PASSAGE DE GUILLAUME SUR LE CONTINENT.

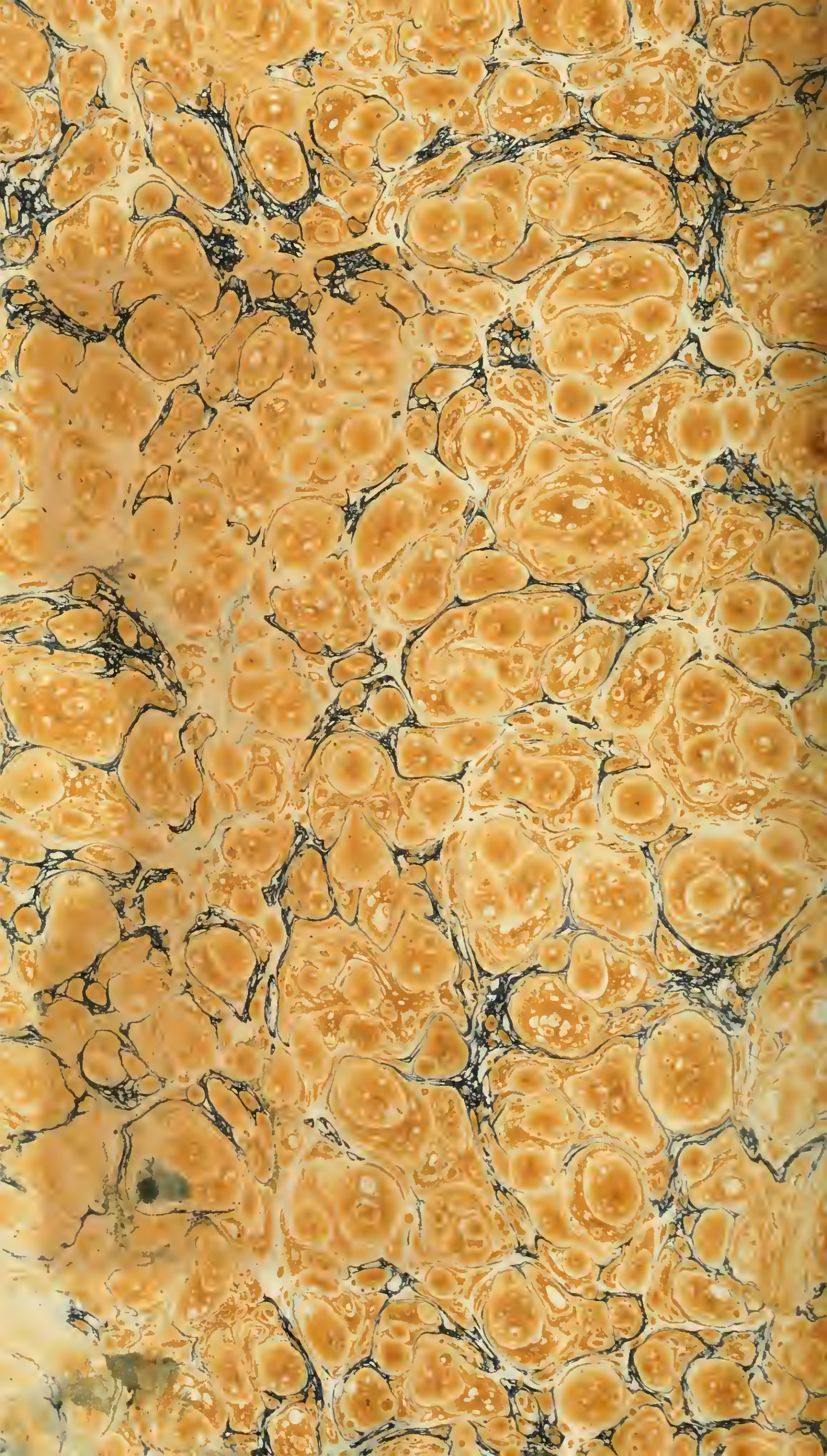
1077—1087.

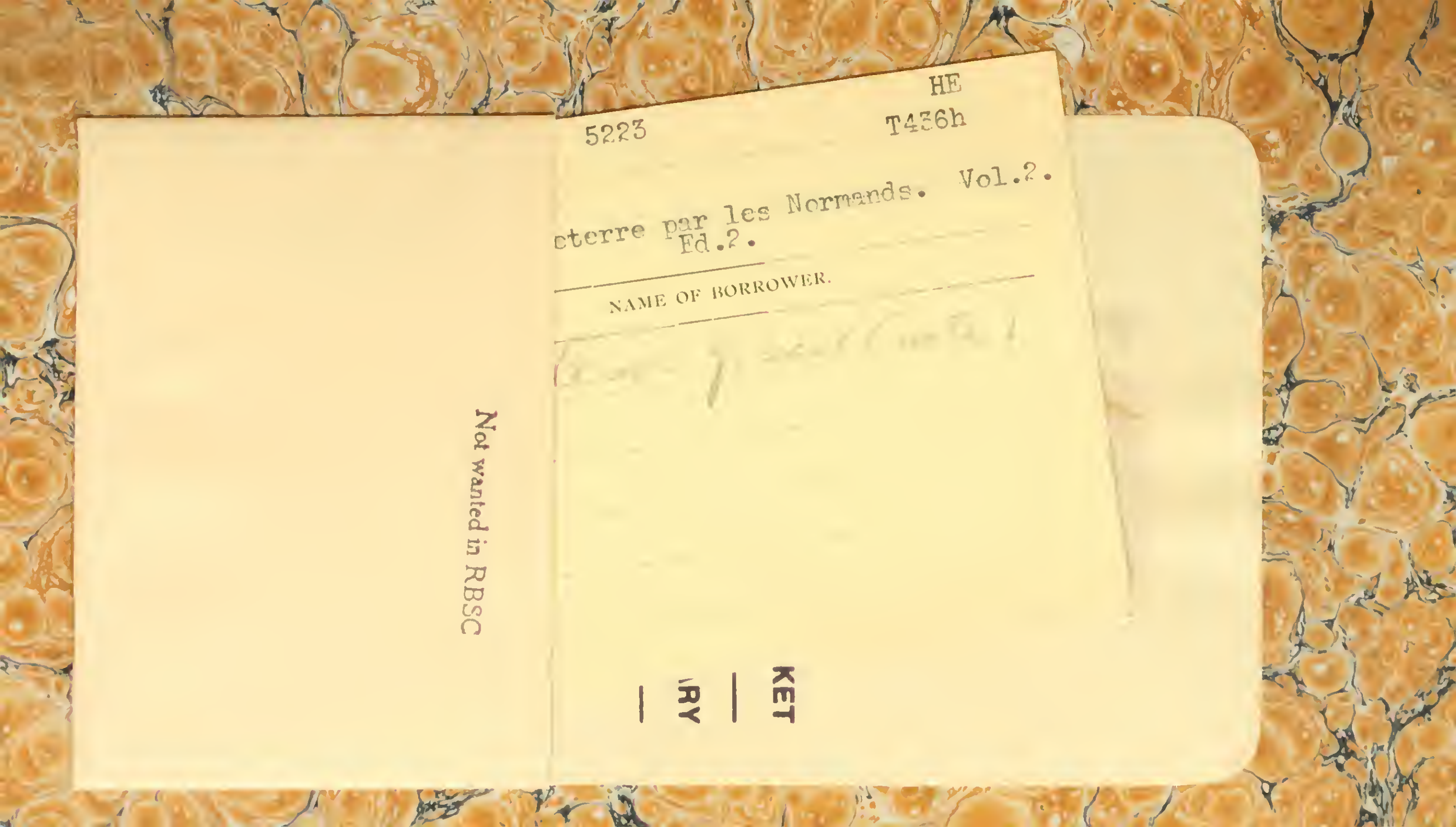
LIVRE VII.

DEPUIS LA MORT DE GUILLAUME-LE-BATARD, JUSQU'A LA DERNIÈRE CONSPIRATION GÉNÉRALE DES ANGLAIS CONTRE LES NORMANDS.

1087—1137.

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE DU TOME SECOND.




HE
5223
T436h
cterre par les Normands. Vol.2.
Ed.2.
NAME OF BORROWER.
Not wanted in RBSC
KET
RY

